

PRÉAVIS NO. 43-2026

RAPPORT DE GESTION 2025



COMMUNE DE CUGY / VD

SOMMAIRE

1.	MUNICIPALITE ET CONSEIL COMMUNAL.....	4
2.	ADMINISTRATION	8
3.	FINANCES.....	14
4.	URBANISME, PLANIFICATION TERRITORIALE ET DEVELOPPEMENT REGIONAL.....	18
5.	BATIMENTS, DOMAINES ET FORETS.....	23
6.	POLICE DES CONSTRUCTIONS.....	30
7.	ROUTES ET VOIRIE.....	34
8.	DECHETTERIE ET ORDURES MENAGERES	37
9.	SERVICES INDUSTRIELS	38
10.	ENERGIE ET DURABILITE.....	41
11.	FORMATION ET JEUNESSE.....	45
12.	VIE SOCIALE	50
13.	SECURITE PUBLIQUE.....	57
14.	CONCLUSION	61
15.	ANNEXES	62

**Rapport
de la Municipalité au Conseil communal
sur sa gestion durant l'année 2025**

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères communales,
Messieurs les Conseillers communaux,

Conformément aux dispositions :

- de la loi du 28 février 1956 sur les communes, dernière version du 1er juillet 2013 (art. 4 et 93c)
- du règlement du Conseil communal de Cugy du 1^{er} juillet 2016,

la Municipalité de Cugy a l'honneur de soumettre à votre approbation le rapport sur sa gestion 2025.

Toute désignation de personne, de statut, de fonction ou de profession utilisée dans le présent rapport de gestion s'applique indifféremment aux femmes et aux hommes.

1. MUNICIPALITE ET CONSEIL COMMUNAL

1.1. TRAVAUX ET SÉANCES DE L'EXÉCUTIF

Durant l'année 2025, la Municipalité s'est réunie à 47 reprises, en principe les lundis à 17h30.



La Municipalité de Cugy en date du 18 novembre 2024

1.2. TRAVAUX ET SÉANCES DU CONSEIL COMMUNAL

Date de séance	Préavis	Décision
13.02.2025	Préavis n°31-2025 : Stratégie régionale de gestion des zones d'activités du Gros-de-Vaud	Accepté
19.06.2025	Préavis n°32-2025 : Rapport de gestion et états financiers 2024	Accepté
09.10.2025	Préavis n°33-2025 : Demande d'octroi d'un crédit de CHF 100'000.- (cent mille francs) pour financer l'acquisition de la parcelle viticole RF n°203 à Saint-Saphorin	Accepté
	Préavis n°34-2025 : Modification des statuts du Groupement Forestier Mèbre-Talent	Accepté
13.11.2025	Préavis n°35-2025 : Demande d'octroi d'un crédit de CHF 165'000.- (Cent soixante-cinq mille francs suisses) pour changer la technologie lumineuse (passage aux LED) dans les différents collèges primaires de la Commune	Accepté
	Préavis n°36-2025 : Demande d'octroi d'un crédit de CHF 160'000.- (Cent soixante mille francs suisses) afin d'effectuer des travaux d'entretien et de réparation de façade au Collège de la Chavanne	Accepté
10.12.2025	Préavis n°37-2025 : Budget 2026	Accepté

1.3. COMPOSITION DE LA MUNICIPALITÉ

Municipaux	Dicastères	Représentations communales (à fin 2025)	
		Délégué commission	CODIR / CA (fonction)
Thierry Amy Syndic <u>Suppléants</u> : Vice-syndic/que	Administration Affaires générales Urbanisme et aménagement du territoire Développement régional et économique	ASICE AVCD SDIS	Lausanne Région tl SDNL ARGdV
Philippe Flückiger Vice-Syndic <u>Suppléant</u> : Th. Amy	Finances Informatique Services Industriels	Lausanne Région SDIS AET	
Christian Durussel Vice-Syndic <u>Suppléant</u> : Ph. Flückiger	Domaines et espaces publics (dont places de jeux, prairies, cimetière, chemins piétons, places publiques) Voirie Assainissement Gestion des déchets	SOCOSEV Cridec Gedrel	AET ASET
Frédérique Roth Vice-Syndique <u>Suppléant-e-s</u> : Ch. Rais el Mimouni O. Crottaz	Formation et Jeunesse Mobilité et Transports Routes	Lausanne Région CET ARGdV	ASICE CSM EFAJE
Christine Rais El Mimouni Municipale <u>Suppléante</u> : F. Roth	Bâtiments communaux Police des constructions Forêts et cours d'eau	SDNL Lignum Suivi PNP La Forestière Boipac Triage	ACOC
Alberto Fernandez Municipal <u>Suppléant</u> :	Naturalisations Sécurité publique Affaires culturelles et loisirs Sociétés locales	AET ASET USL ORPC	SDIS

<i>O. Crottaz</i> <i>Ph. Flückiger</i>		Lausanne Région	
Olivier Crottaz Municipal <u>Suppléant-e-s</u> : <i>Ph. Flückiger</i> <i>Ch. Rais El Mimouni</i>	Affaires sociales et préscolaire – Cultes Energie et Développement durable	ASICE APROMAD RSRL LR-seniors ARASPE EFAJE	SAF ACOC

1.4. COMMISSIONS MUNICIPALES (ÉTAT AU 31.12.2025)

1.4.1. Commission municipale d'urbanisme (COMUR)

La COMUR est composée de :

Thierry AMY, Président	Christine RAIS EL MIMOUNI, Vice-présidente
Magali Chiovenda, Secrétaire (depuis le 1er juillet 2025)	Samuel DEBOSENS, Conseiller communal
Déborah LOPEZ, Conseillère communale	Raymond BRON, Citoyen
THIBAUD-ZINGG, Conseillère technique	François VINCENT, Citoyen

La Commission a siégé à deux reprises en 2025.

1.4.2. Commission municipale de l'énergie et du développement durable (CEDD)

La CEDD est composée de :

Olivier CROTTAZ, Président	Frédérique ROTH, Vice-présidente
Suzanne WOKUSH, Conseillère communale	Pascal GLINNE, Conseiller communal
François REY, Conseiller communal	

La Commission a siégé à trois reprises en 2025

1.4.3. Commission municipale de police et de sécurité (COPS)

La COPS est composée de :

Alberto FERNANDEZ, Président	Eric BRON, Conseiller communal
Norbert BUSSARD, Conseiller communal	Patrick GISCLON, Conseiller communal
Philippe VALLELIAN, Conseiller communal	Michel SEIVEL, Citoyen

La Commission a siégé à une reprise en 2025

1.4.4. Commission municipale de salubrité/conformité (ComSa)

La ComSa est composée de :

Christine RAIS EL MIMOUNI, Présidente	Magali Chiovenda, technicienne
---------------------------------------	--------------------------------

La Commission a effectué 16 visites en 2025 (cf chapitre 6.6)

1.4.5. Commission municipale de naturalisation (ComNat)

Alberto FERNANDEZ, Président

Phillipe MUGGLI, Conseiller communal

Norbert BUSSARD, Conseiller communal

Mathieu Crottaz, Secrétaire

La Commission a siégé à une reprise en 2025

2. ADMINISTRATION

2.1. ORGANISATION DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE ET DES RESSOURCES HUMAINES

Tout au long de l'année 2025, la Municipalité a poursuivi ses travaux de réorganisation de l'administration communale, telle qu'elle avait été définie dans le cadre du projet « Cugy 2030 » lancé courant 2023 et visant à constituer trois services clairement définis et renommés selon une nomenclature moderne et univoque, soit le Secrétariat municipal, le Service technique et le Service financier.

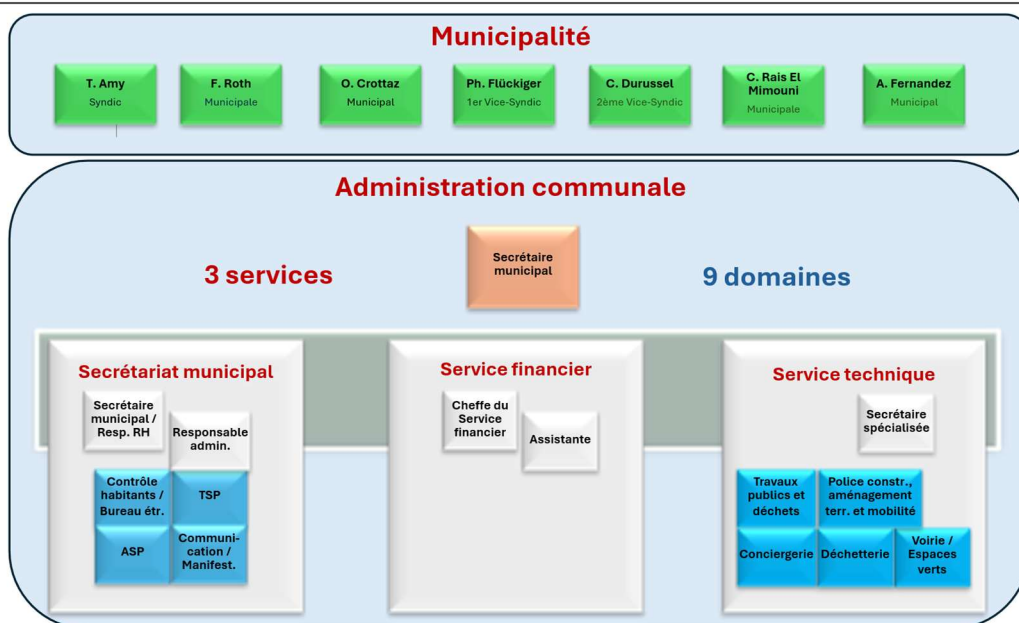
2.1.1. Service technique

Durant l'année 2025, cette organisation a quelque peu évolué : alors qu'il était prévu qu'à la tête de chaque service soit nommé un chef de service, il a été renoncé à cette solution à la suite du départ de Mme Lorraine Wasem à fin avril 2025. En effet, expérience faite, il s'est avéré que la solution de confier à une seule et unique personne la gestion d'un grand service regroupant plusieurs dicastères, certains très importants, était peu adéquate et rendait la gestion stratégique (entre la Municipalité et le Service technique) et la conduite opérationnelle compliquées. La Municipalité en a tiré les enseignements et a décidé de créer, au sein du Service technique, deux domaines d'activités distincts : d'une part, la police des constructions, l'aménagement du territoire et la mobilité ; d'autre part, les travaux publics et la gestion des déchets. Ainsi, l'organigramme adapté était le suivant à fin 2025 :



Commune de Cugy / VD

Organigramme



Dans ce contexte, la Municipalité a procédé à l'engagement successif de Mme Magali Chiovenda avec effet au 10 juillet 2025, en tant que responsable du 1^{er} domaine précité et de M. Giovanni Tenaglia avec effet au 1^{er} septembre, en tant que responsable du second. Ce dernier inclut, d'une façon générale, une responsabilité de chef de projets et de coordination opérationnelle, en étroite collaboration avec les autres responsables de domaines du Service technique, dans les domaines suivants : infrastructures routières et souterraines, espaces publics, gestion des déchets, eaux claires et eaux usées. Secondée par une secrétaire spécialisée, ces deux responsables de domaine forment un « binôme » de personnes spécialisées et ayant des compétences complémentaires. Ceci entre en parfaite cohérence avec le souhait de la Municipalité de faire monter son administration en puissance en la dotant de personnel professionnel, expérimenté et autonome dans les différents domaines de l'activité communale. En outre, ces nouvelles ressources permettent d'épauler, voire de décharger de leurs tâches opérationnelles les membres du collège municipal en charge de ces domaines.

2.1.2. Service financier

L'évolution de l'organisation et du fonctionnement du Service financier de la commune a également fait l'objet d'une attention toute particulière de la part de la Municipalité, notamment en lien avec l'élaboration du budget 2026, premier budget à être pleinement établi sur la base du « Modèle comptable harmonisé 2 » (MCH2). Dans ce contexte, il est apparu que le Service financier rencontrait des difficultés à remplir toutes les tâches fixées dans son cahier des charges, certes ambitieux, mais réaliste, tel qu'établi par la Municipalité. Cette dernière a estimé que les objectifs fixés en termes d'organisation, de gouvernance et de fonctionnement, notamment pour répondre aux vœux exprimés par la Commission de gestion dans son rapport sur la gestion 2024, étaient insuffisamment atteints. En particulier, certaines carences importantes ont été constatées dans la gestion et le fonctionnement du Service financier.

Dès lors, la Municipalité a adopté sans délai deux mesures d'urgence dès septembre 2025 : la première a consisté à renforcer immédiatement le Service financier grâce à l'octroi d'un mandat à une fiduciaire professionnelle et spécialisée dans l'appui aux communes, d'une part, et par l'engagement en CDD d'un collaborateur à temps partiel, d'autre part. Grâce à cette mesure, le budget 2026 a pu être établi et soumis avec succès au Conseil communal, qui l'a approuvé à une très large majorité. La seconde mesure a consisté à solliciter l'accord de la Commission des finances du Conseil communal (COFIN) en vue de l'octroi d'un mandat d'expertise à la fiduciaire Berney Associés SA, à Lausanne, avec comme objet l'évaluation de la fonction financière communale. Les objectifs du mandat consistaient à :

- analyser la gouvernance, l'organisation et les processus financiers existants ;
- évaluer l'adéquation des modes de fonctionnement, des outils et du reporting ;
- identifier les forces et les points de vigilance du dispositif actuel ;
- formuler des recommandations concrètes et un plan de mise en œuvre visant à renforcer la fiabilité, l'efficacité et la pérennité de la fonction financière.

Cet expert a délivré son rapport en date du 17 octobre 2025, confirmant les constats de la Municipalité et formulant une vingtaine de recommandations relatives à la gouvernance du Service financier, ses ressources humaines, ses processus, ses outils informatiques et de pilotages financiers, ainsi que ses stratégie et surveillance financières.

Sur la base de ces recommandations, la Municipalité a immédiatement constitué une task force composée du Municipal responsable du dicastère des finances, du Secrétaire municipal et d'un mandataire externe qui était déjà intervenu durant l'année 2025 comme appui au Service financier.

En parallèle, le 30 octobre 2025, la cheffe du Service financier a donné sa démission avec effet au 28 février 2026. Cette démission a été suivie peu après par la démission de l'adjointe de la cheffe du Service financier pour la même échéance.

La Municipalité a alors immédiatement réagi et engagé des ressources externes afin d'assurer le bouclage des comptes 2025 selon MCH2 et la préparation du rapport de gestion 2025.

Fort des recommandations de l'expert externe et d'un plan d'action préparé par sa task force, la Municipalité a été en mesure de définir, avant la fin de l'année 2025, les modalités de réorganisation de son Service financier, notamment par la redéfinition des cahiers des charges relatifs à ces deux postes : l'un de chef du Service financier (à 60%) et l'autre de comptable et adjoint au chef de service (à 100%). La fonction de chef de service sera davantage orientée vers la gouvernance, le développement et l'optimisation de l'organisation et du fonctionnement du service, ainsi que vers le pilotage financier, budgétaire et des investissements. Elle permettra d'assurer une interface efficace entre les trois services de l'administration, les différents chefs de domaine, les Municipaux et le Conseil communal. La fonction d'adjoint portera quant à elle davantage sur la tenue de la comptabilité générale et la gestion financière opérationnelle de la Commune.

Sur cette base et avant la fin de l'année 2025, la Municipalité a pu identifier le profil de la personne en mesure d'assumer la fonction de chef de service et en recruter le titulaire. Elle en a fait de même pour le profil du futur comptable-adjoint et a préparé la mise au concours du poste en vue d'une publication dès la rentrée de 2026.

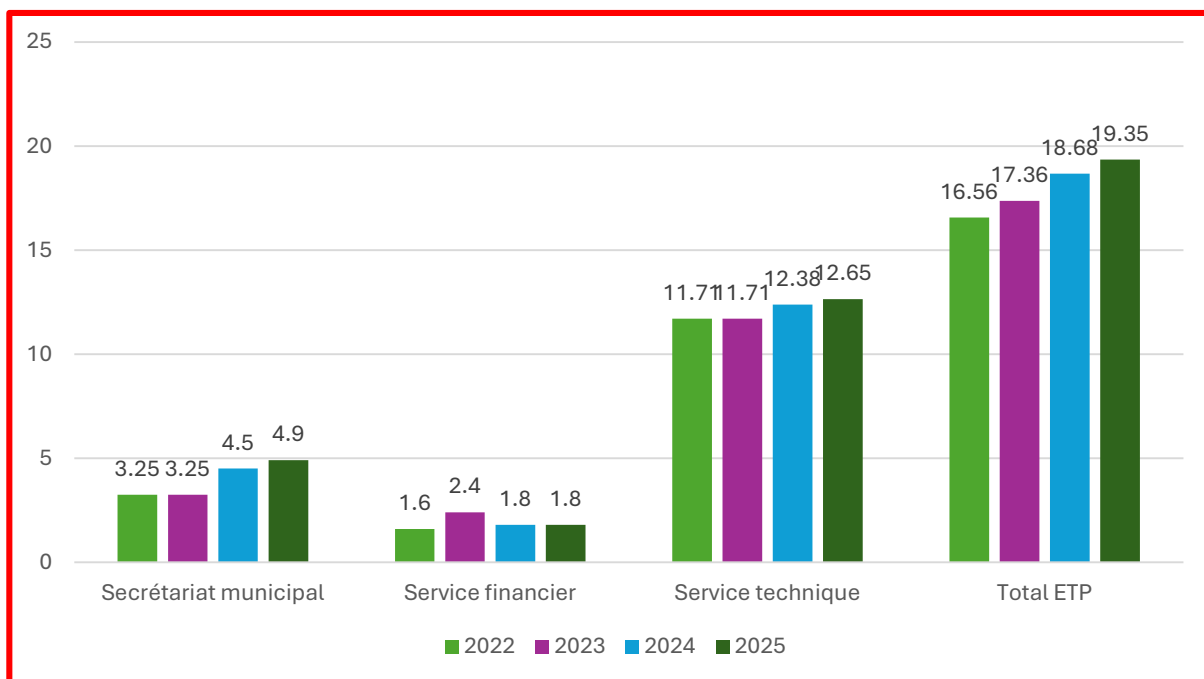
2.2. EVOLUTION DES EQUIVALENTS TEMPS PLEIN (ETP) PAR DOMAINE

Sont présentés ci-dessous les effectifs et leur évolution en tenant compte du nouvel organigramme de l'administration communale, laquelle est subdivisée en trois services communaux.

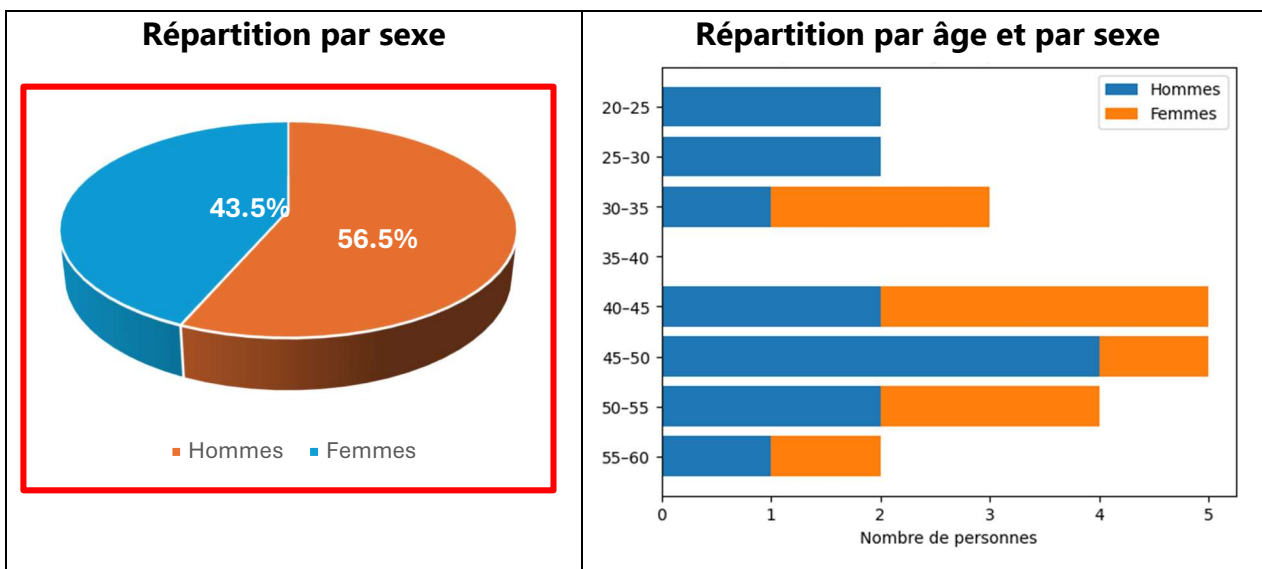
L'augmentation totale de 0.67 ETP entre 2024 et 2025 s'explique essentiellement par le fait que les 0.4 ETP relatifs à l'organiste intercommunal n'avait jusqu'ici pas été pris en compte dans l'effectif de l'administration communale de Cugy, ce poste étant dépendant de la convention du 1^{er} janvier 2008 liant les communes de Bretigny-sur-Morrens, Cugy, Froideville et Morrens, ainsi que la Paroisse réformée du Haut Talent et la Communauté catholique de Cugy, Froideville et environs. Toutefois, la Commune de Cugy s'étant vu confié, dans le cadre de la révision du « Règlement concernant l'engagement des organistes des communes de Bretigny-sur-Morrens, Cugy, Froideville et Morrens », la responsabilité d'employeur et du suivi administratif du poste d'organiste, il a été décidé d'intégrer ce poste à 40% dans les statistiques communales et de le rattacher au Secrétariat municipal.

Le solde de cette augmentation est dû aux diverses mutations intervenues courant 2025 au sein du Service technique.

Evolution des ETP



Le ratio entre femmes et hommes au sein de l'administration communale est stable depuis quelques années, et ceci malgré les diverses mutations précitées. En outre, la répartition des âges démontre qu'une majorité du personnel communal se situe dans les catégories d'âges supérieures à 40 ans, ce qui signifie qu'une planification de la relève prendra toute son importance dans les années à venir. En ce sens, un projet d'engagement d'un ou plusieurs(s) apprenti(s) est à l'étude, pour une concrétisation dès 2026.

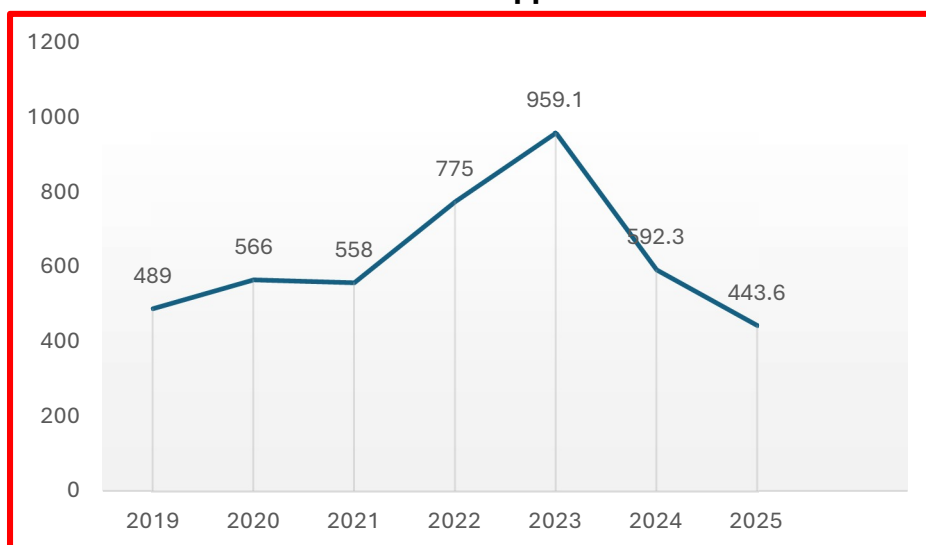


2.3. EVOLUTION DES HEURES SUPPLÉMENTAIRES

L'important effort demandé dès fin 2023 au personnel communal, visant à respecter le temps de travail hebdomadaire (41.5 heures) et à réduire progressivement les heures excédentaires, a été maintenu tout au long de l'année 2025. Ceci tant dans l'optique de préserver la santé et la sécurité des collaborateurs, que d'optimiser la gestion des ressources humaines de la commune.

Les effets bénéfiques s'en sont faits ressentir puisque le solde pour l'ensemble du personnel au 31 décembre 2025 s'élevait à 443.63 heures, contre 592.30 heures à fin 2024 et 959.10 heures à fin 2023, représentant une réduction totale de 515.47 heures, soit de 53.75% sur deux ans. Le niveau des heures excédentaires à fin 2025 a donc atteint un niveau inférieur à celui de 2019.

Evolution des heures supplémentaires



2.4. INFORMATIQUE : PROCESSUS D'OPTIMISATION CONTINUE

L'année 2025 a été consacrée à la poursuite du projet informatique, lancé en 2024, tendant à l'évolution vers une administration moderne, par le biais d'une redéfinition de la stratégie informatique communale et de sa mise en œuvre. Ceci a notamment impliqué la poursuite du développement du concept de cybersécurité, l'établissement d'un protocole de délocalisation des moyens informatiques en cas de crise (en lien avec l'activation d'un Point de rencontre d'urgence), l'optimisation de la nouvelle plateforme d'échange de documents électroniques et d'archivage électronique.

Une analyse détaillée des outils informatiques du Service financier a en outre été effectuée (cf. ch. 2.1 ci-dessus) et a permis l'identification de la marge d'optimisation en la matière et l'évaluation des nouveaux logiciels de gestion susceptibles d'être intégrés au budget 2026.

2.5. INFORMATION ET COMMUNICATION

2.5.1. Généralités

Le site internet, rénové en 2023, continue de susciter des réactions positives puisqu'il apporte de très nombreuses informations utiles à la population, en particulier dans sa rubrique « Actualités ». En parallèle, la Municipalité maintient une communication sur format papier par l'intermédiaire des huit « Pages d'Informations Officielles » (PIO) et de la « PIO verte » (en lien avec les mesures du PECC en matière d'énergie et de durabilité) publiées en 2025.

En 2025, un effort particulier a été mis sur la promotion de l'application COMMUNEapp. Alors qu'elle comptait moins de 200 utilisateurs en 2024, elle en recense 562 à la fin de l'année 2025. L'application, reliée directement au site internet communal, permet à ses utilisateurs d'avoir les actualités et bien d'autres informations de la Commune à portée de clic. Grâce à un système de notification paramétré, il est possible d'informer rapidement les administrés qui ont installé l'application.

Constatant l'existence d'une page LinkedIn au nom de la Commune de Cugy (FR) et les confusions récurrentes qui en découlaient, la Municipalité a décidé de créer sa propre page « Commune de Cugy VD ».

Celle-ci est régulièrement alimentée par des informations d'intérêt général, ainsi que des offres d'emploi au sein de la commune, ce qui est en adéquation avec le caractère professionnel de ce réseau social. Elle compte, à fin 2025, une centaine d'abonnés.

Dans les nouveaux canaux de communication, la Commune de Cugy a fait l'acquisition, à fin 2025, d'un affichage LED recto-verso qui a été installés sur la route cantonale (RC 501), à l'entrée sud de Cugy. Un travail approfondi a été mené par le Secrétariat municipal pour l'élaboration d'une directive d'utilisation définissant les règles d'accès, d'utilisation et de conception des supports visuels diffusés sur cet affichage, afin de garantir une communication claire, cohérente et efficace. Cet affichage est contrôlé et géré à distance ; il constitue un outil de communication moderne et performant.

2.5.2. Reflets de Cugy

Les Reflets de Cugy témoignent de la variété des activités politiques, associatives, sportives, culturelles ou autres (cette année quatre recettes de cuisine ont été proposées par des employés communaux), qui enrichissent notre Commune et la rendent vivante, tout en créant du lien.

Le comité de rédaction, composé d'une équipe bénévole "qui ne se prend pas au sérieux mais qui est motivée à concevoir une publication de qualité", s'est attelé à donner un nouveau souffle au journal communal avec l'aide d'une graphiste. La nouvelle maquette du journal se veut davantage dans l'air du temps et plus agréable à lire. La population y a fait bon accueil.

A l'instar des années précédentes, les Reflets de Cugy ont paru à quatre reprises en avril, juin, octobre et décembre 2025. Chaque numéro de 24 pages a été tiré à 1'400 exemplaires distribués par la Poste aux entreprises et ménages de la commune. L'administration transmet également le journal en format papier aux personnes ou institutions extérieures au village qui le souhaitent.

Reflets de Cugy: Comparatif entre les frais et les recettes (2020-2025) en francs						
	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Frais : rédaction, mise en page, impression et distribution	17'741	16'084	17'536	17'987	17'630	18'144
Recettes publicitaires	7'360	6'930	10'763	10'031	7'810	7'217
Coût effectif	10'381	9'154	6'773	7'956	9'820	10'927

3. FINANCES

NOUVEAU MODÈLE COMPTABLE HARMONISÉ (MCH2)

L'année 2025 a été la première année de fonctionnement sur le modèle comptable MCH2. Les comptes 2025 ont donc été bouclés et le budget 2026 a été établi selon ce nouveau modèle. Toute information concernant le modèle MCH2 peut être trouvée sur le site internet du Canton : <https://www.vd.ch/etat-droit-finances/communes/finances-communales/mch2>

3.1. CHARGES ET REVENUS DE FONCTIONNEMENT

Les comptes 2025 de la Commune de Cugy clôturent pour la première fois selon le référentiel MCH2. Sur le fond, l'exercice est pratiquement à l'équilibre, avec un résultat total de CHF 156.13 d'excédent de revenus. Le résultat opérationnel s'élève à CHF 511'556.13. Ce dernier est diminué par une charge extraordinaire, constitué de CHF 511'400 pour l'attribution à la réserve de politique budgétaire.

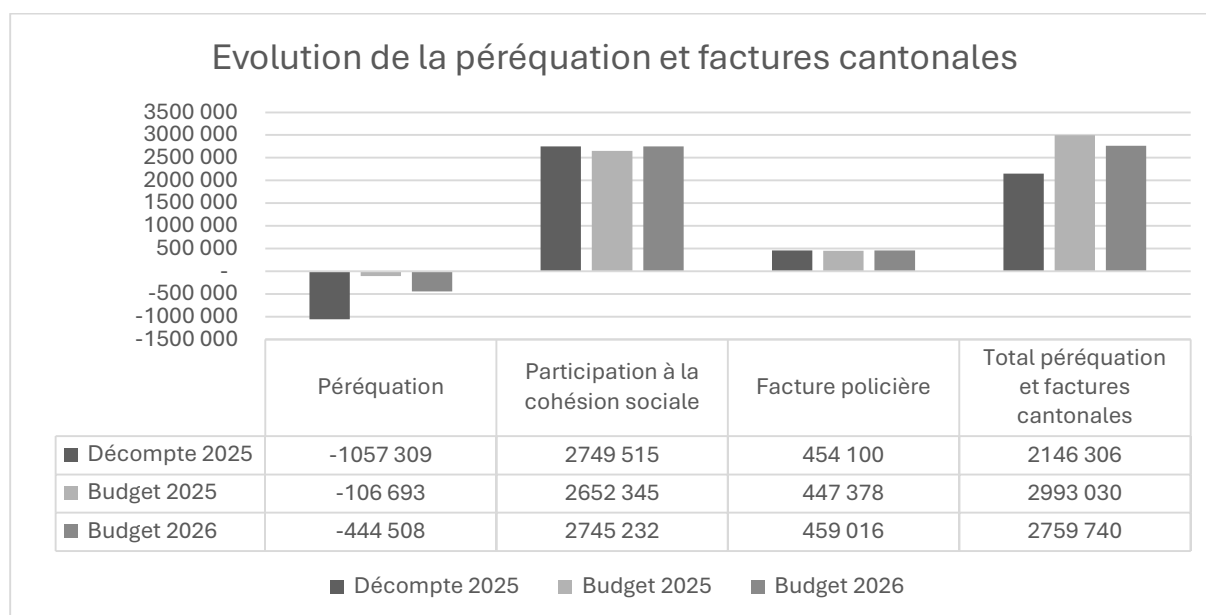
Par rapport au budget, la lecture globale est favorable. Les charges totales s'élèvent à CHF 15.90 mios contre CHF 16.56 mios au budget, soit une diminution de CHF 657'751.75. Dans le même temps, les produits atteignent CHF 15.90 mios contre CHF 15.76 mios budgétés, soit un surplus de CHF 143'893.35. Autrement dit, la commune améliore sa position à la fois par une bonne maîtrise de la dépense et par des recettes légèrement supérieures aux attentes.

3.2. PÉRÉQUATION FINANCIÈRE

La Nouvelle péréquation intercommunale vaudoise (NPIV) repose sur quatre piliers : la péréquation des ressources, la péréquation des besoins structurels, la compensation des charges des villes et les factures cantonales (PCS et facture policière). Elle vise à corriger les disparités fiscales et structurelles entre communes.

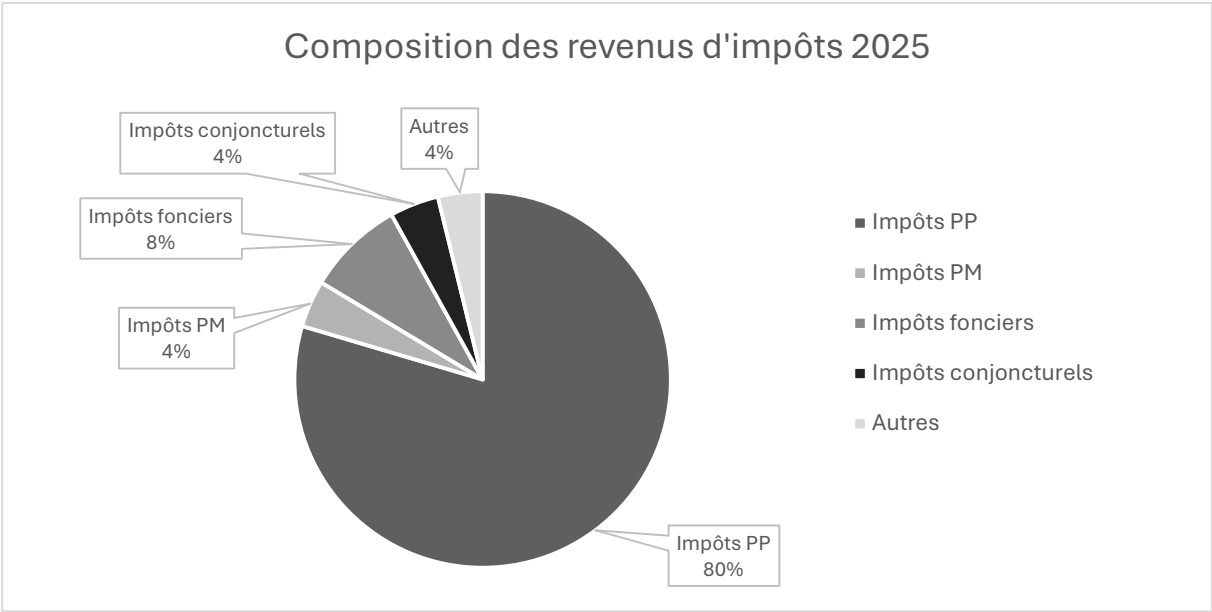
Pour l'exercice 2025, la Commune de Cugy présente un revenu fiscal standardisé (RFS) de CHF 2'678 par habitant, inférieur à la moyenne cantonale de CHF 3'463, ce qui la positionne comme bénéficiaire de la péréquation des ressources.

Le total des charges nettes liées à la NPIV et aux factures cantonales s'élève à CHF 2'146'306 au décompte, contre CHF 2'993'030 au budget, soit un écart favorable de CHF 846'724.



3.3. REVENUS D'IMPÔTS

Les recettes fiscales de la Commune de Cugy s'élèvent à CHF 9,51 millions pour l'exercice 2025, en légère diminution par rapport au budget (CHF 9,66 millions), mais en progression par rapport à 2024.



Cet écart s'explique principalement par une diminution des impôts sur les personnes physiques et morales, compensée en partie par de meilleures recettes conjoncturelles, notamment en matière de successions et donations, ainsi que par une évolution favorable de certains postes comme les impôts à la source et les impôts fonciers.

Le rendement du point d'impôt communal (CHF 102'329) et le produit par habitant (CHF 36.2) sont en légère baisse. Dans l'ensemble, les recettes fiscales présentent une évolution stable.

NB : l'impôt à la source est déduit directement du salaire des étrangers sans permis C, tandis que l'impôt à la dépense (forfait fiscal) taxe les étrangers aisés selon leur train de vie plutôt que leurs revenus réels.

Recettes fiscales liées au taux	2021	2022	2023	2024	2025
Taux d'imposition (%)	78.0	76.0	76.0	76.0	76.0
Impôts sur le revenu et la fortune	7 749 737	7 358 081	7 549 955	7 306 717	7 193 473
Impôts à la source et à la dépense	185 921	133 789	161 188	204 717	255 796
Impôts sur le bénéfice net et capital	200 416	349 201	418 861	392 292	327 717
Recettes fiscales liées au taux	8 136 074	7 841 071	8 130 003	7 903 726	7 776 987
Point d'impôt communal	104 309	103 172	106 974	103 996	102 329
Habitants au 31.12.	2 733	2 697	2 733	2 790	2 824
Point d'impôt par habitant	38.2	38.3	39.1	37.3	36.2

Recettes fiscales <u>non</u> liées au taux	2021	2022	2023	2024	2025
Impôts foncier	716 847	726 633	728 433	728 777	791 202
Impôts complémentaire sur immeubles	26 326	42 956	44 521	32 478	57 859
Impôts droit de mutation	295 047	265 151	195 236	353 386	273 364
Impôts sur les gains immobiliers	269 483	298 985	224 575	257 808	260 229
Impôts sur les sucssions et donations	11 588	-	-	3 309	127 558
Impôts des frontaliers	98 315	89 062	104 995	108 883	115 756
Autres impôts	39 314	136 509	44 128	88 019	104 023
Recettes fiscales non liées au taux	1 456 920	1 559 296	1 341 888	1 572 659	1 729 991
Total des recettes fiscales	9 592 994	9 400 367	9 471 891	9 476 386	9 506 978

3.4. EMPRUNTS

Au 31 décembre 2025, l'endettement à long terme de la Commune de Cugy s'élève à CHF 15,75 millions, en augmentation par rapport à l'exercice précédent, principalement en raison de la conclusion d'un nouvel emprunt de CHF 2 millions. Mais compensé par le remboursement d'un emprunt à court terme arrivé à échéance en 2025.

La dette est majoritairement constituée d'emprunts à long terme à taux fixes, garantissant une bonne prévisibilité des charges financières, qui s'élèvent à CHF 251'968 pour l'exercice.

Une attention particulière doit toutefois être portée à certaines échéances d'emprunts. En effet, un montant total de CHF 11,5 millions arrivera à échéance en 2027, ce qui nécessitera leur refinancement ou leur amortissement dans un environnement de taux d'intérêt incertain.

Le plafond d'endettement fixé à CHF 35 millions est respecté, et, en tenant compte des engagements hors bilan, la situation financière de la commune demeure maîtrisée.

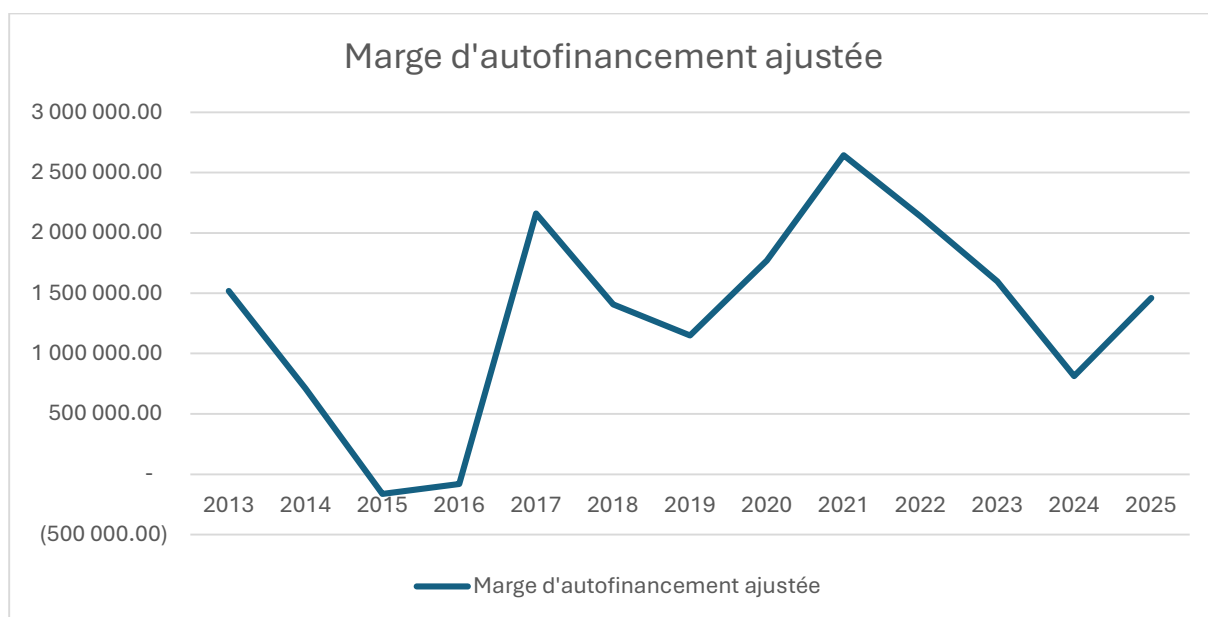
2010	Emprunts, reconnaissances de dettes à court terme	Date emprunt	Échéance	Taux	Solde au 31.12.2024	Solde au 31.12.2025	Intérêts 2025
2010.00	Engagements envers des intermédiaires financiers - SUVA 28.04.2025	28.04.2015	28.04.2025	0.490%	-2 000 000.00	0.00	3 212.22
2010.03	Rentes Genevoises - 28.01.2031 - 1.40% (amortissement)	28.01.2016	27.01.2031	1.400%	-125 000.00	-125 000.00	0.00
Total					-2 125 000.00	-125 000.00	3 212.22

2064	Emprunts, reconnaissances de dettes à long terme	Date emprunt	Échéance	Taux	Solde au 31.12.2024	Solde au 31.12.2025	Intérêts 2025
2064.00	Banque Cantonale de Genève - 3,5 mios - 30.11.2027 - 1.81%	30.11.2022	30.11.2027	1.810%	-3 500 000.00	-3 500 000.00	63 350.00
2064.01	Banque Cantonale de Genève - 3 mios - 01.02.2027 - 1.84%	31.01.2023	01.02.2027	1.840%	-3 000 000.00	-3 000 000.00	55 200.00
2064.02	Banque Cantonale de Genève - 3 mios - 16.08.2033 - 2.228%	16.08.2023	16.08.2033	2.228%	-3 000 000.00	-3 000 000.00	66 825.00
2064.03	Rentes Genevoises - 28.01.2031 - 1.40%	28.01.2016	27.01.2031	1.400%	-1 375 000.00	-1 250 000.00	19 327.80
2064.04	Swissquote - 1.5 mios - 30.08.2027 - 1.20%	30.08.2024	30.08.2027	1.200%	-1 500 000.00	-1 500 000.00	18 000.00
2064.xx	Swissquote - 2 mios - 28.07.2025 - 0.35%	28.04.2025	28.07.2025	0.350%	0.00	0.00	1 769.44
2064.05	Swissquote - 2 mios - 28.07.2027 - 0.50%	28.07.2025	28.07.2027	0.500%	0.00	-2 000 000.00	4 222.22
2064.09	Stiftung Auffangeinrichtung BVG 19.07.2027	19.07.2024	19.07.2027	1.330%	-1 500 000.00	-1 500 000.00	20 060.83
Total					-13 875 000.00	-15 750 000.00	248 755.30

3.5. MARGE D'AUTOFINANCEMENT

La marge d'autofinancement s'établit à CHF 1'477'158 pour l'exercice 2025, en nette progression par rapport à 2024 (CHF 812'300). Ce niveau confirme une capacité de financement interne solide, permettant à la Commune de couvrir ses investissements tout en maintenant une situation de trésorerie favorable, malgré un résultat comptable proche de l'équilibre.

Marge d'autofinancement (cash flows)	2021	2022	2023	2024	2025
Marge d'autofinancement (cash flows)	2 646 852	2 139 452	1 600 660	812 300	1 477 158



3.6. RATIOS

Présentés directement dans l'annexe aux comptes 2025.

3.7. PORTEFEUILLES DE TITRE

Présentés directement dans l'annexe aux comptes 2025.

4. URBANISME, PLANIFICATION TERRITORIALE ET DEVELOPPEMENT REGIONAL

4.1. RÉVISION DU PLAN D'AFFECTATION COMMUNAL

La Municipalité a poursuivi ses travaux sur la révision de son plan d'affectation communal (PACom) ainsi que de son Règlement général de l'aménagement du territoire et des constructions (RGATC) durant l'année 2025.

Pour rappel, la mise à l'enquête publique du projet de révision du PACom et de son Règlement d'application (RGATC) a eu lieu du 1er au 30 octobre 2024. 28 oppositions et une observation avaient été déposées dans les délais. Les oppositions portaient principalement sur les thématiques suivantes :

- les zones d'activités économiques 15 LAT et l'impossibilité d'y créer des activités tertiaires non liées ;
- la zone centrale 15 LAT et la définition de nouveaux droits à bâtir ;
- la restriction des droits de propriété en lien avec la définition de la zone agricole spéciale ;
- la part de logements possible dans les zone mixtes 15 LAT ;
- la rédaction de certaines dispositions réglementaires.

La Municipalité a rencontré les opposants dès fin novembre 2024 jusqu'à fin juin 2025. Elle a tenté la conciliation, respectivement a apporté les compléments d'informations nécessaires pour une bonne compréhension du plan.

La Municipalité n'a pas pu aller dans le sens des opposants dans tous les cas, mais a, chaque fois que cela était possible, proposé des aménagements qui ont pu être présentés et discutés avec les opposants. Ce processus de maturation a donné lieu à certaines modifications parfois mineures, parfois plus conséquentes des projets de plan et de règlement, qui ont été soumis une nouvelle fois à l'examen préalable des autorités cantonales en septembre 2025. Cet examen, qui devait durer trois mois, n'a toutefois pas abouti avant la fin de l'année 2025. La Municipalité est confiante que le résultat de cet examen sera positif. A l'issue de celui-ci, les projets de PACom et de règlement seront soumis à une mise à l'enquête complémentaire durant trente jours.

En parallèle à ces travaux, la Municipalité est en cours de finalisation de son projet de règlement visant à introduire une taxe sur les équipements communautaires. Une information détaillée a ainsi été donnée à la COMUR lors de séance du 4 novembre 2025.

Le projet de renaturation du ruisseau Derey-Le-Motty a été laissé en suspens le temps que le projet de PACom et de RGATC soient approuvés par le Conseil communal.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité n'est pas en mesure de fixer un calendrier précis quant à l'issue du processus réglementaire décrit ci-dessus. Elle projette cependant de pouvoir faire approuver le PACom et son règlement d'application, ainsi que faire lever les oppositions résiduelles par le Conseil communal d'ici la fin de la législature, le 30 juin 2026. Si tel est le cas, l'approbation par le Département cantonal compétent n'interviendra très vraisemblablement pas avant le début de l'année 2027. L'entrée en vigueur du PACom et son règlement devra encore attendre la fin du délai d'éventuels recours des opposants, une telle entrée en vigueur n'étant en effet envisageable qu'une fois qu'il aura été statué de manière définitive et exécutoire sur tous les recours.

Pour information, l'abrogation en 2023 du plan des zones réservées et de son règlement a comme conséquence que le Plan général d'affectation et RGATC actuellement en force sont toujours en vigueur. La Municipalité a néanmoins la capacité, selon la loi d'application cantonale de LAT (LATC), de refuser en tout ou partie certains projets qui viendraient violer, tant dans la forme que dans l'esprit, le projet de nouvelle planification prévu dans le PACom et le RGATC actuellement en gestation.

La Municipalité a consulté la DGTL sur l'attitude à tenir dans une telle situation, afin de ne pas perdre le bénéfice de tout le travail effectué. La DGTL a, à cet effet, émis plusieurs recommandations à la Municipalité quant à l'application de l'article 47 LATC. Selon cette disposition légale, la Municipalité peut refuser une demande de permis de construire qui serait contraire au nouveaux PCom et RGATC pour autant qu'elle puisse mettre à l'enquête la nouvelle planification prévue dans un délai de quatorze mois. C'est ainsi que la Municipalité a annoncé, dans la FAO et dans les canaux d'informations habituels (journaux locaux et site web), la fin de la zone réservée et la possible l'utilisation de l'article 47 LATC. Ceci dans un but de transparence et pour éviter toute éventuelle indemnisation due par l'autorité qui refuserait un permis de construire déposé de bonne foi par un propriétaire en application de l'article 47 LATC (art. 48 LATC). Depuis lors, la Municipalité et son Service technique ont adopté la pratique suivante, à savoir que toutes les demande de permis de construire doivent non seulement être analysées sous l'angle du Règlement général sur l'aménagement du territoire et les constructions actuellement en vigueur, mais également sous l'angle du futur PCom, qui fera prochainement l'objet d'une mise à l'enquête complémentaire.

Toutes les opérations menées durant l'année 2025 en lien avec la révision de la planification territoriale ont été financées au moyen du budget, selon le crédit-cadre adopté par le Conseil communal en date du 30 septembre 2021 (préavis n°2-2021).

4.2. SYSTÈME DE GESTION DES ZONES D'ACTIVITÉS (SRGZA)

Lors de séance du 13 février 2025, le Conseil communal de Cugy a adopté le préavis n°31/2025 sur la Stratégie Régionale de Gestion des Zones d'Activités (SRGZA) du Gros-de-Vaud. Toutes les communes du district du Gros-de-Vaud, excepté la commune d'Oulens-sous-Echallens, ont accepté ce nouveau plan directeur. La séance de clôture ainsi que la signature du Plan directeur du Système régional de gestion des zones d'activités du Gros-de-Vaud (PDR-SRGZA) a eu lieu le 26 juin 2025 à Echallens. Le dépôt officiel du PDR-SRGZA a été réalisé le 28 août 2025 conjointement avec les Régions du Chablais et de Nyon, en présence de Mmes les Conseillères d'Etat Luisier et Moret. La volonté du Conseil d'Etat est d'approuver les trois plans simultanément. La DGTL a dans l'intervalle confirmé aux communes les processus de validation au niveau cantonal, y compris en cas de référendum.

Les prochaines étapes consistent donc en l'évaluation des SRGZA par les services cantonaux, puis en l'approbation par le Conseil d'Etat du PDR-SRGZA. Ceci en vue de sa mise en œuvre dans le district et de procéder ainsi à la levée du moratoire applicables aux zones d'activités sur ce territoire. A la fin de l'année 2025, le Conseil d'Etat n'avait toujours pas donnée son accord. Celui-ci est toutefois attendu dans le courant du 1er trimestre 2026.

En parallèle à ce processus, l'Association régionale du Gros-de-Vaud (ARGdV) a élaboré une convention visant à régler les modalités de fonctionnement de l'Organe de Gestion (OG) prévu dans le PDR-SRGZA en vue de permettre le développement des six zones d'activités régionales (ZAR) sises dans le district. Notre commune, en tant que zone d'activités locale (ZAL), n'est pas concernée par cette convention, ni d'ailleurs par l'OG.

4.3. COMMISSION D'URBANISME (COMUR)

La COMUR s'est réunie le 26 août 2025, ainsi que le 4 novembre 2025, afin d'étudier notamment le projet de construction de huit villas sur la parcelle n°274 de la commune de Cugy et divers projets de rénovation dans la Rue du Village en lien avec l'application de manière anticipée des règles du projet de PACom et du RGATC. Un point de situation a également été fait à la COMUR sur le processus de révision du PACom et son règlement d'application, sur le projet de taxe sur les équipements communautaires, sur les parcelles RF n°66 et n°71, ainsi que sur le projet de rénovation du bâtiment de l'Ancienne Forge, revu sur la base des remarques formulées par la COMUR lors de sa séance du 17 décembre 2024, avant le lancement de sa mise à l'enquête en 2026.

4.4. DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL ET ÉCONOMIQUE

4.4.1. SCHÉMA DIRECTEUR DU NORD LAUSANNOIS (SDNL)

Pour rappel, depuis le 1er janvier 2024, les bureaux techniques du Schéma Directeur du Nord Lausannois (SDNL) et du Schéma Directeur de l'Ouest Lausannois (SDOL) ont regroupé leurs forces conformément à la nouvelle Convention de collaboration intercommunale du SDNL, adoptée par les onze Municipalités partenaires à fin 2023.

Les travaux du bureau technique et du Groupe de Pilotage (GROPIL) ont porté en 2025 principalement sur le territoire des communes du périmètre compact du PALM. Le seul sujet d'intérêt central pour notre commune, qui fait partie des communes de la seconde couronne lausannoise, a eu trait au lancement de l'étude sur l'image directrice des transports publics du Nord lausannois, avec une première phase de diagnostic permettant d'établir les premières projections de futurs réseaux de transports publics à l'horizon 2040. Devant s'achever en 2026, cette réflexion permettra de clarifier les enjeux, y compris financiers, pour orienter les futures décisions.

4.4.2. Union des Communes Vaudoises (UCV)

La Commune de Cugy est représentée par son Syndic dans le Conseil des 50. Les sujets abordés lors des quatre rencontres de ce conseil organisées durant 2025 ont porté sur diverses thématiques liées à la gestion communale et aux relations entre les communes et les instances cantonales, ainsi que sur divers projets de lois en discussion auprès du Grand Conseil.

4.4.3. Association Régionale du Gros-de-Vaud (ARGdV)

Pour rappel, la Commune de Cugy est représentée au sein du comité de l'ARGdV par son Syndic, qui en outre assume la présidence de la Commission thématique Territoire & Mobilité. Plusieurs municipaux siègent également au sein d'autres commissions thématiques de l'ARGdV.

Les points forts de l'année 2025 sont résumés dans le rapport de gestion de cette association régionale.

Pour de plus amples informations au sujet des activités de l'ARGdV, le site internet de cette association peut être consulté : www.gros-de-vaud.ch.

4.4.4. Lausanne Région

Les activités de Lausanne-Région sont décrites dans son rapport de gestion auquel il est renvoyé ici. L'une des actions phare de Lausanne Région durant l'année 2025 a été l'adoption, lors de son assemblée générale d'automne du 8 octobre 2025 de sa Stratégie en matière de communication.

Pour rappel, le Syndic assume la présidence de cette association régionale depuis le 13 octobre 2021. Plusieurs membres de la Municipalité siègent également au sein de commissions thématiques de Lausanne-Région.

Pour de plus amples informations au sujet des activités de Lausanne Région, le site internet de cette association peut être consulté : www.lausanneregion.ch

4.5. MOBILITE ET TRANSPORTS

4.5.1. Promotion de la marche - réseau de bancs publics

Au début du printemps 2025, une dizaine de nouveaux bancs ont fleuri sur le territoire communal. Ils favorisent les déplacements à pied en offrant de nouveaux lieux de détente et de convivialité, pour admirer la vue ou papoter quelques minutes, ainsi que des points d'assise où se reposer avant de poursuivre son chemin.

Ces bancs sont le résultat concret de la démarche participative menée à l'été 2023 et à laquelle ont participé une quinzaine d'habitants de tout âge et de tous les quartiers du village. Grâce à leur retour d'expérience et leur expertise de terrain, un diagnostic a pu être posé et une vision directrice définie, en collaboration avec un mandataire spécialisé.

Après cette première étape de réalisation, la Municipalité a bon espoir d'obtenir, en 2026, l'accord des propriétaires privés concernés pour la pose des bancs prévus pour la deuxième étape, permettant ainsi de disposer à Cugy d'un réseau de bancs cohérent.

4.5.2. Promotion du vélo – Action « Cyclomania »

Menée pour la troisième année conjointement avec les Communes d'Epalinges et du Mont-sur-Lausanne, l'action Cyclomania s'est déroulée du 1er au 30 septembre 2025. Visant à inciter les Cugiérans à se déplacer le plus souvent possible à vélo ou à pied afin de récolter des points leur permettant de gagner des prix, elle a réuni quelques 140 participants qui ont parcourus plus de 19'000 kilomètres à pied et à vélo.

4.5.3. Promotion du vélo – Stationnement vélos et nouveau réseau de vélos en libre-service (VLS)

Soucieux de poursuivre ses encouragements à l'usage de la mobilité active, la Municipalité a décidé d'intégrer le projet de nouveau réseau de vélos en libre-service qui sera proposé à l'échelle de la région. Regroupant 27 communes de la région lausannoise ainsi que l'EPFL et l'UNIL, ce projet innovant permettra de proposer un service unifié et performant, via la mise à disposition de 900 vélos tous électriques, dès le printemps 2026. Pour Cugy, ce seront 6 vélos qui seront disponibles dès le printemps 2026 en divers endroits répartis sur le territoire communal.

L'identification de ces stations virtuelles, ainsi que le développement d'une nouvelle offre de stationnement vélos via l'installation de nouveaux arceaux vélos au printemps 2026 a été réalisée sur la base d'une analyse territoriale ainsi qu'à partir du retour de la démarche participative menée dans le cadre de l'inauguration du pumptrack.

4.5.4. Pumptrack

Pour rappel, la Municipalité a eu le plaisir d'inviter la population à l'inauguration officielle de son pumptrack éphémère, le mardi 2 juin 2025 en fin de journée. Installé sur le terrain de basket du Collège de la Combe, ce circuit composé de bosses et de virages a permis d'accueillir tous les engins à roulettes non motorisés (vélos, trottinettes, skateboards ou encore patins à roulettes), selon un règlement d'utilisation précisant les règles de sécurité ainsi que les horaires d'ouverture (en adéquation avec le Règlement communal de police et en dehors des heures d'enseignement scolaire).

Grâce à cette infrastructure disponible durant tout le mois de juin, jeunes et moins jeunes ont disposé d'une possibilité supplémentaire de bouger, de se dépenser et de se rencontrer, répondant ainsi à l'objectif de promotion du mouvement, comme action de santé publique dans notre société toujours plus sédentaire.

L'inauguration a connu un grand succès avec une centaine de personnes présentes qui, en plus de découvrir et tester cette nouvelle installation et partager un moment convivial, ont pu participer à la démarche participative proposée sur la thématique du vélo. Les personnes présentes, adultes comme enfants, ont ainsi pu, selon leur expérience et leur vécu, identifier les endroits devant être améliorés, les lieux de stationnement à développer ou encore les types de mobilier à favoriser pour une utilisation du vélo plus importante et plus sécuritaire.

4.5.5. Transports publics – Extension de l'offre en transports publics

Depuis le 30 juin 2025, l'offre de transports publics s'est élargie avec une prolongation de la circulation de la ligne TL 54, avec deux paires de courses supplémentaires en soirée, du lundi au dimanche. Cette évolution répond à la forte croissance observée en 2024 (+18%) et vise à donner plus de possibilités de correspondances avec les trains en gare de Renens et Cheseaux-sur-Lausanne.

Par ailleurs, depuis le 14 décembre 2025, la ligne TL 54 s'est vu prolongée jusqu'aux Croisettes et le m2, en desservant un nouvel arrêt au niveau du Chalet des Enfants et d'autres arrêts déjà existants (Lausanne, Lion d'Or, Lausanne, En Marin et Lausanne Vullette).

S'agissant de la ligne TL 60, il n'y a pas eu de changement majeur si ce n'est quelques ajustements à la marge en lien avec les nouveaux horaires 2026.

4.5.6. Campagne de relevés de vitesses

La Gendarmerie a effectué six relevés de vitesses sur les routes cantonales en traversée de localité sur la période en 2025, avec pour les deux lieux investigués, un taux d'infraction inférieur à la moyenne cantonale.

	Taux d'infraction moyen [%]				
	2021	2022	2023	2024	2025
Route de Lausanne (RC 501b)	4.9	3.7	4.7	2.9	1.5
Route de Montheron (RC 546c)	4.1	0.5	3.2	3.3	2.5
Canton VD	3.5	3.4	2.9	2.6	2.8

Ces chiffres correspondent à 3'557 véhicules contrôlés en 8h40 d'observation. Il s'agit donc d'images ponctuelles qu'il s'agit de relativiser lorsqu'il s'agit de tirer des conclusions, ce d'autant plus s'agissant de la route de Lausanne dont la portion sud a été réaménagée durant l'été. Les taux d'infraction observés restent en deçà de la moyenne cantonale.

S'agissant du réseau des routes communales, la Gendarmerie a réalisé trois relevés dans le secteur scolaire l'Epi d'Or, à la suite à la demande de la Municipalité. Les résultats confirment la conformité de la zone 30 km/h au chemin des Esserts dans le secteur devant le collège, aucun véhicule n'ayant été dénoncé durant les contrôles réalisés. La situation est toute autre au chemin de l'Epi d'Or où un taux d'infraction moyen de 5.5% a été observé. Fort de ces constats, l'étude de la mise en place d'éléments de modération viendra donc compléter le projet de réfection et de réaménagement de la chaussée dans ce secteur.

A noter finalement que les données fournies par le radar pédagogique propriété de la Commune de Cugy a permis d'assurer un suivi des vitesses de circulation dans différents quartiers de la commune, notamment à la Rue du Village ainsi qu'aux chemins de Palud, de la Lisière et de Bellevue. Ces données permettront d'établir une analyse détaillée de la situation des zones 30 et de proposer les mesures d'aménagement complémentaires lorsque nécessaires.

5. BATIMENTS, DOMAINES ET FORETS

5.1. BÂTIMENTS COMMUNAUX

5.1.1. Généralités

Sur l'ensemble des bâtiments communaux, l'entretien courant est effectué principalement par l'équipe de conciergerie. Le Service technique appuie cette dernière lors de travaux plus conséquents attribués à des mandataires. C'est aussi le Service technique qui gère les nouveaux projets. La plupart des bâtiments communaux n'ont pas nécessité d'interventions particulières. On peut noter cependant que l'installation de la fibre optique, en cours dans le village de Cugy, a été introduite dans tous les bâtiments communaux, que quatre d'entre eux ont été équipés de défibrillateurs et que le système de fermeture par badge a été complété sur l'ensemble des bâtiments scolaires. Pour ceux-ci un préavis concernant le changement de technologie lumineuse avec passage à la technologie LED a été accepté par le Conseil communal.

Les bâtiments ayant fait l'objet de travaux ou de projets spécifiques sont décrits ci-dessous, à l'exception du Centre œcuménique qui se trouve dans un chapitre dédié (cf chapitre 12.5.5).

5.1.2. Parcelle 66

Pour rappel, le mur pignon de ce bâtiment fait l'objet d'un monitoring constant depuis 2023, avec la mise en place d'un inclinomètre et d'un système d'alarme. Des relevés mensuels sont ainsi transmis à la Commune de Cugy. Ces relevés font tous état d'un mur stable en toutes saisons.

Le dialogue entre la Municipalité et le propriétaire de la parcelle 71 s'est poursuivi activement durant toute l'année 2025, et ceci malgré l'article polémique du 24Heures paru début juin 2025. La Municipalité a préféré concentrer son énergie sur la conception d'un nouveau projet pour ce bâtiment à la situation complexe, sis sur les deux parcelles 66 et 71, sans séparation physique ni mur mitoyen, ainsi que sur sa future centralité.

Afin de débloquent la situation, un projet a été soumis au propriétaire de la parcelle 71 et vise à démolir le bâtiment existant pour le remplacer par deux bâtiments séparés, dans le but de créer un espace de rencontre et un droit de passage cohérent vers la future zone de développement au nord. Le propriétaire y a adhéré et a contribué à l'affinement du projet. Ensemble, ils ont soumis leur projet à la DGTL et à la DGIP.

Bien accueilli par la DGTL, la DGIP a en revanche considéré à première vue la destruction du bâtiment existant comme injustifiée au vu des intérêts en jeu et des circonstances générales. La DGIP a ainsi invité la Municipalité et le propriétaire à leur revenir avec une analyse complète et précise du projet de centralité envisagé afin de pouvoir procéder à une pensée des intérêts complète entre l'absolutisme d'une destruction ou d'une conservation du bâti existant. A noter que ni l'aspect sécuritaire, ni l'aspect financier, ni l'intérêt du propriétaire à pouvoir habiter rapidement dans sa maison n'ont été considérés comme prépondérants par la DGIP.

Une telle étude nécessitant d'importants moyens tant humains que financiers et ne pouvant au surplus pas s'inscrire dans un calendrier raisonnable pour les travaux liés au PACom, la Municipalité a décidé de traiter séparément cette problématique, soit dans le cadre d'un plan d'affectation spécial, soit dans le cadre d'un concours d'architecture.

Des discussions sont en cours avec le propriétaire de la parcelle 71 en vue de planifier les prochaines étapes au mieux des intérêts de toutes les parties concernées, y compris l'hypothèse d'un rachat de la parcelle concernée par la commune. Une offre a été reçue dans ce sens par la Municipalité de la part du propriétaire concerné, cette offre faisant l'objet d'un examen par un expert immobilier.

5.1.3. Motel de Pins / Parcelle 67

Pour rappel, dans l'attente d'un projet élaboré, la Municipalité a souhaité louer le bâtiment à la gérante du Motel des Pins, afin que cette dernière puisse continuer son activité et éviter ainsi un bâtiment vide et inutilisé, sujet à détérioration de toutes sortes. A fin 2025, la gérante a demandé la prolongation de son bail, ce qui lui a été accordé pour une durée de deux ans.

La Commission d'estimation fiscale ainsi que l'ORPC ont chacun effectué une visite du bâtiment. La première a transmis à la commune la nouvelle estimation fiscale, tandis que l'ORPC a validé la conformité de l'abri PC du bâtiment.

La Fondation Le Relais s'est approché conjointement de la commune et de la gérante du motel afin d'estimer la possibilité de louer des chambres pour des bénéficiaires d'hébergement d'urgence. Un suivi et un accompagnement serait effectué par un réseau socio-sanitaire en collaboration avec la gérante.

En ce qui concerne l'entretien de l'immeuble, la Municipalité a estimé nécessaire de vérifier si des mesures de protection incendie devaient être mises en place. A cette fin, elle a mandaté deux entreprises spécialisées afin d'obtenir un rapport complet. Ainsi, les mesures organisationnelles ont été renforcées et rappelées à la gérante et les travaux les plus urgents, notamment la construction d'un mur coupe-feu, ainsi que l'obturation de certains passages de dalle et mur ont été effectués en 2025.

La finalisation des travaux, soit la mise à jour de la signalétique et l'adaptation de certaines portes, sont planifiés pour 2026. A noter que le chauffe-eau du bâtiment a dû être remplacé à la suite d'un dysfonctionnement et d'une mise hors service.

5.1.4. Ancienne Forge

A fin 2024, la COMUR a relevé certains défauts du projet et conseillé à la Municipalité de réfléchir aux aspects qui ne donnaient pas satisfaction. De nombreuses réflexions ont abouti à un travail à l'interne sous forme d'esquisses, qui ont été présentées à la Municipalité, ainsi qu'à l'architecte-conseil de la commune et membre de la COMUR. Cette dernière a validé les esquisses, qui ont été transmises à l'architecte en septembre 2025 afin qu'il reprenne le travail de mise à l'enquête.

Ainsi, à ce jour, la Municipalité dispose d'un projet qui répond aux remarques de la COMUR, qui a gagné en qualité spatiales intérieures et extérieures et qui respecte les qualités patrimoniales typologiques de l'Ancienne Forge et son annexe. La Municipalité et le mandataire mettent tout en œuvre afin de déposer le projet à l'enquête publique avant le printemps 2026.

5.1.5. Maison de Commune

Durant la nuit du 30 septembre au 1er octobre 2025, la Maison de commune a fait l'objet, pour la 3ème fois en deux ans, d'une intrusion par effraction. L'alarme anti-effraction s'est déclenchée. Une plainte pénale a été déposée à la Police cantonale vaudoise.

5.1.6. Collège du Motty

La réparation de la toiture effectuée en 2024 donne entière satisfaction et aucune infiltration n'a été signalée. L'utilisation des deux salles de classe à l'étage du bâtiment a été modifiée sans nécessiter de travaux.

5.1.7. Collège de la Chavanne

La façade sud du Collège a subi des dégradations et des infiltrations d'eau sont apparues sous l'isolation. Une analyse a permis d'évaluer l'étendue des dégâts et de définir la manière d'y remédier. Les travaux d'entretien et de réparation de la façade seront effectués grâce à l'obtention en 2025 d'un crédit de CHF 160'000.- (Préavis n° 36-2025). En accord avec la Direction de l'EPS et afin d'éviter tout désagrément pour l'enseignement, les travaux seront effectués pendant les vacances d'été 2026.

5.1.8. Collège de l'Epi d'Or

L'installation des ANF (affichages numériques frontaux) prévue selon le Préavis n°19-2023 a été effectuée dans le courant de l'année. Le préavis précité pourra ainsi être clôturé.

5.1.9. Ferme du Verger (Centre de vie enfantine : Garderie et UAPE)

Plusieurs interventions du service de conciergerie ont été nécessaires pour de petits travaux, notamment à la suite d'une tentative d'effraction et d'un dégât causé à la boîte aux lettres.

5.1.10. Maison Villageoise

Le bruleur à gaz de la Maison Villageoise dessert également l'abri PC ainsi que le Centre œcuménique. Une panne a permis de détecter une baisse de pression liée à une légère fuite d'eau dans le réseau. La pose d'un compteur et l'observation du système permet de dire que ce dernier est stable. L'observation se poursuit afin de définir plus précisément les travaux à venir.

5.1.11. Location des salles de gym

Les deux salles de gymnastiques du Collège de l'Epi d'Or et du Collège de la Chavanne sont louées au tarif de CHF 10.-/heure pour les sociétés locales et de CHF 20.-/heure pour les externes. A noter que le coût effectif de location d'une salle est estimé à CHF 70.-/heure. Le montant annuel facturé pour la salle de la Chavanne est de CHF 9'985.- et de CHF 4'820.- pour la salle de l'Epi d'Or pour un revenu total de CHF 14'805.- en 2025.

5.1.12. Location de la Maison Villageoise

Sur l'ensemble des 36 contrats signés en 2025, 21 locations payantes ont été facturées pour un revenu total de CHF 8'905.-. A ces locations viennent s'ajouter les contrats gratuits de la Maison villageoise dont bénéficient les sociétés locales ayant signé la convention avec la commune, l'EPS Cugy et parfois les citoyens (apéritifs d'enterrement).

Ainsi, en 2025, la salle de la Maison Villageoise a été mise à disposition 15 fois pour des manifestations diverses. Ces utilisations totalisent un soutien financier indirect estimé à CHF 7'270.-.

Hors location, la Commune de Cugy a organisé huit manifestations publiques et le Conseil communal s'est réuni à 5 reprises dans cette même salle.

Au demeurant, elle met la salle du rez-de-chaussée à disposition de la société locale Talents solidaires.

Location Maison Villageoise	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Contrats de location	11	32	46	37	30	36
Montant estimé de l'aide indirecte (en francs)	2'835	6'980	15'165	4'875	7'030	7'270
Locations payantes	1	5	23	22	20	21
Montants facturés (en francs)	385	1'390	5'690	9'823	5'650	8'905

5.1.13. Location du Caveau communal

Sur l'ensemble des 14 contrats signés en 2025, 12 locations payantes ont été facturées pour un revenu total de CHF 1'480.-. A ces locations payantes viennent s'ajouter deux mises à disposition gratuite du caveau, représentant un montant de CHF 250.-.

5.1.14. Mise à disposition de locaux pour l'école de musique

La Loi sur les écoles de musique (LEM) prévoit que les Communes assurent le financement des locaux des écoles de musique reconnues et les mettent à leur disposition. Pour le Conservatoire des régions du Gros-de-Vaud, la commune a mis à disposition des locaux à raison de quatre heures par semaine au collège de la Chavanne.

Le P'tit Conservatoire du Haut-Talent (PCHT) bénéficie de divers locaux à Cugy à raison de 28 heures par semaine, au Centre œcuménique, à la Maison Villageoise, à la Chavanne et à l'Epi d'Or. En raison des services funèbres ou d'autres utilisations prioritaires au Centre œcuménique, il arrive plusieurs fois par an que les cours du PCHT doivent se dérouler dans d'autres locaux. Une solution plus pérenne et stable est étudiée pour ces Ecoles de Musique.

5.2. DOMAINES ET FORÊTS

5.2.1. Acquisition d'une vigne en Lavaux

La Municipalité a lancé les démarches, début 2025, en vue de l'acquisition d'une parcelle de vignes de 1'918 m² en Lavaux, dans le but notamment d'offrir à la commune une opportunité de valoriser son patrimoine culturel et territorial. En devenant propriétaire de vignes, elle peut renforcer son identité locale en s'associant à la tradition viticole vaudoise, profondément ancrée dans l'histoire régionale, notamment depuis le rôle des moines cisterciens dans le développement de Lavaux.

Elle peut diversifier son patrimoine, tout en générant des retombées symboliques, sociales et économiques, et disposer d'un outil de représentation lors d'événements officiels, lui permettant d'envisager des initiatives liées à l'éco-tourisme, à la promotion du terroir et à l'économie locale, avec des perspectives de retour sur investissement à moyen ou long terme. Le statut de producteur de vin donne en effet accès à des réseaux et événements prestigieux, comme la Fête des Vignerons, renforçant la visibilité et la légitimité de la commune. Par ailleurs, ce projet contribue à soutenir la viticulture locale, fragilisée par la concurrence et la baisse de consommation, en préservant un savoir-faire et un paysage culturel.

Le Conseil communal a validé le préavis y relatif le 9 octobre 2025 et la Municipalité a décidé de confier l'entretien et l'exploitation de la vigne à une entreprise familiale de vignerons – connue et reconnue en Lavaux – via un contrat de bail à ferme. La commune pourra ainsi bénéficier d'un vin de qualité à son nom, utilisable lors d'événements ou comme cadeau officiel, tout en profitant de prix avantageux auprès du producteur et de réaliser ainsi des économies sur l'achat de vin, de percevoir un revenu locatif et de générer des recettes supplémentaires grâce à la revente.

L'acquisition de la vigne sera finalisée au début de l'année 2026 et le vin communal devrait pouvoir être disponible dès le printemps 2026, à l'issue d'un concours public organisé pour la création de son étiquette.



5.2.2. Triage forestier

Le Triage Mèbre-Talent regroupe huit communes - dont celle de Cugy. À la suite d'une décision cantonale, le Triage a changé d'arrondissement forestier depuis le 1er juillet 2025, et M. Gil Loetscher en est l'inspecteur. Le Triage assure l'entretien et la gestion durable des forêts privées et publiques situées sur le territoire des communes membres en s'appuyant sur un plan de gestion 2019-2028, qui décrit l'état de la forêt et détermine les objectifs à atteindre.

Après 20 ans de bons et loyaux services au Triage Forestier Mèbre-Talent, le garde forestier, M. Jean-Philippe Crisinel a donné sa démission pour le 22 janvier 2025. Lors de l'Assemblée générale extraordinaire du 12 janvier 2025, la nomination d'un nouveau garde a été validée à l'unanimité. Le remplaçant de M. Crisinel a été désigné en la personne de M. Mathieu Détraz avec une entrée en fonction au 1er mai 2025. Entre janvier et mai 2025, l'intérim a été effectué à satisfaction par M. Cyril Combremont.

En sus de l'Assemblée générale extraordinaire précitée, les délégués du Triage se sont réunis à deux reprises en 2025 pour valider les comptes 2024, voter le budget 2026 et traiter de plusieurs thématiques, notamment la révision des statuts. En octobre 2025, le Conseil communal de Cugy a validé lesdits statuts.

5.2.3. Martelage

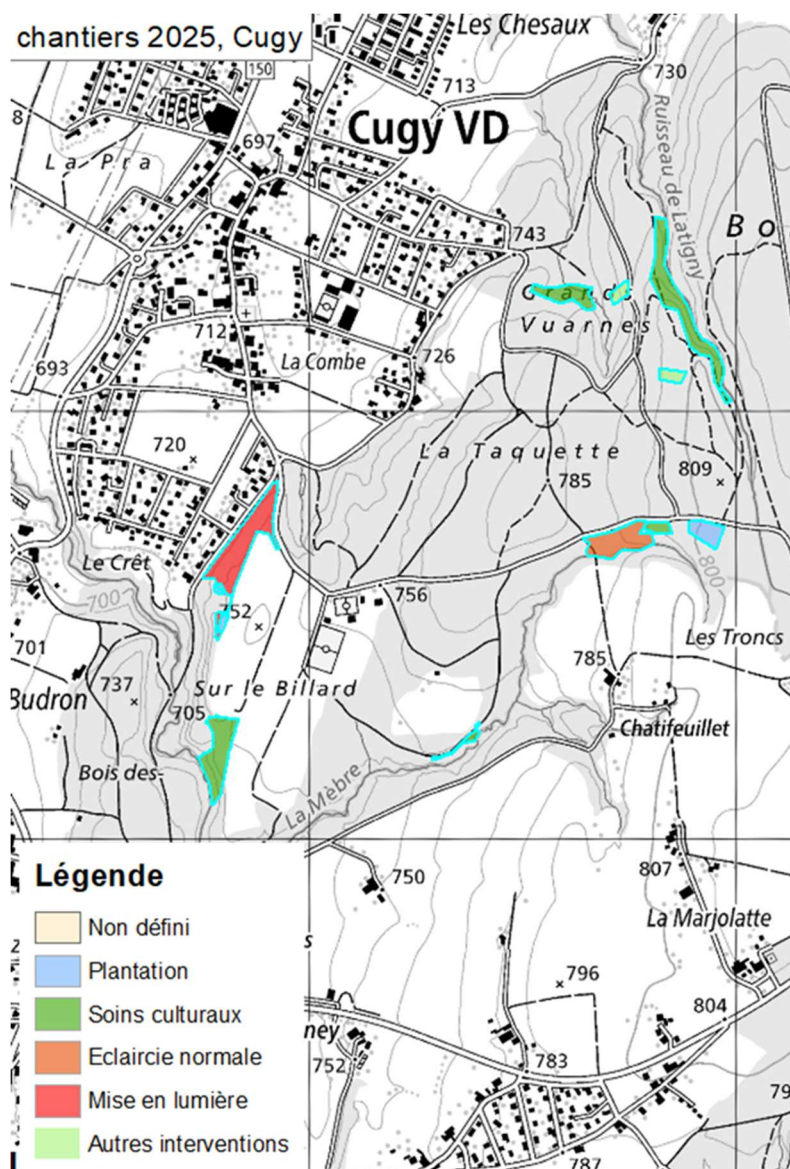
Le martelage a eu lieu en collaboration avec le service forestier durant la matinée du 15 juillet. Sur les 828 m³ de bois désignés pour l'abattage, 50 m³ sont des épicéas atteints du bostryche. Hormis les coupes sanitaires, les volumes martelés en 2025 seront coupés durant le début de l'année 2026. Les Reflets de Cugy du mois d'octobre ont consacré deux pages à cette tradition.

5.2.4. Entretien, coupes et exploitation

Pour 2025, 495 jeunes arbres ont été plantés, principalement du chêne et de l'érable plane. Ces essences résistent bien au réchauffement climatique. Des soins à la jeune forêt ont été réalisés sur 3 hectares et l'octroi de subventions cantonales a pu couvrir un peu plus de 50% des frais.

Grâce à une action citoyenne, une équipe de bénévoles a curé deux gouilles le long du Talent, sous l'ancienne déchetterie. Ces travaux devraient permettre un habitat plus pérenne pour les batraciens.

Les divers travaux forestiers 2025 ont été répartis selon le plan suivant :



Coupes et assortiments - en m3						
	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Bois de service résineux et feuillus	416	395	520	596	675	472
Bois de feu, industrie et copeaux	395	285	406	323	263	285
Totaux	811	580	926	919	938	841

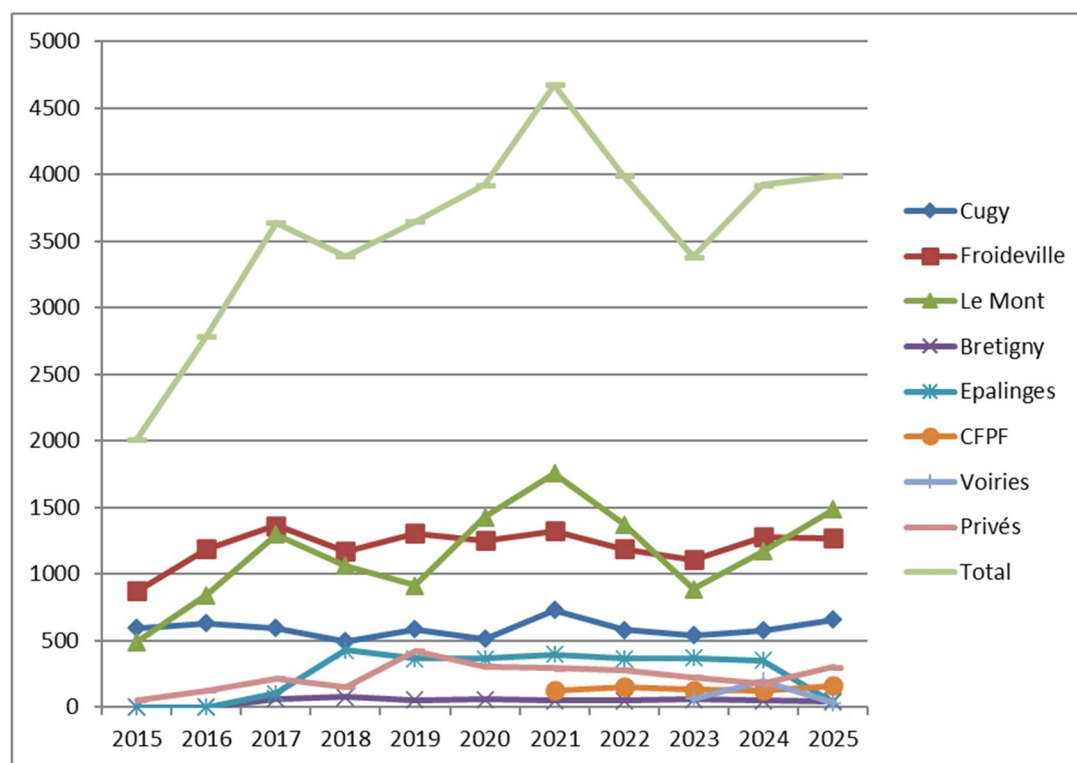
Le bois de service a été vendu à CHF 85.-/m3 et le bois de feu à CHF 64.-/m3, et à une moyenne de CHF 70.-/m3 pour le total de l'exploitation. Le cout d'exploitation pour les coupes de bois d'élève à CHF 69.-/m3 sur l'année 2025, soit à l'équilibre avec les recettes.

5.2.5. Chemins forestiers, sentiers et places de pique-nique

La voirie a effectué l'entretien courant des routes et chemins forestiers. Globalement, la desserte est en bon état. Les places de pique-nique sont également entretenues par ce même service. La commune s'est approchée de l'ORPC, qui effectuera certains travaux le long du sentier du Talent.

5.2.6. Hangar à plaquettes de Bretigny

Pour 2025, ce sont 3'991 m3 de plaquettes qui ont été vendus, dont 3'655 m3 vendus aux communes. L'année fut globalement dans la moyenne. Les volumes par consommateur en m3 sont représentés dans le tableau ci-dessous. Le montant annuel des ventes s'élève à près de CHF 136'000.-. La commune de Cugy a consommé 657 m3 de plaquettes, soit 245 m3 de bois rond.



5.2.7. Parc naturel du Jorat

Cugy en tant que commune limitrophe au PNP Jorat, doit rester informée. A ce titre, la Municipale en charge a poursuivi en 2025 son mandat de Déléguée des communes limitrophes (Cugy, Le Mont, Epalinges et Froideville). Elle a participé à ce titre aux séances de la Commission de suivi de la surveillance des dispositions de la décision de classement du Parc et en a référé aux autres communes.

5.3. COURS D'EAU

Pour prévenir un déversement d'eau sur une parcelle de terrain cultivé, un curage a été effectué sur l'embranchement du Latigny situé en dessus du chemin de la Bérallaz.

En raison d'un permis de construire bloqué par une opposition, les travaux prévus par le Canton pour la construction d'une passe à poissons sur le Talent n'ont pu débuter qu'en juillet. Avec les fortes pluies de l'été 2025, le chantier a été retardé et les entreprises n'ont pas pu répondre au calendrier.

La fin du chantier étant fixée au plus tard à mi-octobre pour des raisons piscicole et de fraie, il a été décidé de reporter les travaux au printemps 2026. A noter que le curage du canal est prévu durant les travaux de réalisation de la passe à poissons.

5.4. INSTALLATIONS SPORTIVES

Le terrain de football du Billard a fait l'objet d'entretiens usuels. Les travaux de rénovation et de mise aux normes électriques de l'éclairage du terrain de football du Billard se sont terminés au mois d'avril. Les retours par le FC Cugy sont très positifs. Le terrain a été paramétré et mesuré selon les standards prévus ce qui a permis son homologation par les instances du football ASF et ACVF.

Les luminaires peuvent être commandés par une télécommande ou par une application dédiée. Les subventions de « LEDforFOOT » et du fonds du sport vaudois, lesquels ont permis de diminuer les coûts de CHF 13'350.00 ont été versées comme prévu. Une partie du matériel démonté a comme convenu été récupéré par le tennis club de Cugy.

Dans le but d'automatiser la tonte du terrain de football et alentours, plusieurs entreprises ont été sollicitées pour faire un essai de tonte sur le terrain du Billard et fournir une offre. Après comparaison, le choix s'est porté sur l'acquisition de 2 robots (modèle Husqvarna 580Visio Epos). Ce modèle présente plusieurs avantages. Il s'agit de 2 petites tondeuses qui vont pouvoir tondre des plus petits espaces sinueux. Elles seront équipées de caméras et d'IA ce qui leur permettront de s'adapter au terrain (ballons oubliés, buts déplacés, hérissons, etc..). A titre de comparaison, le prix de la tonte annuelle par la voirie est estimé à environ 14'000.- frs par année. Celui effectué par les robots, y compris l'intervention de la voirie (contrôles, finitions) est estimée à CHF 5'500.- frs.

6. POLICE DES CONSTRUCTIONS

6.1. GÉNÉRALITÉS

Les projets de construction sont traités par le Service technique et nécessitent la délivrance d'un permis de construire après une procédure complète ou la délivrance d'une autorisation municipale après une procédure simplifiée (panneaux solaires, par exemple).

La révision du PACom implique que les projets de construction doivent à la fois respecter le règlement de police des constructions en vigueur (RGATC) et le futur PACom, le dispositif le plus restrictif prenant le pas sur l'autre. Un double contrôle de la part de la Police des constructions est effectué afin de vérifier toutes les conditions.

Grâce à un travail minutieux, le Service technique a pu établir une liste des appartements qui ont été, au fil des années, créés sans autorisation. À la suite de la décision municipale du 27 octobre 2025, il sera demandé à une quinzaine de propriétaires de régulariser leur situation et de se mettre en conformité.

6.2. ENQUÊTES PUBLIQUES

Au cours de l'année, conformément à la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC), 25 dossiers de construction ont été mis à l'enquête publique, soit 10 de plus qu'en 2024.

17 permis de construire ont été délivrés en 2025 :

- 2 pompes à chaleur par sondes géothermiques pour chauffage
- 5 pompes à chaleur PAC air/eau
- 1 pompe à chaleur PAC réversible (climatisation)
- 4 transformations et rénovations
- 1 construction nouvelle
- 1 isolation périphérique
- 1 création de véranda
- 1 extension de la villa et garage enterré
- 1 modification d'antenne 5G

6.3. PROCÉDÉS DE RÉCLAME

Deux demandes quant à des procédés de réclame ont été déposées courant 2025 ; cependant aucune autorisation n'a pu être délivrée, faute de documents manquants.

6.4. AUTORISATIONS MUNICIPALES DE CONSTRUIRE

40 autorisations municipales ont été délivrées en 2025 :

- 25 installations solaires
- 5 pompes à chaleur (suite changement de procédure cantonale)
- 1 réfection de mur de soutènement
- 2 abris de jardin
- 1 isolations périphériques
- 1 isolation périphérique avec isolation de la toiture
- 1 agrandissement d'une fenêtre existante par une porte fenêtre
- 1 installation d'un vélux en toiture
- 2 réfections complètes de toiture
- 1 poulailler

6.5. AUTORISATIONS DIVERSES

17 permis de fouille et 6 autorisations de teintes et de matérialisation diverses ont été délivrées. De plus, sur un total de 17 requêtes d'abattage pour des arbres ou des haies, 10 ont pu être autorisées.

6.6. VISITES DE CONFORMITÉ

Dans le courant de l'année, la Commission de salubrité a effectué 16 visites de salubrité sur différents chantiers dans l'objectif de délivrer les permis requis. Au terme de ces visites, 12 permis d'habiter ou d'utiliser ont pu être délivrés.

6.7. DOSSIERS PRINCIPAUX

- Parcelle RF n°2 – Rue du Village
Le domaine agricole est en cours de mise en conformité selon les exigences du Département cantonal. Un dossier d'enquête publique en matière de protection incendie a été déposé auprès du Service technique à la fin de l'année 2024 et soumis à l'enquête publique du 29 mars au 27 avril 2025. Ce dossier est en cours d'examen par les services cantonaux compétents, lesquels ont formulé des demandes de compléments.
- Parcelle RF n°221 – Route de Lausanne
Le bâtiment d'activités autorisé sur cette parcelle est en cours de construction et celle-ci avance bien.
- Parcelle RF n° 213 et 156 et 228 – Téléphonie mobile
Le permis d'utiliser a été validé pour l'antenne sur la parcelle RF n°213 de la société Avia. Pour les deux autres parcelles, au Moulin et aux Biolettes, les rapports de mesures d'immissions ont été effectués et le processus suit son cours.
- Parcelle RF n°391 – Bellevue
En mars 2025, la commune a délivré le permis d'habiter pour la nouvelle maison. Le chantier de transformation du bâtiment existant suit son cours. L'avancement de ce dernier reste cependant très lent.
- Parcelle RF n°1098 – Dailles
Le chantier s'est achevé en automne 2025 et une visite a été effectuée par la Commission de salubrité. Lors de cette visite, il a été constaté que les travaux n'avaient pas été réalisés selon les plans mis à l'enquête publique en 2020 et 2022. Un dossier de mise à l'enquête complémentaire a été demandé afin que la Municipalité puisse prendre connaissance des modifications effectuées et prendre les dispositions nécessaires.
- Parcelle RF n°241- Transformation de 6 immeubles à l'Epi d'Or
Les derniers travaux, tels que la création de la place de jeux, ont été réalisés en fin d'année 2025. Le permis d'habiter devrait pouvoir être délivré début 2026.
- Parcelle RF n°218- Projet pour un bâtiment artisanal aux Dailles
- Le projet modifié a finalement été mis à l'enquête publique et le permis de construire a été délivré au mois d'octobre.
- Parcelle RF n°351 – Construction de deux villas mitoyennes
Un projet de construction de villas mitoyennes a été déposé à l'enquête publique du 8 février au 9 mars 2025. Durant cette période, une opposition a été formulée et a pu être levée grâce à un accord trouvé entre les maîtres d'ouvrages et l'opposant. Le permis de construire a donc pu être délivré au mois de juin 2025 et les travaux ont débutés peu après. La livraison est prévue pour le début d'année 2027.

- Parcelle RF n°274 – Projet de huit villas individuelles

Un projet de construction de huit villas individuelles a été déposé sur une parcelle située au Chemin de la Chavanne. Ce projet a fait l'objet de discussions approfondies tant au sein de la commune qu'avec les porteurs du projet. L'enquête publique s'est déroulée du 24 octobre au 24 novembre 2025 et a donné lieu à plusieurs oppositions. Une séance de conciliation a été organisée à la fin du mois de décembre. Des accords devraient intervenir au début de l'année 2026, permettant ainsi la délivrance du permis de construire.

- Parcelle RF n°482 : second appartement

Le dossier d'enquête relatif à la mise en conformité d'un second appartement a été soumis à l'enquête publique du 28 novembre au 29 décembre 2025. Durant cette période, une opposition collective a été déposée. Le traitement du dossier est prévu courant 2026, dans l'objectif de parvenir à une solution satisfaisante pour l'ensemble des parties concernées.

- Parcelle RF n°14 – Zone centrale

Courant 2025, un projet de transformation du bâtiment sis sur la parcelle précitée, Rue du Village 14, a été soumis à la Municipalité. Ce projet a été examiné par la Municipalité, le Service technique ainsi que la COMUR, dans la mesure où il concerne un secteur particulièrement sensible du village.

Le dossier a été adapté en tenant compte des remarques émises, puis déposé à l'enquête publique du 24 novembre au 24 décembre 2025. Aucune opposition n'a été formulée durant cette période, une observation ayant toutefois été adressée à la Municipalité. Le permis de construire devrait être délivré au début de l'année 2026.

- Parcelle RF n°5 – Zone centrale

Dès le mois de mai 2025, le Service technique a procédé à l'analyse d'un avant-projet portant sur la transformation d'un ancien garage situé sur la parcelle précitée.

Ce projet a été examiné par la Municipalité, le Service technique ainsi que la COMUR, dès lors qu'il concerne un secteur particulièrement sensible du village. Le dossier sera adapté en tenant compte des remarques formulées, puis déposé à l'enquête publique au cours de l'année 2026.

- Patrimoine arboré

En lien avec la loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager (LPrPNP) et son règlement (RLPrPNP) précisant les règles applicables à la protection du patrimoine arboré, la commune a recensé et transmis au canton pour validation les arbres remarquables à inscrire à l'inventaire cantonal. Il est prévu qu'un règlement harmonisé au niveau du Nord-vaudois soit établi courant 2026.

- Fondation Echaud

Dans le courant de l'année, la Fondation Enchaud a organisé un concours d'architecture sous forme de mandat parallèle visant à prévoir un projet de cinq unités d'habitation pour les résidents de la Fondation en remplacement des pavillons existants. La Commune était représentée dans le Jury du Concours. L'exposition au public des 18 projets s'est déroulée en novembre.

7. ROUTES ET VOIRIE

7.1. ROUTES

7.1.1. Route de Lausanne (RC 501) – réaménagement

Incluant la mise aux normes de la paire d'arrêts de bus Cugy-Cavenette, la sécurisation du passage pour piétons existant, le développement de l'offre en stationnement vélos, ainsi que la pose d'un revêtement phono absorbant, conformément au Préavis n°24-2024, le chantier sur la Route de Lausanne a été réalisé par étapes durant l'année 2025.

Débuté à mi-mars 2025, les travaux de génie civil se sont achevés le 2 juin. La pose du revêtement définitif est quant à elle intervenue le week-end du 30 août au 1^{er} septembre, avec une fermeture complète du samedi soir au petit matin du lundi. Pour cette phase de chantier, une signalisation avancée ainsi que des déviations ont été mises en place, en collaboration avec les services cantonaux concernés, ainsi que les transports publics lausannois. Outre les contacts directs avec les riverains directement concernés, cette information a fait l'objet d'une communication à la population via une Page d'Information Officielle (PIO).

Venant compléter l'aménagement de la porte d'entrée sud dans la commune et faisant suite à une étude d'implantation démarrée en septembre 2024, un panneau d'information LED a été mis en fonction en décembre 2025, après – il faut bien le dire – de multiples interventions des prestataires externes qui n'ont de loin pas donné pleine et entière satisfaction quant aux conditions et à la rapidité d'exécution. Malgré cela, la Municipalité se réjouit de disposer, depuis fin 2025, d'un outil de communication claire, cohérent et efficace pour transmettre les informations relatives aux activités cugiéranes auprès de la population et des visiteurs.

7.1.2. Chemin des Esserts – Mise en sens unique du secteur nord

Afin de répondre aux enjeux de sécurité routière à proximité du Collège de l'Epi d'Or, et face à l'échec des actions de sensibilisation et de prévention mises en place tant par l'Association Scolaire Intercommunale de Cugy et Environs (ASICE) que la Commune de Cugy, la Municipalité a dû se résoudre à prendre des mesures d'aménagement.

Un projet de sécurisation, incluant la mise en sens unique du chemin des Esserts avec contre-sens cyclable, a ainsi été établi. Offrant des places de pose-dépose supplémentaires, il permet d'éviter les manœuvres dangereuses et les mauvaises conditions de visibilité dues aux parcsages intempestifs et facilite les déplacements à pied et à vélo. Il offre par ailleurs une nouvelle offre de stationnement pour les deux roues motorisées.

Soumises aux formalités de l'enquête publique du 10 décembre 2024 au 1^{er} janvier 2025, les modifications d'aménagement ont fait l'objet d'une communication accrue, avec information sur site et aux parents d'élèves ainsi que l'envoi d'une Page d'Information Officielle (PIO) à la population.

En plus de la mise en place des modifications de marquage et de signalisation à mi-mars 2025, des actions de prévention et – au besoin – de répression ont été menées et sont toujours en cours. Elles seront poursuivies en 2026.

A noter que, s'agissant du secteur sud du chemin des Esserts qui a fait l'objet du Préavis n°09-2022, les dossiers de constitution des servitudes ont été transmis au notaire et devraient être signées tant par la Commune que les propriétaires concernés d'ici mi 2026.

7.1.3. Chemin des Roches – Balisage d’une bande cyclable

Pour répondre aux demandes d’amélioration de la sécurité au chemin des Roches pour la mobilité active, une bande cyclable a été balisée au printemps 2025. L’accessibilité à la zone sportive du Billard pour la mobilité active s’en trouve ainsi améliorée.

7.1.4. Réaménagement de la route des Biolettes

Profitant des travaux de marquage sur la RC 501, le balisage d’une bande longitudinale pour piétons a été réalisé à la fin du mois de septembre 2025, après la réfection des accotements intervenue au printemps. Ce marquage vient compléter le projet de modération de la route des Biolettes, mis en place durant l’été 2024 par la réalisation de deux décrochements verticaux.

La continuité des itinéraires piétonniers sur la route des Biolettes en direction de la déchetterie et de Morrens est ainsi assurée, conformément aux recommandations émises par la Direction Générale de la Mobilité et des Routes (DGMR) dans le cadre de la mise à l’enquête des décrochements verticaux menée en 2023.

7.1.5. Etudes de projets routiers

Menée par le Service technique, accompagné par un mandataire spécialisé, une étude de réaménagement de la route de Montheron a été réalisée durant le 2^e semestre 2025, en lien avec des problématiques de sécurité routière et d’assainissement du bruit sur cette route cantonale en traversée de localité. Cela permettra à la Municipalité de disposer des éléments techniques et financiers nécessaires à la présentation d’un préavis pour le réaménagement de cet axe au printemps 2026.

Le Service technique a par ailleurs procédé à diverses analyses ponctuelles, notamment l’identification des lieux d’implantation et du mobilier optimal pour le développement du stationnement vélos, en particulier les vélos en libre service.

7.1.6. Réfection et entretien des infrastructures communales

L’entretien des infrastructures routières communales a fait l’objet de diverses interventions telles que le reflachage avec du goudron à froid à divers endroits du village. Réalisé par le personnel de voirie, cette intervention permet une utilisation adaptée et sécuritaire de l’infrastructure, dans l’attente d’une prochaine réfection plus complète. A ce titre, le prochain plan d’entretien routier, démarré en 2025 et qui devrait être achevé en 2026, permettra de définir les priorités d’intervention et les budgets y relatifs. Le chemin des Fougères ainsi que celui des Petits-Esserts ont fait l’objet de réfections ponctuelles un peu plus conséquentes, mandatées à des entreprises spécialisées. Il en est de même du pont sur la Mèbre qui a fait l’objet d’un contrôle complet, y compris des ancrages, en 2025.

7.2. VOIRIE

7.2.1. Travaux de voirie

Place de jeux

En collaboration avec le responsable des concierges, les places de jeux, sol et jeux ont été contrôlées. Les jeux défectueux ont été réparés ou remplacés de manière à respecter les normes de sécurité en vigueur.

Giratoire

Le giratoire du Moulin a fait l'objet d'une réalisation paysagère, selon le projet des employés de voirie communaux, mettant en thème les 4 cours d'eau traversant Cugy. Le résultat a été salué par la population.

Coup de balai 2025

L'opération « Coup de balai » menée le samedi 29 mars 2025 a été un franc succès, une quarantaine de bénévoles ont répondu à l'appel pour participer à cette opération. Entourés du chef de la voirie et de deux collaborateurs, armés du matériel nécessaire, ils sont partis traquer les détritiques qui n'ont rien à faire dans la nature. Près de 200 kilos de déchets ont été récoltés. Parmi les déchets retrouvés figurent notamment un moteur de scooter, ainsi que de nombreux mégots de cigarettes.

La matinée suivie d'une collation s'est déroulée dans la bonne humeur. Le vendredi 11 avril, une classe de l'EPS a à leur tour œuvré aux abords de l'ancienne déchetterie des Rossets. Les élèves ont permis de récupérer 40 kilos supplémentaires de déchets. L'opération sera renouvelée en 2026.

Rétrécissement du Chemin des Roches

Début février, des chicanes ont été installées au Chemin des Roches par nos employés restreignant ainsi l'accès à la place de sport du Billard pour les véhicules de plus de 2.40 mètres de large.

7.2.2. Remplacement des véhicules de voirie

Reform T9

La Commune de Cugy a procédé au remplacement du véhicule porte-outils Reform T9, le plus vétuste du parc, le plus polyvalent et le plus utilisé par la voirie et les espaces verts. Aucun véhicule électrique équivalent n'étant disponible sur le marché, la Municipalité a été obligée de se déterminer pour l'achat d'un véhicule thermique de type AEBI VT 470 Vario aux dernières normes. Le porte-outils ayant plus de 19 ans et comme la plupart de ses accessoires sont eux encore en bon état, le service technique s'est dès lors attaché à voir dans quel mesure un véhicule porte-outils nu, soit sans accessoires, était disponible rapidement sur le marché et si oui, à quel coût.

Les représentants de 2 constructeurs différents ont été sollicités, ces derniers produisent des véhicules porte-outils modernes sur lesquels les agrégats en possession de la voirie peuvent être posés, car compatibles. Un véhicule de remplacement a été mis à disposition, à moindre frais, dans l'attente de la livraison du nouveau porte-outils. Il est à noter que l'achat d'un porte-outils nu thermique ne respecte pas strictement le préavis 14-2022 mais permet d'en respecter le cadre financier. En effet, cette acquisition laisse un solde de plus de CHF 450'000.- pour acquérir prochainement deux nouveaux véhicules électriques, répondant aux besoins de la voirie.

Toyota Hilux

Dans le but de changer le véhicule utilitaire thermique "Toyota Hilux" par un véhicule électrique, un appel d'offres a été lancé auprès de 4 fournisseurs avec un cahier des charges donné par la voirie. Sur la base des diverses offres, des essais effectués de chaque véhicule par le personnel de la voirie, un rapport d'évaluation a été établi.

Le choix s'est porté sur un véhicule du modèle Iveco eDaily lequel a obtenu la meilleure notation. La livraison est prévue dans le courant de l'été 2026.

Pour rappel ces achats font l'objet du préavis municipal no 14-2022.

8. DECHETTERIE ET ORDURES MENAGERES

8.1. DÉCHETTERIE DE PRAZ-FAUCON

La déchetterie de Praz-Faucon a connu une fréquentation record, le bon fonctionnement de la barrière d'entrée a permis un comptage enfin correct. Sa gestion a en outre été saluée par les organes de contrôles régionaux. Chaque année un audit de contrôle a lieu à la déchetterie par le responsable sécurité de l'entreprise CRIDEC. Cet audit permet de contrôler si les déchets spéciaux des ménages (DSM) sont collectés et stockés correctement avant leur évacuation. Le résultat pour notre déchetterie est à nouveau très bon. Au vu de la fréquentation importante, il devient très difficile au gestionnaire sur site, lorsqu'il est seul, de contrôler la bonne pratique des usagers. Certains, une minorité, profitant de jeter dans les bennes n'importe quoi une fois l'employé occupé à l'autre extrémité du site.

Fréquentation de la déchetterie par année (en nombre de passages)						
Catégories	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Habitants de Cugy	26'379	28'120	25'622	20'799	15'650	28357
Habitants de Montheron	929	944	862	594	379	674
Habitants de Bretigny-sur-Morrens	3'776	5'500	5'633	4'704	3'672	8301
Habitants de Morrens	*	11'612	11225	9'022	7434	13270
Résidences secondaires	86	137	150	105	68	156
Entreprises Cugy	1'221	1'805	1634	1'034	735	1355
Entreprise Bretigny-sur-Morrens	87	104	144	167	145	316
Fréquentation globale	32'551	48'323	45'375	36'512	28'083	52558

8.2. ORDURES MÉNAGÈRES ET DÉCHETS

Collecte en porte-à-porte (en kg)				
	Nombre d'habitants	Poids total	Poids par habitant	Poids moyen du sac par ménage et par semaine
2020	2761	344'940	125	6.317
2021	2733	322'624	118	6.082
2022	2734	316'660	115	5.780
2023	2733	323'334	118	5.647
2024	2790	336'650	121	5.709
2025	2824	336'000	119	5.692

Le poids par habitant est resté stable. Cugy est plus bas que la moyenne cantonale (129,6 kg/hab.) et plus que la moyenne du périmètre GEDREL auquel nous faisons partie (156,6 kg/hab.). A noter que la plupart des communes ne dispose pas d'une benne permettant la récupération des plastiques à la déchetterie. Ceux-ci sont éliminés via une filière spécifique ou par les sacs taxés. Une rencontre avec la société LEO, spécialisée dans le recyclage des plastiques a eu lieu en collaboration avec la commune de Morrens. Aucune suite n'a été donnée à ce concept, qui devrait être revu, afin de travailler davantage sur la gratuité du sac que sur les perspectives de rétrocession.

Des offres ont été demandées à trois entreprises qui collectent les déchets aux portes à portes, dans le but de comparer les prix avec ceux pratiqués par le prestataire. Une seule entreprise a répondu avec de plus une offre pour la collecte des déchets compostables. Une analyse plus poussée sera effectuée l'année prochaine.

Pour plus d'information, le site Vaud-Stat-Déchets fournit les statistiques communales des déchets urbains www.vaud-stat-dechets.ch.

9. SERVICES INDUSTRIELS

9.1. RÉSEAU D'EAU POTABLE

Depuis le 1er janvier 2025, l'alimentation en eau potable de Cugy est déléguée au Service de l'eau de la Direction de la Sécurité et de l'Economie de Lausanne.

Les factures de consommation d'eau et les taxes pratiquées sont celles du nouveau distributeur et ont été adressées directement aux cugériens par le Service de l'eau de Lausanne.

Les sources de Cugy ne sont pas concernées par cette délégation et restent propriété de la Commune. Des réflexions sur l'utilisation de cette eau sont en cours.

9.1.1. Production et consommation

Depuis la reprise du réseau d'eau par la Ville de Lausanne et compte tenu du fait que l'établissement du décompte annuel de consommation d'eau n'interviendra que courant mai, il n'est pas possible de fournir dans ce rapport, les consommations comme les années précédentes. Des chiffres seront disponibles dans le prochain rapport de gestion.

9.2. ASSAINISSEMENT

9.2.1. STEP de Praz-Faucon

De manière à maintenir une bonne qualité du traitement des eaux usées du versant sud de Cugy, l'entreprise WAMAX, laquelle entretient les installations sur le site à notre satisfaction, a procédé à l'échange des tapis aérateurs du bassin nord de traitement de biologie. Outre l'amélioration des résultats des mesures mensuelles effectuées par la Direction générale de l'environnement (DGE), une économie de consommation d'électricité de près de 25% a été constatée. Le bon fonctionnement de la STEP doit être maintenu jusqu'à la mise en service de la STEP interrégionale d'Echallens, prévue à ce stade en début 2030. La STEP de Praz Faucon deviendra alors une station de pompage (STAP). Chaque année, la Direction Générale de l'Environnement convie les exploitants de STEP et les Municipaux en charge à une journée d'information sur le bilan de l'épuration vaudoise.

Les résultats peuvent être consultés sur leur site : <https://www.vd.ch/environnement/eaux/protection-des-eaux-epuration-pgee-agriculture-qualite-biologique-et-chimique-des-eaux/evacuation-et-epuration-des-eaux/stations-depuration-des-eaux-usees-step>

9.2.2. STEP de l'AET

La STEP intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la région bassin supérieur du Talent AET a plus de 30 ans. Comme soulevé l'année dernière, cela implique un entretien plus important et le remplacement des équipements indispensables au bon fonctionnement du traitement des eaux usées selon les normes en vigueur. Ceci aura un impact financier sur les comptes des prochaines années. Cugy est particulièrement attentif à ces investissements étant donné sa sortie de l'association une fois la STEP d'Echallens en service.

9.2.3. Futur STEP de l'ASET

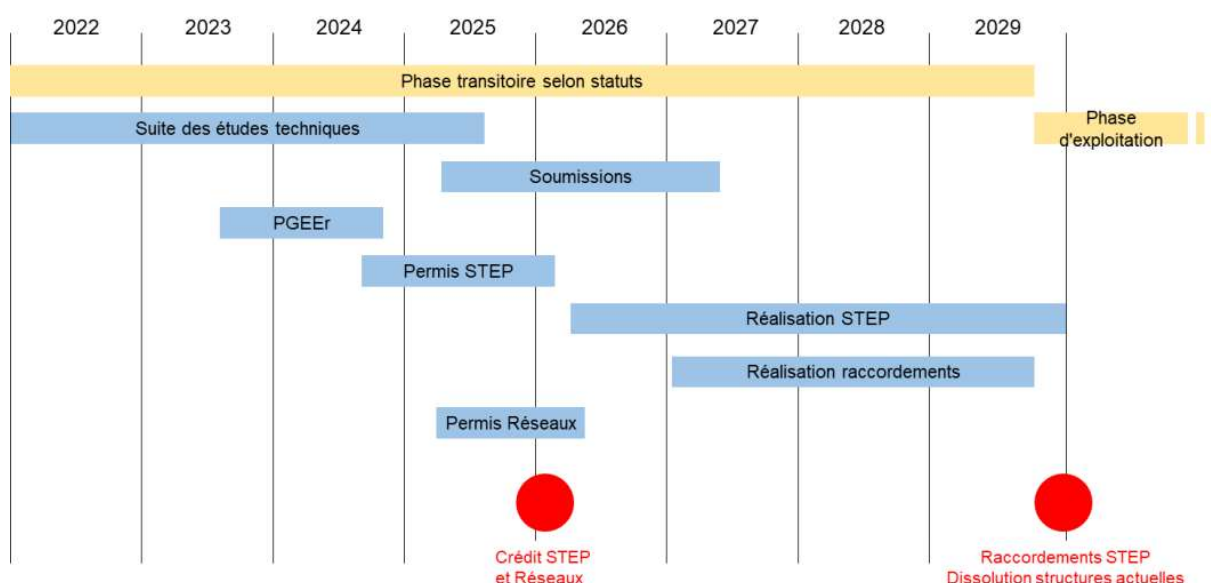
Le projet est toujours en phase d'études et de planification. Le CODIR, sous la présidence de M. Christian Monney, Municipal à Echallens dont fait partie pour Cugy M. Christian Durussel, Vice-syndic, s'est réuni à 12 reprises lors de l'année écoulée pour traiter l'avancement du projet, valider les choix des variantes proposées, établir les préavis des comptes et du budget, présenter aux commissions le préavis relatif à la demande de crédit d'investissement de CHF 54'900'000.- HT pour la réalisation de la STEP régionale et des raccordements nécessaires à la régionalisation de l'épuration. Celui-ci sera présenté au Conseil intercommunal pour approbation en janvier 2026.

Quelques points importants :

À la suite d'une opposition sur la mise à l'enquête d'expropriation (du 12 novembre au 11 décembre 2022), la Présidente du Tribunal d'expropriation a rendu son ordonnance qui stipule que « la Commune d'Echallens peut procéder immédiatement et de manière complète à la prise de possession anticipée des immeubles de l'exproprié nécessaires à la réalisation du projet d'agrandissement de la STEP ».

Du 24 mai au 22 juin 2025 a eu la mise à l'enquête pour la construction de la nouvelle STEP d'Echallens. La Commune d'Echallens a reçu deux oppositions. Du 15 août au 13 septembre 2025 a eu lieu la mise à l'enquête publique pour les stations de pompage et les réseaux de conduites. Pour Cugy, seule une observation a été formulée. Accompagné du BAMO (Bureau d'aide au maître de l'ouvrage), un rendez-vous a été organisé avec la personne afin de répondre à ses questions, de présenter les plans des différents équipements de la STAP, à la satisfaction des deux parties. L'appel d'offres pour les travaux de génie civil de la construction de la STEP et pour la construction du réseau de canalisation (5 lots) est en cours. Le site internet de l'ASET est en cours de création du site internet lequel sera présenté au printemps 2026.

La mise en service de la STEP et des stations de pompages est actuellement prévue pour début 2030 (voir graphique ci-dessous) :



9.2.4. Réseau d'égout et d'épuration

Comme chaque année, les sacs de routes, au total de 450 pièces, ont été nettoyés et vidangés dans leur totalité. Le sable et les déchets récoltés sont traités via une filière spécialisée dans le traitement des déchets spéciaux.

Une réparation sur la canalisation située entre la route de la Bérallaz et le ruisseau du Latigny a été effectuée (réseau d'eau claire). Le curage annuel des canalisations d'eau clair et d'eau usée, correspondant à un cinquième du réseau communal, a été réalisé. Un contrôle caméra est effectué en cas de besoin afin de vérifier l'état des conduites.

9.3. ECLAIRAGE PUBLIC

Le rapport de suivi des économies d'énergie pour l'année 2025 du projet de remplacement de l'éclairage public de la commune de Cugy, réalisé dans le cadre d'un Contrat de Performance Énergétique (CPE) a été délivré en fin d'année 2025.

Conformément au Plan de Mesures et Vérification (M&V), le rapport de suivi est établi durant la deuxième année après la mise en service de la dernière installation d'éclairage. Les dernières mises en service ayant eu lieu en 2023, ledit rapport de suivi a donc été établi en 2025, en conformité avec le plan M&V.

Les compteurs de facturation mesurant la consommation électrique de l'éclairage public sont relevés à la fin du mois de mai de chaque année.

Les relevés de consommation montrent que les économies d'énergie annoncées sont atteintes, en tenant compte des facteurs externes. Durant la période de mesure, plusieurs équipements supplémentaires ont été raccordés au réseau d'éclairage public de la commune. Ces équipements s'enclenchent et se déclenchent simultanément avec l'éclairage public, lequel est piloté par une cellule crépusculaire.

Ces équipements ont été intégrés dans l'analyse en tant que facteurs externes. Les heures de fonctionnement de la cellule crépusculaire ont été relevées et utilisées pour calculer la consommation correspondante de ces équipements, laquelle a été prise en compte dans le bilan énergétique.

Pour la période 2024–2025, l'économie mesurée est de :

- 68 % sans prise en compte des facteurs externes,
- 72 % avec prise en compte des facteurs externes, ce qui est conforme à l'objectif contractuel initial.

L'économie totale mesurée s'élève à 95'866 kWh, valeur comprise dans l'intervalle annoncé de 97'733 ± 5'700 kWh.

Au vu des résultats mesurés et calculés, les économies d'énergie réalisées sont conformes aux engagements définis lors de l'établissement du plan M&V.

10. ENERGIE ET DURABILITE

10.1. COMMISSION ENERGIE ET DURABILITE

Lors de ses trois réunions durant l'année 2025, la CEDD a notamment traité des sujets suivants :

- Démarches de sensibilisation au travers d'articles dans les Reflets de Cugy : Charte des jardins et déchets sauvages (littering)
- Subventions communales
- Suivi des fiches-actions du Plan Energie et Climat Communal (PECC), en collaboration avec un mandataire spécialisé.

Des Pages d'Informations Officielles (PIO) de couleur verte (dédiées aux questions environnementales et de durabilité) ont été établies afin d'informer la population sur les points suivants :

- Programme de subventions : abonnements TP, véhicule Mobility, bilan CECB+ et vélos
- Inauguration du Pumptrack avec démarche participative sur la mobilité cyclable
- Journée du Martelage en juillet

10.2. BILAN DU PLAN ENERGIE ET CLIMAT COMMUNAL (PECC)

L'année 2025 correspond à la quatrième année de mise en œuvre du Plan Énergie et Climat Communal (PECC) couvrant la période 2022–2026. Ce plan, à caractère transversal, mobilise plusieurs dicastères, notamment ceux des routes, des bâtiments et de la mobilité. Il peut être consulté à l'adresse suivante : https://www.cugy-vd.ch/assets/idm_medias/c59ca831da458f35ed9b945629175d5f.pdf

La Municipalité procédera, en 2026, à une évaluation du dispositif actuel afin d'en définir la poursuite ainsi que les modalités pour les années ultérieures.

Au cours de l'exercice 2025, plusieurs mesures ont été mises en œuvre dans le cadre du PECC :

- Installation de dix bancs au printemps sur le domaine public et des parcelles communales ;
- Organisation de la Journée « Coup de balai » 2025 ;

- Lancement d'une démarche participative relative aux préaux, incluant une soirée d'échanges en janvier 2025 destinée à recueillir la perception de la population sur l'usage de ces espaces ; les études sont conduites par l'UNIL et l'ASICE ;
- Actions de sensibilisation en matière d'achats responsables ;
- Nuit des Perséides s'est tenue du 12 au 13 août 2025, rendue possible grâce à la réfection de l'éclairage public
- Remplacement de l'éclairage du terrain de football du Billard ;
- Aménagement du giratoire du Moulin sur le thème de la biodiversité ;
- Poursuite de l'identification des plantes invasives sur le territoire communal et mise en œuvre d'une charte des talus.

Par ailleurs, en date du 21 mai, trois classes de 7ème année de l'Établissement primaire et secondaire de Cugy ont participé à une visite pédagogique de la déchetterie de Praz-Faucon et de la station d'épuration.

Répartis en petits groupes d'une dizaine d'élèves, près de soixante enfants ont pu découvrir successivement les deux sites. La visite de la STEP était animée par Michel Friedrich, responsable de la voirie, tandis que Yann Jolidon, employé à la déchetterie, leur a présenté le fonctionnement du centre de tri. Les employés communaux, accompagnés du municipal en charge, ont eu grand plaisir à répondre aux questions des élèves et leur expliquer le fonctionnement du tri et du traitement des eaux.

En collaboration avec l'EPS de Cugy, cette initiative visait à sensibiliser les élèves à la gestion des déchets, à l'importance du tri, ainsi qu'aux enjeux environnementaux liés au traitement des eaux usées. Une expérience enrichissante pour mieux comprendre le fonctionnement de ces installations essentielles à la vie du village.



A relever encore à ce titre l'effort tout particulier fourni à fin 2025 par certains membres du personnel de l'administration communale dans la conception et la création de magnifiques décorations de Noël, intégralement construites avec des matériaux récupérés à la déchetterie ou par la voirie. Ainsi, la population de Cugy a pu s'émerveiller durant les fêtes de fin d'année devant ces créations, disposées devant la Maison de Commune, au giratoire des Biolettes, au giratoire du Moulin et au giratoire de Morrens.



L'ensemble des mesures est présenté de manière détaillée dans les graphiques ci-après.



Mesures du Plan énergie et climat communal

Population

Promotion et Communication

- Démarche participative préaux scolaires : 10.01.2025
- PIO Verte Durabilité : 17.03.2025
- Opération coup de balai : 29.03.2025
- Inauguration pumptrack et démarche participative vélos : 03.06.2025
- Articles Reflets de Cugy

Subventions

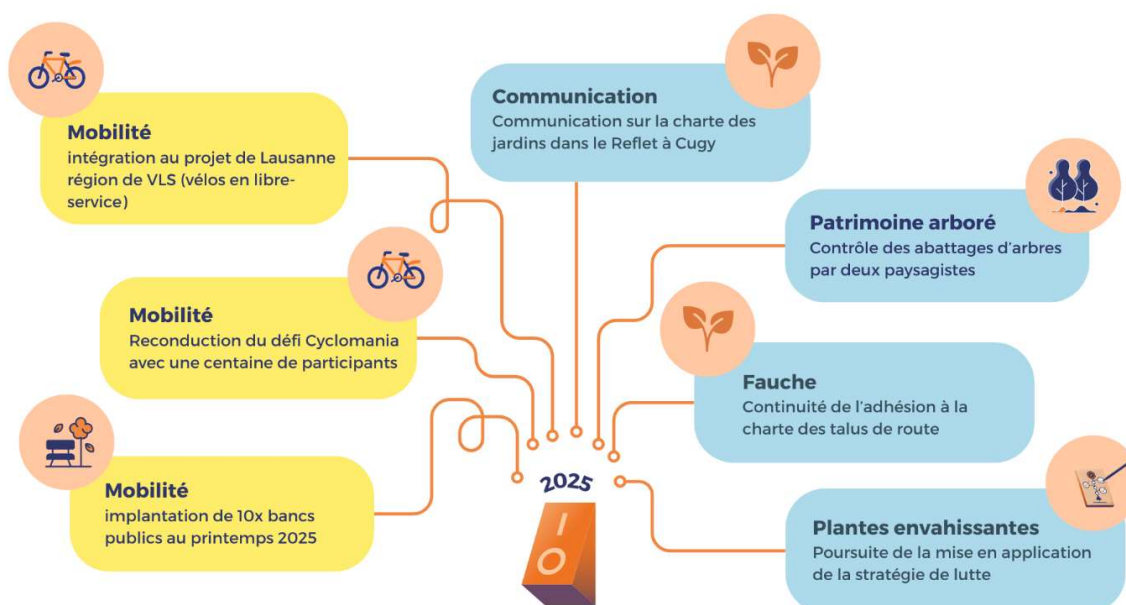
- Vélos : 36 personnes
- Abo TP : 281 personnes
- Abo Mobility : 0 personne
- CECB+ : 5 personnes

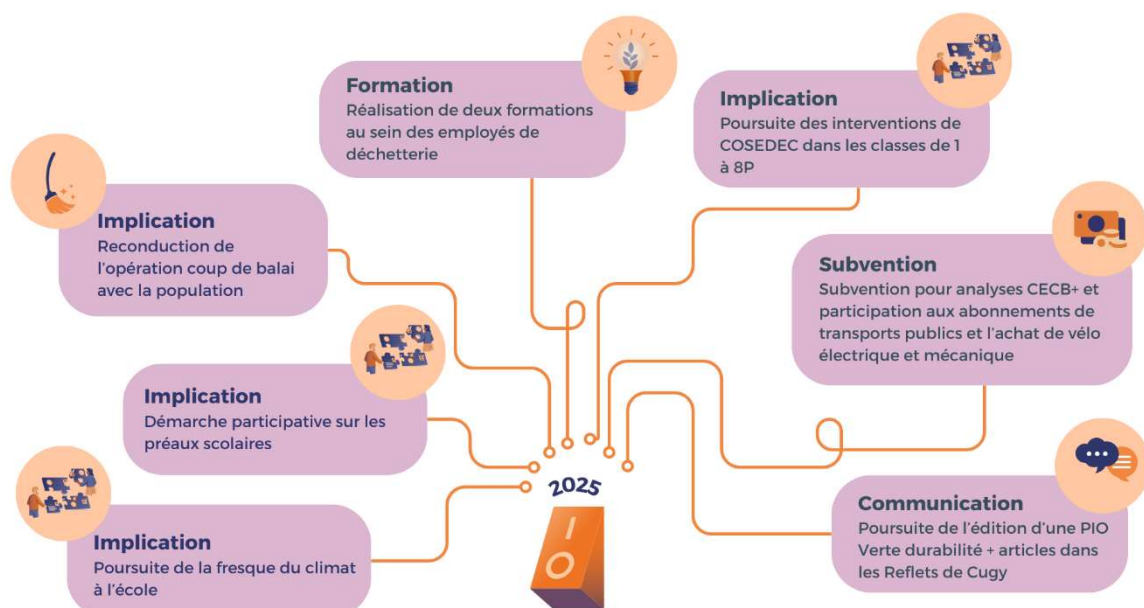
CHF 25'272.95

Actions communales

- Réseau de 10 bancs
- Réaménagements giratoires Morrens et Moulin
- Achat de gobelets réutilisables
- Décoration de Noël

Commune





11. FORMATION ET JEUNESSE

11.1. GOUVERNANCE DE L'ASICE

11.1.1. Comité de direction

Le Comité de direction de l'Association scolaire intercommunale de Cugy et environs (ASICE) s'est réuni à 15 reprises durant l'année 2025 pour assurer la bonne marche de l'Association et traiter des affaires courantes relevant des tâches qui lui sont déléguées par les communes membres. Pour plus de détails, nous vous renvoyons au rapport de gestion de l'ASICE : <https://www.asice.ch/structures/ci/preavis>.

Comme lors de la législature précédente, la Commune de Cugy a pris la responsabilité de la Présidence du Comité de direction pour la période 2021-2026.

11.1.2. Conseil intercommunal

Organe législatif de l'ASICE, le Conseil intercommunal (CI) s'est réuni à trois reprises au cours de l'année 2025 et s'est prononcé sur les sujets suivants :

- Préavis n°20-2025 : Rapport sur la gestion et les comptes 2024 : **Adopté.**
- Préavis n°21-2025 : Budget 2026 de l'ASICE : **Adopté.**

11.1.3. Conseil d'établissement

Organe consultatif imposé par l'article 31 de la Loi sur l'enseignement obligatoire (LEO du 7 juin 2011), le Conseil d'établissement (CET) s'est réuni à trois reprises.

11.1.4. Concertation des élèves

Entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2024, la Loi sur la promotion et le soutien aux activités de jeunesse (LSAJ du 27 avril 2010) impose la mise en place d'actions visant notamment la participation des enfants et des jeunes au niveau communal et intercommunal. Acteur privilégié dans la vie des jeunes entre 4 et 14 ans, l'ASICE a un vrai rôle à jouer dans ce cadre, raison pour laquelle le Comité de direction a œuvré pour mettre en place plusieurs actions dans ce sens.

Initié dans le cadre des réflexions du Conseil d'établissement, le principe d'une rencontre régulière entre l'ASICE et les délégués de classe du secteur secondaire a été reconduit en 2025. Une rencontre, sous forme de lunch-discussion, a permis d'appréhender au mieux les besoins des jeunes et d'identifier des pistes d'amélioration dans le déroulement de la journée de l'élève. A la suite de ces échanges constructifs, des interventions concrètes ont pu être mises en place. Il s'agit notamment de l'adaptation de l'offre de produits menstruels mis à disposition gratuitement dans les différents lieux accueillant les 7P à 11S ou encore du réaménagement ponctuel de l'entrée nord du préau de Collège de La Combe. La thématique des préaux scolaires a également été abordée en lien avec la démarche participative démarrée en 2024.

11.2. FINANCES DE L'ASICE

Les comptes 2025 de l'Association ont été présentés pour la première fois sous le nouveau système comptable, en ne faisant plus la distinction entre partie scolaire et partie parascolaire, conformément aux règles MCH2. Ils ont fait l'objet d'un examen succinct par une fiduciaire mandatée et ont été acceptés à l'unanimité par le Conseil intercommunal.

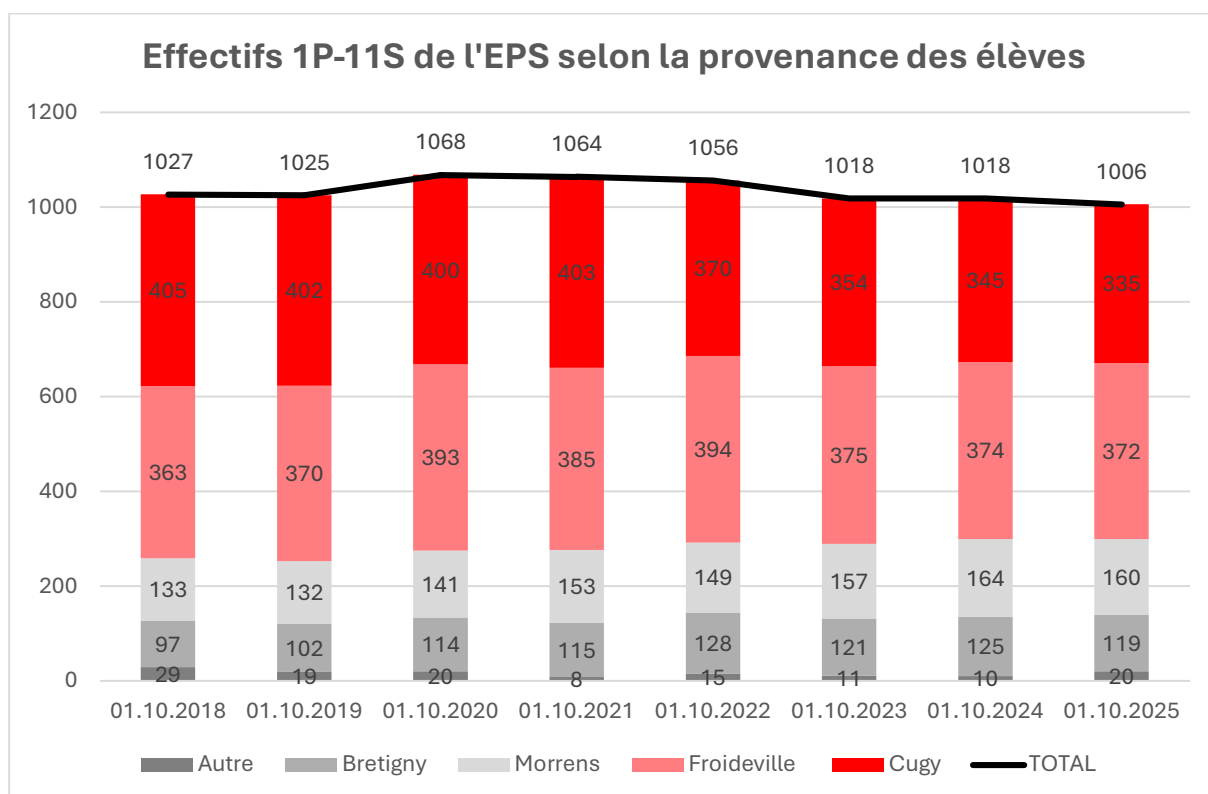
Avant contribution des communes membres, l'année 2025 se termine par un bilan comptable de l'ASICE présentant un excédent de charges de CHF 4'915'603.39, soit 8.5% en dessous du Budget 2025.

Les charges sont supérieures de 4.3% au Budget 2025, tout comme les revenus qui présentent un écart au Budget 2025 de CHF 713'304.01. Cette différence provient majoritairement d'une régularisation imposée par MCH2 et ses règles comptables, concernant les trois éléments suivants : dissolution du fonds de rénovation immeuble, dissolution du fonds de réserve mobilier et suppression du complément d'amortissement lié au crédit de la Combe dû par les communes. A ce titre, les comptes 2025 constituent un exercice particulier avec un résultat exceptionnel.

11.3. ETABLISSEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE DE CUGY ET ENVIRONS (EPS CUGY)

11.3.1. Effectif des élèves

Au 1^{er} octobre 2025, date de référence cantonale pour la répartition des frais d'écolages entre les différents établissements scolaires, l'effectif de l'établissement primaire et secondaire de Cugy et environs se monte à 1006 élèves, dont 729 élèves primaires (1-8P) et 277 élèves au niveau secondaire (9-11S). Les élèves domiciliés à Cugy représentent respectivement 32% des élèves du secteur primaire et 36% des élèves du secteur secondaire.



11.3.2. Enclassement des élèves

Pour l'année scolaire 2025-2026, le paradigme d'enclassement des élèves privilégiant des enclassements au lieu de résidence et au plus près du domicile a été poursuivi, toujours dans le respect des contraintes pédagogiques et en priorité pour les élèves 1-4P. L'objectif est de limiter les transports scolaires motorisés et d'encourager les déplacements à l'école à pied et à vélo, avec un retour positif sur les enjeux environnementaux, financiers et de santé publique.

A l'échelle de l'ASICE, 14% des élèves 1-4P sont enclassés hors de leur lieu de domicile, alors qu'ils sont 16% au niveau 5-6P. Au niveau cugiéran, 28 élèves primaires 1-6P (16%) sont scolarisés hors de la commune, alors que les 142 élèves restant sont accueillis dans un des collèges de Cugy (Epi d'Or pour les 1-4P et Cavenettaz pour les 5-6P).

11.4. INFRASTRUCTURES SCOLAIRES

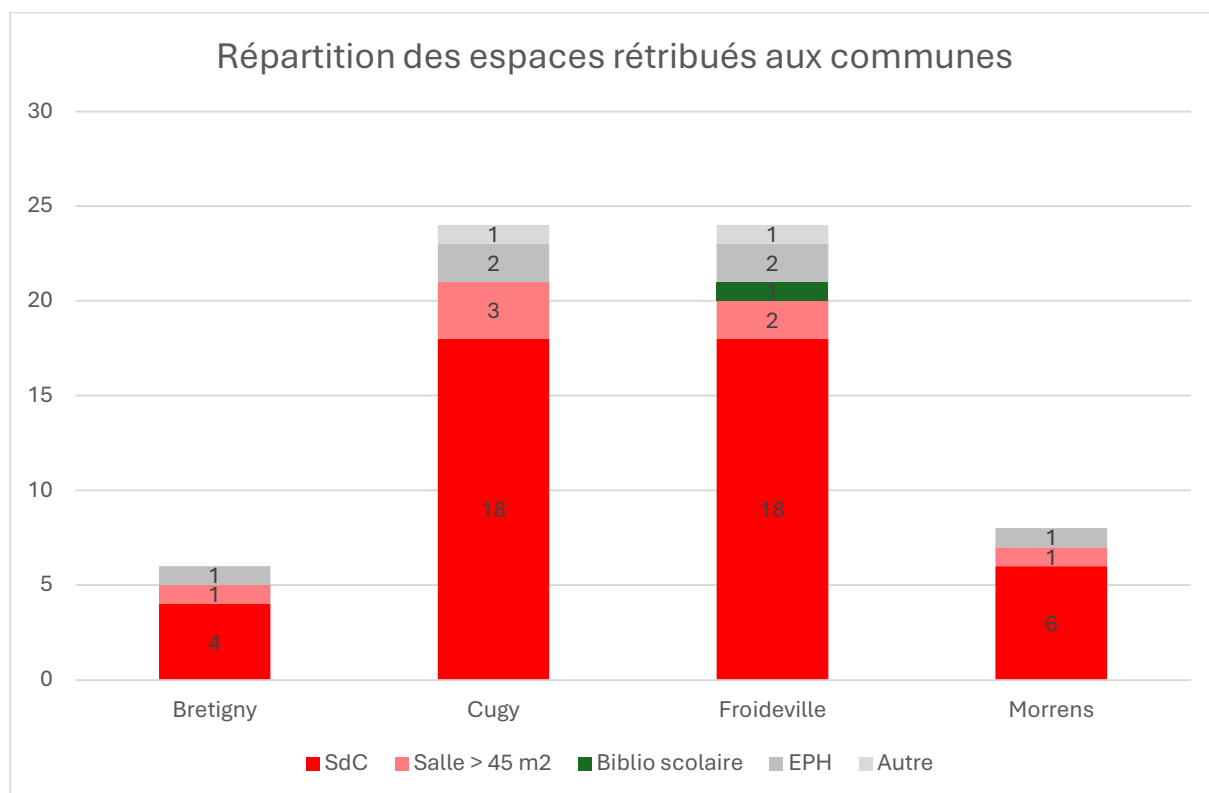
Les élèves de l'EPS Cugy et environs sont accueillis dans les bâtiments scolaires répartis sur les quatre communes de l'ASICE. Les infrastructures primaires sont mises à disposition par les communes, alors que le collège de la Combe, propriété de l'ASICE, accueille les élèves du secteur secondaire.

Pour l'année 2025-2026, les 729 élèves du secteur primaire sont répartis dans 36 classes (soit une moyenne globale de 20.3 élèves par classe primaire), alors que les 277 élèves du secteur secondaire sont répartis dans 15 classes (soit 18.5 élèves par classe secondaire), auxquelles viennent s'ajouter deux classes de soutien pour élèves en situation d'intégration éducative (1 en 5-6P et 1 en 7-8P).

11.4.1. Infrastructures communales

Pour l'année scolaire 2025-2026, 60 espaces ont été rétribués par l'ASICE aux communes. Le montant total de la rétribution en 2025 s'élève à un peu moins de deux millions, respectivement CHF 1'307'167.- pour la location et CHF 662'500.- pour l'entretien des locaux.

Les 60 espaces rétribués mis à disposition par les communes se répartissent comme suit :



11.5. TRANSPORTS SCOLAIRES

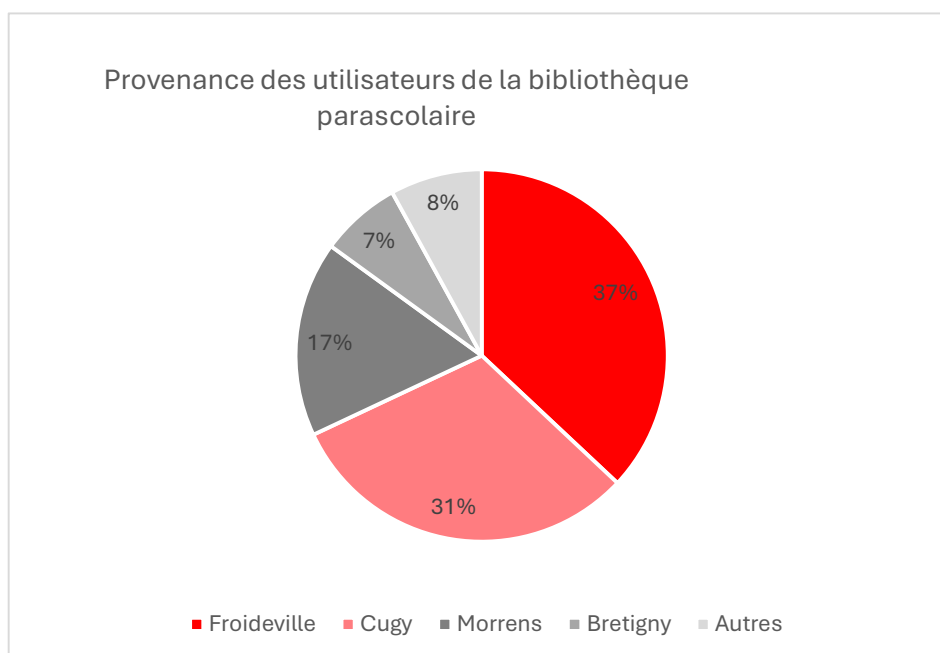
L'offre en transport pour les élèves de l'EPS Cugy et environs s'est basée sur le principe d'utilisation des transports publics dès la 7P et sur la mise à disposition de transports scolaires dédiés pour les élèves 1-6P, avec déploiement de surveillants de bus entre l'arrivée/départ et le début/fin des cours. Au total, 87 élèves sont déplacés en bus scolaires et 208 bénéficient d'un abonnement de transports publics.

Grâce à l'optimisation des lieux d'enclassement, il n'a pu être fait recours plus qu'à trois bus scolaires durant l'année 2025. Cela a également permis de résoudre le temps d'attente et de trajet pour les élèves transportés, avec un impact positif sur la qualité de prestation pour les élèves concernés ainsi que sur les besoins en surveillance.

Le système de pédibus mis en place dès la rentrée 2022 pour les déplacements internes aux communes durant le temps scolaire a été poursuivi. Cela a concerné les trajets entre le collège de l'Epi d'Or, celui de la Cavenettaz et le secteur Motty-Chavanne. Précédemment réalisés à bord de bus scolaires, ces trajets sont à présent faits à pied, sous l'escorte d'un accompagnant mis à disposition par l'ASICE.

11.6. BIBLIOTHÈQUE SCOLAIRE ET INTERCOMMUNALE DE L'ASICE

Durant l'année 2025, un peu plus de 35'000 prêts et prolongations ont été enregistrés auprès des 1'051 utilisateurs, dont 740 élèves de l'EPS Cugy et environs, hors activités des classes. Pour la partie parascolaire, la provenance des 246 usagers de la bibliothèque se répartit de la manière suivante :



L'année 2025 a été riche en événements à la bibliothèque du Haut-Talent, que ce soit au niveau scolaire (avec plus de 130 périodes d'animations pédagogiques destinées aux classes) ou au niveau parascolaire. Pour le public, une palette d'activités et d'événements divers et variés a été proposée.

11.7. ACCUEIL PARASCOLAIRE

L'offre en accueil parascolaire de l'ASICE, destinée aux élèves de la 7P et la 11S, est composée de plusieurs prestations. Sur la pause de midi, et conformément aux obligations de la Loi sur l'enseignement obligatoire (LEO du 7 juin 2011) et son règlement d'application (RLEO du 2 juillet 2012), des cantines scolaires sont proposées au collège de la Combe pour les élèves du secteur secondaire, ainsi qu'à Froideville et Cugy pour les élèves 7-8P, avec un encadrement jusqu'à la reprise des cours. L'après-midi, le Centre d'animation parascolaire (CAP) à Cugy ouvre ses portes aux élèves de la 7P à la 11S, les lundis, mardis, jeudis et vendredis, dès la fin de l'école et jusqu'à 18h00. Des devoirs surveillés sont également proposés certains jours de la semaine.

11.7.1. Centre d'animation parascolaire (CAP)

Au terme d'un processus de réorganisation et de la phase de recrutement s'en suivant, le Centre d'animation parascolaire a pris un nouveau CAP à la rentrée scolaire 2025, avec un nouveau nom et une équipe encadrante nouvelle.

Au-delà de l'accueil standard de quatre jours par semaine jusqu'à 18h00, une offre de soirée mensuelle à destination des jeunes âgés de 10 à 18 ans a été développée en ouvrant la structure un vendredi par mois jusqu'à 21h45. Un repas ainsi qu'une activité sont proposés durant ces soirées. Avec une moyenne de 25 participants, cette offre supplémentaire est un succès.

En termes d'infrastructure, il est à relever que depuis la rentrée 2025, le CAP bénéficie d'une salle supplémentaire au premier étage du Collège du Motty. Mutualisé avec les devoirs surveillés, cet espace permet d'offrir plus de calme aux enfants qui le souhaitent, particulièrement apprécié lors de fortes affluences du temps de midi à Cugy.

11.7.2. Devoirs surveillés

En lien avec les recherches d'optimisation et de mutualisation du personnel d'encadrement et les infrastructures, les devoirs surveillés ont été recentrés sur deux sites principaux, à Cugy et à Froideville dès la rentrée 2025. Cette réorganisation a permis d'attirer un plus grand nombre d'élèves, rendant le dispositif plus dynamique et fréquenté.

12. VIE SOCIALE

12.1. ENTRAIDE FAMILIALE ET ACCUEIL DE JOUR (EFAJE)

L'Assemblée générale de l'EFAJ s'est déroulée le 24 septembre 2025 à Saint-Barthélemy. Ont été notamment abordés les thèmes suivants :

- Une anticipation des hausses des coûts pour l'accueil de jour
- Une revalorisation salariale de la direction
- Le renforcement des Ressources humaines de 7.1 ETP à 8.6 ETP (+1.5)
- Le canton, par mesure d'économie, a annoncé vouloir couper l'aide de CHF 10 millions à l'Accueil de jour. La FAJE (la Fondation de l'Accueil de Jour), qui finance les réseaux locaux comme l'EFAJE, tente de limiter les répercussions sur les structures d'accueil, mais cela pourrait entraîner des ajustements tarifaires financé par les communes et les parents ou des réductions de services dans les communes membres

Il est à noter une grande difficulté de planifier, quantifier et anticiper les budgets annuels des communes pour les raisons suivantes :

- La mobilité des familles, avec leurs arrivées et départs tout au long de l'année
- La décision des parents de recourir ou non aux services de l'EFAJE selon leur situation
- Les besoins évolutifs des familles, parfois même au fil des mois
- La vitesse à laquelle les nouvelles places seront occupées Dans les petites communes, quelques enfants de plus ou de moins suffisent à bouleverser les chiffres, tandis que dans les plus grandes communes, cet effet est amorti.

Au niveau cantonal, l'année 2025 marque un tournant majeur pour l'accueil de jour des enfants dans le Canton de Vaud : l'Office de l'accueil de jour des enfants (OAJE) est transformé en Service cantonal de l'accueil de jour des enfants (SCAJE), effectif dès le 1er janvier 2025. Ce changement renforce le rôle de l'État en dotant le service de ressources propres (financières, juridiques et administratives) pour mieux superviser les subventions versées à la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE), qui finance les réseaux comme l'EFAJE. Les subventions cantonales ont explosé, passant de 17,8 millions de francs en 2012 à 90,9 millions en 2024, reflétant l'expansion de l'offre.

12.2. PASSEPORT VACANCES (APVRL)

L'Association du passeport vacances de la région lausannoise (APVRL) (<https://apvrl.ch>) est une organisation sans but lucratif qui repose principalement sur l'engagement bénévole, dont le but est de permettre aux enfants de notre région de profiter d'un loisir éducatif, sans égard aux différences de classes sociales (grâce à des tarifs abordables pour les familles). 37 communes de la région y sont affiliées.

Les périodes d'activités 2025 se sont étendues du 30 juin au 13 juillet et du 4 au 17 août.

Les ventes de 2025 pour la Commune de Cugy rejoignent la tendance générale dans les communes vaudoises, soit une légère baisse des ventes des passeport « traditionnels » (CHF 45.-) et une hausse des passeports dits « Farniente » (CHF 25.-).

Ventes	2021	2022	2023	2024	2025
Traditionnel	34	34	27	36	27
Farniente	16	14	21	23	25

Le coût réel des passeports est de CHF 77.83 pour le passeport « traditionnels » et 72.15 pour « le Farniente ».

12.3. INSTITUTIONS D'AIDE SOCIALE

12.3.1. Association Régionale d'Actions Sociale Prilly Echallens (ARASPE)

L'ARASPE (Association Régionale d'Action Sociale Prilly-Echallens) est une organisation intercommunale dans le canton de Vaud, en Suisse, qui couvre les communes de la région Prilly-Echallens (comme Echallens, Prilly, etc.).

Elle intervient comme centre social régional (CSR) et agence d'assurances sociales (AAS), en application de la loi vaudoise sur l'action sociale (LASV).

Son rôle principal est de promouvoir la cohésion sociale et la dignité humaine en aidant les personnes en précarité ou en difficultés psycho-sociales, via des prestations financières (comme le Revenu d'insertion - RI, adapté mensuellement selon la situation), des assurances sociales (AVS, AI, PC, etc.), un appui social et administratif personnalisé, et des conseils gratuits (par exemple, sur le budget, l'emploi, le logement, les addictions ou les problèmes familiaux). Elle s'adresse tant aux jeunes (18-25 ans), qu'aux adultes et aux seniors, avec des permanences comme "Clic Ensemble" pour l'aide informatique ou "Parlons CASH !" pour les soucis d'argent et dettes.

Le Canton de Vaud a validé en 2025 une réforme territoriale des régions d'action sociale (ARAS), qui englobe des entités comme l'ARASPE. Les principes de cette réforme ont été approuvés par le Conseil de la politique sociale (CPS), lors de sa séance du 13 mars 2025, et la réforme elle-même a été confirmée le 13 juin 2025. Celle-ci vise à adapter les structures territoriales pour mieux répondre aux besoins croissants en aide sociale, avec une possible redéfinition des limites régionales, une amélioration de la gouvernance et une harmonisation des services.

Lors de la manifestation « Préparer sa retraite du 2 octobre 2025, - en collaboration avec Lausanne Région - l'ARASPE est venue faire une présentation des diverses prestations qu'elle peut offrir. Cette réunion a eu un franc succès en termes de nombre de participants, de questions et de rendez-vous fixés.

12.4. SERVICE D'AIDE À LA FAMILLE (SAF)

Le Service d'aide à la famille, couvrant les communes du Mont-sur-Lausanne, Cugy, Morrens, Bretigny et Froideville, est une association sans but lucratif. Ses principales prestations consistent au transport occasionnel ou régulier de bénéficiaires auprès de leur praticien (médecin, hôpital, dentiste, etc.). Les bénéficiaires du SAF paient alors les kilomètres effectués en leur présence et le SAF rétribue les bénévoles pour les kilomètres effectués sans bénéficiaire.

12.4.1. Résultats et états financiers 2025

Le bouclage comptable 2025 affiche des pertes, mais celles-ci sont moindres qu'en 2024 et inférieures à la perte de CHF 10'400.- prévue dans le budget 2025. Ceci s'explique par une hausse des cotisations, qui compense la baisse des dons. En outre, moins de kilomètres ont dû être remboursés aux bénévoles car ceux-ci ont fait cadeau de leurs kilomètres sans bénéficiaires. Le nombre de kilomètres parcourus avec les bénéficiaires est en augmentation, soit 28'682 km en 2025 contre 24'695 en 2024.

Afin de limiter les pertes pour les années à venir, les cinq communes précitées ont décidé d'augmenter leurs cotisations à 30 centimes par habitant, ce qui devrait avoir un impact positif sur les prochains résultats financiers.

Comparatif de quelques données essentielles - en francs						
	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Cotisations et dons	11'746.00	12'030.00	11'657.00	9'395.00	10'298.00	9'938.00
Transports en km	11'582.00	16'759.00	19'863.00	21'539.00	24'695.00	28'682.00
Bénéfice ou perte	-3'470.90	-4'930.72	-6'372.95	-12'248.20	-11'756.79	-8'389.75
Fortune	74'129.56	69'198.84	62'825.89	50'577.69	38'820.90	30'431.15

Il en ressort une augmentation de l'utilisation des prestations du SAF, ce qui est une bonne nouvelle. Toutefois, cette évolution impacte la fortune du SAF, qui diminue d'année en année. Le financement de ce service à la population pourrait ainsi devenir problématique d'ici quelques années. A noter que le SAF est toujours à la recherche de bénévoles.

12.5. AINÉS

12.5.1. Plan canicule

Le plan canicule a été activé deux fois en 2025, soit du 27 juin au 4 juillet, puis du 8 août au 17 août. Dans le cadre de ce plan, la commune contacte chaque senior afin de s'enquérir de sa situation et de s'assurer qu'il bénéficie de l'aide de son entourage pour traverser cette période de hautes températures en toute sécurité.

12.5.2. Visites aux nonagénaires

Le Syndic et le Municipal en charge des affaires sociales ont eu le plaisir de rendre visite à huit citoyens nés en 1935 : Mesdames Marie-Lise Gottraux, Ginette Bovay, Angèle Loup, Anna Gallandat, Ingeborg Etter et Messieurs Rémy Hennard, Gerhard Morf et Rolf Grand.

Traditionnellement, cette visite au domicile de la personne fêtée s'accompagne de la remise d'un bouquet de fleurs, d'une édition historique d'un journal du jour de naissance du nonagénaire et d'un cadeau de CHF 800.-.



Rolf Grand entouré de son épouse et de ses deux filles

12.5.3. Fit Senior

Lancé en 2024, Fit Senior est un programme de fitness en extérieur (ou en intérieur en cas de mauvaise météo) adapté aux seniors (en principe dès 60 ans, mais avec une certaine marge de tolérance).

Pour diverses raisons, la Municipalité avait souhaité renoncer au financement de cette activité, mais le Conseil communal a décidé le contraire dans sa séance du 10 décembre 2025 et les cours resteront donc offerts par la commune et dispensés par une coach professionnelle pour 2026.

Le cours a lieu le lundi à 10h30 et se déroule désormais en plein air ou à la grande salle de la Maison Villageoise.



12.5.4. Repas des Aînés

Le Repas des Aînés a eu lieu le jeudi 6 mars 2025 à la Maison Villageoise. Ce repas est très apprécié de la population senior du village et représente, pour certains seniors, une occasion de "manger au restaurant" avec des amis et, pour tous, un moment de partage convivial. Plus de 120 convives étaient présents.

La Municipalité in corpore était également présente à l'événement. L'USL, qui s'est chargée de son organisation jusqu'en 2024, ne disposait plus des effectifs suffisants pour le faire en 2025. Dès lors, l'organisation et la gestion de cet événement a été intégralement pris en charge par l'administration communale, sous la supervision des municipaux en charge des dicastères concernés (aînés et sociétés locales). Cela a engendré une importante charge de travail supplémentaire pour le personnel communal, qui n'a pas ménagé ses efforts. Le repas a été préparé par "L'Instant d'Etagnières" et, comme à l'accoutumée, il a été servi par une classe de l'EPS Cugy. Celle-ci, au terme du repas, a pu « passer le chapeau » et récolter quelque argent pour un voyage de classe.

L'animation musicale a été assurée par la société locale "HOP Gospel Choir", qui a accepté de fournir cette belle prestation dans le cadre de la convention de soutien mutuel signée avec notre commune.

12.5.5. Centre œcuménique de Cugy

La répartition des responsabilités au sein du comité de l'Association du Centre Œcuménique de Cugy (ACOC) garantit le bon déroulement des activités du dit centre et l'entretien du bâtiment. En 2025, le comité s'est réuni trois fois et l'Assemblée générale a eu lieu le 4 juin.

Outre l'entretien courant et la gestion des locations de salles, la révision de l'orgue a mené à une intervention sortant du cadre du simple entretien annuel. En effet, une fuite de vent sous deux tuyaux de registre Bourdon 8 a dû être réparée, nécessitant le démontage des tuyaux et la dépose de la chape sur laquelle 56 tuyaux sont installés.

12.5.6. Collaboration entre les Communes et les paroisses

Dans la droite ligne de la convention signée en 2008 par les communes de Bretigny, Morrens, Froideville et Cugy ainsi que par les paroisses réformée et catholique, les municipaux en charge des cultes de ces quatre communes se rencontrent plusieurs fois par an afin d'établir le budget et les comptes (frais d'entretien courant d'église et frais de cultes) et de traiter les affaires courantes.

La Commune de Cugy intervient comme employeur de l'organiste et - comme cité plus haut- les coûts sont répartis entre les communes. Ainsi, la répartition des charges globales et salariales entre les quatre communes se fait sur la base du nombre de paroissiens dans chaque commune au 1^{er} octobre de l'année précédente.

Nombre de paroissiens au 31.12.2025	Protestants	Catholiques	Total
Bretigny	221	229	450
Cugy	545	577	1122
Froideville	740	518	1'258
Morrens	335	283	618
Total	1'841	1'607	3'448

12.6. SOCIÉTÉS LOCALES

Les échanges avec les sociétés locales ont passablement occupé l'administration tout comme le Municipal en charge du dicastère. La directive municipale a été mise en œuvre sous la forme d'une convention que les sociétés locales ont signé sur une base volontaire, avec la commune. La convention prévoit des prestations que la commune peut fournir à la société locale et les contre-prestations que cette dernière s'engage à son tour à fournir à la commune.

Dans un premier temps, les 26 sociétés locales affiliées à l'USL ont été approchées et une proposition de convention leur a été adressée en janvier 2025 :

- 3 sociétés locales ont renoncé à leur statut de société locale à la suite de changements internes.
- 2 sociétés locales ont refusé de signer la convention.
- 5 sociétés locales n'ont jamais répondu aux sollicitations du Secrétariat municipal (aucun appel, aucun accusé de réception)
- 16 sociétés locales ont signé la convention. Ces sociétés sont donc éligibles au soutien communal pour autant que le dossier soit complet.

La Municipalité considère que les dossiers ont progressé à un rythme faible mais satisfaisant. En excluant les sociétés ayant refusé de signer ou s'étant retirées, 71% des sociétés éligibles ont donc signé la convention au 31.12.2025.

12.7. MANIFESTATIONS

L'année 2025 a été marquée par de très nombreuses manifestations sur le territoire communal. Certaines sous l'égide de sociétés locales, certaines à titre privé et d'autres organisées par la Commune de Cugy.

Manifestations de la commune :

- 9 janvier 2025 : Apéritif du Nouvel an
- 10 janvier 2025 : Présentation publique et démarche participative « Préaux scolaires »
- 6 mars 2025 : Repas des aînés
- 29 mars 2025 : Matinée « Coup de balai »
- 3 juin 2025 : Inauguration du Pumptrack et démarche participative sur la mobilité à Cugy
- 1^{er} août 2025 : Fête nationale
- 6 septembre 2025 : Réception des nouveaux habitants et Cinéma Open Air
- 2 octobre 2025 : Séance « Préparer sa retraite sur le plan financier »
- 18 novembre 2025 : Séance de sensibilisation à la réanimation « BLS-Quick »
- 19 novembre 2025 : Soirée d'informations sur les élections communales générales 2026
- 22 novembre 2025 : Démarche participative « Animations à Cugy »

Parmi cette large palette de manifestations, celles-ci méritent qu'on y revienne :

Fête nationale du 1^{er} août

Les festivités se sont déroulées au Billard et, comme chaque année, les Cugiérans ont été nombreux à venir célébrer la naissance de notre Pays. Le Giron de Jeunesse sur la commune voisine aurait pu faire craindre une baisse de fréquentation, mais cela n'a pas été le cas. Preuve est ainsi faite que les Cugiérans apprécient cet événement et son magnifique feu d'artifice. La restauration et la buvette ont été assurées par la troupe des Scouts la Croisée dans le cadre de la convention de soutien mutuel passée avec la commune. La partie musicale a été assurée avec brio par la chorale L'Echo du Boulet, société locale de Cugy.

Cinéma Open Air

Pour la seconde année consécutive, une séance de cinéma à l'air libre a été organisée le samedi 6 septembre 2025 en soirée sur la place Vaney. Environ 210 spectateurs de tous âges ont assisté à la projection, ce qui a démontré une fois de plus l'intérêt des Cugiérans pour des manifestations grand public. Deux sociétés locales, la Jeunesse de Cugy et la société Amigos na Suiça ont contribué au bon déroulement de cet événement en tenant la buvette, respectivement en proposant une petite restauration, ceci dans le cadre de leur convention de soutien mutuel passée avec la commune.

Au vu de nombre de ressources déjà engagées dans les manifestations susmentionnées, la Municipalité a malheureusement dû renoncer à organiser en 2025 des événements autour du concept "La Suisse bouge" et à sa soirée « Rencontre Municipalité – Entreprises ».

Manifestations de sociétés locales ou de tiers :

- 8 février 2025 : Loto du FC Cugy
- 28 février 2025 : Afterwork et souper de la Jeunesse de Cugy
- 14-15-16 mars 2025 : Spectacle Talents solidaires « Thé Rhum »
- 19 mars 2025 : Assemblée générale de l'USL
- 28 mars 2025 : Journée Disc Golf (privé)
- 24-25 mai 2025 : Rencontre de motards – Amigos na Suiça
- 28-29 juin 2025 : 40^{ème} tour de Jeunesse (Jeunesse de Cugy)
- 30 août 2025 : Fête annuelle de la Fondation Echaud
- 27 septembre 2025 : Projection de film Balkan (Concerts Malgré Tout)
- 29 septembre 2025 : Concert des Ministrings (Concerts Malgré Tout)
- 31 octobre 2025 : Fête de la Courge (Marché Vaney)
- 1^{er} novembre 2025 : Concert hommage à Marcel Cellier (Concerts Malgré Tout)
- 7 novembre 2025 : Match aux cartes (Gym Volley Cugy)
- 15 novembre 2025 : Repas de soutien du Tennis Club Cugy
- 29-30 novembre 2025 : Marché de Noël des Paysannes vaudoises
- 6 décembre 2025 : Tournoi AS Fair Play Sport Handicap (FC Cugy)
- 20 décembre 2025 : Venue du Père Noël (USL)

12.8. NATURALISATIONS

En 2025, sept personnes ont déposé un dossier de naturalisation (quatre adultes et trois mineurs). Pour les adultes, il s'agit de trois femmes et d'un homme originaire de Bosnie, du Kosovo, du Brésil et du Portugal. Les trois mineurs étaient les enfants des candidats adultes. Deux candidat(e)s étaient âgés de 44 ans, un(e) de 47 ans et un(e) de 20 ans. Il est à noter que la pratique de la Commission de naturalisation (ComNat) a évolué en 2025, sur proposition du municipal en charge du dicastère. Ainsi, la ComNat n'auditionne plus systématiquement chaque candidat, mais uniquement ceux qui ont été dispensés du test préalable de connaissances. Ceci améliore l'efficacité de la procédure de naturalisation en évitant une redondance puisque ce test de connaissances permet déjà au municipal en charge du dicastère de rencontrer les candidats.

La Municipalité, sur préavis de la ComNat et du Service cantonal de la population (SPOP), a ainsi pu octroyer en 2025 la bourgeoisie communale à trois personnes, soit un adulte et deux mineurs. Au 31 décembre 2025, un total de 14 demandes de naturalisation ordinaire étaient en cours de traitement.

12.9. TRAVAILLEUSE SOCIALE DE PROXIMITÉ (TSP)

Active à Cugy depuis le deuxième trimestre 2024, la TSP va à la rencontre de notre jeunesse sur tout le territoire communal. Avec un taux d'activité de 50%, elle crée le lien entre les jeunes et la commune, tout en maintenant une collaboration avec l'Observatoire de la Cohabitation de Cugy (OCC).

Les missions principales de la TSP consistent à :

- Rencontrer les jeunes de 12 à 25 ans sur le domaine public
- Offrir un soutien face aux défis quotidiens qu'ils rencontrent, notamment dans leurs démarches administratives
- Orienter et informer sur les comportements à risque et les pièges à éviter
- Accompagner dans l'élaboration de projets individuels ou collectifs avec des objectifs communautaires.

13. SECURITE PUBLIQUE

13.1. OBSERVATOIRE DE LA COHABITATION (OCC)

Pour 2025, le comité de l'OCC était formé des deux municipaux en charge de la sécurité publique et des affaires sociales, de la TSP, d'un représentant de la gendarmerie et d'un mandataire externe. La Municipalité, en créant l'OCC en 2023, souhaitait répondre à la problématique des incivilités dénoncées par des citoyens et, dans certains cas, constatées par la Municipalité. Le rôle du mandataire externe consiste à coordonner la collaboration entre la Gendarmerie et le secteur privé (propriétaires, gérances, habitants, etc.), ce qui a permis d'agir de façon plus ciblée et efficace.

L'année 2025 a été un peu plus calme, en termes d'incivilités, que la précédente, mais cela ne veut pas dire que l'observatoire relâche sa vigilance. Les retours du terrain restent une donnée importante pour identifier, prévenir et régler les conflits (voisinage, bruit, incivilités, etc.)

A ce titre, il ressort les quelques éléments suivants des informations reçues de la Gendarmerie : les interventions sur notre territoire sont stables bien qu'en légère baisse. La plupart des interventions sont en lien avec des troubles de la tranquillité ou nuisances sonores provenant du domaine privé (appartements, jardins, etc...). Un point a été relevé par la gendarmerie, à savoir que les interventions suite à des appels au 117 pour des nuisances autour du centre commercial sont en baisse. Toutefois les appels pour des nuisances provenant de propriétés privées (émanation de bruit, musique) sont en légère hausse. Les vols par effraction sont stables et se sont montés en 2025 à 14 cas. La gendarmerie relève que notre commune ne fait clairement pas partie des communes pour lesquelles leurs interventions sont les plus fréquentes en relation avec la population.

Après cette troisième année d'existence, la pertinence et la cohérence de l'OCC, en tant qu'appui aux autorités communales, ne sont plus à démontrer.

13.2. ORGANISATION RÉGIONALE DE LA PROTECTION CIVILE DU GROS-DE-VAUD (ORPC)

L'ORPC Gros-de-Vaud regroupe 36 communes (environ 48'500 habitants) et comptait au 31.12.2025 231 astreints dont environ 40 volontaires. La protection civile vaudoise dépend du SSCM – Service de la sécurité civile et militaire. L'année 2025 s'inscrit dans la continuité. Moins marquée par des engagements spectaculaires (5 interventions) elle a été résolument tournée vers la préparation, la formation et la consolidation des capacités.

Des entraînements ciblés ont été organisés notamment dans le domaine sanitaire et communication mais également dans le domaine de la protection des biens culturels. Les communes peuvent faire appel à l'ORPC afin de réaliser des tâches ou des ouvrages en faveur de la collectivité. La Commune de Cugy n'a pas en 2025 fait appel à l'ORPC dans ce domaine. En résumé une année calme et aucun point particulier à relever.

13.3. POLICE MUNICIPALE

13.3.1. Contrôle de stationnement

En 2025, l'Assistant de sécurité publique communal (ASP) a contrôlé 748 véhicules, dont 592 étaient en ordre, soit 79.14 %. Ce taux est stable par rapport aux années précédentes.

Tant des amendes d'ordres que des dénonciations ont été délivrées pour le solde de 20.86% de véhicules en infraction. Les amendes d'ordres concernent les places de stationnement (parking de la Cavenettaz, Route de Lausanne, par exemple) et les dénonciations concernent le reste du domaine public ou le domaine privé dont l'ASP assure le contrôle (Centre Œcuménique). Sur les 156 véhicules en infraction, 22 n'ont reçus qu'un simple avertissement après analyse du dossier et le solde, soit 134 véhicules, ont été soit amendés soit dénoncés.

De son côté, la Gendarmerie vaudoise organise des contrôles radar inopinés, à des dates, lieux et heures de son choix. La Municipalité a néanmoins sollicité la Gendarmerie pour des contrôles radar à certains endroits spécifiques. La Municipalité est informée a posteriori des dates et heures des contrôles effectués. Pour rappel, les recettes des amendes délivrées par la Gendarmerie reviennent au Canton et non pas à la commune. Celle-ci ne perçoit que les amendes issues du travail de l'ASP.

13.4. SERVICE DE DEFENSE INCENDIE ET SECOURS HAUT-TALENT (SDIS)

L'année 2025 peut être considérée comme calme au niveau des interventions des pompiers. Seulement 35 interventions ont eu lieu, avec un pic en novembre avec 12 interventions liées essentiellement à des intempéries. La Commune de Cugy, à elle seule, a concentré 16 interventions sur les 35 dont plusieurs départs de feu et des interventions pour aider des personnes en difficultés. Le SDIS a également été appelé en renfort pour intervenir sur un feu dans une commune voisine. Au 31 décembre 2025, l'effectif du SDIS se monte à 47 pompiers dont 9 qui résident sur notre commune.

13.5. POLICE DU COMMERCE

13.5.1. Autorisation de manifestation

En 2025, l'administration communale a reçu - via le Portail cantonal des manifestations (POCAMA) – 24 demandes d'autorisation de manifestation, y compris pour les manifestations communales concernées (1er août, Repas des aînés, Cinéma Open Air). Toutes les demandes ont été examinées, validées par la Municipalité et les autorisations délivrées aux organisateurs par le Secrétariat municipal.

Courant 2025, le POCAMA a subi une mise à jour technique majeure afin de le rendre plus fluide et plus simple d'utilisation au niveau de son interface. Cela a permis de réduire de nombre de demandes d'aide des utilisateurs auprès de l'administration. Le lien vers le POCAMA est le suivant : www.vd.ch/economie/organiser-une-manifestation/pocama-migration-technique.

13.6. CONTRÔLE DES HABITANTS

13.6.1. Documents d'identité

Le Contrôle des habitants a procédé à l'établissement de 56 documents d'identité en 2025, dont 48 pour des adultes et 8 pour des mineurs.

13.6.2. Droits politiques des étrangers

Parmi les trois scrutins s'étant tenus en 2025 il n'y a pas eu de scrutin communal permettant aux étrangers d'exercer leur droit de vote. En effet, ces trois votations concernaient uniquement des objets fédéraux et cantonaux. Le seul scrutin communal potentiel n'a pas eu lieu puisque l'élection complémentaire à la Municipalité a eu lieu tacitement.

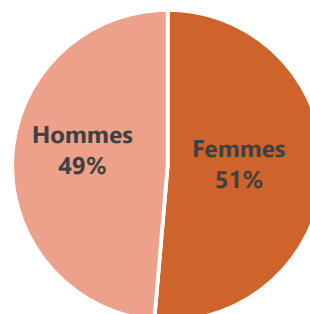
13.6.3. Représentation des nationalités

Au 31 décembre 2025, la Commune de Cugy comptait 2857 habitants selon les données du registre communal des habitants. Elle était composée de 24.89 % d'étrangers dont le détail figure ci-après.

Nombre de ressortissants étrangers ayant le droit de vote selon sexe

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Hommes	144	151	166	158	161	173
Femmes	135	133	133	138	138	173
TOTAL	286	299	297	296	299	316

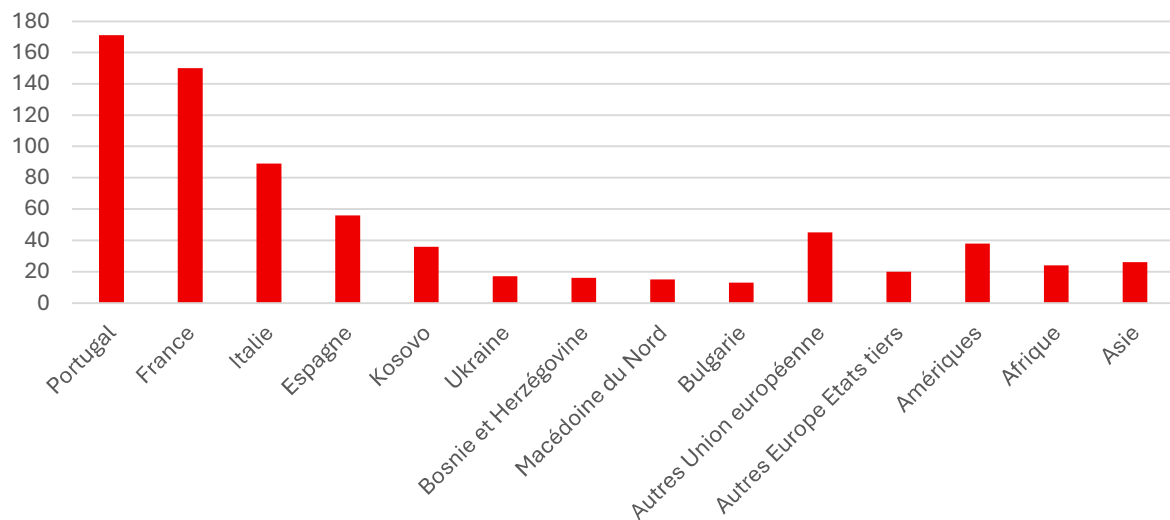
Habitants de nationalité suisse par sexe



Pour de plus amples informations relatives au contrôle des habitants, se référer aux documents en annexe

Structure de la population établie au 31.12.2025

	Femmes	Hommes	TOTAL
Étrangers permis C	192	214	406
Étrangers permis B	116	126	242
Séjour >= 1an (permis L)	5	11	16
Requérants (Permis N)	0	0	0
Étrangers Permis S	11	4	15
Etrangers permis G (frontaliers)	1	0	1
Permis non attribués	5	7	12
Admis provisoirement	1	2	3
Séjour hebdomadaire	1	1	2
Total ressortissants étrangers	332	365	697
Population suisse	1112	1048	2160
Total population établie	1444	1413	2857



14. CONCLUSION

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères communales,
Messieurs les Conseillers communaux,

Nous concluons le présent rapport en priant le Conseil communal,

- Vu le rapport de la Commission de gestion,
- Attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

de bien vouloir décider :

- d'accepter le rapport et les comptes de l'année 2025,
- de donner décharge à la Municipalité de sa gestion et des comptes pour l'année 2025,
- d'accepter les attributions dans le cadre du bouclage des comptes.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 20 avril 2026.

Au nom de la Municipalité

Le syndic

Le secrétaire

Thierry Amy

Nicolas Chervet

15. ANNEXES

15.1. ORDURES MÉNAGÈRES

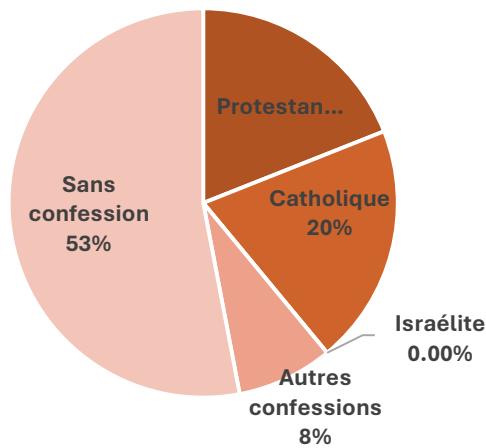
Volume des déchets recyclables déposés à la déchetterie (en kg)								
	2022 (4831 hab.)		2023 (4878 hab.)		2024 (4841 hab.)		2025 (4978 hab.)	
	Quantité totale	Par habitant	Quantité totale	Par habitant	Quantité totale	Par habitant	Quantité totale	Par habitant
Aluminium	0	0	580	0.12	680	0.14	740	0.15
Batteries	710	0.15	1 195	0.24	1 388	0.29	2886	0.58
Branches, haies	340 540	70.49	285 680	58.56	206 420	42.64	284 120	57.08
Canettes alu	2 200	0.46	1 600	0.33	1 940	0.4	2 120	0.43
Carton	115 030	23.81	109 730	22.49	110 290	22.78	110 510	22.20
Cuivre	2 090	0.43	1 736	0.36	2 270	0.47	2150	0.43
DSM	0	0	10 521	2.16	10 329	2.13	11 231	2.26
Fer léger	71 360	14.77	77 230	15.83	73 240	15.13	81 930	16.46
Gazon et feuilles	187 840	38.88	160 760	32.96	279 430	57.72	235 420	47.29
Huiles	1 512	0.31	1 728	0.35	1 367	0.28	2 367	0.48
Capsules à café	3 720	0.77	3 790	0.78	2 136	0.44	3 216	0.65
Papier	138 780	28.73	104 680	21.46	129 610	26.77	124 220	24.95
Pet	12 670	2.62	12 900	2.64	11 100	2.29	12 230	2.46
Piles / Accu	0	0	1 198	0.25	3 282	0.68	464	0.09
Pneus	64	0.01	284	0.06	72	0.01	140	0.03
Sagex	1 020	0.21	2 092	0.43	2 098	0.43	1 928	0.39
Textile	21 162	4.38	17 113	3.51	17 826	3.68	22 411	4.50
Verre	172 010	35.61	143 800	29.48	158 190	32.68	157 340	31.61
Electroménager et électronique	0	0	0	0	40 066	8.27	40 272	8.09
TOTAL	898 698	186.03	792 817	162.53	1 051 734	217.25	1 095 695	220.11

Volume total des déchets incinérables déposés à la déchetterie (en kg)

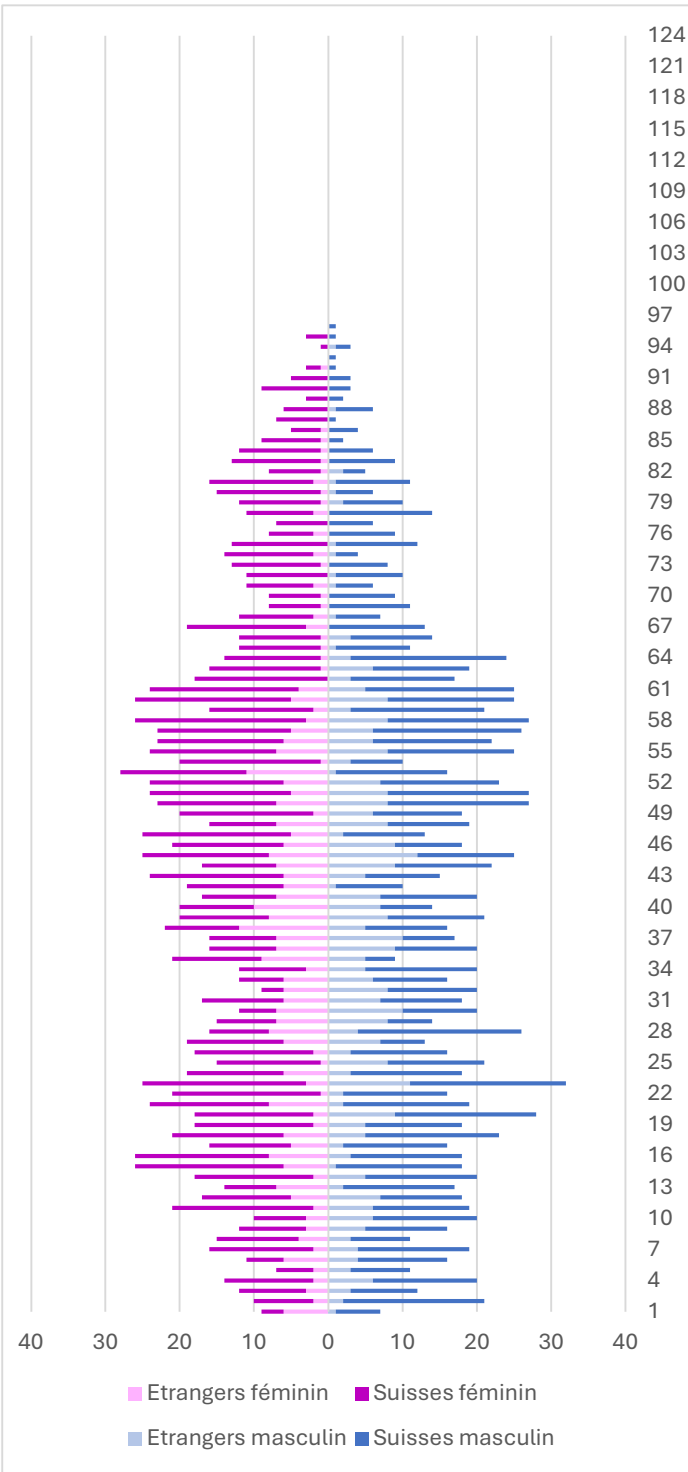
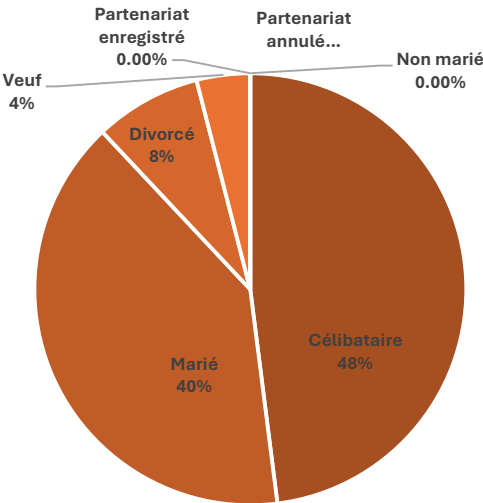
	2022 (4831 hab.)		2023 (4878 hab.)		2024 (4841 hab.)		2025 (4978 hab.)	
	Quantité totale	Quantité habitant	Quantité totale	Par habitant	Quantité totale	Par habitant	Quantité totale	Par habitant
Encombrants	242 120	50.12	244 080	50.04	271 210	56.02	286 910	57.64
Plastiques	74 620	15.45	73 190	15.00	88 460	18.27	93 020	18.69
Inertes	163 820	33.91	142 920	29.30	143 290	29.60	157 540	31.65
Total	487 413	100.89	467 091	95.75	509 825	105.31	537 470	107.97

15.2. CONTRÔLE DES HABITANTS

Habitants selon confession



Habitants selon état civil



PRÉAVIS NO. 43-2026

ETATS FINANCIERS 2025



COMMUNE DE CUGY / VD

SOMMAIRE

BILAN ET COMPTES

Bilan	1
Compte de résultat par fonction	6
Compte de résultat par nature	33
Compte des investissements	37
Compte de résultat échelonné	38
Tableau des flux de trésorerie	39

ANNEXES

Principes régissant l'établissement des comptes annuels	41
Etat du capital propre	44
Tableau des associations de communes	45
Tableau des titres et des participations	46
Tableau des prêts et engagements hors bilan	47
Tableau des immobilisations du patrimoine administratif	48
Tableau des immobilisations du patrimoine financier	51
Tableau des indicateurs financiers	52
Plafond d'endettement	55

BILAN		2025	2024
1	Actif	27 368 626.04	26 852 336.06
10	Patrimoine financier	11 305 460.04	10 532 097.91
100	Disponibilités et placements à court terme	3 086 375.33	2 386 062.34
1000	Caisse	1 215.80	1 280.85
1000.00	Caisse		1 280.85
1000.01	Caisse - Contrôle des habitants	1 215.80	
1001	Poste	1 092 563.53	540 427.07
1001.00	Poste	1 092 563.53	540 427.07
1002	Banque	1 992 596.00	1 844 354.42
1002.00	Banque - BCV	582 878.67	562 528.93
1002.01	Banque - Raiffeisen	881 629.53	114 738.98
1002.02	Banque - Raiffeisen Compte épargne	367 997.18	1 006 917.94
1002.03	Banque - Crédit Suisse	158 804.18	158 884.18
1002.04	Banque - UBS	1 286.44	1 284.39
101	Créances	3 381 575.35	3 885 665.21
1010	Créances résultant de livraisons et de prestations envers des tiers	825 830.47	1 428 739.40
1010.00	Créances résultant de livraisons et de prestations envers des tiers - débiteurs	870 830.47	1 447 686.95
1010.09	Créances résultant de livraisons et de prestations envers des tiers		26 052.45
1010.99	Créances douteuses	-45 000.00	-45 000.00
1012	Créances fiscales	2 527 587.95	2 441 928.19
1012.00	Créances fiscales - Personnes physiques	2 326 103.90	2 405 522.25
1012.01	Créances fiscales - Personnes morales	73 071.30	52 880.07
1012.02	Créances fiscales - Impôt anticipé supputé	392 074.33	460 644.23
1012.03	Créances fiscales - Impôt source	38 995.74	30 328.64
1012.04	Créances fiscales - ACI	48 828.68	
1012.99	Créances fiscales - douteuses	-351 486.00	-507 447.00
1013	Acomptes à des tiers	923.00	481.50
1013.02	Acomptes à des tiers - Machine à affranchir	923.00	481.50
1019	Autres créances	27 233.93	14 516.12
1019.10	Impôts anticipés à récupérer	27 233.93	14 516.12
104	Actifs de régularisation	1 412 085.71	811 571.26
1049	Autres actifs de régularisation, compte de résultats	1 412 085.71	811 571.26
1049.00	Autres actifs de régularisation, comptes de résultats	1 412 085.71	811 571.26
107	Placements financiers	156.00	156.00
1070	Actions et parts sociales	156.00	156.00
1070.00	Actions et parts sociales	156.00	156.00

BILAN		2025	2024
108	Immobilisations corporelles du patrimoine financier (PF)	3 425 267.65	3 448 643.10
1080	Terrains PF	253 001.75	176 400.00
1080.00	Terrains PF	176 400.00	176 400.00
1080.01	Vignes - Saint-Saphorin - P.203	76 601.75	
1084	Bâtiments PF	3 172 265.90	3 272 243.10
1084.00	Bâtiments PF - Parcelle 66, Rue du Village 5	1 762 293.30	1 823 243.10
1084.01	Bâtiments PF - 23/24 - Motel des Pins	1 409 972.60	1 449 000.00
14	Patrimoine administratif	16 063 166.00	16 320 238.15
140	Immobilisations corporelles PA	16 013 674.00	16 262 746.15
1401	Routes / voies de communication	5 317 133.25	5 896 756.95
1401.01	Routes / Voies de communication		1.00
1401.02	Routes / Voies de communication		1.00
1401.03	Routes / Voies de communication - 09/22 Trottoir ch. Des Esserts	672 199.15	747 207.80
1401.04	Routes / Voies de communication - 04/98 Trottoir RC501	71 634.30	81 764.30
1401.05	Routes / Voies de communication - 71/05-19/07 Aménag route La Praz	135 700.00	146 444.35
1401.06	Routes / Voies de communication - 21719 Sécurisation rte Bérallaz	58 560.00	70 440.00
1401.07	Routes / Voies de communication - 24/13 Réfection rte des Biollettes	143 997.50	162 497.50
1401.08	Routes / Voies de communication - Réfection des Dailles	483 480.00	501 480.00
1401.10	Routes / Voies de communication - 61/11 Réfection chaussée	574 184.95	604 184.95
1401.11	Routes / Voies de communication - 29/20 Réfection rte de Morrens		234 900.00
1401.12	Routes / Voies de communication - 40/09 aménagement routier RC501	828 805.75	874 305.75
1401.15	Routes / Voies de communication - 57/10 Amégmts Cavenettaz	375 642.15	397 842.15
1401.16	Routes / Voies de communication - 27/14 Etude Amégmts Rue Village	65 856.35	69 006.35
1401.17	Routes / Voies de communication - 39/15 Amégmts Rue Village	806 679.90	858 429.90
1401.18	Routes / Voies de communication - 42/09 Amégmts Accès Praz Faucon	83 827.20	89 077.20
1401.20	Routes / Voies de communication - 50/16 Giratoire Moulin	642 100.00	665 000.00
1401.22	Routes / Voies de communication - 18/23 Réfection Bérallaz	374 466.00	394 174.70
1403	Autres ouvrages de génie civil	335 760.10	684 132.70
1403.00	Autres travaux de génie civil		2.00
1403.01	Autres travaux de génie civil - Réfection séparatif ch. Des Esserts	167 431.00	179 390.30
1403.02	Autres travaux de génie civil - 62/05 Reconstruction collecteur EU-EC Esserpy/Crêt	168 329.10	185 329.10
1403.03	Autres travaux de génie civil		1.00
1403.04	Autres travaux de génie civil - 09/22 Conduite EC ch. Essert		287 617.70
1403.06	Autres travaux de génie civil - 13/07 Conduite Choulares-Combe		26 842.60
1403.07	Autres travaux de génie civil - 43/09 PDDE		4 950.00

BILAN		2025	2024
1404	Bâtiments PA	8 752 280.00	9 252 925.15
1404.01	Bâtiments PA - 09/02 Etude Déchetterie Praz Faucon	18 227.70	19 377.70
1404.02	Bâtiments PA - 42/09 Aménagt dépôt Praz Faucon	524 693.10	557 493.10
1404.03	Bâtiments PA - 42/09 Déchetterie Praz Faucon	549 169.90	585 919.90
1404.04	Bâtiments PA - 15/44 Transformation et rénovation Ancienne Forge		7.00
1404.05	Bâtiments PA - 54/10 Rénovation Maison de Commune	1 289 600.00	1 361 300.00
1404.06	Bâtiments PA - 17/12 3 Classes Cavenettaz	143 167.50	161 067.50
1404.07	Bâtiments PA - 39/09 Réfection collège Chavanne et salle de gym	658 089.10	702 839.10
1404.08	Bâtiments PA - 30/08 Etude Garderie Jardin d'enfant	50 356.10	53 556.10
1404.09	Bâtiments PA - 58/10 Construction collège Motty	739 193.00	785 393.00
1404.10	Bâtiments PA - 33/14 5 classes Es Chesaux	3 679 965.55	3 863 965.55
1404.11	Bâtiments PA - 38/15 - Renov appt Cavenettaz		8 578.00
1404.12	Bâtiments PA - 51/16 Achat parcelle 87	995 128.05	1 045 128.05
1404.13	Bâtiments PA - 15/23 Création Caveau à la Maison de Commune	104 690.00	108 300.15
1405	Forêts, alpages et vignes du PA	140 000.00	140 000.00
1405.00	Forêts, alpages et vignes du PA	140 000.00	140 000.00
1406	Biens meubles PA	93 143.50	85 312.45
1406.00	Biens meubles PA - Mobilier Machines		6.00
1406.01	Biens meubles PA - Investissement informatique		1.00
1406.03	Biens meubles PA - Transporter Pony	13 343.50	26 543.50
1406.04	Biens meubles PA - Vidéosurveillance		6 035.95
1406.05	Biens meubles PA - Affichage numérique collèges	79 800.00	52 726.00
1407	Installations en construction PA	1 163 388.25	
1407.00	Installations en construction PA	1 163 388.25	
1409	Autres immobilisations corporelles	211 968.90	203 618.90
1409.00	Autres immobilisations corporelles PA - 33/97 PGEE	46 318.90	50 318.90
1409.01	Autres immobilisations corporelles PA - 10/18 Etude CPE (Eclairage public)	36 000.00	42 000.00
1409.02	Autres immobilisations corporelles PA - 52/16 Etude UAPE	92 750.00	111 300.00
1409.03	2024-29 - Eclairage terrain de foot du Billard	36 900.00	
145	Participations, capital social	49 492.00	49 492.00
1454	Participations aux entreprises publiques	49 492.00	49 492.00
1454.00	Participations aux entreprises publiques	49 492.00	49 492.00
146	Subventions d'investissement		8 000.00
1465	Subventions d'investissement aux entreprises privées		8 000.00
1465.02	Subventions d'investissement aux entreprises privées - 37/15 Tennis		8 000.00

BILAN		2025	2024
2	Passif	-27 368 626.04	-26 852 336.06
20	Capitaux de tiers	-17 053 279.11	-16 753 924.30
200	Engagements courants	-862 295.85	-497 914.72
2000	Engagements courants provenant de livraisons et de prestations de tiers	-779 566.80	-389 894.55
2000.00	Engagements courants provenant de livraisons et de prestations de tiers	-779 566.80	-389 894.55
2002	Impôts	-24 843.35	-48 699.77
2002.01	Impôts - TVA due Déchets et ordures ménagères		-14 968.55
2002.04	Impôts - TVA décomptes trim. solde à payer - Déchets	-15 872.25	-33 731.22
2002.05	Impôts - TVA décomptes trim. solde à payer - Eau	788.63	
2002.06	Impôts - TVA décomptes trim. solde à payer - Epuration	-9 759.73	
2003	Acomptes reçus de tiers	-2 480.75	-5 205.45
2003.00	Acomptes à des tiers reçus	-2 480.75	-5 205.45
2006	Dépôts et cautions	-33 720.00	-32 430.00
2006.01	Dépôts et cautions - Clés divers	-740.00	-540.00
2006.02	Dépôts et cautions - Badges Déchetterie	-29 060.00	-28 020.00
2006.03	Dépôts et cautions - Clés collège de la Chavanne	-2 750.00	-2 400.00
2006.04	Dépôts et cautions - Clés collège de l'Epi d'Or	-750.00	-1 050.00
2006.05	Dépôts et cautions - Abri Pci	-420.00	-420.00
2009	Autres engagements courants	-21 684.95	-21 684.95
2009.00	Autres engagements courants	-21 684.95	-21 684.95
201	Engagements financiers à court terme	-125 000.00	-2 125 000.00
2014	Part à court terme d'engagements à long terme	-125 000.00	-2 125 000.00
2014.00	Part à court terme d'engagements à long terme	-125 000.00	-2 125 000.00
204	Passifs de régularisation	-315 983.26	-256 009.58
2040	Charges de personnel		-69 247.50
2040.00	Charges du personnel		-69 247.50
2049	Autres passifs de régularisation, compte de résultats	-315 983.26	-186 762.08
2049.00	Autres passifs de régularisation, compte de résultats	-315 983.26	-186 762.08
206	Engagements financiers à long terme	-15 750 000.00	-13 875 000.00
2064	Prêts, reconnaissances de dettes	-15 750 000.00	-13 875 000.00
2064.00	Banque Cantonale de Genève - 3,5 mios - 30.11.2027 - 1.81%	-3 500 000.00	-3 500 000.00
2064.01	Banque Cantonale de Genève - 3 mios - 01.02.2027 - 1.84%	-3 000 000.00	-3 000 000.00
2064.02	Banque Cantonale de Genève - 3 mios - 16.08.2033 - 2.228%	-3 000 000.00	-3 000 000.00
2064.03	Rentes Genevoises - 28.01.2031 - 1.40%	-1 250 000.00	-1 375 000.00
2064.04	Swissquote - 1.5 mios - 30.08.2027 - 1.20%	-1 500 000.00	-1 500 000.00
2064.05	Swissquote - 2 mios - 28.07.2027 - 0.50%	-2 000 000.00	
2064.09	Stiftung Auffangeinrichtung BVG 1.5 mios - 19.07.2027 - 1.33%	-1 500 000.00	-1 500 000.00

BILAN		2025	2024
29	Capitaux propres	-10 315 346.93	-10 098 411.76
290	Financements spéciaux, engagements (+) et avances (-)	-3 434 822.17	-3 667 862.73
2900	Financements spéciaux	-3 434 822.17	-3 667 862.73
2900.01	Financements spéciaux - Réseau égout épuration	-2 811 329.25	-2 766 543.49
2900.02	Financements spéciaux - Réseau d'eau	-279 971.59	-569 785.11
2900.04	Financements spéciaux déchets	-343 521.33	-331 534.13
291	Fonds, legs et fondations sans personnalité juridique		-61 580.40
2910	Fonds		-61 580.40
2910.03	Fonds - réserve Taxes PC - délai utilisation 31.12.2021		-61 580.40
293	Préfinancements	-101 600.00	-79 200.00
2930	Préfinancements et amortissements supplémentaires cumulés.	-101 600.00	-79 200.00
2930.01	Fonds de renouvellement et de rénovation Ferme du Verger	-101 600.00	-79 200.00
294	Réserve de politique budgétaire	-6 177 635.45	-5 688 635.45
2940	Réserve de politique budgétaire	-6 177 635.45	-5 688 635.45
2940.00	Réserve de politique budgétaire	-6 177 635.45	-5 688 635.45
299	Excédent/découvert du bilan	-601 289.31	-601 133.18
2990	Résultat annuel	-156.13	-664.08
2990.00	Résultat annuel	-156.13	-664.08
2999	Résultats cumulés des années précédentes	-601 133.18	-600 469.10
2999.00	Résultats cumulés des années précédentes	-601 133.18	-600 469.10

COMPTE DE RESULTAT PAR FONCTION		Comptes 2025		Budget 2025		Ecart C25/B25		Remarques
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
10	Fonctionnelle	15 903 379.42 156.13	15 903 535.55	16 561 131.17	15 759 642.20 801 488.97	-657 751.75 156.13	143 893.35 -801 488.97	
0	Administration Générale	2 505 187.86	574 120.07 1 931 067.79	4 188 927.00	2 031 585.00 2 157 342.00	-1 683 739.14	-1 457 464.93 -226 274.21	
01	Législatif et exécutif	431 971.10	23 719.30	393 330.00	25 000.00	38 641.10	-1 280.70	
011	Législatif	34 378.40		53 350.00		-18 971.60		
0110	Législatif	34 378.40		53 350.00		-18 971.60		
01100	Législatif	34 378.40		53 350.00		-18 971.60		
3000.02	Salaires des autorités et commissions - Législatif	19 934.60		40 000.00		-20 065.40		Les autres charges de personnels sont séparées dans le c/3099.00.
3001.02	Indemnités et frais forfaitaires Législatif			350.00		-350.00		
3099.00	Autres charges du personnel	7 956.55				7 956.55		Les autres charges de personnels sont budgétées en c/3000.02.
3100.00	Matériel de bureau	163.80		600.00		-436.20		
3102.00	Imprimés, publications			7 000.00		-7 000.00		
3110.00	Meubles et appareils de bureau	5 026.65		2 500.00		2 526.65		Achat d'un scanner et imprimante Kodak (KCHF 5.0).
3130.00	Prestations de services de tiers	50.00				50.00		
3130.21	Prestations de services de tiers - Frais ports et timbres	144.20		1 250.00		-1 105.80		
3133.00	Charges d'utilisation informatiques	1 102.60				1 102.60		Licence SuisseVote budgétée en c/3158.00.
3158.00	Entretien des immobilisations incorporelles			1 650.00		-1 650.00		
012	Exécutif	397 592.70	23 719.30	339 980.00	25 000.00	57 612.70	-1 280.70	
0120	Exécutif	397 592.70	23 719.30	339 980.00	25 000.00	57 612.70	-1 280.70	
01200	Exécutif	397 592.70	23 719.30	339 980.00	25 000.00	57 612.70	-1 280.70	
3000.01	Salaires des autorités et commissions - Exécutif	301 103.75		316 680.00		-15 576.25		Les charges sociales de l'Exécutif sont budgétées en f/02200 - Administration générale.
3010.99	Salaires du personnel administratif et d'exploitation - Remb. des assurances	-3 553.00				-3 553.00		"
3050.00	Cotisations patronales, AVS,APG,AC, frais administratifs	28 676.08				28 676.08		"
3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pensions	40 844.44				40 844.44		"
3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	4 849.02				4 849.02		"
3055.00	Cotisations patronales aux assurances IJM	5 363.41				5 363.41		"
3090.00	Formation et perfectionnement du personnel	800.00		1 000.00		-200.00		
3099.00	Autres charges du personnel	490.00				490.00		(*) Conversion MCH2 - Voir les comptes de charges par nature.
3102.00	Imprimés, publications	220.00				220.00		(*) Conversion MCH2 - Voir les comptes de charges par nature.
3113.01	Matériel informatique - fournitures	301.60				301.60		(*) Conversion MCH2 - Voir les comptes de charges par nature.
3130.00	Prestations de services de tiers	1 572.90				1 572.90		(*) Conversion MCH2 - Voir les comptes de charges par nature.
3130.70	Prestations de services de tiers - Manifestations et réceptions	1 789.40				1 789.40		(*) Conversion MCH2 - Voir les comptes de charges par nature.
3170.01	Remboursement de frais effectifs Executif	15 135.10		22 300.00		-7 164.90		
4260.00	Remboursements de tiers et prestations de services		2 185.60				2 185.60	
4612.00	Dédommagements des communes et associations intercommunales		21 533.70		25 000.00		-3 466.30	
02	Services généraux	2 073 216.76	550 400.77	3 795 597.00	2 006 585.00	-1 722 380.24	-1 456 184.23	
021	Administration des finances et des contributions	462 165.97	1 232.67	13 700.00	3 200.00	448 465.97	-1 967.33	

COMPTE DE RESULTAT PAR FONCTION		Comptes 2025		Budget 2025		Ecart C25/B25		Remarques
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
0210	Administration des finances et des contributions	462 165.97	1 232.67	13 700.00	3 200.00	448 465.97	-1 967.33	
02100	Service des finances	462 165.97	1 232.67	13 700.00	3 200.00	448 465.97	-1 967.33	
3010.10	Salaires du personnel administratif et d'exploitation - Personnel administratif	245 003.90				245 003.90		Les charges salariales n'ont pas été budgétées par fonctions. Le budget 2025 est groupé en fonction 02200 - Administration générale. Les comptes de charges par nature démontrent que les charges salariales sont conforme au budget et à N-1.
3010.80	Salaires du personnel administratif et d'exploitation - Prime de fidélité et au mérite	400.00				400.00		"
3050.00	Cotisations patronales, AVS,APG,AC, frais administratifs	23 371.33				23 371.33		"
3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pensions	33 288.68				33 288.68		"
3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	3 952.01				3 952.01		"
3055.00	Cotisations patronales aux assurances IJM	4 371.24				4 371.24		"
3090.00	Formation et perfectionnement du personnel	2 010.00				2 010.00		(*) Conversion MCH2 - Voir les comptes de charges par nature.
3102.00	Imprimés, publications	110.00				110.00		(*) Conversion MCH2 - Voir les comptes de charges par nature.
3113.01	Matériel informatique - fournitures	389.00				389.00		(*) Conversion MCH2 - Voir les comptes de charges par nature.
3130.00	Prestations de services de tiers	5 904.40				5 904.40		ACI - Commission de perception de l'ACI budgété en f/91000 - Impôts.
3132.00	Honoraires conseils externes	32 799.55		13 500.00		19 299.55		Support à la bourse par une fiduciaire pour le boucllement des comptes 2024 et pendant l'absence de boursier.
3132.02	Honoraires conseils externes, expertises, spécialistes	44 165.50				44 165.50		Audit organisationnel et financier du service des finances (KCHF 27.0), accompagnement MCH2, amélioration des processus financier et support pour l'élaboration du budget MCH2 (KCHF 17.0). Annonce COFIN 04-2025 pour le mandat de Bernet & Associés pour KCHF 22.
3137.00	Impôt taxes et émoluments	58 246.71		200.00		58 046.71		ACI - Emoluments de perception des impôts de l'ACI.
3158.00	Entretien des immobilisations incorporelles	6 145.50				6 145.50		Abacus - Mise à jour - processus des rappels
3170.00	Remboursement de frais effectifs	312.10				312.10		(*) Conversion MCH2 - Voir les comptes de charges par nature.
3499.00	Autres charges financières	1 696.05				1 696.05		(*) Conversion MCH2 - Voir les comptes de charges par nature.
4000.00	Impôts sur le revenu, PP		900.00				900.00	ACI - Amendes de soustractions d'impôts.
4260.00	Remboursements de tiers et prestations de services		332.67		3 200.00		-2 867.33	Revenus des rappels en f/96900 - Patrimoine financier, non mentionné ailleurs.
022	Services généraux, autres	786 987.49	59 512.10	3 168 192.00	1 576 705.00	-2 381 204.51	-1 517 192.90	
0220	Administration générale	511 187.59	7 841.00	2 794 217.00	1 533 890.00	-2 283 029.41	-1 526 049.00	
02200	Administration générale	511 187.59	7 841.00	2 794 217.00	1 533 890.00	-2 283 029.41	-1 526 049.00	
3010.10	Salaires du personnel administratif et d'exploitation - Personnel administratif	323 344.68		1 006 198.00		-682 853.32		Les charges salariales n'ont pas été budgétées par fonctions. Le budget 2025 est groupé en fonction 02200 - Administration générale. Les comptes de charges par nature démontrent que les charges salariales sont conforme au budget et à N-1.
3010.20	Salaires du personnel administratif et d'exploitation - Personnel d'exploitation			476 502.00		-476 502.00		"
3010.30	Salaires du personnel administratif et d'exploitation - Personnel de conciergerie			360 730.00		-360 730.00		"
3010.40	Salaires du personnel administratif et d'exploitation - Personnel auxiliaire			12 000.00		-12 000.00		"
3010.50	Salaires du personnel administratif et d'exploitation - de l'organiste			34 074.00		-34 074.00		"
3010.60	Salaires du personnel TSP			47 623.00		-47 623.00		"
3010.80	Salaires du personnel administratif et d'exploitation - Prime de fidélité et au mérite	1 600.00		15 000.00		-13 400.00		"
3010.99	Salaires du personnel administratif et d'exploitation - Remb. des assurances	-12 485.20				-12 485.20		"
3050.00	Cotisations patronales, AVS,APG,AC, frais administratifs	30 946.61		157 286.80		-126 340.19		"

COMPTE DE RESULTAT PAR FONCTION		Comptes 2025		Budget 2025		Ecart C25/B25		Remarques
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pensions	44 078.44		330 000.00		-285 921.56		"
3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	5 232.93		48 650.00		-43 417.07		"
3054.00	Cotisations patronales aux caisses d'allocations familiales			47 713.20		-47 713.20		"
3055.00	Cotisations patronales aux assurances IJM	5 788.08		37 360.00		-31 571.92		"
3090.00	Formation et perfectionnement du personnel	2 061.70		5 000.00		-2 938.30		(*) Conversion MCH2 - Voir les comptes de charges par nature.
3099.00	Autres charges du personnel	8 815.00		15 000.00		-6 185.00		(*) Conversion MCH2 - Voir les comptes de charges par nature.
3100.01	Matériel de bureau - économat	7 593.75		12 000.00		-4 406.25		
3100.02	Matériel de bureau - archives			1 000.00		-1 000.00		
3102.00	Imprimés, publications	286.25		3 300.00		-3 013.75		
3102.10	Imprimés, publications- Reflets Cugy	17 544.80		18 000.00		-455.20		
3130.00	Prestations de services de tiers	7 361.25		69 130.00		-61 768.75		(*) Conversion MCH2 - Voir les comptes de charges par nature.
3130.18	Prestations de services de tiers - Frais transport élimination			2 000.00		-2 000.00		
3130.21	Prestations de services de tiers - Frais ports et timbres	12 660.85		15 650.00		-2 989.15		
3130.22	Prestations de services de tiers - Frais téléphones	4 765.40		4 400.00		365.40		
3130.23	Prestations de services de tiers - Frais Bancaire			9 400.00		-9 400.00		Les frais bancaires sont comptabilisés en f/96900 - Patrimoine financier, non mentionné ailleurs.
3130.50	Prestations de services de tiers - Communication/Médias	2 600.00		3 200.00		-600.00		
3130.70	Prestations de services de tiers - Manifestations et réceptions	2 672.45				2 672.45		(*) Conversion MCH2 - Voir les comptes de charges par nature.
3132.01	Honoraires conseils externes	13 570.60		28 500.00		-14 929.40		
3132.04	Honoraires conseils externes - Archives	12 015.30				12 015.30		Budget en c/3132.01.
3134.00	Primes d'assurances choses	11 706.65		12 000.00		-293.35		
3137.00	Impôt taxes et émoluments	106.75		900.00		-793.25		
3150.00	Entretien de meubles et appareils de bureau	7 813.35		13 000.00		-5 186.65		
3151.00	Entretien de machines, appareils, véhicules	407.95				407.95		
3170.00	Remboursement de frais effectifs	700.00		800.00		-100.00		
3637.00	Subventions accordées aux ménages privés			7 800.00		-7 800.00		
4260.00	Remboursements de tiers et prestations de services		7 486.00		12 000.00		-4 514.00	
4260.20	Remboursements et participations de tiers (APG)				1 000.00		-1 000.00	
4260.21	Remboursements et participations de tiers (Assurances)				5 000.00		-5 000.00	
4479.01	Autres revenus, biens-fonds PA		355.00				355.00	
4910.00	Imputations internes pour prestations de service				1 515 890.00		-1 515 890.00	Anciennement, les imputations internes pour la ventilation des salaires dans les fonctions.
0221	Contrôle des habitants	144 925.70	38 828.10	22 950.00	28 900.00	121 975.70	9 928.10	
02210	Contrôle habitants	144 925.70	38 828.10	22 950.00	28 900.00	121 975.70	9 928.10	
3000.00	Salaires des autorités et commissions			800.00		-800.00		
3010.10	Salaires du personnel administratif et d'exploitation - Personnel administratif	100 559.15				100 559.15		Les charges salariales n'ont pas été budgétées par fonctions. Le budget 2025 est groupé en fonction 02200 - Administration générale. Les comptes de charges par nature démontrent que les charges salariales sont conforme au budget et à N-1.
3010.40	Salaires du personnel administratif et d'exploitation - Personnel auxiliaire			1 500.00		-1 500.00		"
3010.80	Salaires du personnel administratif et d'exploitation - Prime de fidélité et au mérite	200.00				200.00		"
3050.00	Cotisations patronales, AVS,APG,AC, frais administratifs	9 595.95				9 595.95		"
3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pensions	13 667.88				13 667.88		"
3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	1 622.65				1 622.65		"
3055.00	Cotisations patronales aux assurances IJM	1 794.77				1 794.77		"
3090.00	Formation et perfectionnement du personnel	370.00				370.00		(*) Conversion MCH2 - Voir les comptes de charges par nature.
3110.00	Meubles et appareils de bureau			2 000.00		-2 000.00		
3130.00	Prestations de services de tiers	140.00				140.00		(*) Conversion MCH2 - Voir les comptes de charges par nature.
3133.00	Charges d'utilisation informatiques	408.60				408.60		(*) Conversion MCH2 - Voir les comptes de charges par nature.
3137.01	Impôts, taxes et émoluments - carte d'identité			3 500.00		-3 500.00		
3137.02	Impôts, taxes et émoluments - permis de séjour			15 000.00		-15 000.00		Charge comptabilisée en c/3601.00.

COMPTE DE RESULTAT PAR FONCTION		Comptes 2025		Budget 2025		Ecart C25/B25		Remarques
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
3170.00	Remboursement de frais effectifs	347.30		150.00		197.30		
3601.00	Parts de revenus destinés aux canton et concordats	16 219.40				16 219.40		Budget présenté en c/3137.02.
4210.00	Emoluments pour actes administratifs		4 156.20		21 900.00		-17 743.80	
4210.01	Emoluments pour actes administratifs - CH étranger		20 799.00				20 799.00	
4210.02	Emoluments pour actes administratifs - CH CI		3 570.00		5 000.00		-1 430.00	
4250.00	Ventes diverses		13.00				13.00	
4309.01	Autres revenus d'exploitation - Finances de naturalisation				2 000.00		-2 000.00	
4910.00	Imputations internes pour prestations de service		10 289.90				10 289.90	Recharges des heures pour les prestations d'agent municipal en f/61510.
0223	Informatique et télécommunication	130 754.75		136 775.00		-6 020.25		
02230	Informatique et télécommunication	130 754.75		136 775.00		-6 020.25		
3090.00	Formation et perfectionnement du personnel			2 500.00		-2 500.00		
3100.00	Matériel de bureau			1 500.00		-1 500.00		
3113.01	Matériel informatique - fournitures	845.35		6 000.00		-5 154.65		
3130.00	Prestations de services de tiers			13 700.00		-13 700.00		
3130.24	Prestations de services de tiers - Racc Internet	1 703.65		1 960.00		-256.35		
3132.02	Honoraires conseils externes, expertises, spécialistes	55 691.65		44 500.00		11 191.65		Migration Abacus MCH2, support IT, gestion du parc informatique Ofisa.
3133.00	Charges d'utilisation informatiques	58 861.00		43 315.00		15 546.00		Licences IT.
3153.02	Entretien informatique		540.20			540.20		
3158.01	Entretien des immobilisations incorporelles - logiciels	13 112.90		23 300.00		-10 187.10		Contrats de maintenance logiciels.
0224	Terrains, gérances et bâtiments	119.45	12 843.00	214 250.00	13 915.00	-214 130.55	-1 072.00	
02240	Terrains, gérances et bâtiments,	119.45	12 843.00	2 075.00	10 915.00	-1 955.55	1 928.00	
3134.00	Primes d'assurances choses	119.45		100.00		19.45		
3140.00	Entretiens terrains			300.00		-300.00		
3910.00	Imputations internes pour prestations de service			1 675.00		-1 675.00		
4290.00	Autres Taxes		2 000.00				2 000.00	
4470.00	Loyers et fermages des biens-fonds PA		10 843.00		10 815.00		28.00	
4611.00	Dédommagements des cantons et concordats				100.00		-100.00	
02242	Terrains, gérances et bâtiments, Maison de commune			212 175.00	3 000.00	-212 175.00	-3 000.00	Les charges pour la maison de commune sont dans la f/02902 - Immeubles administratifs, Maison de commune.
3101.00	Matériel d'exploitation, fournitures			2 300.00		-2 300.00		
3110.00	Meubles et appareils de bureau			1 000.00		-1 000.00		
3111.00	Machines, appareils et véhicules			3 000.00		-3 000.00		
3112.00	Vêtements, linge, rideaux, vaisselle			300.00		-300.00		
3120.01	Alimentation et élimination de biens-fonds, PA - Gaz, CAD, Pelets, Mazout			5 000.00		-5 000.00		
3120.02	Alimentation et élimination de biens-fonds, PA - Electricité			7 000.00		-7 000.00		
3120.03	Alimentation et élimination de biens-fonds, PA - Eau et épuration			1 865.00		-1 865.00		
3134.00	Primes d'assurances choses			2 350.00		-2 350.00		
3144.00	Entretien des bâtiments, immeubles			32 600.00		-32 600.00		
3151.00	Entretien de machines, appareils, véhicules			5 500.00		-5 500.00		
3300.00	Amortissements planifiés des immobilisations corporelles PA			82 700.00		-82 700.00		
3401.00	Intérêts passifs des engagements financiers			16 250.00		-16 250.00		Charge comptabilisée en c/3940.00.
3910.00	Imputations internes pour prestations de service			52 310.00		-52 310.00		
4472.00	Palements pour utilisations des immeubles PA				3 000.00		-3 000.00	
029	Immeubles administratifs, non mentionné ailleurs	824 063.30	489 656.00	613 705.00	426 680.00	210 358.30	62 976.00	
0290	Immeubles administratifs, non mentionné ailleurs	824 063.30	489 656.00	613 705.00	426 680.00	210 358.30	62 976.00	
02901	Immeubles administratifs, Maison Villageoise	172 570.19	47 440.10	154 325.00	20 250.00	18 245.19	27 190.10	

COMPTE DE RESULTAT PAR FONCTION		Comptes 2025		Budget 2025		Ecart C25/B25		Remarques
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
3010.30	Salaires du personnel administratif et d'exploitation - Personnel de conciergerie	91 244.20				91 244.20		Les charges salariales n'ont pas été budgétées par fonctions. Le budget 2025 est groupé en fonction 02200 - Administration générale. Les comptes de charges par nature démontrent que les charges salariales sont conforme au budget et à N-1.
3010.80	Salaires du personnel administratif et d'exploitation - Prime de fidélité et au mérite	200.00				200.00		"
3050.00	Cotisations patronales, AVS,APG,AC, frais administratifs	8 649.97				8 649.97		"
3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pensions	12 320.49				12 320.49		"
3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	1 462.68				1 462.68		"
3055.00	Cotisations patronales aux assurances IJM	1 617.84				1 617.84		"
3100.00	Matériel de bureau			500.00		-500.00		
3101.00	Matériel d'exploitation, fournitures	574.00		3 200.00		-2 626.00		
3110.00	Meubles et appareils de bureau			2 000.00		-2 000.00		
3112.00	Vêtements, linge, rideaux, vaisselle	237.40		2 300.00		-2 062.60		
3113.01	Matériel informatique - fournitures	165.00				165.00		(*) Conversion MCH2 - Voir les comptes de charges par nature.
3120.01	Alimentation et élimination de biens-fonds, PA - Gaz, CAD, Pelets, Mazout	26 125.01		25 000.00		1 125.01		
3120.02	Alimentation et élimination de biens-fonds, PA - Electricité	4 090.70		3 750.00		340.70		
3120.03	Alimentation et élimination de biens-fonds, PA - Eau et épuration	1 853.20		2 880.00		-1 026.80		
3130.22	Prestations de services de tiers - Frais téléphones	2 526.30		2 700.00		-173.70		
3134.00	Primes d'assurances choses	4 099.90		4 560.00		-460.10		
3144.00	Entretien des bâtiments, immeubles	6 915.80		11 410.00		-4 494.20		
3151.00	Entretien de machines, appareils, véhicules	257.00		5 650.00		-5 393.00		
3910.00	Imputations internes pour prestations de service	10 230.70		90 375.00		-80 144.30		
4260.00	Remboursements de tiers et prestations de services				5 250.00		-5 250.00	
4470.02	Loyers et fermages des biens-fonds PA - ASICE	5 250.00					5 250.00	ASICE - Location salles.
4472.00	Paiements pour utilisations des immeubles PA	8 098.50			15 000.00		-6 901.50	Location de la MV à des tiers.
4612.00	Dédommagements des communes et associations intercommunales	5 250.00					5 250.00	ASICE - Refacturation des charges d'entretien salle
4910.00	Imputations internes pour prestations de service		28 841.60				28 841.60	Refacturation internes d'heure de conciergerie.
02902	Immeubles administratifs, Maison de commune	199 807.61	17 753.90			199 807.61	17 753.90	Le budget est présenté en f/02242 - Terrains, gérances et bâtiments, Maison de commune. Globalement, le budget est respecté.
3010.30	Salaires du personnel administratif et d'exploitation - Personnel de conciergerie	35 034.20				35 034.20		Les charges salariales n'ont pas été budgétées par fonctions. Le budget 2025 est groupé en fonction 02200 - Administration générale. Les comptes de charges par nature démontrent que les charges salariales sont conforme au budget et à N-1.
3010.80	Salaires du personnel administratif et d'exploitation - Prime de fidélité et au mérite	200.00				200.00		"
3050.00	Cotisations patronales, AVS,APG,AC, frais administratifs	3 355.58				3 355.58		"
3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pensions	4 779.49				4 779.49		"
3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	567.42				567.42		"
3055.00	Cotisations patronales aux assurances IJM	627.61				627.61		"
3101.00	Matériel d'exploitation, fournitures	788.05				788.05		
3111.00	Machines, appareils et véhicules	2 670.65				2 670.65		Achat défibrillateurs.
3112.00	Vêtements, linge, rideaux, vaisselle	388.90				388.90		
3113.01	Matériel informatique - fournitures	66.90				66.90		
3120.01	Alimentation et élimination de biens-fonds, PA - Gaz, CAD, Pelets, Mazout	5 427.30				5 427.30		
3120.02	Alimentation et élimination de biens-fonds, PA - Electricité	7 313.50				7 313.50		
3120.03	Alimentation et élimination de biens-fonds, PA - Eau et épuration	1 056.65				1 056.65		
3134.00	Primes d'assurances choses	2 168.05				2 168.05		
3144.00	Entretien des bâtiments, immeubles	14 808.55				14 808.55		
3150.00	Entretien de meubles et appareils de bureau	921.20				921.20		
3151.00	Entretien de machines, appareils, véhicules	2 454.95				2 454.95		
3300.00	Amortissements planifiés des immobilisations corporelles PA	75 324.15				75 324.15		
3910.00	Imputations internes pour prestations de service	22 905.30				22 905.30		

COMPTE DE RESULTAT PAR FONCTION		Comptes 2025		Budget 2025		Ecart C25/B25		Remarques
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
3940.00	Imputations internes pour intérêts et charges financières théoriques	18 949.16				18 949.16		Budget présenté en c/3401.00.
4363.00	Remboursement de dommages		2 349.70				2 349.70	
4472.00	Paiements pour utilisations des immeubles PA		710.00				710.00	
4910.00	Imputations internes pour prestations de service		14 694.20				14 694.20	Refacturation internes d'heure de conciergerie.
02903	Immeubles administratifs, Ancienne forge	719.75				719.75		
3134.00	Primes d'assurances choses	719.75				719.75		
02908	Immeubles administratifs, Centre de vie enfantine, Ferme du Verger	450 965.75	424 462.00	459 380.00	406 430.00	-8 414.25	18 032.00	
3120.02	Alimentation et élimination de biens-fonds, PA - Electricité	2 444.45		3 000.00		-555.55		
3134.00	Primes d'assurances choses	4 048.65		3 380.00		668.65		
3144.00	Entretien des bâtiments, immeubles	10 940.85		5 000.00		5 940.85		Contrats d'entretien (ascenseur, chauffage,...), contrôle OIBT et déplacement de points lumineux.
3151.00	Entretien de machines, appareils, véhicules	9 843.90		10 000.00		-156.10		
3160.00	Loyers et baux à ferme des biens-fonds	339 536.40		327 600.00		11 936.40		
3300.00	Amortissements planifiés des immobilisations corporelles PA	50 000.00		50 000.00				
3320.00	Amortissements planifiés des immobilisations incorporelles PA	18 550.00		18 550.00				
3401.00	Intérêts passifs des engagements financiers			14 000.00		-14 000.00		Charge comptabilisée en c/3940.00.
3511.00	Attributions dans le compte par nature 2910 fonds			22 400.00		-22 400.00		
3910.00	Imputations internes pour prestations de service			5 450.00		-5 450.00		
3940.00	Imputations internes pour intérêts et charges financières théoriques	15 601.50				15 601.50		Budget présenté en c/3401.00.
4260.00	Remboursements de tiers et prestations de services		19 344.00		20 000.00		-656.00	
4470.00	Loyers et fermages des biens-fonds PA		405 118.00		34 000.00		371 118.00	
4472.00	Paiements pour utilisations des immeubles PA				352 430.00		-352 430.00	
1	Ordre et sécurité publique	697 636.15	66 428.40	683 792.95	85 800.00	13 843.20	-19 371.60	
			631 207.75		597 992.95		33 214.80	
11	Sécurité publique	460 243.78		454 613.95	1 000.00	5 629.83	-1 000.00	
111	Police et sécurité publique	460 243.78		454 613.95	1 000.00	5 629.83	-1 000.00	
1110	Police et sécurité publique	460 243.78		454 613.95	1 000.00	5 629.83	-1 000.00	
11100	Police et sécurité publique	460 243.78		454 613.95	1 000.00	5 629.83	-1 000.00	
3000.04	Salaires des autorités et commissions COPS)			1 000.00		-1 000.00		
3137.00	Impôt taxes et émoluments	30.00				30.00		
3300.00	Amortissements planifiés des immobilisations corporelles PA	6 035.95				6 035.95		
3320.00	Amortissements planifiés des immobilisations incorporelles PA			6 035.95		-6 035.95		
3401.00	Intérêts passifs des engagements financiers			200.00		-200.00		Charge comptabilisée en c/3940.00.
3611.02	Parts aux cantons et concordats - Péréquation Facture Policière Socle	84 941.00		447 378.00		-362 437.00		
3611.10	Parts au cantons et concordats - Péréquation Facture Policière Commune délégatrice	369 159.00				369 159.00		
3940.00	Imputations internes pour intérêts et charges financières théoriques	77.83				77.83		Budget présenté en c/3401.00.
4270.01	Amendes - parc et ordonnance pénale				1 000.00		-1 000.00	Revenu en f/61510 - Place de stationnement, parking
15	Service du feu	62 651.22		62 339.00		312.22		
150	Service du feu	62 651.22		62 339.00		312.22		
1500	Service du feu	62 651.22		62 339.00		312.22		

COMPTE DE RESULTAT PAR FONCTION		Comptes 2025		Budget 2025		Ecart C25/B25		Remarques
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
15000	Service du feu	62 651.22		62 339.00		312.22		
3130.70	Prestations de services de tiers - Manifestations et réceptions	461.70				461.70		(*) Conversion MCH2 - Voir les comptes de charges par nature.
3612.03	Parts aux communes et associations intercommunales - SDIS	62 189.52		62 339.00		-149.48		
16	Défense	174 741.15	66 428.40	166 840.00	84 800.00	7 901.15	-18 371.60	
161	Défense militaire	2 471.85		3 000.00		-528.15		
1610	Stands de tir	2 471.85		3 000.00		-528.15		
16100	Stands de tir	2 471.85		3 000.00		-528.15		
3612.00	Parts aux communes et associations intercommunales	2 471.85		3 000.00		-528.15		
162	Défense civile	172 269.30	66 428.40	163 840.00	84 800.00	8 429.30	-18 371.60	
1620	Défense civile	172 269.30	66 428.40	163 840.00	84 800.00	8 429.30	-18 371.60	
16200	Défense civile	71 623.75	3 048.00	75 510.00	3 000.00	-3 886.25	48.00	
3105.00	Denrées alimentaires			150.00		-150.00		
3120.02	Alimentation et élimination de biens-fonds, PA - Electricité	328.35		1 350.00		-1 021.65		
3120.03	Alimentation et élimination de biens-fonds, PA - Eau et épuration	216.95		1 660.00		-1 443.05		
3130.22	Prestations de services de tiers - Frais téléphones	328.25		300.00		28.25		
3134.00	Primes d'assurances choses	1 109.90		1 200.00		-90.10		
3151.00	Entretien de machines, appareils, véhicules	124.60		500.00		-375.40		
3612.04	Parts aux communes et associaitons intercommunales - ORPC	69 515.70		68 720.00		795.70		
3910.00	Imputations internes pour prestations de service			1 630.00		-1 630.00		
4612.01	Dédommagements des communes et associations intercommunales - sirènes -abri contributions fédérales		3 048.00		3 000.00		48.00	
16206	Défense civile Abri Publique de PCi	100 645.55	63 380.40	88 330.00	81 800.00	12 315.55	-18 419.60	
3120.02	Alimentation et élimination de biens-fonds, PA - Electricité	999.60		2 500.00		-1 500.40		
3120.03	Alimentation et élimination de biens-fonds, PA - Eau et épuration	421.10				421.10		
3134.00	Primes d'assurances choses	1 109.90		1 200.00		-90.10		
3144.00	Entretien des bâtiments, immeubles	36 534.55		83 000.00		-46 465.45		
3601.00	Parts de revenus destinés aux canton et concordats	61 580.40				61 580.40		Remboursement du fond PC au Canton. Charge compensée par le prélèvement du fond en c/4511.01.
3910.00	Imputations internes pour prestations de service			1 630.00		-1 630.00		
4472.00	Paielements pour utilisations des immeubles PA		1 800.00		1 800.00			
4511.01	Prélèvements sur les fonds		61 580.40		80 000.00			-18 419.60 Remboursement du fond PC au Canton. Charge en c/3601.00.
2	Formation	3 143 161.70	1 015 924.48	3 487 166.00	875 625.00	-344 004.30	140 299.48	
			2 127 237.22		2 611 541.00		-484 303.78	
21	Scolarité obligatoire	3 140 775.05	1 015 924.48	1 664 271.00	875 625.00	1 476 504.05	140 299.48	
212	Degré primaire			1 300.00	736 000.00	-1 300.00	-736 000.00	
2120	Degré primaire			1 300.00	736 000.00	-1 300.00	-736 000.00	
21200	Degré primaire			1 300.00	736 000.00	-1 300.00	-736 000.00	Les revenus et charges sont comptabilisés directement dans les bâtiments scolaires en f/217.
3104.00	Matériel didactique			500.00		-500.00		
3612.00	Parts aux communes et associations intercommunales			800.00		-800.00		
4260.00	Remboursements de tiers et prestations de services				253 000.00		-253 000.00	

COMPTE DE RESULTAT PAR FONCTION		Comptes 2025		Budget 2025		Ecart C25/B25		Remarques
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
4472.00	Paielements pour utilisations des immeubles PA				483 000.00		-483 000.00	
213	Degré secondaire I			8 750.00		-8 750.00		
2130	Degré secondaire I			8 750.00		-8 750.00		
21300	Degré secondaire I			8 750.00		-8 750.00		Les revenus et charges sont comptabilisés directement dans les bâtiments scolaires en f/217.
3100.00	Matériel de bureau			8 000.00		-8 000.00		
3910.00	Imputations internes pour prestations de service			750.00		-750.00		
214	Écoles de musique	26 505.00		26 600.00		-95.00		
2140	Écoles de musique	26 505.00		26 600.00		-95.00		
21400	Écoles de musique	26 505.00		26 600.00		-95.00		
3611.00	Parts aux cantons et concordats - école de musique	26 505.00		26 600.00		-95.00		
217	Bâtiments scolaires	951 262.94	901 073.10	963 621.00	139 625.00	-12 358.06	761 448.10	
2170	Bâtiments scolaires	951 262.94	901 073.10	963 621.00	139 625.00	-12 358.06	761 448.10	
21701	Bâtiments scolaires, Collège de Chavanne	343 581.81	295 402.30	335 985.00	27 025.00	7 596.81	268 377.30	
3010.30	Salaires du personnel administratif et d'exploitation - Personnel de conciergerie	85 235.26				85 235.26		Les charges salariales n'ont pas été budgétées par fonctions. Le budget 2025 est groupé en fonction 02200 - Administration générale. Les comptes de charges par nature démontrent que les charges salariales sont conforme au budget et à N-1.
3010.80	Salaires du personnel administratif et d'exploitation - Prime de fidélité et au mérite	200.00				200.00		
3010.99	Salaires du personnel administratif et d'expoitation - Remb. des assurances	-57.80				-57.80		
3049.00	Autres indemnités forfaitaires	833.67				833.67		"
3050.00	Cotisations patronales, AVS,APG,AC, frais administratifs	8 136.56				8 136.56		"
3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pensions	11 589.21				11 589.21		"
3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	1 375.86				1 375.86		"
3055.00	Cotisations patronales aux assurances IJM	1 521.82				1 521.82		"
3090.00	Formation et perfectionnement du personnel	9 905.00		10 000.00		-95.00		
3101.00	Matériel d'exploitation, fournitures	5 995.35		9 100.00		-3 104.65		
3104.00	Matériel didactique			1 000.00		-1 000.00		
3110.00	Meubles et appareils de bureau			1 500.00		-1 500.00		
3111.00	Machines, appareils et véhicules	16 597.60		3 000.00		13 597.60		Communication COFIN 02-2025 pour autolaveuse (10.0k). Remplacement lave-vaisselle (2.1k) et séchoir (1.7k).
3112.00	Vêtements, linge, rideaux, vaisselle	892.85		600.00		292.85		
3113.01	Matériel informatique - fournitures	205.45				205.45		(*) Conversion MCH2 - Voir les comptes de charges par nature.
3120.01	Alimentation et élimination de biens-fonds, PA - Gaz, CAD, Pelets, Mazout	31 379.00		40 000.00		-8 621.00		
3120.02	Alimentation et élimination de biens-fonds, PA - Electricité	8 690.60		6 700.00		1 990.60		
3120.03	Alimentation et élimination de biens-fonds, PA - Eau et épuration	3 498.35		3 945.00		-446.65		
3130.22	Prestations de services de tiers - Frais téléphones	1 392.45		1 430.00		-37.55		
3130.99	Prestations de services de tiers - Temporaires	22 625.20				22 625.20		Home recycling - Remplacement temporaire de Perrot J.
3134.00	Primes d'assurances choses	6 062.65		6 700.00		-637.35		
3144.00	Entretien des bâtiments, immeubles	43 205.40		38 000.00		5 205.40		
3151.00	Entretien de machines, appareils, véhicules	18 712.40		5 900.00		12 812.40		Communication COFIN 02-2024. Remplacement barres parallèles - salle de gym (KCHF 10.6).
3300.00	Amortissements planifiés des immobilisations corporelles PA	53 609.90		44 750.00		8 859.90		
3401.00	Intérêts passifs des engagements financiers			8 600.00		-8 600.00		Charge comptabilisée en c/3940.00.
3910.00	Imputations internes pour prestations de service	2 232.80		154 760.00		-152 527.20		

COMPTE DE RESULTAT PAR FONCTION		Comptes 2025		Budget 2025		Ecart C25/B25		Remarques
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
3940.00	Imputations internes pour intérêts et charges financières théoriques	9 742.23				9 742.23		Budget présenté en c/3401.00.
4260.00	Remboursements de tiers et prestations de services		5 376.90		1 425.00		3 951.90	
4363.00	Remboursement de dommages		1 002.60				1 002.60	
4470.00	Loyers et fermages des biens-fonds PA		16 800.00				16 800.00	Location appartement conciergerie.
4470.02	Loyers et fermages des biens-fonds PA - ASICE		132 000.00				132 000.00	ASICE - Location des salles.
4472.00	Paielements pour utilisations des immeubles PA		9 985.00		25 600.00		-15 615.00	Location à des tiers.
4612.00	Dédommagements des communes et associations intercommunales		121 000.00				121 000.00	ASICE - Refacturation des charges d'entretien des salles.
4910.00	Imputations internes pour prestations de service		9 237.80				9 237.80	Refacturation internes d'heure de conciergerie.
21702	Bâtiments scolaires, Collège de la Cavenettaz	139 190.70	90 556.80	109 580.00	15 600.00	29 610.70	74 956.80	
3010.30	Salaires du personnel administratif et d'exploitation - Personnel de conciergerie	61 480.25				61 480.25		Les charges salariales n'ont pas été budgétées par fonctions. Le budget 2025 est groupé en fonction 02200 - Administration générale. Les comptes de charges par nature démontrent que les charges salariales sont conforme au budget et à N-1.
3010.80	Salaires du personnel administratif et d'exploitation - Prime de fidélité et au mérite	200.00				200.00		"
3050.00	Cotisations patronales, AVS,APG,AC, frais administratifs	5 874.21				5 874.21		"
3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pensions	8 366.87				8 366.87		"
3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	1 258.07				1 258.07		"
3055.00	Cotisations patronales aux assurances IJM	1 098.68				1 098.68		"
3101.00	Matériel d'exploitation, fournitures			2 500.00		-2 500.00		
3110.00	Meubles et appareils de bureau			600.00		-600.00		
3120.01	Alimentation et élimination de biens-fonds, PA - Gaz, CAD, Pelets, Mazout	8 617.22		8 000.00		617.22		
3120.02	Alimentation et élimination de biens-fonds, PA - Electricité	4 193.80		5 000.00		-806.20		
3120.03	Alimentation et élimination de biens-fonds, PA - Eau et épuration	946.65		530.00		416.65		
3134.00	Primes d'assurances choses	408.75		420.00		-11.25		
3144.00	Entretien des bâtiments, immeubles	2 788.60		9 300.00		-6 511.40		
3144.30	Entretien des bâtiments, immeubles - appartement de fonction			500.00		-500.00		
3151.00	Entretien de machines, appareils, véhicules			425.00		-425.00		
3300.00	Amortissements planifiés des immobilisations corporelles PA	26 478.00		26 700.00		-222.00		
3401.00	Intérêts passifs des engagements financiers			2 400.00		-2 400.00		Charge comptabilisée en c/3940.00.
3910.00	Imputations internes pour prestations de service	15 292.20		53 205.00		-37 912.80		
3940.00	Imputations internes pour intérêts et charges financières théoriques	2 187.40				2 187.40		Budget présenté en c/3401.00.
4470.00	Loyers et fermages des biens-fonds PA		15 600.00				15 600.00	Location appartement conciergerie.
4470.02	Loyers et fermages des biens-fonds PA - ASICE		36 000.00				36 000.00	ASICE - Location des salles.
4472.00	Paielements pour utilisations des immeubles PA				15 600.00		-15 600.00	
4612.00	Dédommagements des communes et associations intercommunales		33 000.00				33 000.00	ASICE - Refacturation des charges d'entretien des salles.
4910.00	Imputations internes pour prestations de service		5 956.80				5 956.80	Refacturation internes d'heure de conciergerie.
21703	Bâtiments scolaires, Collège de l'Epi d'Or	381 607.60	331 114.00	389 540.00	5 000.00	-7 932.40	326 114.00	
3010.30	Salaires du personnel administratif et d'exploitation - Personnel de conciergerie	72 253.75				72 253.75		Les charges salariales n'ont pas été budgétées par fonctions. Le budget 2025 est groupé en fonction 02200 - Administration générale. Les comptes de charges par nature démontrent que les charges salariales sont conforme au budget et à N-1.
3010.80	Salaires du personnel administratif et d'exploitation - Prime de fidélité et au mérite	400.00				400.00		"
3050.00	Cotisations patronales, AVS,APG,AC, frais administratifs	6 919.29				6 919.29		"
3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pensions	9 855.41				9 855.41		"
3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	905.27				905.27		"
3055.00	Cotisations patronales aux assurances IJM	1 294.14				1 294.14		"
3090.00	Formation et perfectionnement du personnel			700.00		-700.00		(*) Conversion MCH2 - Voir les comptes de charges par nature.
3100.00	Matériel de bureau			150.00		-150.00		(*) Conversion MCH2 - Voir les comptes de charges par nature.

COMPTE DE RESULTAT PAR FONCTION		Comptes 2025		Budget 2025		Ecart C25/B25		Remarques
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
3101.00	Matériel d'exploitation, fournitures	4 047.20		4 400.00		-352.80		
3110.00	Meubles et appareils de bureau	188.65		1 000.00		-811.35		
3112.00	Vêtements, linge, rideaux, vaisselle	105.80		600.00		-494.20		
3113.01	Matériel informatique - fournitures	165.00				165.00		(*) Conversion MCH2 - Voir les comptes de charges par nature.
3120.01	Alimentation et élimination de biens-fonds, PA - Gaz, CAD, Pelets, Mazout	13 402.80		9 000.00		4 402.80		
3120.02	Alimentation et élimination de biens-fonds, PA - Electricité	3 481.65		4 000.00		-518.35		
3120.03	Alimentation et élimination de biens-fonds, PA - Eau et épuration	1 596.05		1 290.00		306.05		
3130.22	Prestations de services de tiers - Frais téléphones	583.60		600.00		-16.40		
3134.00	Primes d'assurances choses	4 045.85		4 400.00		-354.15		
3144.00	Entretien des bâtiments, immeubles	28 493.10		18 620.00		9 873.10		
3151.00	Entretien de machines, appareils, véhicules	1 616.50		3 500.00		-1 883.50		
3300.00	Amortissements planifiés des immobilisations corporelles PA	184 000.00		187 000.00		-3 000.00		
3401.00	Intérêts passifs des engagements financiers			45 850.00		-45 850.00		Charge comptabilisée en c/3940.00.
3910.00	Imputations internes pour prestations de service			108 430.00		-108 430.00		
3940.00	Imputations internes pour intérêts et charges financières théoriques	48 253.54				48 253.54		Budget présenté en c/3401.00.
4363.00	Remboursement de dommages		980.00				980.00	
4470.02	Loyers et fermages des biens-fonds PA - ASICE		245 000.00				245 000.00	ASICE - Location des salles.
4472.00	Paielements pour utilisations des immeubles PA		4 820.00		5 000.00		-180.00	
4612.00	Dédommagements des communes et associations intercommunales		77 000.00				77 000.00	ASICE - Refacturation des charges d'entretien des salles.
4910.00	Imputations internes pour prestations de service		3 314.00				3 314.00	Refacturation internes d'heure de conciergerie.
21705	Bâtiments scolaires, Collège du Motty	86 882.83	184 000.00	128 516.00	92 000.00	-41 633.17	92 000.00	
3101.00	Matériel d'exploitation, fournitures	16.55		2 400.00		-2 383.45		
3104.00	Matériel didactique			1 500.00		-1 500.00		
3120.01	Alimentation et élimination de biens-fonds, PA - Gaz, CAD, Pelets, Mazout	4 079.00		5 000.00		-921.00		
3120.02	Alimentation et élimination de biens-fonds, PA - Electricité	2 975.95		3 200.00		-224.05		
3120.03	Alimentation et élimination de biens-fonds, PA - Eau et épuration	1 120.90		1 330.00		-209.10		
3134.00	Primes d'assurances choses	1 562.10		1 750.00		-187.90		
3144.00	Entretien des bâtiments, immeubles	7 313.60		7 866.00		-552.40		
3151.00	Entretien de machines, appareils, véhicules	66.20		1 500.00		-1 433.80		
3300.00	Amortissements planifiés des immobilisations corporelles PA	49 400.00		49 400.00				
3401.00	Intérêts passifs des engagements financiers			10 150.00		-10 150.00		Charge comptabilisée en c/3940.00.
3910.00	Imputations internes pour prestations de service	10 221.70		44 420.00		-34 198.30		
3940.00	Imputations internes pour intérêts et charges financières théoriques	10 126.83				10 126.83		Budget présenté en c/3401.00.
4260.00	Remboursements de tiers et prestations de services		26 583.35		22 000.00		4 583.35	Centre d'Animation - Refacturation des charges d'entretien des salles.
4470.02	Loyers et fermages des biens-fonds PA - ASICE		55 416.65				55 416.65	ASICE - Location salle.
4472.00	Paielements pour utilisations des immeubles PA		84 583.35		70 000.00		14 583.35	Centre d'Animation - Location des salles.
4612.00	Dédommagements des communes et associations intercommunales		17 416.65				17 416.65	ASICE - Refacturation des charges d'entretien des salles.
218	Accueil de jour	492 252.00	114 851.38	664 000.00		-171 748.00	114 851.38	
2180	Accueil de jour	492 252.00	114 851.38	664 000.00		-171 748.00	114 851.38	
21800	Accueil de jour	492 252.00	114 851.38	664 000.00		-171 748.00	114 851.38	
3130.33	Prestations de services de tiers - EFAJE Parascolaire			650 000.00		-650 000.00		Charge comptabilisée en c/3612.05.
3611.05	Parts aux cantons et concordats - FAJE			14 000.00		-14 000.00		Charge comptabilisée en f/54500.
3612.05	Parts aux communes et associations intercommunales - EFAJE	492 252.00				492 252.00		Budget présenté en c/3130.33.
4612.99	Dédommagements des communes et associations intercommunales - Années précédentes		114 851.38				114 851.38	EFAJE - Remboursement solde du décompte final 2024.

COMPTE DE RESULTAT PAR FONCTION		Comptes 2025		Budget 2025		Ecart C25/B25		Remarques
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
219	École obligatoire, non mentionné ailleurs	1 670 755.11				1 670 755.11		
2199	École obligatoire, non mentionné ailleurs	1 670 755.11				1 670 755.11		
21990	Ecole obligatoire, non mentionné ailleurs	1 670 755.11				1 670 755.11		Le budget de fonctionnement de l'ASICE est présenté en f/29900 - Formation, non mentionné ailleurs.
3612.00	Parts aux communes et associations intercommunales	646.45				646.45		
3612.01	Parts aux communes et associations intercommunales - ASICE	1 670 108.66				1 670 108.66		
29	Formation, autres	2 386.65		1 822 895.00		-1 820 508.35		
299	Formation, non mentionné ailleurs	2 386.65		1 822 895.00		-1 820 508.35		
2990	Formation, non mentionné ailleurs	2 386.65		1 822 895.00		-1 820 508.35		
29900	Formation, non mentionné ailleurs	2 386.65		1 822 895.00		-1 820 508.35		Les charges de fonctionnement de l'ASICE sont comptabilisées en f/21990 - Ecole obligatoire, non mentionné ailleurs
3611.01	Parts aux cantons et concordats - orientation professionnelle	2 386.65		3 000.00		-613.35		
3612.01	Parts aux communes et associations intercommunales - ASICE			1 819 895.00		-1 819 895.00		
3	Culture, Sports, Loisirs et Eglises	328 854.49	49 363.04	423 891.50	59 186.75	-95 037.01	-9 823.71	
			279 491.45		364 704.75		-85 213.30	
32	Culture, autres	28 348.95		30 300.00		-1 951.05		
329	Culture, non mentionné ailleurs	28 348.95		30 300.00		-1 951.05		
3290	Culture, non mentionné ailleurs	28 348.95		30 300.00		-1 951.05		
32900	Culture, non mentionné ailleurs	28 348.95		30 300.00		-1 951.05		
3130.70	Prestations de services de tiers - Manifestations et réceptions	18 218.95		30 300.00		-12 081.05		
3632.00	Subventions accordées aux communes et associations intercommunales	5 125.00				5 125.00		
3636.00	Subvention accordées aux organisation privées à but non lucratif	5 005.00				5 005.00		
34	Sports et loisirs	201 376.40	9 414.34	298 726.00	10 155.00	-97 349.60	-740.66	
341	Sports	110 300.90	1 815.59	97 261.00		13 039.90	1 815.59	
3410	Sports	110 300.90	1 815.59	97 261.00		13 039.90	1 815.59	
34100	Sports	90 294.00	1 815.59	41 900.00		48 394.00	1 815.59	Le budget n'a pas été directement attribué à la fonction 34100 - Sports.
3101.00	Matériel d'exploitation, fournitures	330.00				330.00		
3130.00	Prestations de services de tiers	30 000.00				30 000.00		
3130.70	Prestations de services de tiers - Manifestations et réceptions	1 134.80				1 134.80		Fitness urbain (étude).
3131.00	Planifications et projections de tiers - Etudes de projets	929.65				929.65		
3134.00	Primes d'assurances choses	112.15				112.15		
3170.00	Remboursement de frais effectifs	35.90				35.90		
3300.00	Amortissements planifiés des immobilisations corporelles PA	4 106.35				4 106.35		Amortissement préavis 24/29 - Eclairage terrain de foot Billard.

COMPTE DE RESULTAT PAR FONCTION		Comptes 2025		Budget 2025		Ecart C25/B25		Remarques
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
3636.00	Subvention accordées aux organisation privées à but non lucratif	4 140.00				4 140.00		Soutien aux associations sportives.
3636.02	Subvention accordée aux organisations privées à but non lucratif - Centre sportif Malley	41 402.00		41 900.00		-498.00		
3660.00	Amortissements planifiés des subventions d'investissement	8 000.00				8 000.00		Amortissement préavis 37/15 - Participation Tennis - CHF 80'000.
3940.00	Imputations internes pour intérêts et charges financières théoriques	103.15				103.15		
4472.00	Paielements pour utilisations des immeubles PA		1 500.00				1 500.00	
4634.00	Subventions des entreprises publiques		315.59				315.59	
34107	Sports, Vestiaire Sportifs au Billard	20 006.90		55 361.00		-35 354.10		
3101.00	Matériel d'exploitation, fournitures			50.00		-50.00		
3120.01	Alimentation et élimination de biens-fonds, PA - Gaz, CAD, Pelets, Mazout	2 434.65		5 000.00		-2 565.35		
3120.02	Alimentation et élimination de biens-fonds, PA - Electricité	602.30		700.00		-97.70		
3120.03	Alimentation et élimination de biens-fonds, PA - Eau et épuration			855.00		-855.00		
3134.00	Primes d'assurances choses	549.25		590.00		-40.75		
3144.00	Entretien des bâtiments, immeubles	10 052.10		13 616.00		-3 563.90		
3151.00	Entretien de machines, appareils, véhicules	156.10		31 300.00		-31 143.90		La charge pour l'acquisition du robot tondeuse est comptabilisée en c/3111.00 f/34200.
3910.00	Imputations internes pour prestations de service	6 212.50		3 250.00		2 962.50		
342	Loisirs	91 075.50	7 598.75	201 465.00	10 155.00	-110 389.50	-2 556.25	
3420	Parcs et promenades	87 670.25	7 598.75	193 495.00	10 055.00	-105 824.75	-2 456.25	
34200	Parcs et promenades	87 670.25	7 598.75	193 495.00	10 055.00	-105 824.75	-2 456.25	
3111.00	Machines, appareils et véhicules	24 930.60				24 930.60		Le budget du robot tondeuse est présenté en c/3151.00 f/34107.
3120.02	Alimentation et élimination de biens-fonds, PA - Electricité	174.70				174.70		
3120.03	Alimentation et élimination de biens-fonds, PA - Eau et épuration	130.10				130.10		
3130.00	Prestations de services de tiers	200.00				200.00		
3140.01	Entretien des terrains - zone de loisir	34 491.15		38 200.00		-3 708.85		
3140.02	Entretien des terrains - place de jeux	4 476.50		18 950.00		-14 473.50		
3140.03	Entretien des terrains - sentiers nature en forêt	1 977.70		4 000.00		-2 022.30		
3140.04	Entretien des terrains - cordons boisés			3 150.00		-3 150.00		
3140.05	Entretien des terrains - place de pique - nique	169.20		4 000.00		-3 830.80		
3910.00	Imputations internes pour prestations de service	21 120.30		125 195.00		-104 074.70		
4260.00	Remboursements de tiers et prestations de services		7 598.75		10 055.00		-2 456.25	
3429	Loisirs, non mentionné ailleurs	3 405.25		7 970.00	100.00	-4 564.75	-100.00	
34290	Loisirs, non mentionné ailleurs	3 405.25		7 970.00	100.00	-4 564.75	-100.00	
3134.00	Primes d'assurances choses			4 470.00		-4 470.00		
3636.00	Subvention accordées aux organisation privées à but non lucratif	3 405.25		3 500.00		-94.75		
4210.00	Emoluments pour actes administratifs				100.00		-100.00	
35	Eglises et affaires religieuses	99 129.14	39 948.70	94 865.50	49 031.75	4 263.64	-9 083.05	
350	Eglises et affaires religieuses	99 129.14	39 948.70	94 865.50	49 031.75	4 263.64	-9 083.05	
3500	Églises et affaires religieuses	99 129.14	39 948.70	94 865.50	49 031.75	4 263.64	-9 083.05	
35000	Églises et affaires religieuses	99 129.14	39 948.70	94 865.50	49 031.75	4 263.64	-9 083.05	

COMPTE DE RESULTAT PAR FONCTION		Comptes 2025		Budget 2025		Ecart C25/B25		Remarques
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
3010.50	Salaires du personnel administratif et d'exploitation - de l'organiste	33 251.50				33 251.50		Les charges salariales n'ont pas été budgétées par fonctions. Le budget 2025 est groupé en fonction 02200 - Administration générale. Les comptes de charges par nature démontrent que les charges salariales sont conforme au budget et à N-1. En 2025, salaire de l'organiste pour l'année complète.
3010.80	Salaires du personnel administratif et d'exploitation - Prime de fidélité et au mérite	200.00				200.00		"
3050.00	Cotisations patronales, AVS,APG,AC, frais administratifs	3 069.90				3 069.90		"
3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pensions	4 372.58				4 372.58		"
3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	519.11				519.11		"
3055.00	Cotisations patronales aux assurances IJM	574.18				574.18		"
3101.00	Matériel d'exploitation, fournitures			500.00		-500.00		
3120.01	Alimentation et élimination de biens-fonds, PA - Gaz, CAD, Pelets, Mazout	8 617.17		7 500.00		1 117.17		
3120.02	Alimentation et élimination de biens-fonds, PA - Electricité	831.90		1 200.00		-368.10		
3120.03	Alimentation et élimination de biens-fonds, PA - Eau et épuration	628.40		600.00		28.40		
3130.00	Prestations de services de tiers	6 330.55				6 330.55		(*) Conversion MCH2 - Voir les comptes de charges par nature.
3134.00	Primes d'assurances choses	2 926.50		3 125.00		-198.50		
3144.00	Entretien des bâtiments, immeubles	13 272.90		12 020.00		1 252.90		
3151.00	Entretien de machines, appareils, véhicules	91.50				91.50		
3636.00	Subvention accordées aux organisation privées à but non lucratif	3 226.25		23 520.50		-20 294.25		Budget inversé entre c/3636.00 et c/3636.01.
3636.01	Subvention accordée aux organisations privées à but non lucratif - Communes	15 368.70		3 400.00		11 968.70		Budget inversé entre c/3636.00 et c/3636.01.
3636.04	Subvention accordées aux organisations à but non lucratif - aux autres paroisses	150.00				150.00		
3910.00	Imputations internes pour prestations de service	5 698.00		43 000.00		-37 302.00		
4472.00	Paievements pour utilisations des immeubles PA		3 660.00		6 000.00		-2 340.00	
4612.00	Dédommagements des communes et associations intercommunales		36 288.70		43 031.75		-6 743.05	
4	Santé			8 500.00		-8 500.00		
					8 500.00		-8 500.00	
43	Prévention			8 500.00		-8 500.00		
433	Service médical des écoles			8 500.00		-8 500.00		
4330	Service médical des écoles			8 500.00		-8 500.00		
43300	Service médical des écoles			8 500.00		-8 500.00		
3612.00	Parts aux communes et associations intercommunales			8 500.00		-8 500.00		
5	Sécurité sociale	449 282.48	92 962.70	144 915.00	622.90	304 367.48	92 339.80	
			356 319.78		144 292.10		212 027.68	
52	Invalidité	2 888.45		3 000.00		-111.55		
524	Prestations aux invalides	2 888.45		3 000.00		-111.55		
5240	Prestations aux invalides	2 888.45		3 000.00		-111.55		
52400	Prestations aux invalides	2 888.45		3 000.00		-111.55		
3130.35	Prestations de services de tiers - Transport Handicap	2 888.45		3 000.00		-111.55		
53	Vieillesse et survivants	23 005.35	1 410.00	16 400.00		6 605.35	1 410.00	

COMPTE DE RESULTAT PAR FONCTION		Comptes 2025		Budget 2025		Ecart C25/B25		Remarques
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
535	Prestations et contributions seniors	23 005.35	1 410.00	16 400.00		6 605.35	1 410.00	
5350	Prestations et contributions seniors	23 005.35	1 410.00	16 400.00		6 605.35	1 410.00	
53500	Prestations et contributions seniors	23 005.35	1 410.00	16 400.00		6 605.35	1 410.00	
3130.70	Prestations de services de tiers - Manifestations et réceptions	16 227.50		13 200.00		3 027.50		
3130.99	Prestations de services de tiers - Temporaires			3 200.00		-3 200.00		
3132.02	Honoraires conseils externes, expertises, spécialistes	6 777.85				6 777.85		Cours Fit Senior.
4260.00	Remboursements de tiers et prestations de services		1 410.00					1 410.00 Participation financière au repas des aînés.
54	Famille et jeunesse	414 007.68	87 664.00	110 405.00	622.90	303 602.68	87 041.10	
544	Mesure pour la jeunesse	61 848.33				61 848.33		
5440	Mesure pour la jeunesse	61 848.33				61 848.33		
54400	Mesure pour la jeunesse	61 848.33				61 848.33		Budget présenté en f/54500 c/3910.00 par le biais d'une imputation interne.
3010.60	Salaires du personnel TSP	46 881.50				46 881.50		Les charges salariales n'ont pas été budgétées par fonctions. Le buget 2025 est groupé en fonction 02200 - Administration générale. Les comptes de charges par nature démontrent que les charges salariales sont conforme au budget et à N-1.
3010.80	Salaires du personnel administratif et d'exploitation - Prime de fidélité et au mérite	400.00				400.00		"
3050.00	Cotisations patronales, AVS,APG,AC, frais administratifs	4 502.95				4 502.95		"
3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pensions	6 413.70				6 413.70		"
3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	761.43				761.43		"
3055.00	Cotisations patronales aux assurances IJM	842.20				842.20		"
3090.00	Formation et perfectionnement du personnel	250.00				250.00		(*) Conversion MCH2 - Voir les comptes de charges par nature.
3099.00	Autres charges du personnel	18.25				18.25		(*) Conversion MCH2 - Voir les comptes de charges par nature.
3113.01	Matériel informatique - fournitures	1 010.75				1 010.75		(*) Conversion MCH2 - Voir les comptes de charges par nature.
3130.22	Prestations de services de tiers - Frais téléphones	293.65				293.65		(*) Conversion MCH2 - Voir les comptes de charges par nature.
3130.70	Prestations de services de tiers - Manifestations et réceptions	103.60				103.60		(*) Conversion MCH2 - Voir les comptes de charges par nature.
3170.00	Remboursement de frais effectifs	370.30				370.30		(*) Conversion MCH2 - Voir les comptes de charges par nature.
545	Prestations aux familles	352 159.35	87 664.00	110 405.00	622.90	241 754.35	87 041.10	
5450	Prestations aux familles	352 159.35	87 664.00	110 405.00	622.90	241 754.35	87 041.10	
54500	Prestations aux familles	352 159.35	87 664.00	110 405.00	622.90	241 754.35	87 041.10	
3102.00	Imprimés, publications	611.00		1 000.00		-389.00		
3119.00	Autres immobilisations - Infrastructure pour jeunes			10 000.00		-10 000.00		
3130.00	Prestations de services de tiers	555.60				555.60		(*) Conversion MCH2 - Voir les comptes de charges par nature.
3130.70	Prestations de services de tiers - Manifestations et réceptions	150.90				150.90		(*) Conversion MCH2 - Voir les comptes de charges par nature.
3132.02	Honoraires conseils externes, expertises, spécialistes	2 512.00				2 512.00		(*) Conversion MCH2 - Voir les comptes de charges par nature.
3132.03	Honoraires conseils externes - Observatoire de la cohabitation	34 321.75		25 500.00		8 821.75		Complément de charge de 2024.
3132.05	Honoraires conseils externes - Décès	921.40		1 500.00		-578.60		
3170.00	Remboursement de frais effectifs	123.30				123.30		(*) Conversion MCH2 - Voir les comptes de charges par nature.
3611.05	Parts aux cantons et concordats - FAJE	13 950.00				13 950.00		Budget présenté en f/21800 - Accueil de jour.

COMPTE DE RESULTAT PAR FONCTION		Comptes 2025		Budget 2025		Ecart C25/B25		Remarques
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
3612.05	Parts aux communes et associations intercommunales - EFAJE	294 500.00				294 500.00		Budget présenté en f/21800 - Accueil de jour.
3636.00	Subvention accordées aux organisation privées à but non lucratif	870.00				870.00		
3637.01	Subventions accordées aux ménages privés - sacs déchets taxés	3 643.40		7 000.00		-3 356.60		
3910.00	Imputations internes pour prestations de service			65 405.00		-65 405.00		Charges comptabilisées en f/54400 - Mesure pour la jeunesse.
4240.04	Taxes d'utilisation et prestations de service - sac taxés prix réduit				500.00		-500.00	
4250.06	Ventes - Sacs taxés		100.00				100.00	
4309.00	Autres revenus d'exploitation		150.00				150.00	
4511.01	Prélèvements sur les fonds				122.90		-122.90	
4612.99	Dédommagements des communes et associations intercommunales - Années précédentes		87 414.00				87 414.00	EFAJE - Remboursement solde du décompte final 2024.
57	Aide sociale et domaine de l'asile	9 381.00	3 888.70	15 110.00		-5 729.00	3 888.70	
572	Aide économique	9 381.00	3 888.70	15 110.00		-5 729.00	3 888.70	
5720	Aide économique	9 381.00	3 888.70	15 110.00		-5 729.00	3 888.70	
57200	Aide économique	9 381.00	3 888.70	15 110.00		-5 729.00	3 888.70	
3130.32	Prestations de services de tiers - ARASPE	9 381.00		15 110.00		-5 729.00		
4260.00	Remboursements de tiers et prestations de services		3 888.70				3 888.70	
6	Trafic	1 686 931.07	214 721.93	1 538 581.72	193 372.55	148 349.35	21 349.38	
			1 472 209.14		1 345 209.17		126 999.97	
61	Circulation routière	1 447 259.72	208 410.13	1 271 581.72	193 372.55	175 678.00	15 037.58	
615	Routes communales	1 447 259.72	208 410.13	1 271 581.72	193 372.55	175 678.00	15 037.58	
6150	Routes communales	1 432 523.62	157 551.90	1 237 841.72	145 252.55	194 681.90	12 299.35	
61500	Routes communales	1 273 843.17	135 860.55	1 091 361.72	121 252.55	182 481.45	14 608.00	
3010.20	Salaires du personnel administratif et d'exploitation - Personnel d'exploitation	396 633.85		5 000.00		391 633.85		Les charges salariales n'ont pas été budgétées par fonctions. Le budget 2025 est groupé en fonction 02200 - Administration générale. Les comptes de charges par nature démontrent que les charges salariales sont conforme au budget et à N-1.
3010.80	Salaires du personnel administratif et d'exploitation - Prime de fidélité et au mérite	400.00				400.00		"
3010.99	Salaires du personnel administratif et d'exploitation - Remb. des assurances	-26 763.60				-26 763.60		"
3049.00	Autres indemnités forfaitaires	5 848.07				5 848.07		"
3050.00	Cotisations patronales, AVS,APG,AC, frais administratifs	37 812.13				37 812.13		"
3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pensions	53 857.27				53 857.27		"
3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	11 358.27				11 358.27		"
3055.00	Cotisations patronales aux assurances IJM	7 072.16				7 072.16		"
3090.00	Formation et perfectionnement du personnel	2 500.00		3 000.00		-500.00		
3099.00	Autres charges du personnel	301.30				301.30		(*) Conversion MCH2 - Voir les comptes de charges par nature.
3101.00	Matériel d'exploitation, fournitures	11 550.10		850.00		10 700.10		Budget présenté en c/3101.01.
3101.01	Matériel d'exploitation, fournitures - sel			15 000.00		-15 000.00		
3111.00	Machines, appareils et véhicules	2 502.40		10 000.00		-7 497.60		
3112.00	Vêtements, linge, rideaux, vaisselle	2 655.95		2 400.00		255.95		
3113.01	Matériel informatique - fournitures	619.05				619.05		(*) Conversion MCH2 - Voir les comptes de charges par nature.
3120.00	Alimentation et élimination de biens-fonds, PA - Essence véhicules	10 335.80		11 250.00		-914.20		
3120.02	Alimentation et élimination de biens-fonds, PA - Electricité	19 567.15		20 000.00		-432.85		

COMPTE DE RESULTAT PAR FONCTION		Comptes 2025		Budget 2025		Ecart C25/B25		Remarques
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
3130.00	Prestations de services de tiers	2 379.35				2 379.35		(*) Conversion MCH2 - Voir les comptes de charges par nature.
3130.22	Prestations de services de tiers - Frais téléphones	3 117.80				3 117.80		Budget en f/61501 - Routes communales (bâtiment voirie).
3132.02	Honoraires conseils externes, expertises, spécialistes	5 399.60		30 000.00		-24 600.40		
3134.00	Primes d'assurances choses	6 509.50		7 000.00		-490.50		
3137.03	Impôts, taxes et émoluments - taxe véhicules	2 407.50		4 830.00		-2 422.50		
3141.01	Entretien des routes - lourd	125 384.95		130 000.00		-4 615.05		
3141.02	Entretien des routes - courant	63 792.60		71 600.00		-7 807.40		
3141.03	Entretien des routes - sécurité routière	31 598.20		51 000.00		-19 401.80		
3141.04	Entretien des routes - éclairage public	122 549.80		127 700.00		-5 150.20		
3141.06	Entretien des routes - signalisation routières	19 498.52		9 000.00		10 498.52		
3143.01	Entretien d'autres travaux de génie civil - canalisation	4 910.25				4 910.25		
3151.00	Entretien de machines, appareils, véhicules	6 792.75		7 250.00		-457.25		
3151.01	Entretien de machines, appareils, véhicules - Pick up Toyota	4 184.65		2 300.00		1 884.65		
3151.02	Entretien de machines, appareils, véhicules - Aebi	12 645.80		5 000.00		7 645.80		Location transporteur Aebi (KCHF 9.2).
3151.03	Entretien de machines, appareils, véhicules - Pony Boschung	3 164.60		6 725.00		-3 560.40		
3151.04	Entretien de machines, appareils, véhicules - Iseki	4 736.75		6 550.00		-1 813.25		
3151.05	Entretien de machines, appareils, véhicules - John Deer			1 000.00		-1 000.00		
3151.06	Entretien de machines, appareils, véhicules - mat. Spécialisé			1 500.00		-1 500.00		
3170.00	Remboursement de frais effectifs	347.40				347.40		(*) Conversion MCH2 - Voir les comptes de charges par nature.
3170.03	Remboursement de frais effectifs			1 500.00		-1 500.00		
3190.00	Prestations de dommages et intérêts			2 000.00		-2 000.00		
3300.00	Amortissements planifiés des immobilisations corporelles PA	306 095.05		14 200.00		291 895.05		Budget en c/3300.01.
3300.01	Amortissements planifiés des immobilisations corporelles PA - Génie civil (routes)			272 736.72		-272 736.72		
3320.00	Amortissements planifiés des immobilisations incorporelles PA	6 000.00				6 000.00		
3910.00	Imputations internes pour prestations de service	6 078.20		271 970.00		-265 891.80		Les charges de personnels sont directement imputées dans les fonctions.
4200.00	Taxes de compensation				2 520.00		-2 520.00	
4260.00	Remboursements de tiers et prestations de services		1 354.95		2 500.00		-1 145.05	
4260.60	Remboursements de tiers et prestations de services - Déneigement		16 367.25		13 635.00		2 732.25	
4260.61	Remboursements de tiers et prestations de services - Rbt dommages		6 460.75				6 460.75	
4470.01	Loyers et fermages des biens-fonds PA - droit de superficie, usage du sol		62 902.60		75 000.00		-12 097.40	
4511.00	Prélèvements sur les fonds				27 597.55		-27 597.55	
4910.00	Imputations internes pour prestations de service		48 775.00				48 775.00	Refacturation internes d'heure de conciergerie.
61501	Routes communales (bâtiment voirie)	152 848.60	15 691.35	145 380.00	18 000.00	7 468.60	-2 308.65	
3111.00	Machines, appareils et véhicules	567.50				567.50		
3120.01	Alimentation et élimination de biens-fonds, PA - Gaz, CAD, Pelets, Mazout	1 237.15		3 000.00		-1 762.85		
3120.02	Alimentation et élimination de biens-fonds, PA - Electricité	1 676.05		2 000.00		-323.95		
3120.03	Alimentation et élimination de biens-fonds, PA - Eau et épuration			22 890.00		-22 890.00		
3130.22	Prestations de services de tiers - Frais téléphones			4 440.00		-4 440.00		
3134.00	Primes d'assurances choses	1 893.75		2 550.00		-656.25		
3143.01	Entretien d'autres travaux de génie civil - canalisation	2 068.85				2 068.85		Curage haute pression des collecteurs.
3144.00	Entretien des bâtiments, immeubles	16 353.70		6 000.00		10 353.70		Communication COFIN 03-2025. Remplacement portail coulissant et moteur.
3151.00	Entretien de machines, appareils, véhicules	12 146.90				12 146.90		Barrière déchetterie (Neuwerth - KCHF 8.6) et vidéosurveillance (KCHF 3.5).
3300.00	Amortissements planifiés des immobilisations corporelles PA	32 800.00		32 800.00				
3401.00	Intérêts passifs des engagements financiers			71 700.00		-71 700.00		Charge comptabilisée en c/3940.00.

COMPTE DE RESULTAT PAR FONCTION		Comptes 2025		Budget 2025		Ecart C25/B25		Remarques
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
3940.00	Imputations internes pour intérêts et charges financières théoriques	84 104.70				84 104.70		Budget présenté en c/3401.00.
4250.05	Ventes - Panneaux solaires		15 019.35		18 000.00		-2 980.65	
4260.61	Remboursements de tiers et prestations de services - Rbt dommages		672.00				672.00	
61502	Routes communales (Hangar des Rossets)	190.35	6 000.00	500.00	6 000.00	-309.65		
3134.00	Primes d'assurances choses	157.25				157.25		
3144.00	Entretien des bâtiments, immeubles			500.00		-500.00		
3151.00	Entretien de machines, appareils, véhicules	33.10				33.10		
4472.00	Paielements pour utilisations des immeubles PA		6 000.00		6 000.00			
61503	Routes communales (Silo à sel)	5 641.50		600.00		5 041.50		
3134.00	Primes d'assurances choses	420.05				420.05		
3144.00	Entretien des bâtiments, immeubles	4 476.05		600.00		3 876.05		
3151.00	Entretien de machines, appareils, véhicules	745.40				745.40		
6151	Places de stationnement	14 736.10	50 858.23	33 740.00	48 120.00	-19 003.90	2 738.23	
61510	Place de stationnement, parking	14 736.10	50 858.23	33 740.00	48 120.00	-19 003.90	2 738.23	
3112.00	Vêtements, linge, rideaux, vaisselle			600.00		-600.00		
3130.00	Prestations de services de tiers	145.00				145.00		
3130.22	Prestations de services de tiers - Frais téléphones	72.00		440.00		-368.00		
3130.60	Prestations de services de tiers - Sécurité	3 242.35		3 660.00		-417.65		
3151.00	Entretien de machines, appareils, véhicules	797.85		3 540.00		-2 742.15		
3170.00	Remboursement de frais effectifs	189.00				189.00		
3170.03	Remboursement de frais effectifs			500.00		-500.00		
3910.00	Imputations internes pour prestations de service	10 289.90		25 000.00		-14 710.10		
4200.00	Taxes de compensation		2 250.00				2 250.00	
4260.00	Remboursements de tiers et prestations de services		8 220.00		8 220.00			
4270.01	Amendes - parc et ordonnance pénale		13 830.00		10 500.00		3 330.00	
4290.00	Autres Taxes		4 808.23				4 808.23	
4290.01	Autres Taxes - macarons		21 750.00		29 400.00		-7 650.00	
62	Transports publics	239 671.35	6 311.80	267 000.00		-27 328.65	6 311.80	
621	Infrastructures des transports publics	1 304.80		20 000.00		-18 695.20		
6210	Infrastructures des transports publics	1 304.80		20 000.00		-18 695.20		
62100	Infrastructures des transports publics	1 304.80		20 000.00		-18 695.20		
3141.00	Entretien des routes - infrastructures des transports publics	1 304.80		20 000.00		-18 695.20		
629	Transports publics, non mentionné ailleurs	238 366.55	6 311.80	247 000.00		-8 633.45	6 311.80	
6290	Transports publics régionaux	212 216.70		217 000.00		-4 783.30		
62900	Transports publics régionaux	212 216.70		217 000.00		-4 783.30		
3634.00	Subventions accordées aux entreprises publiques	212 216.70		217 000.00		-4 783.30		
6299	Transports publics, non mentionné ailleurs	26 149.85	6 311.80	30 000.00		-3 850.15	6 311.80	
62990	Transports publics, non mentionné ailleurs	26 149.85	6 311.80	30 000.00		-3 850.15	6 311.80	
3130.40	Prestations de services de tiers - Cartes journalières CFF	6 574.25		30 000.00		-23 425.75		
3637.00	Subventions accordées aux ménages privés	19 575.60				19 575.60		
4250.07	Ventes - Cartes CFF		6 311.80				6 311.80	
7	Protection de l'environnement et aménagement du territoire	2 030 358.23	1 507 141.43	1 869 640.00	1 421 335.00	160 718.23	85 806.43	

COMPTE DE RESULTAT PAR FONCTION		Comptes 2025		Budget 2025		Ecart C25/B25		Remarques
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
			523 216.80		448 305.00		74 911.80	
71	Approvisionnement en eau	337 795.77	337 795.77	42 115.00	42 115.00	295 680.77	295 680.77	
710	Approvisionnement en eau	337 795.77	337 795.77	42 115.00	42 115.00	295 680.77	295 680.77	
7100	Approvisionnement en eau	337 795.77	337 795.77	42 115.00	42 115.00	295 680.77	295 680.77	
71000	Approvisionnement en eau	335 683.37	337 795.77	33 680.00	42 115.00	302 003.37	295 680.77	
3110.00	Meubles et appareils de bureau			1 000.00		-1 000.00		
3132.02	Honoraires conseils externes, expertises, spécialistes	8 675.00		5 000.00		3 675.00		
3143.00	Entretien d'autres travaux de génie civil			15 600.00		-15 600.00		
3300.00	Amortissements planifiés des immobilisations corporelles PA	28 306.70		5 380.00		22 926.70		
3301.00	Amortissements non planifiés des immobilisations corporelles PA	291 103.60				291 103.60		Vente du réseau au SIL. Amortissement du réseau d'eau.
3401.00	Intérêts passifs des engagements financiers			4 700.00		-4 700.00		Charge comptabilisée en c/3940.00.
3910.00	Imputations internes pour prestations de service	3 479.60		2 000.00		1 479.60		
3940.00	Imputations internes pour intérêts et charges financières théoriques	4 118.47				4 118.47		Budget présenté en c/3401.00.
4240.05	Taxes d'utilisation et prestations de service - Taxe unique raccordement - EC		20 858.05				20 858.05	Prestations concernant 2024.
4240.06	Taxes d'utilisation et prestations de service vente eau		24 511.20				24 511.20	Prestations concernant 2024.
4479.00	Autres revenus, biens-fonds PA - location compteur d'eau		2 613.00				2 613.00	Prestations concernant 2024.
4510.00	Prélèvements sur les financements spéciaux		289 813.52		42 115.00		247 698.52	Egalisation des comptes de réseau d'eau.
71001	Approvisionnement en eau (Réservoir)	2 112.40		8 435.00		-6 322.60		
3120.02	Alimentation et élimination de biens-fonds, PA - Electricité	1 534.45		4 150.00		-2 615.55		
3130.22	Prestations de services de tiers - Frais téléphones	280.20		1 055.00		-774.80		
3132.02	Honoraires conseils externes, expertises, spécialistes			1 000.00		-1 000.00		
3134.00	Primes d'assurances choses	297.75		230.00		67.75		
3144.00	Entretien des bâtiments, immeubles			2 000.00		-2 000.00		
72	Traitement des eaux usées	559 120.05	559 120.05	685 320.00	685 320.00	-126 199.95	-126 199.95	
720	Traitement des eaux usées	559 120.05	559 120.05	685 320.00	685 320.00	-126 199.95	-126 199.95	
7200	Traitement des eaux usées	559 120.05	559 120.05	685 320.00	685 320.00	-126 199.95	-126 199.95	
72000	Traitement des eaux usées	120 433.14	559 120.05	189 990.00	684 870.00	-69 556.86	-125 749.95	
3132.02	Honoraires conseils externes, expertises, spécialistes	10 386.00		10 000.00		386.00		
3143.00	Entretien d'autres travaux de génie civil	4 475.05		39 600.00		-35 124.95		
3143.01	Entretien d'autres travaux de génie civil - canalisation	22 472.50				22 472.50		Budget en c/3143.00.
3300.00	Amortissements planifiés des immobilisations corporelles PA	28 962.30		17 000.00		11 962.30		
3320.00	Amortissements planifiés des immobilisations incorporelles PA	4 000.00		4 000.00				
3401.00	Intérêts passifs des engagements financiers			5 850.00		-5 850.00		Charge comptabilisée en c/3940.00.
3510.00	Attribution aux financements spéciaux	44 785.76				44 785.76		
3511.00	Attributions dans le compte par nature 2910 fonds			102 535.00		-102 535.00		
3910.00	Imputations internes pour prestations de service			11 005.00		-11 005.00		
3940.00	Imputations internes pour intérêts et charges financières théoriques	5 351.53				5 351.53		Budget présenté en c/3401.00.
4240.00	Taxes d'utilisation et prestations de service - Taxe unique de raccordement - EU		58 831.00		227 700.00		-168 869.00	
4240.03	Taxes d'utilisation et prestations de service - m3		500 289.05		292 600.00		207 689.05	Facturation par les SIL.
4510.00	Prélèvements sur les financements spéciaux				115 290.00		-115 290.00	
4930.00	Imputations internes pour frais administratifs et d'exploitation				49 280.00		-49 280.00	
72001	Traitement des eaux usées Station d'épuration	438 686.91		495 330.00	450.00	-56 643.09	-450.00	

COMPTE DE RESULTAT PAR FONCTION		Comptes 2025		Budget 2025		Ecart C25/B25		Remarques
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
3090.00	Formation et perfectionnement du personnel			100.00		-100.00		
3101.00	Matériel d'exploitation, fournitures	30 727.50		38 500.00		-7 772.50		
3120.00	Alimentation et élimination de biens-fonds, PA - Essence véhicules			2 965.00		-2 965.00		
3120.01	Alimentation et élimination de biens-fonds, PA - Gaz, CAD, Pelets, Mazout			2 500.00		-2 500.00		
3120.02	Alimentation et élimination de biens-fonds, PA - Electricité	19 754.95		16 800.00		2 954.95		
3120.03	Alimentation et élimination de biens-fonds, PA - Eau et épuration	1 126.25		9 310.00		-8 183.75		
3130.19	Prestations de services de tiers - AET Transport et élimination Step	22 639.40		41 070.00		-18 430.60		
3130.22	Prestations de services de tiers - Frais téléphones	50.00		50.00				
3132.02	Honoraires conseils externes, expertises, spécialistes	78 579.90		65 000.00		13 579.90		Externalisation auprès de Wamax.
3134.00	Primes d'assurances choses	539.25		500.00		39.25		
3137.05	Impôts, taxes et émoluments - TVA	13 968.00		14 400.00		-432.00		
3144.00	Entretien des bâtiments, immeubles	5 365.05		500.00		4 865.05		Budget en c/3151.00.
3151.00	Entretien de machines, appareils, véhicules	2 706.70		13 000.00		-10 293.30		
3604.03	Parts de revenus destinées aux entreprises publiques - AET	169 771.87		176 785.00		-7 013.13		
3604.04	Parts de revenus destinées aux entreprises publiques - ASET	93 458.04		110 000.00		-16 541.96		
3910.00	Imputations internes pour prestations de service			3 850.00		-3 850.00		
4309.00	Autres revenus d'exploitation				450.00		-450.00	
73	Gestion des déchets	575 544.71	575 639.26	665 900.00	667 400.00	-90 355.29	-91 760.74	
730	Gestion des déchets	575 544.71	575 639.26	665 900.00	667 400.00	-90 355.29	-91 760.74	
7300	Gestion des déchets urbains	575 202.61	575 202.61	665 900.00	666 900.00	-90 697.39	-91 697.39	
73000	Gestion des déchets urbains	511 286.91	574 754.61	611 900.00	666 900.00	-100 613.09	-92 145.39	
3010.20	Salaires du personnel administratif et d'exploitation - Personnel d'exploitation	118 024.35				118 024.35		Les charges salariales n'ont pas été budgétées par fonctions. Le budget 2025 est groupé en fonction 02200 - Administration générale. Les comptes de charges par nature démontrent que les charges salariales sont conforme au budget et à N-1.
3010.40	Salaires du personnel administratif et d'exploitation - Personnel auxiliaire	18 153.35				18 153.35		"
3010.80	Salaires du personnel administratif et d'exploitation - Prime de fidélité et au mérite	400.00				400.00		"
3010.99	Salaires du personnel administratif et d'exploitation - Remb. des assurances	-18 650.60				-18 650.60		"
3049.00	Autres indemnités forfaitaires	1 116.04				1 116.04		"
3050.00	Cotisations patronales, AVS, APG, AC, frais administratifs	13 021.47				13 021.47		"
3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pensions	18 546.98				18 546.98		"
3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	4 242.16				4 242.16		"
3055.00	Cotisations patronales aux assurances IJM	2 435.46				2 435.46		"
3090.00	Formation et perfectionnement du personnel	1 360.00		2 000.00		-640.00		
3101.00	Matériel d'exploitation, fournitures	1 683.15		30 000.00		-28 316.85		
3112.00	Vêtements, linge, rideaux, vaisselle	2 288.05		2 000.00		288.05		
3113.01	Matériel informatique - fournitures	152.65				152.65		
3120.03	Alimentation et élimination de biens-fonds, PA - Eau et épuration			1 080.00		-1 080.00		
3130.00	Prestations de services de tiers	250.00		2 200.00		-1 950.00		
3130.01	Prestations de services de tiers - PET	2 854.50		3 000.00		-145.50		
3130.02	Prestations de services de tiers - Encombrant	58 975.20		55 000.00		3 975.20		
3130.03	Prestations de services de tiers - Papier	1 857.25		7 500.00		-5 642.75		
3130.04	Prestations de services de tiers - Carton	6 239.05		9 500.00		-3 260.95		
3130.05	Prestations de services de tiers - Ordures ménagères	112 597.80		115 000.00		-2 402.20		
3130.06	Prestations de services de tiers - Fer Léger	2 388.00		3 000.00		-612.00		
3130.07	Prestations de services de tiers - Verre	3 387.25		4 000.00		-612.75		
3130.08	Prestations de services de tiers - Déchets inertes	25 044.45		22 500.00		2 544.45		
3130.09	Prestations de services de tiers - Autres	60.10		1 000.00		-939.90		

COMPTE DE RESULTAT PAR FONCTION		Comptes 2025		Budget 2025		Ecart C25/B25		Remarques
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
3130.10	Prestations de services de tiers - Aluminium structures			500.00		-500.00		
3130.11	Prestations de services de tiers - Bacs à huile	2 049.00		2 500.00		-451.00		
3130.12	Prestations de services de tiers - Pneus			500.00		-500.00		
3130.13	Prestations de services de tiers - Divers			1 000.00		-1 000.00		
3130.14	Prestations de services de tiers - Plastiques	16 634.00		20 000.00		-3 366.00		
3130.15	Prestations de services de tiers - Amiante			1 000.00		-1 000.00		
3130.16	Prestations de services de tiers - Compostable	50 915.35		60 000.00		-9 084.65		
3130.17	Prestations de services de tiers - Déchets Carnés			500.00		-500.00		
3130.22	Prestations de services de tiers - Frais téléphones	811.35				811.35		
3130.99	Prestations de services de tiers - Temporaires	13 151.55				13 151.55		Remplacement cas accident. Charges en partie compensées par les indemnités d'assurance en c/3010.99.
3132.02	Honoraires conseils externes, expertises, spécialistes	306.65		1 200.00		-893.35		
3134.00	Primes d'assurances choses			450.00		-450.00		
3137.03	Impôts, taxes et émoluments - taxe véhicules	50.00		60.00		-10.00		
3137.05	Impôts, taxes et émoluments - TVA	116.00				116.00		
3151.00	Entretien de machines, appareils, véhicules	9 157.50		21 650.00		-12 492.50		
3170.03	Remboursement de frais effectifs			4 000.00		-4 000.00		
3199.00	Autres charges d'exploitation - Réduction impôt préalable TVA			1 500.00		-1 500.00		
3401.00	Intérêts passifs des engagements financiers			7 350.00		-7 350.00		Charge comptabilisée en c/3940.00.
3510.00	Attribution aux financements spéciaux	11 987.20				11 987.20		
3604.02	Parts de revenus destinées aux entreprises publiques - GEDREL			12 600.00		-12 600.00		
3614.01	Parts aux entreprises publiques	12 614.55				12 614.55		Budget en c/3604.02.
3910.00	Imputations internes pour prestations de service	7 694.10		219 310.00		-211 615.90		Les charges de personnels sont directement imputées dans les fonctions.
3940.00	Imputations internes pour intérêts et charges financières théoriques	9 373.00				9 373.00		Budget présenté en c/3401.00.
4240.01	Taxes d'utilisation et prestations de service - Taxe forfaitaires	383 269.76		349 800.00		33 469.76		
4240.02	Taxes d'utilisation et prestations de service - Taxe forfaitaires entreprises	39 996.80		30 000.00		9 996.80		
4260.00	Remboursements de tiers et prestations de services	558.50		19 200.00		-18 641.50		
4260.01	Remboursements et participations de tiers - PET	2 712.50		2 500.00		212.50		
4260.02	Remboursements et participations de tiers - Encombrants	792.40		2 500.00		-1 707.60		
4260.03	Remboursements et participations de tiers - Papier	665.05				665.05		
4260.04	Remboursements et participations de tiers - Carton	1 975.20				1 975.20		
4260.05	Remboursements de tiers et prestations de services - Aluminium	589.00				589.00		
4260.06	Remboursements de tiers et prestations de services - Fer Blanc			400.00		-400.00		
4260.07	Remboursements de tiers et prestations de services - Verre Gedrel	14 553.50		12 000.00		2 553.50		
4260.08	Remboursements de tiers et prestations de services - Cannette Aluminium Igora	3 094.00		3 000.00		94.00		
4260.09	Remboursements de tiers et prestations de services - Capsule Nespresso	218.20		1 000.00		-781.80		
4260.10	Remboursements de tiers et prestations de services - Autres, Piles, frigos, batteries	612.65		300.00		312.65		
4260.11	Remboursements de tiers et prestations de services - Fer Léger, ferraille	1 505.10		5 000.00		-3 494.90		
4260.12	Remboursements de tiers et prestations de services - Métaux précieux	1 529.55				1 529.55		
4260.13	Remboursements de tiers et prestations de services - Sagex	1 277.75				1 277.75		
4260.14	Remboursements de tiers et prestations de services - Végétaux	23.15				23.15		
4260.15	Remboursements de tiers et prestations de services - Rétrocession taxe au sac	121 381.50				121 381.50		Budget en c/4604.00.
4270.02	Amendes - Déchets et ordonnance pénale			1 000.00		-1 000.00		
4309.00	Autres revenus d'exploitation			65.00		-65.00		
4510.00	Prélèvements sur les financements spéciaux			120 135.00		-120 135.00		

COMPTE DE RESULTAT PAR FONCTION		Comptes 2025		Budget 2025		Ecart C25/B25		Remarques
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
4604.00	Parts aux revenus des entreprises publiques				120 000.00		-120 000.00	
73001	Gestion des déchets urbains (Déchetterie)	63 915.70	448.00	54 000.00		9 915.70	448.00	
3111.00	Machines, appareils et véhicules			3 000.00		-3 000.00		
3120.01	Alimentation et élimination de biens-fonds, PA - Gaz, CAD, Pelets, Mazout	762.95		3 100.00		-2 337.05		
3120.02	Alimentation et élimination de biens-fonds, PA - Electricité	1 125.60		1 250.00		-124.40		
3120.03	Alimentation et élimination de biens-fonds, PA - Eau et épuration	1 000.00				1 000.00		
3130.00	Prestations de services de tiers	1 182.25				1 182.25		
3130.22	Prestations de services de tiers - Frais téléphones	460.90		2 080.00		-1 619.10		
3134.00	Primes d'assurances choses	1 405.35		1 400.00		5.35		
3143.01	Entretien d'autres travaux de génie civil - canalisation	1 275.90				1 275.90		
3144.00	Entretien des bâtiments, immeubles	18 802.75		5 270.00		13 532.75		Communication COFIN 03-2025. Remplacement portail coulissant et moteur.
3300.00	Amortissements planifiés des immobilisations corporelles PA	37 900.00		37 900.00				
4260.61	Remboursements de tiers et prestations de services - Rbt dommages		448.00				448.00	
7301	Gestion des déchets non urbains	342.10	436.65		500.00	342.10	-63.35	
73010	Gestion des déchets non urbains	342.10	436.65		500.00	342.10	-63.35	
3112.00	Vêtements, linge, rideaux, vaisselle	44.10				44.10		
3130.17	Prestations de services de tiers - Déchets Carnés	298.00				298.00		
4210.00	Emoluments pour actes administratifs				500.00		-500.00	
4260.00	Remboursements de tiers et prestations de services		36.65				36.65	
4270.02	Amendes - Déchets et ordonnance pénale		400.00				400.00	
74	Aménagements	40.00		43 350.00		-43 310.00		
741	Corrections de cours d'eau	40.00		43 350.00		-43 310.00		
7410	Corrections de cours d'eau	40.00		43 350.00		-43 310.00		
74100	Corrections de cours d'eau	40.00		43 350.00		-43 310.00		
3132.00	Honoraires conseils externes			5 000.00		-5 000.00		
3142.00	Entretien des ports et aménagements de cours d'eau	40.00		35 000.00		-34 960.00		
3910.00	Imputations internes pour prestations de service			3 350.00		-3 350.00		
76	Lutte contre la pollution de l'environnement	41 303.50	4 833.40	99 500.00	2 000.00	-58 196.50	2 833.40	
761	Protection de l'air et du climat	41 303.50	4 833.40	99 500.00	2 000.00	-58 196.50	2 833.40	
7610	Protection de l'air et du climat	41 303.50	4 833.40	99 500.00	2 000.00	-58 196.50	2 833.40	
76100	Protection de l'air et du climat	41 303.50	4 833.40	99 500.00	2 000.00	-58 196.50	2 833.40	
3000.00	Salaires des autorités et commissions			2 000.00		-2 000.00		
3000.02	Salaires des autorités et commissions - Législatif	900.00				900.00		
3101.00	Matériel d'exploitation, fournitures	1 621.50				1 621.50		
3130.70	Prestations de services de tiers - Manifestations et réceptions	813.20				813.20		
3132.02	Honoraires conseils externes, expertises, spécialistes	26 860.55		97 500.00		-70 639.45		
3170.00	Remboursement de frais effectifs	537.50				537.50		
3637.00	Subventions accordées aux ménages privés	10 570.75				10 570.75		
4260.00	Remboursements de tiers et prestations de services		2 076.40				2 076.40	
4631.00	Subventions des cantons et concordats		2 757.00				2 757.00	
4634.00	Subventions des entreprises publiques				2 000.00		-2 000.00	
77	Protection de l'environnement, autres	2 593.05	1 000.00	5 800.00		-3 206.95	1 000.00	

COMPTE DE RESULTAT PAR FONCTION		Comptes 2025		Budget 2025		Ecart C25/B25		Remarques
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
771	Cimetières, crématoires	2 593.05	1 000.00	5 800.00		-3 206.95	1 000.00	
7710	Cimetières, crématoires	2 593.05	1 000.00	5 800.00		-3 206.95	1 000.00	
77100	Cimetières, crématoires	2 593.05	1 000.00	5 800.00		-3 206.95	1 000.00	
3132.05	Honoraires conseils externes - Décès	2 125.50		1 500.00		625.50		
3140.05	Entretien des terrains - place de pique - nique			2 800.00		-2 800.00		
3140.06	Entretien des terrains - cimetière	467.55		1 500.00		-1 032.45		
4200.00	Taxes de compensation		1 000.00				1 000.00	
79	Aménagement du territoire	513 961.15	28 752.95	327 655.00	24 500.00	186 306.15	4 252.95	
790	Aménagement du territoire	513 961.15	28 752.95	327 655.00	24 500.00	186 306.15	4 252.95	
7900	Aménagement du territoire, urbanisme et police des constructions	488 796.55	28 752.95	327 655.00	24 500.00	161 141.55	4 252.95	
79000	Aménagement du territoire, Police des constructions	404 825.80	28 752.95	212 050.00	24 500.00	192 775.80	4 252.95	
3010.10	Salaires du personnel administratif et d'exploitation - Personnel administratif	299 411.60				299 411.60		Les charges salariales n'ont pas été budgétées par fonctions. Le budget 2025 est groupé en fonction 02200 - Administration générale. Les comptes de charges par nature démontrent que les charges salariales sont conforme au budget et à N-1.
3010.80	Salaires du personnel administratif et d'exploitation - Prime de fidélité et au mérite	1 900.00				1 900.00		"
3049.00	Autres indemnités forfaitaires	690.92				690.92		"
3050.00	Cotisations patronales, AVS,APG,AC, frais administratifs	28 695.87				28 695.87		"
3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pensions	40 872.63				40 872.63		"
3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	4 852.37				4 852.37		"
3055.00	Cotisations patronales aux assurances IJM	5 367.11				5 367.11		"
3090.00	Formation et perfectionnement du personnel	1 220.00				1 220.00		(*) Conversion MCH2 - Voir les comptes de charges par nature.
3091.00	Recrutement du personnel	918.85				918.85		(*) Conversion MCH2 - Voir les comptes de charges par nature.
3099.00	Autres charges du personnel	105.00				105.00		(*) Conversion MCH2 - Voir les comptes de charges par nature.
3100.00	Matériel de bureau	285.25				285.25		(*) Conversion MCH2 - Voir les comptes de charges par nature.
3102.00	Imprimés, publications	6 857.35		8 900.00		-2 042.65		
3110.00	Meubles et appareils de bureau	44.90				44.90		(*) Conversion MCH2 - Voir les comptes de charges par nature.
3113.01	Matériel informatique - fournitures	333.75				333.75		(*) Conversion MCH2 - Voir les comptes de charges par nature.
3130.00	Prestations de services de tiers	926.20				926.20		(*) Conversion MCH2 - Voir les comptes de charges par nature.
3130.22	Prestations de services de tiers - Frais téléphones	756.95		600.00		156.95		
3132.02	Honoraires conseils externes, expertises, spécialistes	7 446.55		10 000.00		-2 553.45		
3161.00	Loyers, frais d'utilisations des immobilisations	2 970.60				2 970.60		Location Plotter.
3170.00	Remboursement de frais effectifs	1 169.90		1 550.00		-380.10		
3910.00	Imputations internes pour prestations de service			191 000.00		-191 000.00		Les charges de personnels sont directement imputées dans les fonctions.
4210.00	Emoluments pour actes administratifs		26 171.15		24 500.00		1 671.15	
4910.00	Imputations internes pour prestations de service		2 581.80				2 581.80	Refacturation internes d'heure de conciergerie.
79001	Aménagement du territoire, Urbanisme	83 970.75		115 605.00		-31 634.25		
3000.02	Salaires des autorités et commissions - Législatif	850.00				850.00		
3000.03	Salaires des autorités et commissions (COMUR)			7 300.00		-7 300.00		
3090.00	Formation et perfectionnement du personnel	160.00				160.00		
3102.00	Imprimés, publications	519.75		1 000.00		-480.25		
3110.00	Meubles et appareils de bureau	348.00				348.00		
3130.00	Prestations de services de tiers	50.00				50.00		
3131.00	Planifications et projections de tiers - Etudes de projets	71 446.00		80 000.00		-8 554.00		

COMPTE DE RESULTAT PAR FONCTION		Comptes 2025		Budget 2025		Ecart C25/B25		Remarques
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
3132.02	Honoraires conseils externes, expertises, spécialistes	7 010.30		20 000.00		-12 989.70		
3170.00	Remboursement de frais effectifs	86.70				86.70		
3604.01	Parts de revenus destinées aux entreprises publiques - SDNL	3 500.00		3 000.00		500.00		
3910.00	Imputations internes pour prestations de service			4 305.00		-4 305.00		
7907	Instances régionales	25 164.60				25 164.60		
79070	Instances régionales - Lausanne Région	25 164.60				25 164.60		
3612.00	Parts aux communes et associations intercommunales	25 164.60				25 164.60		Budget présenté en f/02200 - Administration générale c/3130.00.
8	Economie publique	136 992.50	62 413.51	126 645.00	68 800.00	10 347.50	-6 386.49	
			74 578.99		57 845.00		16 733.99	
82	Sylviculture	91 979.35	59 844.05	107 645.00	67 500.00	-15 665.65	-7 655.95	
820	Sylviculture	91 979.35	59 844.05	107 645.00	67 500.00	-15 665.65	-7 655.95	
8200	Sylviculture	91 979.35	59 844.05	107 645.00	67 500.00	-15 665.65	-7 655.95	
82000	Sylviculture	91 979.35	59 844.05	107 645.00	67 500.00	-15 665.65	-7 655.95	
3101.00	Matériel d'exploitation, fournitures	3 849.25		3 000.00		849.25		
3111.00	Machines, appareils et véhicules			40.00		-40.00		
3130.00	Prestations de services de tiers	1 026.50		850.00		176.50		
3130.70	Prestations de services de tiers - Manifestations et réceptions	277.30		500.00		-222.70		
3132.02	Honoraires conseils externes, expertises, spécialistes	918.85				918.85		
3145.01	Entretien des forêts, alpages et vignes - coupes de bois	58 667.25		50 000.00		8 667.25		
3145.02	Entretien des forêts, alpages et vignes - soins cultureux	10 614.90		10 000.00		614.90		
3145.03	Entretien des forêts, alpages et vignes - chemins forestiers	8 968.10		12 000.00		-3 031.90		
3401.00	Intérêts passifs des engagements financiers			1 500.00		-1 500.00		Charge comptabilisée en c/3940.00.
3604.00	Parts de revenus destinées aux entreprises publiques	5 852.04		13 000.00		-7 147.96		
3910.00	Imputations internes pour prestations de service			16 755.00		-16 755.00		
3940.00	Imputations internes pour intérêts et charges financières théoriques	1 805.16				1 805.16		Budget présenté en c/3401.00.
4250.01	Ventes - bois de feux et mise		1 354.20		18 000.00		-16 645.80	
4250.02	Ventes - résineux		47 137.05		32 000.00		15 137.05	
4250.03	Ventes - feuillus				5 000.00		-5 000.00	
4604.00	Parts aux revenus des entreprises publiques		3 895.00				3 895.00	Rétrocession Triage 2024.
4611.00	Dédommagements des cantons et concordats				12 500.00		-12 500.00	Revenu en c/4631.00.
4631.00	Subventions des cantons et concordats		6 837.50				6 837.50	
4699.00	Redistributions - CO2, huiles, sylviculture		620.30				620.30	
84	Tourisme	18 135.00		19 000.00		-865.00		
840	Tourisme	18 135.00		19 000.00		-865.00		
8400	Tourisme	18 135.00		19 000.00		-865.00		
84000	Tourisme	18 135.00		19 000.00		-865.00		
3101.00	Matériel d'exploitation, fournitures			10 000.00		-10 000.00		
3102.00	Imprimés, publications			1 000.00		-1 000.00		
3132.02	Honoraires conseils externes, expertises, spécialistes			5 000.00		-5 000.00		
3170.03	Remboursement de frais effectifs			3 000.00		-3 000.00		
3612.00	Parts aux communes et associations intercommunales	16 740.00				16 740.00		Budget présenté en f/02200 - Administration générale c/3130.00. Participation au fonctionnement de l'ARGDV.
3636.00	Subvention accordées aux organisation privées à but non lucratif	1 395.00				1 395.00		

COMPTE DE RESULTAT PAR FONCTION		Comptes 2025		Budget 2025		Ecart C25/B25		Remarques
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
85	Industrie, artisanat et commerce	24 970.00				24 970.00		
850	Industrie, artisanat et commerce	24 970.00				24 970.00		
8500	Industrie, artisanat et commerce	22 320.00				22 320.00		
85000	Industrie, artisanat et commerce	22 320.00				22 320.00		
3612.00	Parts aux communes et associations intercommunales	22 320.00				22 320.00		Budget présenté en f/02200 - Administration générale c/3130.00. Participation au fonctionnement de l'ARGDV.
8501	Vignes	2 650.00				2 650.00		
85010	Vignes - RF n°203 - Saint-Saphorin	2 650.00				2 650.00		
3441.00	Réévaluations (moins-values) et amortissements d'immobilisations PF	2 650.00				2 650.00		
87	Combustibles et énergie	1 908.15	2 569.46		1 300.00	1 908.15	1 269.46	
871	Electricité	1 908.15	2 569.46		1 300.00	1 908.15	1 269.46	
8710	Électricité	1 908.15	2 569.46		1 300.00	1 908.15	1 269.46	
87100	Électricité	1 908.15	2 569.46		1 300.00	1 908.15	1 269.46	Bornes électriques.
3120.02	Alimentation et élimination de biens-fonds, PA - Electricité	1 045.55				1 045.55		
3150.00	Entretien de meubles et appareils de bureau	94.60				94.60		
3151.00	Entretien de machines, appareils, véhicules	768.00				768.00		
4250.04	Ventes - Energie Solaire - Borne de recharge		2 569.46		1 300.00		1 269.46	
9	Finances et impôts	4 924 974.94	12 320 459.99	4 089 072.00	11 023 315.00	835 902.94	1 297 144.99	
		7 395 485.05		6 934 243.00		461 242.05		
91	Impôts	-15 190.71	9 100 677.89	124 000.00	9 658 000.00	-139 190.71	-557 322.11	
910	Impôts	-15 190.71	9 100 677.89	124 000.00	9 658 000.00	-139 190.71	-557 322.11	
9100	Impôts	-15 190.71	9 100 677.89	124 000.00	9 658 000.00	-139 190.71	-557 322.11	
91000	Impôts	-15 190.71	9 100 677.89	124 000.00	9 658 000.00	-139 190.71	-557 322.11	Décompte de l'ACI 2025.
3137.00	Impôt taxes et émoluments			60 000.00		-60 000.00		
3180.00	Réévaluations sur créances	-155 961.00		1 500.00		-157 461.00		
3181.00	Pertes sur créances effectives	140 770.29		60 000.00		80 770.29		
3499.00	Autres charges financières			2 500.00		-2 500.00		
4000.00	Impôts sur le revenu, PP		6 293 187.25		6 500 000.00		-206 812.75	
4001.00	Impôts sur la fortune, PP		900 285.90		1 000 000.00		-99 714.10	
4002.00	Impôts à la source, PP		185 283.33		100 000.00		85 283.33	
4009.00	Impôt sur la dépense, PP		70 513.03		50 000.00		20 513.03	
4009.01	Impôt récupéré après défalcation		44 105.38		40 000.00		4 105.38	
4010.00	Impôts sur les bénéfices, PM		318 852.40		400 000.00		-81 147.60	
4011.00	Impôts sur le capital, PM		8 864.95		10 000.00		-1 135.05	
4019.00	Impôt complémentaire sur immeubles		57 859.00		50 000.00		7 859.00	
4021.00	Impôts fonciers		791 201.85		730 000.00		61 201.85	
4023.00	Droits de mutation		273 364.20		300 000.00		-26 635.80	
4024.00	Impôt sur les successions et donations		127 557.55				127 557.55	
4033.00	Impôts sur les chiens		15 900.00		16 000.00		-100.00	
4120.00	Patentes et concessions		13 507.75		15 000.00		-1 492.25	
4260.00	Remboursements de tiers et prestations de services		195.30				195.30	
4601.01	Parts aux revenus des cantons et concordats - gains				300 000.00		-300 000.00	Revenu en f/95000 - Parts aux recettes, autres.
4601.02	Parts aux revenus des cantons et concordats - frontaliers				108 000.00		-108 000.00	Revenu en f/95000 - Parts aux recettes, autres.
4601.03	Parts aux revenus des cantons et concordats - RFFA				39 000.00		-39 000.00	Revenu en f/95000 - Parts aux recettes, autres.

COMPTE DE RESULTAT PAR FONCTION		Comptes 2025		Budget 2025		Ecart C25/B25		Remarques
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
93	Péréquation financière et compensation des charges	3 908 808.00	2 408 119.00	3 811 117.00	1 241 365.00	97 691.00	1 166 754.00	
930	Péréquation financière et compensation des charges	3 908 808.00	2 408 119.00	3 811 117.00	1 241 365.00	97 691.00	1 166 754.00	
9300	Péréquation financière et compensation des charges	3 908 808.00	2 408 119.00	3 811 117.00	1 241 365.00	97 691.00	1 166 754.00	
93000	Péréquation financière et compensation des charges	3 908 808.00	2 408 119.00	3 811 117.00	1 241 365.00	97 691.00	1 166 754.00	Selon décompte péréquatif du canton.
3621.01	Péréquation financière et charges aux cantons - Cohésion sociale	2 749 515.00		839 943.00		1 909 572.00		
3621.02	Péréquation financière et charges aux cantons - Compensation trafic urbain			318 829.00		-318 829.00		
3622.00	Péréquation financière compensation des charges aux communes - Charges des villes (V)	1 159 293.00		2 652 345.00		-1 493 052.00		
4621.00	Péréquation financière et compensation des charges des cantons et concordats - Structurels (B)		1 182.00				1 182.00	
4621.10	Péréquation financière et compensation des charges des cantons et concordats - Comp. transitoire (C)		24 100.00				24 100.00	
4622.01	Péréquation financière et compensation des charges des communes - Péréquation des ressources		2 191 320.00		1 240 229.00		951 091.00	
4622.02	Péréquation financière et compensation des charges des communes - Villes				1 136.00		-1 136.00	
4622.03	Péréquation financière et compensation des charges des communes - année précédente		191 517.00				191 517.00	
95	Parts aux recettes, autres		406 495.13				406 495.13	
950	Parts aux recettes, autres		406 495.13				406 495.13	
9500	Parts aux recettes, autres		406 495.13				406 495.13	
95000	Parts aux recettes, autres		406 495.13				406 495.13	Décompte de l'ACI 2025. Budget en f/91000 - Impôts.
4601.01	Parts aux revenus des cantons et concordats - gains		260 229.35				260 229.35	
4601.02	Parts aux revenus des cantons et concordats - frontaliers		115 755.75				115 755.75	
4601.03	Parts aux revenus des cantons et concordats - RFFA		30 510.03				30 510.03	
96	Administration de la fortune et de la dette	447 216.55	405 167.97	145 955.00	122 950.00	301 261.55	282 217.97	
961	Intérêts	258 108.93	362 287.97	23 800.00	80 950.00	234 308.93	281 337.97	
9610	Intérêts	258 108.93	362 287.97	23 800.00	80 950.00	234 308.93	281 337.97	
96100	Intérêts	258 108.93	362 287.97	23 800.00	80 950.00	234 308.93	281 337.97	
3400.01	Intérêts passifs des engagements courants - ACI	6 122.24				6 122.24		
3401.00	Intérêts passifs des engagements financiers	251 986.69		23 800.00		228 186.69		Charge d'intérêt des emprunts. La répartition se fait à l'aide des imputations internes.
4260.00	Remboursements de tiers et prestations de services				5 000.00		-5 000.00	
4400.00	Intérêts des liquidités		969.42				969.42	
4401.00	Intérêts des créances et comptes courants - ACI		73 947.96		40 500.00		33 447.96	Selon décompte de l'ACI.
4420.00	Dividendes		35 383.90		35 450.00		-66.10	
4940.00	Imputations internes pour intérêts et charges financières théoriques		251 986.69				251 986.69	Répartition des intérêts dans les fonctions.
962	Frais d'émission	2 607.56				2 607.56		
9620	Frais d'émission	2 607.56				2 607.56		
96200	Frais d'émission	2 607.56				2 607.56		
3420.00	Acquisition et administration de capital - Frais bancaires et CCP	2 607.56				2 607.56		Frais de gestion des titres.

COMPTE DE RESULTAT PAR FONCTION		Comptes 2025		Budget 2025		Ecart C25/B25		Remarques
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
963	Immeubles du patrimoine financier	171 776.59	42 000.00	122 155.00	42 000.00	49 621.59		
9630	Immeubles du patrimoine financier	171 776.59	42 000.00	122 155.00	42 000.00	49 621.59		
96303	Immeubles du patrimoine financier, Ferme du Village (P66)	79 836.99		88 660.00		-8 823.01		
3120.03	Alimentation et élimination de biens-fonds, PA - Eau et épuration	578.70		700.00		-121.30		
3132.02	Honoraires conseils externes, expertises, spécialistes	14 962.30		12 000.00		2 962.30		
3144.00	Entretien des bâtiments, immeubles			3 000.00		-3 000.00		
3401.00	Intérêts passifs des engagements financiers			20 150.00		-20 150.00		Charge comptabilisée en c/3940.00.
3411.00	Pertes réalisées sur immobilisations corporelles PF			40 000.00		-40 000.00		
3439.00	Autres charges des biens-fonds PF - Assurances	787.15		700.00		87.15		
3441.00	Réévaluations (moins-values) et amortissements d'immobilisations PF	40 000.00				40 000.00		Budget en c/3411.00.
3910.00	Imputations internes pour prestations de service			12 110.00		-12 110.00		
3940.00	Imputations internes pour intérêts et charges financières théoriques	23 508.84				23 508.84		Budget présenté en c/3401.00.
96304	Immeubles du patrimoine financier, Ancienne Forge			2 545.00		-2 545.00		Ancienne forge déplacé en PA en f/02903 - Immeubles administratifs, Ancienne forge.
3120.03	Alimentation et élimination de biens-fonds, PA - Eau et épuration			345.00		-345.00		
3144.00	Entretien des bâtiments, immeubles			1 000.00		-1 000.00		
3439.00	Autres charges des biens-fonds PF - Assurances			800.00		-800.00		
3910.00	Imputations internes pour prestations de service			400.00		-400.00		
96305	Immeubles du patrimoine financier, Motel des Pins	91 939.60	42 000.00	30 950.00	42 000.00	60 989.60		
3144.00	Entretien des bâtiments, immeubles	18 621.05		10 000.00		8 621.05		
3401.00	Intérêts passifs des engagements financiers			19 950.00		-19 950.00		Charge comptabilisée en c/3940.00.
3439.00	Autres charges des biens-fonds PF - Assurances	1 399.40		1 000.00		399.40		
3441.00	Réévaluations (moins-values) et amortissements d'immobilisations PF	51 000.00				51 000.00		Amortissement conforme au préavis et similaire à N-1.
3910.00	Imputations internes pour prestations de service	2 235.80				2 235.80		
3940.00	Imputations internes pour intérêts et charges financières théoriques	18 683.35				18 683.35		Budget présenté en c/3401.00.
4430.00	Loyers et fermages, immeubles du PF		42 000.00		42 000.00			
969	Patrimoine financier, non mentionné ailleurs	14 723.47	880.00			14 723.47	880.00	
9690	Patrimoine financier, non mentionné ailleurs	14 723.47	880.00			14 723.47	880.00	
96900	Patrimoine financier, non mentionné ailleurs	14 723.47	880.00			14 723.47	880.00	
3420.00	Acquisition et administration de capital - Frais bancaires et CCP	14 723.47				14 723.47		
4210.00	Emoluments pour actes administratifs		880.00				880.00	
97	Redistributions				1 000.00		-1 000.00	
971	Redistributions liées à la taxe sur le CO2				1 000.00		-1 000.00	
9710	Redistributions liées à la taxe sur le CO2				1 000.00		-1 000.00	
97100	Redistributions liées à la taxe sur le CO2				1 000.00		-1 000.00	
4699.00	Redistributions - CO2, huiles, sylviculture				1 000.00		-1 000.00	
99	Postes non ventilables	584 141.10		8 000.00		576 141.10		
990	Postes non ventilables	511 400.00		8 000.00		503 400.00		
9900	Postes non ventilables	511 400.00		8 000.00		503 400.00		

COMPTE DE RESULTAT PAR FONCTION		Comptes 2025		Budget 2025		Ecart C25/B25		Remarques
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
99000	Postes non ventilables	511 400.00		8 000.00		503 400.00		
3660.00	Amortissements planifiés des subventions d'investissement			8 000.00		-8 000.00		Charge en f/34100 - Sports
3893.00	Attributions aux préfinancements et amortissements supplémentaires	22 400.00				22 400.00		Préfinancement budgété en f/02908 - Immeubles administratifs, Centre de vie enfantine, Ferme du Verger.
3894.00	Attributions à la réserve de politique budgétaire	489 000.00				489 000.00		
999	Clôture	72 741.10				72 741.10		
9999	Reprise MCH1	72 741.10				72 741.10		
99999	Reprise MCH1	72 741.10				72 741.10		
3181.00	Pertes sur créances effectives	72 741.10				72 741.10		Ecart sur les postes ouverts débiteurs liés à la migration MCH2 Abacus.

COMPTE DE RESULTAT PAR NATURE		Comptes 2025	Budget 2025	Comptes 2024
CHARGES		15 903 379.42	16 561 131.17	16 844 170.60
30	Charges de personnel	2 840 429.96	2 987 067.00	2 885 770.59
300	Autorités et commissions	322 788.35	368 130.00	354 191.80
3000	Salaires des autorités et commissions	322 788.35	367 780.00	344 320.60
3001	Palements aux autorités et commissions		350.00	9 871.20
301	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	1 871 701.34	1 958 627.00	1 931 855.10
3010	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	1 871 701.34	1 958 627.00	1 931 855.10
304	Allocations	8 488.70		
3049	Autres indemnités forfaitaires	8 488.70		
305	Cotisations patronales	598 209.92	621 010.00	582 230.69
3050	Cotisations patronales AVS, APG, AC, frais administratifs	212 627.90	157 286.80	241 579.14
3052	Cotisations patronales aux caisses de pensions	302 854.07	330 000.00	257 886.15
3053	Cotisations patronales aux assurances-accidents	42 959.25	48 650.00	82 765.40
3054	Cotisations patronales aux caisses d'allocations familiales		47 713.20	
3055	Cotisations patronales aux assurances d'indemnité journalière maladie	39 768.70	37 360.00	
309	Autres charges de personnel	39 241.65	39 300.00	17 493.00
3090	Formation et perfectionnement du personnel	20 636.70	24 300.00	12 112.65
3091	Recrutement du personnel	918.85		
3099	Autres charges de personnel	17 686.10	15 000.00	5 380.35
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2 784 705.77	3 897 132.00	4 067 604.43
310	Charges de matériel et de marchandises	95 374.60	188 900.00	97 597.80
3100	Matériel de bureau	8 042.80	23 750.00	13 679.85
3101	Matériel d'exploitation, fournitures	61 182.65	121 800.00	51 091.35
3102	Imprimés, publications	26 149.15	40 200.00	32 766.60
3104	Matériel didactique		3 000.00	
3105	Denrées alimentaires		150.00	
3109	Autres charges de matériel et de marchandises			60.00
311	Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif	63 744.50	55 440.00	65 245.00
3110	Meubles et appareils de bureau	5 608.20	11 600.00	8 260.50
3111	Achats mob., mach., équip. techn. bureau	47 268.75	19 040.00	9 508.90
3112	Meubles et appareils de bureau	6 613.05	8 800.00	4 534.10
3113	Matériel informatique	4 254.50	6 000.00	42 941.50
3119	Autres immobilisations n'étant pas portées à l'actif		10 000.00	
312	Alimentation et élimination	207 422.60	259 195.00	523 112.50
3120	Alimentation et élimination de biens-fonds, PA	207 422.60	259 195.00	523 112.50
313	Prestations de services et honoraires	1 121 365.51	1 891 255.00	1 727 958.07
3130	Prestations de services de tiers	496 273.50	1 233 975.00	1 248 912.26
3131	Planifications et projections de tiers	72 375.65	80 000.00	91 387.55
3132	Honoraires conseils externes, expertises, spécialistes, etc.	365 446.80	376 700.00	231 421.00
3133	Charges d'utilisation informatiques	60 372.20	43 315.00	6 142.20
3134	Primes d'assurances choses	51 972.40	58 375.00	51 094.60
3137	Impôts, taxes et émoluments	74 924.96	98 890.00	99 000.46
314	Gros entretien et entretien courant	757 147.82	905 202.00	784 375.97
3140	Entretien des terrains	41 582.10	72 900.00	67 033.50
3141	Entretien des routes	364 128.87	409 300.00	342 021.22
3142	Entretien des ports et aménagements de cours d'eau	40.00	35 000.00	33 009.10
3143	Entretien d'autres travaux de génie civil	35 202.55	55 200.00	17 986.50
3144	Entretien des bâtiments, immeubles	237 944.05	260 802.00	227 073.50
3145	Entretien des forêts, alpages et vignes	78 250.25	72 000.00	97 252.15
315	Entretien des biens meubles et immobilisations incorporelles	120 238.85	170 740.00	273 935.10
3150	Entretien de meubles et appareils de bureau	8 829.15	13 000.00	9 198.40
3151	Entretien de machines, appareils, véhicules	91 611.10	132 790.00	127 607.65
3153	Entretien informatique, matériel	540.20		75 495.15
3158	Entretien des immobilisations incorporelles	19 258.40	24 950.00	61 633.90
316	Loyers et baux à ferme des biens-fonds	342 507.00	327 600.00	339 536.00
3160	Loyers	339 536.40	327 600.00	339 536.00
3161	Loyers, frais d'utilisations des immobilisations	2 970.60		
317	Remboursements de frais	19 354.50	33 800.00	75 352.99
3170	Remboursements de frais effectifs	19 354.50	33 800.00	75 352.99
318	Réévaluations sur créances	57 550.39	61 500.00	180 491.00
3180	Réévaluations sur créances	-155 961.00	1 500.00	95 118.17
3181	Pertes sur créances effectives	213 511.39	60 000.00	85 372.83
319	Diverses charges d'exploitation		3 500.00	
3190	Prestations de dommages et intérêts		2 000.00	
3199	Autres charges d'exploitation		1 500.00	

COMPTE DE RESULTAT PAR NATURE		Comptes 2025	Budget 2025	Comptes 2024
33	Amortissements du patrimoine administratif	1 202 672.00	849 152.67	1 221 368.12
330	Amortissements des immobilisations corporelles PA	1 174 122.00	820 566.72	912 595.92
3300	Amortissements planifiés des immobilisations corporelles PA	883 018.40	820 566.72	872 595.92
3301	Amortissements non planifiés des immobilisations corporelles PA	291 103.60		
3303	AMORTISSEMENT BATIMENTS PATRIMOINE FINANCIER			40 000.00
332	Amortissements des immobilisations incorporelles PA	28 550.00	28 585.95	308 772.20
3320	Amortissements planifiés des immobilisations incorporelles PA	28 550.00	28 585.95	308 772.20
34	Charges financières	372 972.56	297 450.00	281 229.59
340	Charges d'intérêts	258 108.93	252 450.00	253 185.00
3400	Intérêts passifs des engagements courants	6 122.24		
3401	Intérêts passifs des engagements financiers	251 986.69	252 450.00	253 185.00
341	Pertes réalisées sur PF		40 000.00	
3411	Pertes réalisées sur immobilisations corporelles PF		40 000.00	
342	Frais d'approvisionnement en capitaux et frais administratifs	17 331.03		
3420	Acquisition et administration de capital	17 331.03		
343	Charges pour biens-fonds PF	2 186.55	2 500.00	25 922.65
3431	Entretien courant, biens-fonds PF			24 626.35
3439	Autres charges des biens-fonds PF	2 186.55	2 500.00	1 296.30
344	Réévaluations (moins-values) et amortissements d'immobilisations PF	93 650.00		
3441	Réévaluations (moins-values) et amortissements d'immobilisations PF	93 650.00		
349	Autres charges financières	1 696.05	2 500.00	2 121.94
3499	Autres charges financières	1 696.05	2 500.00	2 121.94
35	Attributions aux fonds et financements spéciaux	56 772.96	124 935.00	162 232.77
351	Attributions aux fonds et financements spéciaux	56 772.96	124 935.00	162 232.77
3510	Attributions aux financements spéciaux	56 772.96		56 599.54
3511	Attributions aux fonds		124 935.00	105 633.23
36	Charges de transfert	7 758 748.38	6 892 854.50	6 653 370.35
360	Parts des revenus destinés à des tiers	350 381.75	315 385.00	384 536.97
3601	Parts de revenus destinées aux cantons et aux concordats	77 799.80		
3602	Parts de revenus destinées aux communes et aux associations intercommunales			140 798.28
3604	Parts de revenus destinées aux entreprises publiques	272 581.95	315 385.00	243 738.69
361	Parts à des collectivités publiques	3 165 464.98	2 454 232.00	2 161 043.03
3611	Parts aux cantons et concordats	496 941.65	490 978.00	479 208.00
3612	Parts aux communes et associations intercommunales	2 655 908.78	1 963 254.00	1 694 893.28
3614	Parts aux entreprises publiques	12 614.55		-13 058.25
362	Péréquation financière et compensation des charges	3 908 808.00	3 811 117.00	3 805 583.20
3621	Péréquation financière et compensation des charges aux cantons et concordats	2 749 515.00	1 158 772.00	1 577 115.20
3622	Péréquation financière et compensation des charges aux communes	1 159 293.00	2 652 345.00	2 228 468.00
363	Subventions à des collectivités et à des tiers	326 093.65	304 120.50	294 207.15
3632	Subventions accordées aux communes et associations intercommunales	5 125.00		
3634	Subventions accordées aux entreprises publiques	212 216.70	217 000.00	183 171.45
3636	Subventions accordées aux organisations privées à but non lucratif	74 962.20	72 320.50	103 337.45
3637	Subventions accordées aux ménages privés	33 789.75	14 800.00	7 698.25
366	Amortissements des subventions d'investissement	8 000.00	8 000.00	8 000.00
3660	Amortissements planifiés des subventions d'investissement	8 000.00	8 000.00	8 000.00
38	Charges extraordinaires	511 400.00		162 000.00
389	Attributions au capital propre	511 400.00		162 000.00
3893	Attributions aux préfinancements et amortissements supplémentaires	22 400.00		
3894	Attributions à la réserve de politique budgétaire	489 000.00		162 000.00
39	Imputations internes	375 677.79	1 512 540.00	1 410 594.75
391	Imputations internes pour prestations de service	123 691.10	1 512 540.00	1 370 343.85
3910	Imputations internes pour prestations de service	123 691.10	1 512 540.00	1 370 343.85
394	Imputations internes pour intérêts et charges financières théoriques	251 986.69		
3940	Imputations internes pour intérêts et charges financières théoriques	251 986.69		
399	Autres imputations internes			40 250.90
3990	Autres imputations internes			40 250.90

COMPTE DE RESULTAT PAR NATURE		Comptes 2025	Budget 2025	Comptes 2024
PRODUITS		-15 903 535.55	-15 759 642.20	-16 844 834.68
40	Revenus fiscaux	-9 087 874.84	-9 196 000.00	-9 058 292.56
400	Impôts directs, personnes physiques	-7 494 274.89	-7 690 000.00	-7 532 400.26
4000	Impôts sur le revenu, personnes physiques	-6 294 087.25	-6 500 000.00	-6 295 901.23
4001	Impôts sur la fortune, personnes physiques	-900 285.90	-1 000 000.00	-1 010 816.10
4002	Impôts à la source, personnes physiques	-185 283.33	-100 000.00	-151 434.36
4009	Autres impôts directs, personnes physiques	-114 618.41	-90 000.00	-74 248.57
401	Impôts directs, personnes morales	-385 576.35	-460 000.00	-424 770.45
4010	Impôts sur les bénéfices, personnes morales	-318 852.40	-400 000.00	-378 877.95
4011	Impôts sur le capital, personnes morales	-8 864.95	-10 000.00	-13 414.50
4019	Autres impôts directs, personnes morales	-57 859.00	-50 000.00	-32 478.00
402	Autres impôts directs	-1 192 123.60	-1 030 000.00	-1 085 471.85
4021	Impôts fonciers	-791 201.85	-730 000.00	-728 776.50
4023	Droits de mutation	-273 364.20	-300 000.00	-353 385.95
4024	Impôts sur les successions et donations	-127 557.55		-3 309.40
403	Impôts sur la propriété et sur les charges	-15 900.00	-16 000.00	-15 650.00
4033	Impôts sur les chiens	-15 900.00	-16 000.00	-15 650.00
41	Patentes et concessions	-13 507.75	-15 000.00	-13 311.85
412	Patentes et concessions	-13 507.75	-15 000.00	-13 311.85
4120	Patentes et concessions	-13 507.75	-15 000.00	-13 311.85
42	Taxes et redevances	-1 463 400.62	-1 479 505.00	-1 908 126.54
420	Taxes de compensation	-3 250.00	-2 520.00	-5 450.00
4200	Taxes de compensation	-3 250.00	-2 520.00	-5 450.00
421	Emoluments administratifs	-55 576.35	-52 000.00	-43 567.85
4210	Emoluments pour actes administratifs	-55 576.35	-52 000.00	-43 567.85
424	Taxes d'utilisation et prestations de services	-1 027 755.86	-900 600.00	-1 345 048.20
4240	Taxes d'utilisation et prestations de service	-1 027 755.86	-900 600.00	-1 345 048.20
425	Recettes sur ventes	-72 504.86	-74 300.00	-72 450.95
4250	Ventes	-72 504.86	-74 300.00	-72 450.95
426	Remboursements et prestations de services	-261 525.32	-408 185.00	-404 516.09
4260	Remboursements de tiers et prestations de services	-261 525.32	-408 185.00	-404 516.09
427	Amendes	-14 230.00	-12 500.00	-11 410.00
4270	Amendes	-14 230.00	-12 500.00	-11 410.00
429	Autres taxes	-28 558.23	-29 400.00	-25 683.45
4290	Autres taxes	-28 558.23	-29 400.00	-25 683.45
43	Revenus divers	-4 482.30	-2 515.00	-86 241.25
430	Revenus d'exploitation divers	-150.00	-2 515.00	-86 241.25
4309	Autres revenus d'exploitation	-150.00	-2 515.00	-86 241.25
436	REMBOURSEMENTS DE TIERS	-4 332.30		
4363	REMBOURSEMENTS DE DOMMAGES	-4 332.30		
44	Revenus financiers	-1 261 356.38	-1 221 195.00	-1 279 432.10
440	Revenus des intérêts	-74 917.38	-40 500.00	-67 295.85
4400	Intérêts des liquidités	-969.42		-6 068.41
4401	Intérêts des créances et comptes courants	-73 947.96	-40 500.00	-61 227.44
442	Dividendes	-35 383.90	-35 450.00	-35 414.90
4420	Dividendes	-35 383.90	-35 450.00	-35 414.90
443	Produit des biens-fonds PF	-42 000.00	-42 000.00	
4430	Loyers et fermages, immeubles du PF	-42 000.00	-42 000.00	
447	Produit des biens-fonds PA	-1 109 055.10	-1 103 245.00	-1 176 721.35
4470	Loyers et fermages des biens-fonds PA	-984 930.25	-119 815.00	-88 059.35
4472	Paievements pour utilisations des immeubles PA	-121 156.85	-983 430.00	-1 026 699.00
4479	Autres revenus, biens-fonds PA	-2 968.00		-61 963.00
45	Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	-351 393.92	-385 260.45	-650 965.31
451	Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux enregistrés sous capital propre	-351 393.92	-385 260.45	-650 965.31
4510	Prélèvements sur les financements spéciaux	-289 813.52	-277 540.00	-1 913.91
4511	Prélèvements sur les fonds	-61 580.40	-107 720.45	-649 051.40

COMPTE DE RESULTAT PAR NATURE		Comptes 2025	Budget 2025	Comptes 2024
46	Revenus de transfert	-3 345 841.95	-1 894 996.75	-2 437 870.32
460	Part de revenus	-410 390.13	-567 000.00	-525 146.97
4601	Parts aux revenus des cantons et concordats	-406 495.13	-447 000.00	-404 781.32
4602	Parts aux revenus des communes et associations intercommunales			-4 045.50
4604	Parts aux revenus des entreprises publiques	-3 895.00	-120 000.00	-116 320.15
461	Dédommagements de collectivités publiques	-516 802.43	-83 631.75	-84 750.60
4611	Dédommagements des cantons et concordats		-12 600.00	
4612	Dédommagements des communes et associations intercommunales	-516 802.43	-71 031.75	-84 750.60
462	Péréquation financière et compensation des charges	-2 408 119.00	-1 241 365.00	-1 812 124.20
4621	Péréquation financière et compensation des charges des cantons et concordats	-25 282.00		-187 594.20
4622	Péréquation financière et compensation des charges des communes	-2 382 837.00	-1 241 365.00	-1 624 530.00
463	Subventions de collectivités et de tiers	-9 910.09	-2 000.00	-14 547.30
4631	Subventions des cantons et concordats	-9 594.50		-14 547.30
4634	Subventions des entreprises publiques	-315.59	-2 000.00	
469	Autres revenus de transferts	-620.30	-1 000.00	-1 301.25
4699	Redistributions	-620.30	-1 000.00	-1 301.25
49	Imputations internes	-375 677.79	-1 565 170.00	-1 410 594.75
491	Imputations internes pour prestations de service	-123 691.10	-1 515 890.00	-1 370 343.85
4910	Imputations internes pour prestations de service	-123 691.10	-1 515 890.00	-1 370 343.85
493	Imputations internes pour frais administratifs et d'exploitation		-49 280.00	-40 250.90
4930	Imputations internes pour frais administratifs et d'exploitation		-49 280.00	-40 250.90
494	Imputations internes pour intérêts et charges financières théoriques	-251 986.69		
4940	Imputations internes pour intérêts et charges financières théoriques	-251 986.69		
Bénéfice d'entreprise		-156.13	801 488.97	-664.08

COMPTE DES INVESTISSEMENTS PAR NATURE		Comptes 2025	Comptes 2024
DEPENSES		1 055 191.85	1 614 190.07
50	Immobilisations corporelles	1 004 395.85	475 821.95
501	Routes / voies de communication	893 155.80	375 787.65
5010	Ouvrages de génie civil et d'assainissement	893 155.80	375 787.65
503	Autres travaux de génie civil		47 308.30
5030	Autres travaux de génie civil		47 308.30
504	Bâtiments	20 949.80	
5040	Bâtiments	20 949.80	
506	Biens meubles	35 933.90	52 726.00
5060	Investissement Mobilier, machines et véhicules	35 933.90	52 726.00
509	Autres immobilisations corporelles	54 356.35	
5090	Etablissement d'un PGEE	54 356.35	
59	Report au bilan	50 796.00	1 138 368.12
590	Report de recettes au bilan	50 796.00	1 138 368.12
5900	Diminution des investissements	50 796.00	
5909	Diminution des autres investissements du patrimoine administratif		1 138 368.12
RECETTES		-1 055 191.85	-1 614 190.07
63	Subventions d'investissement acquises	-50 796.00	
631	Subventions d'investissement acquises de cantons et concordats	-37 446.00	
636	Subventions d'investissement acquises d'organisations privées à but non lucratif	-13 350.00	
68	Reprise des Amortissements et réserves		-1 138 368.12
681	Reprise des amortissements		-1 138 368.12
6811	Reprise des amortissements		-1 138 368.12
69	Report au bilan	-1 004 395.85	-475 821.95
690	Report au bilan	-1 004 395.85	-475 821.95
6900	Augmentation des investissements - Immobilisations corporelles	-1 004 395.85	-475 821.95

RESULTAT ECHELONNE		
30	Charges de personnel	2 840 429.96
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2 784 705.77
33	Amortissements du patrimoine administratif	1 202 672.00
35	Attributions aux fonds et financements spéciaux	56 772.96
36	Charges de transfert	7 758 748.38
37	Subventions redistribuées	0.00
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (-)		14 643 329.07
40	Revenus fiscaux	-9 087 874.84
41	Patentes et concessions	-13 507.75
42	Taxes et redevances	-1 463 400.62
43	Revenus divers	-4 482.30
45	Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	-351 393.92
46	Revenus de transferts	-3 345 841.95
47	Subventions à redistribuer	0.00
TOTAL DES REVENUS D'EXPLOITATION (+)		-14 266 501.38
RESULTAT D'EXPLOITATION		376 827.69
34	Charges financières (-)	372 972.56
44	Revenus financiers (+)	-1 261 356.38
RESULTAT FINANCIER		-888 383.82
RESULTAT OPERATIONNEL		-511 556.13
38	Charges extraordinaires (-)	511 400.00
48	Revenus extraordinaires (+)	0.00
RESULTAT EXTRAORDINAIRE		511 400.00
RESULTAT TOTAL DU COMPTE DE RESULTATS		-156.13

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

CUGY	2025 CHF
Flux de trésorerie lié à l'activité opérationnelle	
Excédent de revenus / (-) excédent de charges	156.13
Amortissements du patrimoine administratif	1 202 672.00
Diminution/(-) augmentation solde créditeur	504 089.86
Diminution/(-) augmentation stocks	0.00
(-) Augmentation/diminution actifs de régularisation	-600 514.45
Augmentation/(-) diminution engagements courants	364 381.13
Augmentation/(-) diminution passifs de régularisation	59 973.68
(-) Diminution/augmentation engagements envers les financements spéciaux, des fonds, legs et fondations sans personnalité juridique	-294 620.96
Flux de trésorerie lié à l'activité opérationnelle	1 849 187.39
Flux de trésorerie lié à l'investissement dans le PA	
(-) Paiements pour investissements nets patrimoine administratif	-953 599.85
Flux de trésorerie lié à l'investissement	-953 599.85
Flux de trésorerie lié au placement dans le PF	
(-) Achats d'immobilisations du patrimoine financier	-70 274.55
Ventes placements financiers	0.00
Flux de trésorerie lié au placement	-70 274.55
Flux de trésorerie lié à l'investissement et au placement	-1 023 874.40
Flux de trésorerie lié au financement	
Octroi engagements financiers à long terme	2 000 000.00
Flux de trésorerie lié au financement	-125 000.00
Total du flux de trésorerie	700 312.99
Etat des disponibilités nettes au 31.12.N-1	2 386 062.34
Etat des disponibilités nettes au 31.12.N	3 086 375.33
Variation des disponibilités nettes	700 312.99

ANNEXES

Table des matières

Principes régissant de l'établissement des comptes annuels

Etat du capital propre

Tableau des associations de communes

Tableau des titres et participations

Tableau des prêts et engagements hors bilan

Tableau des immobilisations du Patrimoine Administratif

Tableau des immobilisations du Patrimoine Financier

Tableau des indicateurs financiers

Plafond d'endettement

PRINCIPES REGISSANT L'ETABLISSEMENT DES COMPTES ANNUELS

Bases légales appliquées

Les comptes sont présentés conformément à la loi sur les communes du 28 février 1956 (LC) et au règlement sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979 (RCCom), ainsi qu'aux dispositions du manuel de base MCH2 pour les communes vaudoises, manuel élaboré à partir des recommandations du manuel MCH2 publié par la Conférence des directrices et des directeurs des finances (CDF).

Principes comptables généraux

Les comptes sont établis de manière à donner une image de la situation financière qui soit la plus conforme possible à l'état réel des finances du patrimoine administratif. Ils respectent également les principes comptables suivants définis dans la recommandation n° 2 MCH2 : produit brut, comptabilité d'exercice, continuité, importance, clarté, fiabilité, comparabilité et permanence des méthodes.

Régularisation des recettes fiscales

Les recettes fiscales sont régularisées selon les principes de l'échéance. À la fin de l'année, toutes les créances fiscales relatives à l'année sont comptabilisées, même si elles ne sont pas encore payées. La différence entre l'impôt facturé et l'impôt définitivement dû ne fait l'objet d'aucune estimation.

Périmètre de présentation des comptes annuels

Ces comptes comprennent uniquement les comptes de la commune. Il n'y a pas de consolidation des comptes des associations de communes ou des autres organisations ou sociétés auxquelles elle est liée. L'annexe donne les informations nécessaires à apprécier les relations financières qui encourent entre la commune et lesdites associations de communes, organisations et sociétés.

Structure des comptes

Les comptes de la commune se composent d'un compte de résultat à deux niveaux, du compte des investissements, du bilan, du tableau des flux de trésorerie et de l'annexe aux comptes annuels.

Compte de résultats

A l'instar du budget, les natures du compte de résultats sont présentées principalement selon la classification fonctionnelle.

En dérogation à la recommandation N° 8 MCH2, les excédents de charges ou de revenus des financements spéciaux, des fonds, des legs et des fondations constatés pour l'exercice font l'objet d'un prélèvement (groupe de comptes 45) ou d'une attribution (groupe compte 35) au capital propre (comptes 290 et 291).

Compte des investissements

Le compte des investissements repose essentiellement sur le plan comptable MCH2 de la CDF.

Bilan

La structure du bilan prévoit les dérogations suivantes au plan comptable MCH2 de la CDF :

- 1) Les engagements envers les fonds, les financements spéciaux, les legs et les fondations sans personnalité juridique sous capitaux de tiers n'ont pas de comptes spécifiques. Ceux-ci sont inscrits dans les groupes de comptes relatifs à ces mêmes éléments du capital propre (comptes 290 et 291).
- 2) Les provisions sont inscrites au bilan en utilisant les écritures comptables relatives aux passifs de régularisation. Des sous-comptes séparés sont présentés au bilan pour chaque provision.
- 3) Conformément à la pratique de l'Etat de Vaud, il n'y a pas de compte prévu pour l'enregistrement des excédents provenant des enveloppes budgétaires. Ces excédents influencent donc le résultat.
- 4) Les amortissements supplémentaires sont autorisés, mais traités comme des préfinancements. Il n'y a donc pas de compte prévu pour l'enregistrement des amortissements supplémentaires cumulés.

Annexe aux comptes

L'annexe présente l'état du capital propre, le tableau des associations de communes, le tableau des titres et des participations, le tableau des prêts et des engagements hors bilan, le tableau des immobilisations, ainsi que, uniquement pour les communes, le tableau des indicateurs financiers.

Patrimoine administratif

Les actifs du patrimoine administratif n'ont pas été retraités lors du passage à MCH2.

L'inscription à l'actif du patrimoine administratif des dépenses d'investissement doit passer par le compte des investissements, soit les groupes de comptes 5 et 6. Les dépenses inférieures à CHF 50'000.- par objet sont portées au compte de résultats à travers le groupe de comptes 311.

Les immobilisations du patrimoine administratif sont inscrites au bilan, nettes des subventions d'investissement acquises et sont obligatoirement amorties de manière linéaire, dès la première utilisation de l'actif concerné.

La durée d'amortissement dépend de la catégorie d'immobilisation concernée, selon le tableau des durées d'amortissement présent dans l'annexe du Règlement sur la comptabilité des communes (RCCom). Si les circonstances l'exigent, un amortissement non planifié peut être comptabilisé.

Les crédits d'études en vue de l'acquisition, la réalisation ou la rénovation d'un actif appartenant au patrimoine administratif sont amortis, à condition d'être inscrits au bilan, dès l'aboutissement des études financés par le crédit, sur 10 ans.

Si le projet d'investissement concerné par le crédit d'étude est abandonné, la valeur résiduelle du crédit d'étude est amortie dans son intégralité l'année durant laquelle l'abandon du projet a été décidé.

Les prestations propres en lien avec les investissements du patrimoine administratif ne sont pas activées.

Patrimoine financier

Les communes vaudoises ne sont pas autorisées à procéder à un retraitement du patrimoine financier au sens défini par le MCH2. En effet, les actifs du patrimoine financier ne peuvent pas être évalués au-dessus de leur prix de revient. Par conséquent, le principe de l'image fidèle n'est ici pas respecté.

Les actifs du patrimoine financier font l'objet d'un amortissement planifié via le compte 344 selon les mêmes méthodes et durées que les actifs du patrimoine administratif. Si la valeur vénale d'un actif du patrimoine financier se trouve de manière durable en dessous de sa valeur au bilan, une correction est effectuée via le compte 344. Aucune correction à la hausse n'est en revanche autorisée si, par la suite, l'actif devait récupérer une partie ou la totalité de sa valeur d'avant la correction.

Financements spéciaux, fonds, legs et fondations sans personnalité juridique

Les financements spéciaux et les fonds sont des capitaux destinés à un but spécifique (affectés). Les financements spéciaux, à la différence des fonds, sont liés à des domaines qui doivent être obligatoirement autofinancés. Les deux doivent reposer sur une base légale. Les financements spéciaux sont équilibrés par le biais de prélèvements (4510) et attributions (3510) inscrits dans le compte de résultats. Ils ne font donc pas l'objet d'écritures de clôture séparées comme préconisé par le plan comptable MCH2 de la CDF.

De leur côté, les legs et les fondations sans personnalité juridique correspondent à des capitaux cédés à la commune par des tiers avec obligation de les affecter aux buts voulus par ces mêmes tiers.

Préfinancements et amortissements supplémentaires

Un préfinancement est une constitution de réserve pour une immobilisation du patrimoine administratif pas encore concrétisée. Le préfinancement de charges courantes n'est pas autorisé. En revanche, un amortissement supplémentaire est une constitution de réserve visant une couverture anticipée des charges d'amortissement planifiées d'une immobilisation dont l'amortissement est déjà en cours.

La constitution de ces réserves peut être prévue au moment du bouclage, uniquement s'il existe un excédent de revenus. Son montant ne peut pas dépasser l'excédent constaté. Elle nécessite une validation du Conseil communal, validation qui peut avoir lieu dans le cadre de l'adoption des comptes annuels. Comptablement, la constitution de ces réserves passe par l'inscription d'une charge extraordinaire en faveur du capital propre (compte 2930). La dissolution se fait en même temps que les amortissements planifiés (qui ne sont pas modifiés), par l'inscription de revenus extraordinaires.

Réserve de politique budgétaire

Les attributions à la réserve de politique budgétaire et les prélèvements sur celle-ci doivent être comptabilisés soit comme des charges extraordinaires soit comme des revenus extraordinaires. Au bilan, la réserve de politique budgétaire est inscrite au capital propre de la commune (compte 2940).

Les attributions à la réserve de politique budgétaire ne peuvent jamais dépasser l'excédent de revenus de l'exercice après la prise en compte des autres écritures extraordinaires. En revanche, un prélèvement sur la réserve de politique budgétaire doit obligatoirement être effectué lorsque l'exercice prévoit un excédent de charges, si possible de manière à le neutraliser. Dès que le résultat annuel est à l'équilibre, cette réserve peut financer des préfinancements ou des amortissements extraordinaires.

Autres remarques - Chiffres comparatifs

Le compte de résultats 2025 est présenté en comparaison avec le budget 2025 approuvé par le Conseil communal dans sa séance du 12 décembre 2024. Les comptes 2024, tenus selon l'ancien référentiel comptable, le plan comptable vaudois, n'ont pas été retraités. Les rapprochements des comptes fusionnés et des comptes scindés sont complexes et auraient requis des ressources disproportionnées.

Au niveau du bilan, certains chiffres ont été retraités à des fins de comparaisons, en conformité avec les exigences du référentiel MCH2.

Une nouveauté de MCH2 consiste en l'apparition de comptes « en cours » ou « en construction » dans le bilan. Il s'agit des comptes 1407 « Installations en construction PA » et « 1427 Installations incorporelles en cours PA ». Les actifs du patrimoine administratif dont l'amortissement n'a pas encore commencé doivent être inscrits dans ces nouveaux comptes. Dès le début de l'amortissement, un report doit être effectué sur le compte du bilan définitif correspondant (p.ex. le compte 1404 « Bâtiments PA » pour un bâtiment qui était « en construction » précédemment, dans le compte 1407 « Installations en construction PA »). Les postes du bilan au 31 décembre 2025 sont présentés conformément aux exigences de MCH2. Toutefois, les chiffres comparatifs au 31 décembre 2024, n'ont pas été retraités.

ETAT DU CAPITAL PROPRE

Compte	Solde au 01.01.2025	Augmentation par le compte		Diminution par le compte		Solde au 31.12.2025
2900.01 - Financements spéciaux - Réseau égout épuration	2 766 543	3510 Attributions aux financements spéciaux	44 786	4510 Prélèvements sur les financements spéciaux	-	2 811 329
2900.02 - Financements spéciaux - Réseau d'eau	569 785	3510 Attributions aux financements spéciaux	-	4510 Prélèvements sur les financements spéciaux	289 814	279 972
2900.04 - Financements spéciaux déchets	331 534	3510 Attributions aux financements spéciaux	11 987	4510 Prélèvements sur les financements spéciaux	-	343 521
2910.03 - Fonds - réserve Taxes PC - délai utilisation 31.12.2021	61 580	3511 Attributions aux fonds	-	4511 Prélèvements sur les fonds	61 580	-
2930.01 - Fonds de renouvellement et de rénovation Ferme du Verger	79 200	3893 Attributions aux préfinancements et amortissements supplémentaires	22 400	4893 Prélèvements sur les préfinancements et amortissements supplémentaires cumulés	-	101 600
2940.00 - Réserve de politique budgétaire	5 688 635	3894 Attributions à la réserve de politique budgétaire	489 000	4894 Prélèvements sur la réserve de politique budgétaire	-	6 177 635
2990.00 - Résultat annuel N-1	664	2999 Résultats cumulés des années précédentes (si excédent de charges)	-	2999 Résultats cumulés des années précédentes (si excédent de revenus)	664	-
2999.00 - Résultats cumulés des années précédentes	600 469	2990 Résultat annuel de l'exercice N-1 (si excédent de revenus)	664	2990 Résultat annuel de l'exercice N-1 (si excédent de charges)	-	601 133
2990.00 - Résultat annuel N	-	9000 Excédent de revenus	156	9001 Excédent de charges	-	156
29 Capital propre	10 098 412		568 993		352 058	10 315 347

Variation nette du capital propre

216 935

TABLEAU DES ASSOCIATIONS DE COMMUNES

Nom de l'association de communes	Quotes-parts communales de la dette nette (%)	Quote-part de la dette nette (CHF)	Contribution de l'année 2025 (CHF)
ARASPE	3.40%	-	2 455
ASICE	34.00%	3 138 329	1 670 109
ORPC Gros-de-Vaud	5.75%	- 9 760	69 516
SDIS Haut-Talent	31.50%	-	62 190
AET	Autofinancé	Autofinancé	169 772
ASET	Autofinancé	Autofinancé	93 299

TABLEAU DES TITRES ET DES PARTICIPATIONS

Nom et forme juridique de l'organisation	Année d'acquisition	Nombre de titres au 31.12.2025	Valeur nominale du titre	Valeur au bilan au 01.01.2025	Valeur au bilan au 31.12.2025	Valeur de marché au 31.12.2025	Commentaires
1070 Actions et parts sociales (patrimoine financier)							
Banque Raiffeisen du Gros-de-Vaud	x	1.00	200.00	0.00	0.00		
BVA Holding Marketing Direct	2004	10.00	1 000.00	0.00	0.00		
MCH Group SA	x	34.00	340.00	156.00	0.00	122.00	Dépôt BCV
Romande Energie SA	x	24 500.00	24 500.00	0.00	156.00	1 063 300.00	Dépôt BCV
Schweizer Zucker AG	1997	28.00	280.00	0.00	0.00	529.00	Dépôt BCV
TOTAL Actions et parts sociales PF			26 320	156	156	1 063 951	
1454 - Participations aux entreprises publiques							
Association Forestière Vaudoise et du Bas-valais	x	18.00	4 500.00	0.00	0.00		
Centre de ramassage et d'identification des déchets spéciaux	1996	3.00	3 000.00	0.00	0.00		
Centre intercommunal de Glace de Malley S.A.	1997	52.00	26 000.00	0.00	0.00		
Centre sportif de Malley SA	1984	2.00	1 000.00	0.00	0.00	0.00	Dépôt BCV
Coopérative Boipac	1994 à 1998	150.00	3 750.00	0.00	0.00		
GEstion des Déchets de la REgion Lausannoise SA (GEDREL SA)	x	42.00	55 500.00	49 492.00	49 492.00		
Société coopérative des sites et espaces verts de la région lausannoise	x	14.00	1 400.00	0.00	0.00		
Transports publics de la région lausannoise	x	134.00	33 500.00	0.00	0.00		
1456 - Participations aux organisations privées à but non lucratif							
Coopérative vaudoise de cautionnement (CVC)	1981	4.00	40.00	0.00	0.00		
Coopérative vaudoise de cautionnement hypothécaire (CVCH)	1981	4.00	40.00	0.00	0.00		
TOTAL Participations, capital social PA			128 730	49 492	49 492	-	

TABLEAU DES PRÊTS ET DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Nom de l'entité bénéficiaire	Type de rapport juridique	Date de décision	Montant de l'engagement au 01.01.2025	Montant de l'engagement au 31.12.2025	Appréciation du risque en %	Commentaires
Prêts						
Aucun						
Engagements hors bilan						
Tennis Club Cugy	Cautionnement	18.05.2015	43 000	43 000	0%	Préavis 37-2015
TOTAL			43 000	43 000		

Comptes	Description	Début	Durée amortissement	Fin	N° préavis	Crédit accordé	Dépenses nettes cumulées au 01.01.2025	Dépenses nettes 2025	Aliénations et sorties 2025	Amortissements planifiés 2025	Amortissements non planifiés 2025	Valeur nette comptable au 31.12.2025	Durée restante de l'amortissement
TOTAL	PATRIMOINE ADMINISTRATIF					34 219 625.00	16 270 746.15	953 599.85	0.00	919 568.40	291 103.60	16 013 674.00	
1401	Routes / Voies de communication PA					9 905 800.00	5 661 856.95	-51 828.65	0.00	292 895.05	0.00	5 317 133.25	
1401.01	Routes / Voies de communication	Terminé					1.00			1.00		-	Terminé
1401.02	Routes / Voies de communication	Terminé					1.00			1.00		-	Terminé
1401.03	09/22 - Création trottoir au Ch. des Esserts	2025	30	2054	09/22	918 000.00	747 207.80	- 51 828.65		23 180.00		672 199.15	29
1401.04	04/98 - Trottoir sur la RC501 - Fr. 276'000.-- / amort. 9282.07-80'000.-/solde 30 ans	2002	30	2032	04/98	276 000.00	81 764.30			10 130.00		71 634.30	7
1401.05	71/05-19/07 - Aménagt Route - Quartier En la Praz - Fr. 585'000.-- + Fr. 61'000.--	2008	30	2038	71/05 - 19/07	646 000.00	146 444.35			10 744.35		135 700.00	13
1401.06	21/19 - Sécurisation rte Bérallaz - CHF 135'000.-- - amort. 10 ans	2020	10	2030	21/19	135 000.00	70 440.00			11 880.00		58 560.00	5
1401.07	24/13 - Réfection Route des Biolettes - CHF 370'000.-- - Amort. 20 ans	2013	20	2033	24/13	370 000.00	162 497.50			18 500.00		143 997.50	8
1401.08	24/19 - Réfection chaussée ch. des Dailles avec trottoir et bouclage	2022	30	2052	24/19	755 000.00	501 480.00			18 000.00		483 480.00	27
1401.10	61/11 - Réfection chaussée, création trottoir et extension éclairage public - Fr. 542'500.--	2015	30	2045	61/11	542 500.00	604 184.95			30 000.00		574 184.95	20
1401.12	40/09 - Aménagement routier 2ème partie RC501 - Fr. 1'300'000.-- / amort. 30 ans	2013	30	2043	40/09	1 300 000.00	874 305.75			45 500.00		828 805.75	18
1401.15	57/10 - Aménagt carrefour Cavenettaz-Rue du Village - Fr. 975'000.-- / amort. 30 ans	2012	30	2042	57/10	975 000.00	397 842.15			22 200.00		375 642.15	17
1401.16	27/14 - Etude Aménagement Rue du Village - CHF 110'000.-- / amort. 30 ans	2016	30	2046	27/14	110 000.00	69 006.35			3 150.00		65 856.35	21
1401.17	39/15 - Aménagement Rue du Village - CHF 1'847'300.-- / amort. 30 ans	2011	30	2041	39/15	1 847 300.00	858 429.90			51 750.00		806 679.90	16
1401.18	42/09 - Aménagt chemin accès nouvelle déchetterie Praz Faucon - Fr. 245'000.--/ amort. 30 ans	2011	30	2041	42/09	245 000.00	89 077.20			5 250.00		83 827.20	16
1401.20	50/16-13/18 - Création giratoire du Moulin - CHF 785'000.-- + CHF 695'000.--	2022	30	2052	50/16 - 13/18	1 356 000.00	665 000.00			22 900.00		642 100.00	27
1401.22	18/23 - Réfection chaussée route de la Bérallaz - CHF 430'000.- / amort. 20 ans	2024	20	2044	18/23	430 000.00	394 174.70			19 708.70		374 466.00	19
1403	Autres travaux de génie civil PA					1 331 400.00	684 132.70	0.00	0.00	57 269.00	291 103.60	335 760.10	
1403.00	Autres travaux de génie civil	Terminé					3.00			3.00		-	Terminé
1403.01	09/22 - Réfection séparatif au Ch. des Esserts	2024	15	2039	09/22	287 000.00	179 390.30			11 959.30		167 431.00	14
1403.02	62/05 - Reconstruction collecteurs EU-EC Esserpy/Crêt - Fr. 513'000.-- / amort. 30 ans	2005	30	2035	62/05	513 000.00	185 329.10			17 000.00		168 329.10	10
1403.04	09/22 - Rempit conduite eau potable Ch. des Esserts	2025	15	2040	09/22	285 000.00	287 617.70			17 976.70	269 641.00	-	15
1403.06	13/07 - Changement conduite Choulaires-Combe - Fr. 216'400.-- / amort. 20 ans	2009	20	2029	13/07	216 400.00	26 842.60			5 380.00	21 462.60	-	4
1403.07	43/09 - Actualisation PDDE - Fr. 30'000.-- / amort. Réseve 9280.03	Terminé			43/09	30 000.00	4 950.00			4 950.00		-	Terminé

Comptes	Description	Début	Durée amortissement	Fin	N° préavis	Crédit accordé	Dépenses nettes cumulées au 01.01.2025	Dépenses nettes 2025	Aliénations et sorties 2025	Amortissements planifiés 2025	Amortissements non planifiés 2025	Valeur nette comptable au 31.12.2025	Durée restante de l'amortissement
1404	Bâtiments PA					18 520 000.00	9 252 925.15	0.00	0.00	500 645.15	0.00	8 752 280.00	
1404.01	09/02 - Etude transfert déchetterie sur le Site de Praz Faucon - Fr. 30'000.--	2011	30	2041	09/02	30 000.00	19 377.70			1 150.00		18 227.70	16
1404.02	42/09 - Aménagement dépôt voirie dans nouvelle déchetterie à Praz Faucon - Fr. 987'900.-- / amort. 3	2011	30	2041	42/09	987 900.00	557 493.10			32 800.00		524 693.10	16
1404.03	42/09 - Aménagement nouvelle déchetterie à Praz Faucon - Fr. 1'992'100.-- / amort. 30 ans	2010	30	2040	42/09	1 992 100.00	585 919.90			36 750.00		549 169.90	15
1404.04	Bâtiments du patrimoine administratif	Terminé					7.00			7.00		-	Terminé
1404.05	54/10 - Transformation et rénovation Maison de Commune - Fr. 3'150'000.-- / amort. rés. 9281.00 Fr.	2013	30	2043	54/10	3 150 000.00	1 361 300.00			71 700.00		1 289 600.00	18
1404.06	17/12 - Réamgt 3 salles de Classes à la Cavenettaz - Fr. 380'000.-- / amort. 20 ans	2013	20	2033	17/12	380 000.00	161 067.50			17 900.00		143 167.50	8
1404.07	39/09 - Réfection façades collège Chavanne et salle de gym (2ème phase) - Fr. 2'335'000.-- / amort.	2010	30	2040	39/09	2 335 000.00	702 839.10			44 750.00		658 089.10	15
1404.08	30/08 - Etude construction Garderie Jardin d'Enfants - Fr. 77'000.-- - intégrer coût de la construct	2011	30	2041	30/08	77 000.00	53 556.10			3 200.00		50 356.10	16
1404.09	58/10 - Construction collège du Motty avec jardin d'enfants - Fr. 1'366'000.-- / amort. 30 ans	2011	30	2041	58/10	1 366 000.00	785 393.00			46 200.00		739 193.00	16
1404.10	33/14-30/14 - Construction d'un collège de 5 classes à Es Chesaux - CHF 6'200'000.-- / amort. 30 ans	2015	30	2045	33/14	6 497 000.00	3 863 965.55			184 000.00		3 679 965.55	20
1404.11	38/15 - Renov. appart. fonction Cavenettaz - CHF 95'000.- / amort. 10 ans	2015	10	2025	38/15	95 000.00	8 578.00			8 578.00		-	Terminé
1404.12	51/16 - Achat parcelle 87 - CHF 1'500'000.- / amort. 30 ans	2015	30	2045	51/16	1 500 000.00	1 045 128.05			50 000.00		995 128.05	20
1404.13	15/23 - Création d'un caveau à la Maison de Commune - CHF 110'000.- / amort. 30 ans	2024	30	2054	15/23	110 000.00	108 300.15			3 610.15		104 690.00	29
1405	Forêts, alpages et vignes du PA						140 000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	140 000.00	
1405.00	Forêts	Terminé					140 000.00					140 000.00	Terminé
1406	Biens meubles PA					362 000.00	85 312.45	35 933.90	0.00	28 102.85	0.00	93 143.50	
1406.00	Mobilier - Machines - véhicules	Terminé					6.00			6.00		-	Terminé
1406.01	Investissement informatique	Terminé					1.00			1.00		-	Terminé
1406.03	53/16 - Transporteur Pony - CHF 142'000.-- / amort. 10 ans	2016	10	2026	53/16	142 000.00	26 543.50			13 200.00		13 343.50	1
1406.04	34/14 - Vidéosurveillance - CHF 120'000.-- / amort. 10 ans	2015	10	2025	34/14	120 000.00	6 035.95			6 035.95		0.00	Terminé
1406.05	19/23 - Affichage numérique collèges - CHF 100'000.- / amort s réserve	2025	10	2034	19/23	100 000.00	52 726.00	35 933.90		8 859.90		79 800.00	9

Comptes	Description	Début	Durée amortissement		Fin	N° préavis	Crédit accordé	Dépenses nettes cumulées au 01.01.2025	Dépenses nettes 2025	Aliénations et sorties 2025	Amortissements planifiés 2025	Amortissements non planifiés 2025	Valeur nette comptable au 31.12.2025	Durée restante de l'amortissement
1407	Installations en construction PA						3 495 000.00	234 900.00	928 488.25	0.00	0.00	0.00	1 163 388.25	
1401.11	29/20 - Réfection rte de Morrens et création arrêts bus TL - CHF 375'000.-- - Amort. 15 ans	En cours			29/20		375 000.00	234 900.00	81 380.45				316 280.45	EC
1401.23	24/24 - Mise aux normes arrêts de bus Cavenette	En cours			24/24		920 000.00	-	826 158.00				826 158.00	EC
1404.04	15/44 - Bâtiments PA - 15/44 Transformation et rénovation Ancienne Forge	En cours			15/44		2 200 000.00	-	20 949.80				20 949.80	EC
1409	Autres immobilisations corporelles PA						525 425.00	203 618.90	41 006.35	0.00	32 656.35	0.00	211 968.90	
1409.00	33/97 - Etablissement d'un Plan Général d'Evacuation des Eaux PGEE - Fr. 154'425.- / amort. 30 ans	2007	30	2037	33/97		154 425.00	50 318.90			4 000.00		46 318.90	12
1409.01	10/18 - Etude Contrat Performance Energétique pour l'Eclairage public communal - CHF 73'000.-- - Amo	2021	10	2031	10/18		73 000.00	42 000.00			6 000.00		36 000.00	6
1409.02	52/16 - Etude UAPE - CHF 232'000.-- - amort. 30 ans	2020	10	2030	52/16		232 000.00	111 300.00			18 550.00		92 750.00	5
1409.03	24/29 - Eclairage terrain de foot Billard	2025	10	2034	24/29		66 000.00	-	41 006.35		4 106.35		36 900.00	9
1465	Subventions d'investissement aux entreprises privées						80 000.00	8 000.00	0.00	0.00	8 000.00	0.00	0.00	
1465.02	37/15 - Participation Tennis - CHF 80'000.- / amort. 10 ans	2015	10	2025	37/15		80 000.00	8 000.00			8 000.00		-	Terminé

Comptes	Description	Début	Durée amortissement	Fin	N° préavis	Crédit accordé	Dépenses nettes cumulées au 01.01.2025	Dépenses nettes 2025	Aliénations et sorties 2025	Amortissements planifiés 2025	Amortissements non planifiés 2025	Valeur nette comptable au 31.12.2025	Valeur fiscale	Revenus générés en 2025	Durée restante de l'amortissement
TOTAL	PATRIMOINE FINANCIER						3 448 643.10	70 274.55	0.00	93 650.00	0.00	3 425 267.65	2 381 100.00	42 000.00	
1080	Terrains PF						176 400.00	79 251.75	-	2 650.00	-	253 001.75	1 231 100.00	-	
108000	Parcelle No 66 - Au Village						-	-	-	-	-	-	586 000.00	-	Terminé
108000	Parcelle No 1106 - Route de la Bérallaz						-	-	-	-	-	-	425 000.00	-	Terminé
108000	Parcelle No 1039 - Praz-Faucon (Morrens)						13 500.00	-	-	-	-	13 500.00	13 500.00	-	Terminé
108000	Parcelle No 308 b,f - Sus le Billard						125 000.00	-	-	-	-	125 000.00	125 000.00	-	Terminé
108000	Parcelle No 302 - A l'Essert Borallay						10 000.00	-	-	-	-	10 000.00	10 000.00	-	Terminé
108000	Parcelle No 262 - En Rueyres						1 800.00	-	-	-	-	1 800.00	1 800.00	-	Terminé
108000	Parcelle No 194 - En La Praz						13 800.00	-	-	-	-	13 800.00	13 800.00	-	Terminé
108000	Parcelle No 160 - En Vernand						4 200.00	-	-	-	-	4 200.00	4 200.00	-	Terminé
108000	Parcelle No 821 - En Vernand						900.00	-	-	-	-	900.00	900.00	-	Terminé
108000	Parcelle No 155 - Es Carroz						6 900.00	-	-	-	-	6 900.00	6 900.00	-	Terminé
108000	Parcelle No 308 - Sus le Billard						300.00	-	-	-	-	300.00	15 000.00	-	Terminé
108001	25/33 - Parcelle No 203 - Vignes - Saint-Saphorin	2025	30	2055	25/33	100 000.00	-	79 251.75	-	2 650.00	-	76 601.75	29 000.00	-	Terminé
1084	Bâtiments PF						3 272 243.10	-	8 977.20	91 000.00	-	3 172 265.90	1 150 000.00	42 000.00	
108400	07-22 - Ferme du Village parcelle 66a et b	2023	50	2072	07/22	3 750 000.00	1 823 243.10	-	20 949.80	40 000.00	-	1 762 293.30	400 000.00	-	47
108401	23-24 - Hôtel des Pins	2024	30	2053	23/24	1 520 000.00	1 449 000.00	-	11 972.60	51 000.00	-	1 409 972.60	750 000.00	42 000.00	28

TABLEAU DES INDICATEURS FINANCIERS

Taux d'endettement net (en %)

MCH2	MCH1	MCH1	MCH1	MCH1	
2025	2024	2023	2022	2021	2021 - 2025
82%	96%	104%	115%	138%	106.0%
< 100% : bon 100% – 150% : acceptable 150% – 200% : mauvais > 200% : problématique		La différence entre les engagements de la commune et son patrimoine financier représente sa dette nette ou, si négative, sa fortune nette. Il est tenu compte des dettes nettes des associations de communes. Afin de déterminer si la dette nette d'une commune est supportable, celle-ci est rapportée à ses revenus fiscaux retraités pour tenir compte des effets redistributifs de la péréquation.			
Commentaire: Cette évolution favorable s'explique principalement par la progression des revenus fiscaux après péréquation, notamment en lien avec les effets de la nouvelle péréquation intercommunale (NPIV), qui a renforcé les ressources disponibles. Parallèlement, la diminution progressive de la dette nette contribue également à cette amélioration. La moyenne sur 5 ans (106 %) reste dans la zone acceptable, mais la tendance récente confirme un assainissement marqué de la situation financière.					

Degré d'autofinancement (en %)

MCH2	MCH1	MCH1	MCH1	MCH1	
2025	2024	2023	2022	2021	2021 - 2025
133.0%	170.0%	183.0%	1 285.0%	545.0%	286.0%
≥ 100% : optimal 80% – 100% : acceptable à bon 50% – 80% : insuffisant < 50% : problématique		Indique la part des investissements nets de la commune financée directement par la marge d'autofinancement provenant de son exploitation annuelle.			
Commentaire: Le degré d'autofinancement atteint 133 %, confirmant une capacité à financer intégralement les investissements par les ressources propres. Les fortes variations observées sur les exercices précédents (notamment 2022 et 2021) s'expliquent par des volumes d'investissement faibles certaines années, combinés à des marges d'autofinancement élevées.					

Degré de couverture de charges (%)

MCH2	MCH1	MCH1	MCH1	MCH1	
2025	2024	2023	2022	2021	2023 - 2025
101.5%	99.7%	105.4%	109.6%	113.8%	102.1%
≥ 100% : pas d'excédent de charges 99% – 99,9% : acceptable 95% – 99% : insuffisante < 95% : problématique		Indique le rapport entre revenus et charges courantes. Selon la « règle d'or » de la gestion financière, revenus et charges courantes devraient s'équilibrer à moyen terme. À la différence des autres indicateurs, la moyenne est calculée sur 3 ans.			
Commentaire: Le degré de couverture des charges (101.5 %) indique un léger excédent de revenus en 2025, après une situation proche de l'équilibre en 2024. Cette amélioration peut s'expliquer par une augmentation des revenus fiscaux et des effets favorables liés à la péréquation, ainsi que par une bonne maîtrise des charges courantes.					

Taux d'autofinancement (en %)

MCH2	MCH1	MCH1	MCH1	MCH1	
2025	2024	2023	2022	2021	2021 - 2025
8.4%	5.5%	10.6%	14.3%	17.7%	11.3%
> 10% : bon 6% – 10% : suffisant 3% – 6% : insuffisant < 3% : mauvais		<i>Indique la part des revenus courants qu'une collectivité publique peut utiliser pour financer ses investissements, c'est-à-dire sans recourir à l'emprunt.</i>			
Commentaire: La baisse observée depuis 2021 (17.7 %) peut s'expliquer par une combinaison d'augmentation des charges courantes et de stabilisation de la marge d'autofinancement. Le taux d'autofinancement s'établit à 8.4 %, soit un niveau jugé suffisant.					

Proportion des investissements (en %)

MCH2	MCH1	MCH1	MCH1	MCH1	
2025	2024	2023	2022	2021	2021 - 2025
6.8%	3.3%	8.2%	2.2%	3.8%	5.0%
> 20% : élevée 10% – 20% : moyenne 5% – 10% : faible < 5% : très faible		<i>Indique l'intensité de l'effort d'investissement déployé par la collectivité publique.</i>			
Commentaire: La proportion des investissements atteint 6.8 % en 2025, en hausse par rapport à 2024. Cette évolution traduit vraisemblablement une reprise des investissements après une année 2024 particulièrement faible, liée à un cycle d'investissement irrégulier. La moyenne sur 5 ans (5.0 %) indique toutefois un niveau globalement modéré, reflétant une politique d'investissement prudente.					

Dettes brutes par rapport aux revenus (en %)

MCH2	MCH1	MCH1	MCH1	MCH1	
2025	2024	2023	2022	2021	2021 - 2025
132%	135%	129%	133%	159%	138%
< 100% : bon 100% – 150% : acceptable 150% – 200% : mauvais > 200% : problématique		<i>Renseigne sur la part des revenus courants qui serait nécessaire pour amortir complètement la dette brute de la collectivité publique. Il est tenu compte des dettes brutes des associations de communes.</i>			
Commentaire: Le ratio s'établit à 132 %, ce qui correspond à un niveau acceptable. L'amélioration par rapport à 2021 (159 %) s'explique par l'augmentation des revenus courants, notamment fiscaux (effet péréquation), combinée à une stabilisation voire une diminution de la dette brute. La stabilité observée sur les dernières années confirme une gestion maîtrisée de l'endettement.					

Part des charges d'intérêts (en %)

MCH2	MCH1	MCH1	MCH1	MCH1	
2025	2024	2023	2022	2021	2021 - 2025
1.2%	1.0%	0.8%	-0.5%	-0.5%	0%
< 2% : bonne 2% – 5% : acceptable 5% – 8% : forte > 8% : mauvaise		Indique quelle proportion des revenus courants est affectée au paiement des charges d'intérêts. Plus la valeur est basse, plus la marge de manœuvre budgétaire est élevée.			
Commentaire: La part des charges d'intérêts reste faible à 1.2 %, indiquant une charge financière limitée. La légère hausse récente s'explique par un contexte de remontée des taux d'intérêt ou par le renouvellement d'emprunts à des conditions moins favorables. Malgré cela, la moyenne sur 5 ans demeure très basse, ce qui traduit une structure d'endettement peu contraignante.					

Part du service de la dette (en %)

MCH2	MCH1	MCH1	MCH1	MCH1	
2025	2024	2023	2022	2021	2021 - 2025
9.2%	6.8%	6.3%	5.1%	5.0%	6.5%
< 5% : faible 5% – 10% : acceptable 10 – 15% : élevée > 15% : excessive		<i>Indique dans quelle mesure le service des intérêts et ses amortissements grèvent les revenus courants. Une part élevée résulte en un amoindrissement de la marge de manœuvre budgétaire.</i>			
Commentaire: La part du service de la dette s'élève à 9.2 %, soit un niveau proche de la limite supérieure de la zone acceptable. L'augmentation observée s'explique principalement par des amortissements plus élevés, notamment liés aux installations du service des eaux (KCHF 291), ainsi que par une légère hausse des charges d'intérêts dans un contexte de remontée des taux.					

Plafond d'endettement au 31 décembre 2025

Plafond brut fixé par le conseil communal	CHF	35 000 000
---	------------	-------------------

La commune dispose également d'un plafond pour les cautionnements et autres garanties de	CHF	17 500 000
--	------------	-------------------

Montant effectif de l'endettement de la commune	CHF	15 875 000
---	------------	-------------------

Total des quotes-parts communales de l'endettement des associations de communes (hors associations autofinancées)	CHF	3 128 569
---	------------	------------------

Autres cautionnements accordés (sauf en faveur des associations de communes), en tenant compte du degré de risque estimé.	CHF	43 000
---	------------	---------------



Commune de Cugy (VD)

Rapport de la Commission de Gestion 2025

Toute désignation de personne, de statut, de fonction ou de profession utilisée dans le présent rapport s'applique indifféremment aux femmes et aux hommes.

Table des matières

I.	Introduction.....	4
II.	Analyse des Préavis municipaux.....	5
1.	Vue d'ensemble	5
2.	Préavis acceptés par le Conseil communal	5
	Préavis 31-2025 : Stratégie régionale de gestion des zones d'activité de Gros de Vaud	5
	Préavis 32-2025 : Rapport COGEST et états financiers.....	6
	Préavis 33-2025 : Crédit de 100.000 francs pour l'achat de la parcelle viticole n°203 sur la commune de Saint-Saphorin (Lavaux)	6
	Préavis 34-2025 : Modification des statuts du groupement forestier Mèbre-Talent	6
	Préavis 35-2025 : Passage à l'éclairage LED dans les collèges communaux.....	6
	Préavis 36-2025 : Travaux d'entretien et de réparation d'une façade du collège de la Chavanne	6
	Observation N°1 — Mise à jour du site internet de la commune	6
III.	Voirie	7
1.	Ramassage des ordures ménagères	7
	Vœu N°1 — Exploration d'une solution alternative à la solution actuelle.	7
2.	Déchetterie	7
3.	Achat de véhicule.....	7
4.	RH Voirie.....	7
IV.	Gestion des Ressources Humaines et organisation	7
1.	Organisation et gouvernance	8
	Évolution générale des effectifs.....	8
	Service technique : une réorganisation pragmatique.....	8
	Observation N°2 — Évaluation formelle de l'organigramme (<i>Reconduit depuis l'Observation 4 / COGEST 2024</i>)	9
	Vœu N°2 — Publication de l'organigramme à destination des usagers (<i>Nouvelle 2025</i>)	9
2.	Service financier : une année de rupture, des bases pour l'avenir	9
	Contexte et déclencheur du mandat d'expertise.....	9
	Le mandat d'expertise : périmètre et résultats	10
	La double démission : un point de rupture.....	10
	La réactivité de la Municipalité : une réponse à la hauteur	10

Observation N°3 — Suivi du plan d'actions issu de l'expertise (<i>Nouvelle 2025</i>).....	11
3. Compétences, conditions de travail et relève	11
Observation N°4 — Règlement du personnel	11
4. Outils numériques et externalisation	11
Observation N°5 — Stratégie numérique et système d'information (<i>Reconduit depuis le Vœu 6 / COGEST 2024, enrichi</i>)	12
V. Suivi global des observations 2024	12
VI. Suivi du Plan Energie et Climat (PECC) et forêt.....	13
1. PECC.....	13
2. Energie et durabilité	14
3. Forêt	14
Vœu N°3 — Augmentation des activités en faveur de la nature et de la biodiversité .	15
VII. Vie sociale	16
1. Manifestations.....	16
2. Séniors et Jeunesse	16
Vœu N°4 : Poursuite des efforts pour la jeunesse	16
VIII. Analyse des États Financiers	16
1. Introduction et synthèse de la situation financière	16
2. Analyse approfondie du compte de résultat.....	17
2.1. Le résultat opérationnel et la manœuvre d'attribution extraordinaire	17
2.2. L'aubaine péréquative : Écarts budgétaires majeurs	17
3. Coûts d'externalisation et de sous-traitance	17
4. Analyse du bilan et structure de la dette	18
4.1. Augmentation des liquidités et gestion des comptes bancaires.....	18
4.2. Structure des engagements financiers et mur de la dette de 2027	18
Alerte COGEST : Mur de refinancement 2027	19
4.3 Gouvernance de la dette communale et bonnes pratiques de financement	19
Observation N° 6 : stratégie formalisée de gestion de la dette communale	20
5. Patrimoine et investissements spécifiques	21
5.1. Amortissements non planifiés : le service de l'eau.....	21
5.2. Anomalie comptable : Le compte de « Reprise MCH1 »	21
6. Conclusions et axes d'approfondissement prioritaires	21
IX. Conclusions finales.....	22

I. **Introduction**

Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Conformément au mandat que lui a attribué le Conseil Communal, la commission de gestion (COGEST) vous présente son rapport pour l'exercice 2025.

Avant de commencer son travail proprement dit, et afin de clarifier ses attributions, la COGEST a passé en revue le cadre légal et réglementaire de son mandat (Loi sur les communes, *Guide pratique à destination des commissions de surveillance des conseils généraux et communaux*¹).

Ensuite, la COGEST a effectué une analyse du rapport de gestion 2025 de la municipalité en deux étapes : d'abord sur la base du rapport provisoire (reçu début février) et ensuite sur la base du rapport complet (reçu fin avril). En parallèle, elle a étudié les procès-verbaux des séances du Conseil communal ainsi que les communications de la Municipalité en 2025 en incluant ponctuellement d'autres sources comme les *PIO* (Pages d'informations officielles) et les *Reflets de Cugy* ainsi que des documents de référence tels que le *Plan Energie et Climat de Cugy*.

Ces analyses ont fait émerger quelques thématiques centrales qui ont amené la COGEST à demander des documents complémentaires à la Municipalité que cette dernière a fourni rapidement et en toute transparence. Ce travail préparatoire a permis de formuler un certain nombre de questions à la Municipalité qui a fait parvenir ses réponses à la COGEST avant la rencontre organisée avec chaque municipal-e au début de mois de mai. Précisons que la réactivité de la Municipalité aux questions de la COGEST a été une aide précieuse pour préciser et cibler ces entretiens.

Il tient à cœur de la COGEST de relever l'excellente collaboration avec le Secrétariat Municipal d'une part, et les membres du personnel que nous avons eu la chance de pouvoir rencontrer d'autre part. En effet, cette année, en sus de nos municipaux, nous avons pu avoir un moment de partage privilégié avec les deux nouveaux chefs de domaines du Service technique.

Ce rapport, fruit d'un travail collectif et d'échanges nourris avec l'Exécutif, avec un échange collaboratif avec la Commission des finances (CoFin) pour les aspects chiffrés, ambitionne de vous en livrer une synthèse aussi succincte que possible et aussi explicite que nécessaire.

L'objectif premier de la COGEST est d'évaluer la gestion opérée par la Municipalité et ainsi mettre en lumière tant les points positifs que les pistes d'amélioration dans la conduite de

1

https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/themes/territoire/communes/autorites_communales/fichiers_pdf/Guide_de_commissions_de_surveillanc.pdf

ses politiques publiques. Le but est d'engager un dialogue avec la Municipalité afin d'identifier les domaines où une intervention est nécessaire pour améliorer ses prestations et son efficacité, mais aussi de mettre en exergue les domaines dans lesquels celle-ci s'est particulièrement investie.

La commission de gestion a donc procédé à l'examen des comptes communaux de l'exercice 2025 ainsi qu'aux documents et explications transmis par la Municipalité et l'administration. Elle a également pris connaissance des principaux éléments d'analyse financière, des écarts par rapport au budget et des incidences liées à la transition comptable en cours.

Les chapitres suivants rendent compte du travail d'analyse et des observations de la GOGEST.

II. *Analyse des Préavis municipaux*

Dans un premier temps, la COGEST a analysé les préavis municipaux et le suivi des projets pour l'année 2025.

1. *Vue d'ensemble*

Au total, six préavis ont été examinés et approuvés par le Conseil communal, témoignant d'une collaboration fonctionnelle entre la Municipalité et le législatif.

Les objets traités reflètent la diversité des besoins de la collectivité. Ils concernent notamment :

- Une stratégie régionale (gestion des zones d'activité du Gros de Vaud)
- Une opération foncière (acquisition de la parcelle viticole n° 203 sur la commune de Saint-Saphorin)
- Un ajustement statutaire intercommunal (Révision des statuts du groupement forestier Mèbre-Talent)
- Des infrastructures scolaires (Passage à l'éclairage LED dans les collèges communaux, entretien et réparation d'une façade du collège de la Chavanne)

2. *Préavis acceptés par le Conseil communal*

Préavis 31-2025 : Stratégie régionale de gestion des zones d'activité de Gros de Vaud

Le préavis est accepté par 31 voix pour, 0 contre et 5 abstentions.

La stratégie est régionale, seule une commune l'a refusée. C'est ensuite le Département cantonal compétent qui la valide.

Préavis 32-2025 : Rapport COGEST et états financiers

Le préavis est accepté par 40 voix pour, 0 contre et 1 abstention

Préavis 33-2025 : Crédit de 100.000 francs pour l'achat de la parcelle viticole n°203 sur la commune de Saint-Saphorin (Lavaux)

Le préavis est accepté par 22 voix pour, 15 contre et 5 abstentions.

L'achat est réalisé et le choix des étiquettes a fait l'objet d'un concours au sein de la population de Cugy.

La production sera de 1500 bouteilles, dont 600 pour les besoins officiels de la commune. Le solde sera mis en vente auprès de la population de Cugy.

Préavis 34-2025 : Modification des statuts du groupement forestier Mèbre-Talent

Le préavis est accepté à l'unanimité.

Préavis 35-2025 : Passage à l'éclairage LED dans les collèges communaux

Le préavis est accepté à une large majorité et 2 abstentions.

La mise en place de l'éclairage se réalise pendant les vacances scolaires. Quelques luminaires doivent être changés, n'étant pas adaptables au nouveau mode d'éclairage.

Préavis 36-2025 : Travaux d'entretien et de réparation d'une façade du collège de la Chavanne

Préavis accepté à l'unanimité

Les travaux sont en cours et seront menés à bien aux vacances scolaires d'été.

Il est à noter que les éléments de façade en mélèze ont été déjà enlevés contrôlés. Le 70 % peuvent être récupérés ce qui permet une économie.

Observation N°1 — Mise à jour du site internet de la commune

Constat. Le site internet n'est pas tenu à jour. Au moment de la rédaction de son rapport, la COGEST constate qu'il manque 4 préavis de 2025. Par ailleurs, les anciens préavis, et notamment ceux encore actifs ne sont visibles que depuis 2020. De plus, le Rapport de gestion de la Municipalité contient de nombreuses abréviations rendant la lecture peu aisée par endroits.

Demande. L'administration communale doit tenir à jour le site internet et celui-ci doit être la priorité face aux autres canaux de communication et ce avant le Conseil Communal suivant. Cela concerne tant les préavis que les PV des séances dès adoption.

De plus, les préavis n'ayant pas de durée de vie définie, les membres du Conseil communal doivent pouvoir accéder aisément aux archives des préavis des législatures précédentes.

Finalement, l'administration communale est priée de mettre à disposition des membres du Conseil communal un glossaire des abréviations et sigles utilisés dans le rapport de gestion et dans les préavis.

Échéance. Rattrapage des arriérés d'ici au conseil de septembre 2026.

III. Voirie

1. Ramassage des ordures ménagères

La commune de Lausanne, actuellement en charge de cette tâche, envisage à terme d'y renoncer. Des démarches ont été entreprises auprès d'entreprises privées en vue d'un éventuel transfert. À ce stade, celles-ci ne manifestent toutefois qu'un intérêt limité et les tarifs proposés demeurent peu compétitifs. Dans ce contexte, le maintien de la solution actuelle à Lausanne constitue, à ce jour, une option pertinente.

Vœu N°1 — Exploration d'une solution alternative à la solution actuelle.

La recherche d'une solution alternative et pérenne doit toutefois être poursuivie activement.

2. Déchetterie

La société Metabader, en charge de la reprise des conteneurs, ne déploie que peu d'efforts en matière de transparence. En particulier, un manque de clarté subsiste et les modalités de valorisation des déchets recyclables demeurent insuffisamment explicités. De plus, il manque un contrat formalisé avec cette entreprise.

Par ailleurs, face à l'afflux d'usagers à la déchetterie, les incivilités — notamment les dépôts sans tri adéquat — tendent à se multiplier, d'autant plus que le personnel ne peut assurer une surveillance constante sur l'ensemble du site.

3. Achat de véhicule

La COGEST relève que lors de l'achat du dernier véhicule, la commission consultative idoine a été ignorée. La COGEST regrette vivement cet état de fait.

4. RH Voirie

L'organisation du travail de la voirie nécessite une réflexion approfondie dans le cadre de la mise à jour des cahiers des charges des employés, afin que ces derniers bénéficient de documents à jour et représentatif de leurs tâches au quotidien.

IV. Gestion des Ressources Humaines et organisation

En bref

Face aux défis rencontrés en 2025, la Municipalité a agi avec méthode : commande d'une expertise indépendante sur la fonction financière, réorganisation pragmatique du Service technique, et réponse structurée aux crises de personnel. Ces avancées sont réelles. Elles appellent toutefois une mise en œuvre rigoureuse des mesures engagées, à laquelle la COGEST sera attentive en 2026.

1. Organisation et gouvernance

Évolution générale des effectifs

La réorganisation de l'administration communale s'est poursuivie en 2025 avec des résultats tangibles. Les effectifs atteignent 19,35 équivalents temps plein (ETP), en hausse de 0,67 ETP par rapport à 2024. La Commission relève toutefois que cette progression résulte pour l'essentiel d'ajustements techniques — notamment l'intégration de l'organiste intercommunal (0.4 ETP) — et de mutations au sein du Service technique, et non d'un renforcement structurel des capacités de l'administration. Le Service financier est quant à lui resté stable à 1,8 ETP tout au long de l'exercice.

La réduction des heures supplémentaires — passées de 959 heures fin 2023 à 437 heures fin 2025, soit une baisse de 54,5 % en deux ans — constitue un signal positif que la Commission salue. Elle témoigne d'une gestion plus rigoureuse des ressources humaines et d'une meilleure maîtrise de la charge de travail.

Malgré ces avancées, l'administration reste en phase de stabilisation. La Commission invite la Municipalité à veiller à ce que la formalisation des rôles et des procédures progresse de manière cohérente dans l'ensemble des services. Elle relève par ailleurs l'absence de cahier des charges formalisé pour le Secrétariat municipal, dont la marge de manœuvre opérationnelle est pourtant significative, et s'interroge sur la transparence du processus annuel de décision salariale, qui ne fait l'objet d'aucune mention dans le rapport de gestion.

Service technique : une réorganisation pragmatique

La Commission prend acte de la décision de la Municipalité de renoncer au modèle d'un chef de service unique pour le Service technique, à la suite du départ de la cheffe du service fin avril 2025. La création de deux domaines d'activités distincts — d'une part la police des constructions, l'aménagement du territoire et la mobilité, d'autre part les travaux publics et la gestion des déchets — avec l'engagement de deux responsables de domaine spécialisés, constitue une réponse pragmatique et adaptée à la complexité croissante des tâches. La Commission apprécie que la Municipalité ait su tirer les conséquences d'une expérience insuffisamment concluante dans un délai raisonnable. Elle relève toutefois que la transition reste inachevée : les cahiers des charges des collaborateurs de la voirie sont encore en cours de révision, comme relevé précédemment.

Observation N°2 — Évaluation formelle de l'organigramme (*Reconduit depuis l'Observation 4 / COGEST 2024*)

Constat. Une évaluation approfondie du Service financier a été réalisée dans le cadre du mandat d'expertise décrit au chapitre suivant. Aucune démarche équivalente n'a été conduite pour le Secrétariat municipal ni pour le Service technique, malgré la réorganisation importante de ce dernier intervenue en 2025.

Demande. La Commission demande à la Municipalité de procéder en continu à une évaluation formelle de l'organigramme communal dans son ensemble, incluant une analyse des charges de travail par service, une appréciation de l'adéquation entre les ressources disponibles et les missions confiées. Cette évaluation devra inclure la formalisation d'un cahier des charges pour le Secrétariat municipal.

Échéance. Rapport de gestion 2026.

Vœu N°2 — Publication de l'organigramme à destination des usagers (*Nouvelle 2025*)

Constat. L'organigramme de l'administration communale n'est pas accessible sur le site internet de la commune. Dans un contexte de réorganisation active de l'administration, disposer d'un organigramme à jour et consultable en ligne constitue une exigence minimale de transparence et de service à la population.

Demande. La Commission demande à la Municipalité de rendre l'organigramme de l'administration accessible au public sur le site internet de la commune, avec indication des fonctions et des domaines de compétence de chaque collaborateur, et de veiller à ce qu'il soit maintenu à jour lors de chaque changement organisationnel

Échéance. Troisième trimestre 2026.

2. Service financier : une année de rupture, des bases pour l'avenir

Contexte et déclencheur du mandat d'expertise

L'élaboration du budget 2026 — premier budget établi intégralement selon le nouveau modèle comptable harmonisé MCH2 — a constitué un révélateur. Le service a rencontré des difficultés significatives à remplir l'ensemble des tâches fixées dans son cahier des charges. Si le budget 2026 a finalement pu être soumis au Conseil communal, cela n'a été possible qu'avec le soutien de mandataires externes. En même temps, ce résultat a mis en lumière des fragilités structurelles que la Municipalité n'a pas cherché à minimiser.

Fort de ce constat et après avoir obtenu l'accord préalable de la Commission des finances (COFIN) du Conseil communal le 11 septembre 2025, la Municipalité a confié une expertise externe à la fiduciaire Berney Associés SA à Lausanne. La COGEST salue cette démarche:

elle témoigne d'une volonté réelle de progresser et d'un sens des responsabilités à l'égard du Conseil Communal et des citoyens.

Le mandat d'expertise : périmètre et résultats

Le plan d'actions issu du mandat d'expertise, élaboré par la fiduciaire Berney Associés SA et actualisé en décembre 2025, constitue une feuille de route solide dont la mise en œuvre doit être assurée et suivie dans la durée. Il couvre 23 recommandations échelonnées jusqu'en 2027, notamment : repositionner le rôle du service comme conseiller financier transversal (R.1) ; clarifier les modalités de collaboration et les processus décisionnels (R.2) ; mettre en place des tableaux de bord de pilotage financier (R.3) ; formaliser les cahiers des charges et la suppléance croisée (R.4) ; créer un poste de soutien administratif polyvalent à 20 % (R.7) ; et documenter les processus critiques sous forme de procédures écrites (R.8).

Les conclusions confirment et documentent ce que la COGEST avait pressenti dès 2024 : un service fonctionnant de manière essentiellement réactive, avec une gouvernance insuffisamment définie, une dépendance structurelle à un nombre limité de personnes sans suppléance organisée, une absence totale de procédures formalisées, des outils disponibles mais sous-exploités, et un *reporting* inexistant.

La double démission : un point de rupture

La démission de la cheffe du Service financier fin octobre 2025, suivie de celle de son adjointe avec effet au 28 février 2026, constitue l'événement le plus marquant de l'exercice sur le plan des ressources humaines. La COGEST se doit d'insister sur cette crise causée par un service confronté à une transition comptable complexe, sans procédures établies ni suppléance organisée. Ces événements illustrent concrètement le risque structurel d'absence de plans de continuité signalé en 2024.

La réactivité de la Municipalité : une réponse à la hauteur

Dès la remise du rapport d'expertise, une cellule de crise a été constituée, réunissant le Municipal des finances, le Secrétaire municipal et un mandataire externe déjà impliqué dans le suivi du service. Un collaborateur externe a été engagé en contrat à durée déterminée pour assurer la continuité jusqu'à fin mars 2026, couvrant ainsi la période critique du bouclage des comptes. Le futur chef du Service financier a été identifié et recruté avant la fin de l'année, à un taux d'activité de 60%. Les cahiers des charges des deux postes ont été entièrement définis sur la base des recommandations de l'expertise, avec une séparation claire entre gouvernance financière et gestion opérationnelle. La COGEST constate que la Municipalité a répondu à ces carences par une démarche structurée et documentée, débouchant sur un plan d'actions concret et échelonné.

Observation N°3 — Suivi du plan d'actions issu de l'expertise (*Nouvelle 2025*)

Constat. Le plan d'actions issu du mandat d'expertise, élaboré par la fiduciaire Berney Associés SA et actualisé en décembre 2025, constitue une feuille de route solide dont la mise en œuvre doit être assurée et suivie dans la durée.

Demande. La COGEST demande à la Municipalité de présenter, dans le cadre du rapport de gestion 2026, un état d'avancement formalisé de l'ensemble des 23 recommandations du rapport Berney, avec indication du statut de chacune (réalisé, en cours, reporté) et des ajustements apportés le cas échéant.

Échéance. Rapport de gestion 2026.

3. Compétences, conditions de travail et relève

La structure du personnel met en évidence des enjeux à moyen terme. Une part importante des collaborateurs se situe dans des catégories d'âge supérieures à 40 ans, ce qui renforce la nécessité d'anticiper la relève. Le projet d'engagement d'apprentis dès 2026 constitue un premier pas que la COGEST encourage. Elle note par ailleurs que certains recrutements antérieurs, s'avérant problématique par la suite, ont été réalisés malgré un préavis négatif. Cela plaide pour une rigueur accrue dans les processus de sélection et une validation systématique des cahiers des charges avant tout engagement.

Observation N°4 — Règlement du personnel

Constat. Le règlement du personnel ne correspond plus sur certains articles ni aux besoins actuels, ni aux lois en vigueur.

Demande. La COGEST demande la révision du règlement du personnel dans son ensemble.

Échéance. Séance du Conseil Communal de septembre 2026.

4. Outils numériques et externalisation

La commune dispose des outils nécessaires (Abacus, Innosolv, Novative, SharePoint), mais leur exploitation reste largement manuelle : les logiciels ne communiquent pas entre eux, les doubles saisies sont fréquentes et l'automatisation quasi absente. L'hébergement sur serveurs internes expose par ailleurs la commune à des risques informatiques et juridiques non anticipés. La demande formulée en 2024 d'une vision d'ensemble du système d'information reste sans réponse, tout comme la formalisation d'un cadre pour l'externalisation, pourtant croissante en 2025.

Sur le plan prospectif, l'intelligence artificielle offre déjà des gains concrets pour les administrations communales ; l'État de Vaud et l'UCV ont publié en 2025 des guides pratiques adaptés à des communes de la taille de Cugy.

Observation N°5 — Stratégie numérique et système d'information (*Reconduit depuis le Vœu 6 / COGEST 2024, enrichi*)

Constat. Aucune vision d'ensemble du numérique communal n'a encore été présentée. Les logiciels des différents services ne sont pas interconnectés et les données territoriales restent dispersées. La COGEST constate également que la Municipalité n'a pas encore défini d'approche concernant le déploiement de l'IA au sein de l'administration communale.

Demande. La COGEST demande à la Municipalité de présenter une feuille de route numérique 2026–2028 couvrant quatre axes : la modernisation et l'interconnexion des logiciels métiers, la mise en place d'un système centralisé de gestion des données territoriales, une première réflexion sur l'usage de l'intelligence artificielle en s'appuyant sur les guides de l'UCV et de l'État de Vaud, le tout dans le respect de la législation sur la protection des données.

Échéance. Rapport de gestion 2026.

V. *Suivi global des observations 2024*

La COGEST a souhaité rendre compte du suivi des observations formulées par COGEST 2024 dans son rapport, examiné lors de la séance du Conseil communal du 19 juin 2025. Conformément à la pratique établie, chaque observation a fait l'objet d'une réponse formelle de la Municipalité, soumise au vote du Conseil. Les quinze observations portent sur des domaines variés, notamment la planification financière, la gestion des ressources humaines, l'entretien des infrastructures et la gestion des déchets. Sur l'ensemble des observations, quatorze ont été acceptées par le Conseil communal ; l'observation n° 11, relative à la soutenabilité de l'endettement et au financement des investissements futurs, a quant à elle été refusée. Le tableau ci-après présente, pour chaque observation, un résumé de la demande de la COGEST, la réponse de la Municipalité ainsi que le résultat du vote.

Synthèse des observations COGEST — Séance du 19 juin 2025

Commune de Cugy (VD) — Rapport de gestion et états financiers 2024 (Préavis n° 32-2025)

N°	Observation COGEST	Réponse Municipalité	Vote du Conseil
Finances et investissements			
1	Le Conseil doit disposer d'une vision d'ensemble via le plan pluriannuel d'investissement lors de chaque vote de préavis.	Le plan est présenté à chaque séance budgétaire. Son intégration dans les préavis est déjà une pratique courante.	Acceptée Majorité, 5 abstentions
2	Mettre en place un outil de reporting dynamique des préavis votés et publier annuellement les soldes de crédits disponibles.	Objectif partagé, mais les outils requis sont jugés trop coûteux pour une commune de cette taille. Amélioration progressive prévue.	Acceptée 26 pour / 4 contre / 11 abs.
9	Formaliser la suppléance pour les fonctions financières stratégiques, intégrer les outils métiers et vulgariser les nouveaux états financiers.	Travail déjà fort avancé depuis fin 2023, dans le cadre de la réorganisation de l'administration.	Acceptée 36 pour / 0 contre / 5 abs.
10	Analyser l'impact de MCH2 et des amortissements réels sur les taxes affectées et en débattre avec le Conseil.	La politique de taxes repose sur des bases solides. MCH2 affinera l'analyse. Débat possible dans le cadre budgétaire.	Acceptée Sans vote formel
11	Établir une stratégie claire sur la soutenabilité de l'endettement (solde à investir : CHF 7,1 M au 31.12.2024).	La Municipalité assure un suivi régulier. La dette reste largement sous le plafond de CHF 35 M. La stratégie relève de ses prérogatives.	Refusée 16 contre / 10 pour / 15 abs.
12	Évaluer l'évolution des charges d'intérêt et d'amortissement selon divers scénarios de taux.	Cette évaluation est une préoccupation constante du collège et de l'administration.	Acceptée Sans vote formel
14	Vulgariser les enjeux budgétaires, notamment l'impact des opérations liées à la transition MCH2.	Les documents sont déjà bien commentés. Des formations sont proposées aux élus par l'UCV.	Acceptée 34 pour / 0 contre / 7 abs.
15	Série de 8 sous-points : clarification MCH2, planification pluriannuelle, fiabilité budgétaire, maîtrise des charges, politique fiscale, valorisation du patrimoine, charges externes, rapport de l'auditeur.	Réponses individuelles apportées. Pratiques déjà en place ou en cours. Délai de transmission du rapport d'audit reconnu comme non optimal.	Toutes acceptées Majorités larges
Ressources humaines			
4	Procéder en 2025 à une évaluation formelle du nouvel organigramme avec analyse coûts-bénéfices et bilan par service.	L'organisation est évaluée en permanence. Le ratio coûts-bénéfices est jugé bon, y compris par la COGEST.	Acceptée Sans vote formel
5	Instaurer des entretiens de suivi trimestriels avec chaque collaborateur.	Trop fréquent pour une commune de cette taille. Risque de contre-productivité. La pratique annuelle/biennale est adaptée.	Acceptée 25 pour / 2 contre / 11 abs.
Infrastructure et patrimoine			
3	Finaliser un plan quinquennal d'entretien routier assorti d'un crédit-cadre dédié.	Ce plan est effectivement prévu par la Municipalité.	Acceptée Sans vote formel
13	Actualiser l'inventaire technique des bâtiments et établir un diagnostic de l'état du bâti pour prioriser les travaux énergétiques.	Les objectifs du Plan Énergie et Climat Communal (PECC) sont en cours de réalisation, finalisation prévue en 2026.	Acceptée Sans vote formel
Gestion des déchets			
6	Améliorer la performance financière de la gestion des déchets et exiger des bordereaux justificatifs.	La gestion financière ne pose pas de problème. La formalisation des relations avec les partenaires (contrats, bordereaux) est prévue.	Acceptée Sans vote formel
7	Établir des contrats écrits pour les prestations d'enlèvement des bennes (déjà recommandé en 2023).	Ibidem — formalisation en cours.	Acceptée Sans vote formel
8	Anticiper par un appel d'offres le désengagement progressif de Lausanne dans la collecte des sacs taxés.	Des contacts sont déjà pris. Les prestataires alternatifs pratiquent des tarifs nettement plus élevés.	Acceptée Sans vote formel

VI. Suivi du Plan Energie et Climat (PECC) et forêt

1. PECC

Le Plan Energie et Climat Communal (PECC) couvre la période de 2022 à 2025 ; l'année 2025 est donc la dernière année de sa mise en œuvre.

La Commission municipale de l'Énergie et du Développement durable (CEdD), prévue dans la gouvernance du PECC s'est réunie trois fois et a publié des articles de sensibilisation dans les *Reflets de Cugy* (biodiversité et *littering*). L'annulation de la Fête du Village a rendu impossible la tenue de stands portant sur la biodiversité et la durabilité. Cette commission a aussi vu la démission du membre « citoyen » qui n'a pas encore été remplacé.

2. Energie et durabilité

Le Rapport de gestion fait état des actions conduites en 2025 : action coup de balai, installation de bancs favorisant la mobilité douce sur le domaine public, des actions de sensibilisation à la gestion des déchets, la modernisation du parc d'éclairage public, la diffusion d'informations concernant les subventions disponibles. Ces actions sont notamment en lien avec les aspects « énergie » et « durabilité » qui constituent un point fort du PECC.

Les économies d'énergie devant résulter du renouvellement du parc d'éclairage public correspondent aux attentes et le nouvel éclairage LED du terrain de football est également un élément positif dans ce contexte. Précisons toutefois que ce dernier point ne fait pas directement partie des mesures PECC, mais répond d'une part à une demande de l'Association suisse de football et a permis d'autre part à moderniser cette installation. Toujours en lien avec le terrain de foot, l'achat de tondeuses robots permet non seulement une économie financière d'environ 14'000 CHF, mais constitue également un avantage écologique : moins de bruit, pas de consommation d'essence et entretien de la pelouse par le *mulching*.

Par rapport à l'engagement mentionné, les mesures en faveur de la biodiversité préconisées dans les actions du bloc *Adaptation aux changements climatiques* du PECC restent quelque peu en retrait. Ainsi, le projet de renaturation du ruisseau Derrey le Motty n'a pas été poursuivi en 2025, la lutte contre les espèces envahissantes et néophytes et la communication à ce sujet n'ont pas non plus été conduites de façon bien visible pour le public.

Au niveau de la protection de la nature, signalons qu'au début du printemps de chaque année, de nombreux batraciens (crapauds) cherchant à regagner les lieux de frai meurent écrasés sur les routes en bordure de forêt (chemin du Coteau, chemin de la Lisière) ; une sensibilisation à ce phénomène pourrait sauver des vies d'animaux.

Selon le rapport de gestion 2025, le recensement des arbres remarquables a été effectué (gestion du patrimoine arboré) ; la Charte des talus a également été mise en œuvre, mais il n'y a pas eu de communication large à ce sujet.

3. Forêt

Le Rapport de gestion présente l'exploitation du bois de la forêt ; celle-ci est financièrement neutre, n'entraînant ni bénéfice, ni déficit. Mais la forêt ne se résume pas au bois coupé ; elle est essentielle pour le climat ainsi que la qualité de vie dans notre commune et son bien-être nécessite une gestion stratégique à long terme - ceci d'autant plus que la forêt de la commune comprend des zones de grand intérêt biologique.

L'année 2025 se situe dans le dernier tiers du Plan de gestion forestier 2019-2028 ; ce dernier fait état des principes de gestion et constats les plus importants ainsi que les objectifs devant être poursuivis à l'avenir. Plus précisément, il s'agit de

- Équilibrer la nature et la fonction d'accueil de la forêt (réserver des zones de tranquillité pour la faune) ;
- Viser un équilibre entre le gibier qui cause des dégâts (chevreuils, cerfs) et les jeunes arbres (naturels et plantés) ;
- S'adapter aux changements de climat en diminuant la part de résineux en faveur de feuillus résistant mieux à la chaleur et la sécheresse ; l'objectif intermédiaire est d'arriver à une proportion moitié-moitié et à long terme, on visera 30 % de résineux et 70 % de feuillus ;
- Lutter contre les espèces envahissantes ;
- Favoriser la biodiversité en laissant des arbres vieillir naturellement et en laissant du bois mort sur pied et au sol.

Le plan de gestion forestier constate que la valorisation du bois et l'efficacité de production sont satisfaisantes dans la mesure où le volume récolté reste stable depuis les années 2000. La jeune forêt va bien et les lisières, milieux précieux et biotopes sont bien entretenus. Les dessertes forestières, les structures d'accueil et la sécurité en forêt sont satisfaisantes. Dans ce sens, la forêt et le travail effectué au sein du Triage Mèbre-Talent contribuent clairement à la protection de l'environnement et du climat et augmentent la qualité de vie à Cugy.

Vœu N°3 — Augmentation des activités en faveur de la nature et de la biodiversité

Constat. La dernière année de mise en œuvre du PECC est caractérisée par un engagement continu dans les domaines de l'énergie et le développement durable tandis que les actions pour la nature et la biodiversité restent (encore) en retrait. Des actions de communication ciblées à l'intention de la population peuvent stimuler l'implication des habitants et augmenter l'engagement de la communauté pour ces aspects essentiels à l'avenir.

Demandes.

1. La COGEST invite la municipalité à concevoir un espace de communication consacré aux questions environnementales ainsi qu'aux gestes en faveur de la biodiversité et de la protection du climat. L'objectif d'une telle plateforme serait d'inciter les autorités communales et les citoyennes et citoyens à agir ensemble pour la nature et la biodiversité. On peut imaginer déléguer la gestion d'un tel espace à un groupe de travail ou une association.
2. La COGEST appelle la municipalité à poursuivre le projet de renaturation du ruisseau Derrey le Motty afin de donner de donner signal visible du souci pour la nature à la population et d'augmenter en même temps l'attractivité de notre village.

VII. Vie sociale

1. Manifestations

Les onze manifestations organisées par la commune en 2025, tant festives qu'informatives, montrent la volonté de la Municipalité de positionner la Commune de Cugy comme un lieu de vie pour ses habitants. Les dix-sept manifestations de sociétés locales ou de tiers témoignent de l'ouverture des autorités à une vie sociale diversifiée de notre village. Même si l'annulation de la Fête du Village est regrettable, l'offre en 2025 reste conséquente.

2. Séniors et Jeunesse

La municipalité prend bien soin des séniors : citons l'installation de bancs pour favoriser la mobilité, le repas des aînés, le lien fait avec l'association *Talents solidaires* et le plan « canicule » activé également en 2025.

Par rapport à cela, les actions pour les jeunes paraissent moins visibles pour le public. La COGEST salue le travail de la TSP (travailleuse sociale de proximité) et notamment la phase « test » de mise à disposition d'un local pour les jeunes (selon le groupe d'âge), sur le site de l'EPS Cugy, en collaboration avec l'ASICE. La mise en place d'un *pumptrack* a également complété l'offre de loisirs pour les jeunes.

Vœu N°4 : Poursuite des efforts pour la jeunesse

La COGEST invite la municipalité à poursuivre des efforts de proposer des lieux de rencontre informels pour la jeunesse dans le village, en dehors de l'offre de sociétés ou de clubs.

VIII. Analyse des États Financiers

1. Introduction et synthèse de la situation financière

Comme déjà mentionné, l'exercice comptable 2025 s'inscrit dans un contexte de rupture structurelle sans précédent : d'une part, la transition technique obligatoire vers le Modèle comptable harmonisé 2 (MCH2), et d'autre part, les difficultés rencontrés au sein du Service financier de la commune à la suite des démissions.

L'analyse globale révèle une situation complexe. Si les équilibres macro-comptables de fin d'année affichent une apparente maîtrise, l'examen des écritures et des processus administratifs met en évidence des lissages comptables, un recours important à la sous-traitance externe, ainsi qu'une accumulation de risques de refinancement à court terme. Le présent rapport vise à fournir au Conseil communal une image fidèle concernant les états financiers.

Indicateur clé : Le bilan 2025 boucle sur un total d'actif de CHF 27'368'626.04 contre CHF 26'852'336.06 en 2024, soit une progression brute de patrimoine de +CHF 516'289.98.

Toutefois, cette croissance est intégralement portée par un endettement accru auprès des capitaux de tiers, qui constituent la majorité écrasante du passif de notre commune.

2. Analyse approfondie du compte de résultat

2.1. Le résultat opérationnel et la manœuvre d'attribution extraordinaire

Le compte de résultat présente un solde d'exploitation et de financement initialement très favorable. Le Résultat opérationnel de l'exercice dégage un excédent net de CHF 511'556.13. Ce chiffre atteste d'une marge opérationnelle intrinsèque confortable sur l'année 2025.

Cependant, la COGEST relève que cet excédent a été neutralisé par le biais d'une charge extraordinaire de CHF 511'400.00 enregistrée sous la fonction 99000 (Postes non ventilables, nature 3894.00), correspondant à une attribution volontaire à la Réserve de politique budgétaire. À la suite de cette imputation de clôture, le résultat net final présenté est artificiellement lissé pour afficher un solde neutre de CHF 156.13 (à mettre en parallèle avec le déficit de CHF 664.08 constaté en 2024).

Bien que cette pratique de réserve soit légale et prudente, la COGEST signale qu'elle opacifie la rentabilité réelle de la commune en simulant un équilibre budgétaire « au franc près » qui masque la sur-budgétisation structurelle de certaines charges.

2.2. L'aubaine péréquative : Écarts budgétaires majeurs

Le principal facteur ayant permis de dégager cet excédent opérationnel ne découle pas d'une rationalisation des charges internes, mais d'une erreur d'estimation majeure du Canton concernant l'introduction de la nouvelle péréquation (NPV).

- Péréquation budgétée (Charges de transfert) : CHF 2'993'030.00
- Péréquation facturée (Comptes effectifs) : CHF 2'146'306.00
- Écart favorable net : +CHF 846'724.00

Cet écart positif considérable a fonctionné comme un amortisseur financier providentiel pour l'exercice 2025. Sans cette réduction de la charge péréquative, le compte de résultat aurait été bouclé sur un déficit opérationnel. La Municipalité doit se donner les moyens de préciser si ce niveau de charge est durable ou s'il s'agit d'un simple retard de facturation ou d'un ajustement transitoire du Canton.

3. Coûts d'externalisation et de sous-traitance

Pour pallier la vacance et les compétences insuffisantes à l'interne, la Commune s'est engagée dans une politique d'externalisation qui grève la rubrique des charges de biens et services :

Poste externalisé / Mandat	Prestataire / Contexte	Montant (CHF)
Exploitation et piquet de la STEP	Société WAMAX SA (Sous-traitance jugée technique)	78'579.90
Migration Abacus & support informatique	Société OFISA (Contrats de maintenance et licences logiciels)	55'691.65
Expertise et réorganisation financière	Fiduciaire Berney Associés SA (Audit organisationnel d'urgence)	44'165.50
Observatoire de la cohabitation	Société ARENAS	34'321.75
Prestations de sécurité (Parking/Ordre)	Entreprises privées de sécurité (Surveillance stationnement)	3'242.35

Cette dépendance aux tiers représente un risque de perte de substance administrative et de souveraineté opérationnelle pour Cugy, tout en transformant des charges de personnel fixes en charges de biens et services variables hautement volatiles. Toutefois, la COGEST est d'avis que, dans la situation 2025, cette démarche d'externalisation a été bénéfique pour notre commune.

4. Analyse du bilan et structure de la dette

4.1. Augmentation des liquidités et gestion des comptes bancaires

Au 31 décembre 2025, la trésorerie de la commune affiche une hausse notable, les disponibilités passant de CHF 2'386'062.34 à CHF 3'086'375.33 (+CHF 700'312.99). L'examen des avoirs par établissement révèle une modification importante de la structure des dépôts :

- Le compte postal courant grimpe à CHF 1'092'563.53 (contre CHF 540'427.07 en 2024).
- Le compte courant Raiffeisen se monte à CHF 881'629.53 (contre seulement CHF 114'738.98 en 2024).
- À l'inverse, le compte d'épargne Raiffeisen est fortement délesté, chutant de CHF 1'006'917.94 à CHF 367'997.18.

Cette forte augmentation des liquidités courantes au détriment des comptes d'épargne rémunérés interroge, car pas explicité dans le rapport.

4.2. Structure des engagements financiers et mur de la dette de 2027

La dette à long terme de la Commune a progressé de près de 1,9 million de francs, les engagements financiers à long terme atteignant un total de CHF 15'750'000.00 au 31

décembre 2025. La répartition des créanciers et des échéances met en lumière un risque de refinancement critique concentré sur l'année 2027 :

Établissement créancier	Montant engagé (CHF)	Taux d'intérêt	Échéance finale
Banque Cantonale de Genève	3'000'000.00	1.840 %	01.02.2027
Stiftung Auffangeinrichtung BVG	1'500'000.00	1.330 %	19.07.2027
Swissquote	2'000'000.00	0.500 %	28.07.2027
Swissquote	1'500'000.00	1.200 %	30.08.2027
Banque Cantonale de Genève	3'500'000.00	1.810 %	30.11.2027
Rentes Genevoises	1'250'000.00	1.400 %	28.01.2031
Banque Cantonale de Genève	3'000'000.00	2.228 %	16.08.2033
TOTAL	15'750'000.00	Taux moyen : ~1.55 %	-

Alerte COGEST : Mur de refinancement 2027

Sur un total de CHF 15,75 millions d'emprunts à long terme, CHF 11'500'000.00 arrivent à échéance au cours de la seule année 2027, soit 73% de la dette globale. Le recours actuel à des refinancements de type « roll-over » à très court terme (3 mois) pour capter des taux bas expose la Commune à un risque de choc financier majeur si les taux directeurs de la BNS devaient remonter d'ici là.

4.3 Gouvernance de la dette communale et bonnes pratiques de financement

La COGEST rappelle que le droit vaudois ne fixe pas formellement de durée minimale ou maximale pour les emprunts communaux.

Toutefois, plusieurs dispositions légales et recommandations doctrinales encadrent indirectement la gestion de la dette publique communale.

L'article 14 du Règlement sur la comptabilité des communes (RCCom) impose que tout investissement soumis au Conseil communal précise notamment son mode de financement et sa durée d'amortissement.

L'article 17 RCCom fixe par ailleurs des durées maximales d'amortissement pouvant atteindre 30 ans pour les bâtiments et ouvrages de génie civil. Ces principes impliquent

qu'une cohérence soit recherchée entre la durée de vie des actifs financés et la structure temporelle des emprunts contractés.

La doctrine de l'Union des communes vaudoises (UCV), ainsi que les recommandations de la Conférence des autorités cantonales de surveillance des finances communales (CACSF), mettent également en avant la nécessité d'assurer une gestion soutenable et prospective de la dette publique.

Les indicateurs harmonisés MCH2 utilisés par les autorités cantonales accordent une importance particulière :

- à la répartition des échéances.
- à la maîtrise du service de la dette.
- à la capacité d'autofinancement.
- ainsi qu'au risque de refinancement.

Bien que ces engagements soient comptablement qualifiés de dettes à long terme au sens du MCH2, leur concentration temporelle expose la Commune à un risque significatif de refinancement et à une forte sensibilité à l'évolution future des taux d'intérêts.

Cette situation pourrait, en cas de remontée durable des taux, entraîner une augmentation importante des charges financières communales et réduire les marges de manœuvre budgétaires futures.

Observation N° 6 : stratégie formalisée de gestion de la dette communale

Constat. La COGEST relève que cette problématique avait déjà été identifiée dans son rapport sur les états financiers 2024.

Or, malgré ces observations formulées l'année précédente, la COGEST n'a pas été en mesure d'obtenir des éléments suffisamment précis lui permettant de comprendre clairement la stratégie actuellement suivie par la Municipalité.

La COGEST considère dès lors qu'une telle structure de dette nécessite désormais un pilotage stratégique plus explicite, documenté et transparent à l'égard du Conseil Communal.

Demande. La COGEST demande à la Municipalité de présenter au Conseil communal, dans le courant de la prochaine législature financière ou dans le cadre d'un futur préavis financier, une stratégie formalisée de gestion de la dette communale comprenant notamment :

- les principes de répartition des échéances.
- les objectifs de durée moyenne des emprunts.
- les critères de recours aux financements à court, moyen et long terme.
- les mesures envisagées afin de limiter les risques de refinancement.
- ainsi qu'une vision prospective de l'évolution de l'endettement communal en lien avec les investissements planifiés et le plafond d'endettement.

Cette démarche permettrait au Conseil communal de disposer d'une meilleure visibilité sur la soutenabilité financière à moyen et long terme de la Commune, conformément aux principes de bonne gouvernance financière prévus par le RCCom et aux recommandations applicables en matière de finances communales.

Échéance. Fin d'année 2028.

5. Patrimoine et investissements spécifiques

5.1. Amortissements non planifiés : le service de l'eau

Les indicateurs financiers font état d'une forte dégradation du ratio du service de la dette, qui grimpe à 9.2% (proche du seuil d'alerte fixé à 10%), alors qu'il se situait à 6.8% en 2024. Le rapport comptable justifie cette hausse par une opération unique de régularisation patrimoniale : un amortissement non planifié de CHF 291'103.60 appliqué sur les installations du service des eaux, rendu obligatoire lors de la cession définitive du réseau d'eau de Cugy aux Services Industriels de Lausanne (SIL). Cette "purge comptable" assainit le bilan mais a fortement amputé la marge de manœuvre nette de l'exercice.

5.2. Anomalie comptable : Le compte de « Reprise MCH1 »

La COGEST demande des explications formelles concernant l'écriture passée sous le compte 9999 (Reprise MCH1, nature 3181.00 - Pertes sur créances effectives). Ce poste enregistre une charge sèche de **CHF 72'741.10**, qualifiée d'« Écart sur les postes ouverts débiteurs liés à la migration MCH2 Abacus ». Cette qualification paraît inacceptable à la COGEST sans une explication circonstanciée.

6. Conclusions et axes d'approfondissement prioritaires

Au terme de cette analyse, la COGEST soumet les conclusions suivantes au Conseil communal.

Un résultat apparent qui masque la réalité financière

Le résultat net de CHF 156.13 est le produit de deux opérations qui rendent illisible la situation financière réelle de la Commune. L'exercice 2025 a bénéficié d'une réduction exceptionnelle et non anticipée de la charge péréquative (NPV) de CHF 846'724.00 — aubaine conjoncturelle extérieure à la gestion communale, sans laquelle le compte de résultat aurait bouclé sur un déficit opérationnel. L'excédent ainsi dégagé a ensuite été intégralement neutralisé par une attribution volontaire à la Réserve de politique budgétaire, dont la finalité n'a pas été explicitée à la COGEST.

Une anomalie comptable de CHF 72'741.10 sans justification acceptable

La COGEST a identifié sous le compte 9999 une charge sèche de CHF 72'741.10, qualifiée d'« Écart sur les postes ouverts débiteurs liés à la migration MCH2 Abacus ». Une migration logicielle ne saurait générer une telle perte sans qu'elle trouve son origine dans des créances réellement irrécouvrables, une erreur de reprise documentée, ou une décision formelle d'abandon de créances. Aucune de ces explications n'a été fournie. Cette absence de justification est inacceptable au regard des principes de transparence et de bonne gouvernance financière, et place la COGEST dans l'impossibilité de formuler une recommandation formelle sur la décharge de la Municipalité pour la gestion financière 2025.

Décharge et réserves formelles

En l'état, la COGEST est en mesure de recommander au Conseil communal d'accepter le Rapport de gestion tel qu'il est présenté par la Municipalité, mais n'est pas en mesure de faire une recommandation formelle au Conseil Communal concernant les Etats financiers de la Commune. La découverte de l'écriture passée sous le compte 9999 avec une charge sèche de **CHF 72'741.10** sans aucune explication claire dans le rapport de la Municipalité place la COGEST dans une situation inconfortable et l'empêche, en l'état, d'émettre une quelconque recommandation qu'elle espère cependant pouvoir faire lors de la séance du Conseil communal du 25 juin 2026.

IX. Conclusions finales

L'année 2025 aura été celle de la prise de conscience et de l'action en matière de ressources humaines et d'organisation. La Municipalité a su faire face à une situation de crise, en engageant une transformation structurée du Service financier et en adaptant pragmatiquement l'organisation du Service technique. Ces avancées sont réelles et la COGEST les salue.

Le travail de la COGEST s'est déroulé dans une ambiance constructive et harmonieuse. Ceci tant en interne que lors de nos différents échanges avec la Municipalité dans son ensemble et la COFIN.

La COGEST appelle toutefois la Municipalité à faire preuve d'une grande rigueur pour la suite. Six observations restent ouvertes dans notre présent rapport.

La COGEST devra être particulièrement attentive, dans le cadre du rapport de gestion 2026, aux réponses concrètes et au suivi apportés à chacune d'entre elles.

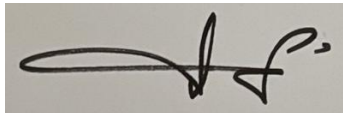
Nos recommandations finales sont assujetties à la condition d'obtenir une réponse précise, exhaustive, compréhensible de tous et chiffrée sur le point suivant : justification de la perte

de CHF 72'741.10 lors de la migration MCH2 Abacus, sous réserve que le Conseil Communal se détermine sur ce point selon sa convenance.

Dès lors la Cogest vous recommande, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers :

1. D'accepter le préavis 43-2026 en ce qui concerne le Rapport de Gestion incluant les observations de la COGEST (1^{er} document) ;
2. D'attendre la détermination finale de la Cogest en ce qui concerne les Etats financiers de la Commune (Préavis 43-2026) incluant les observations de la Cogest (2^{ème} document). La COGEST espère pouvoir se prononcer lors de la séance du Conseil communal du 25 juin 2026 ;
3. De donner décharge à la COGEST de son mandat, en prenant acte de son rapport qui est présenté avec les réserves d'usage, particulièrement en ce qui concerne les éléments financiers placés sous la responsabilité de la fiduciaire et les informations qui n'auraient pas été portées à sa connaissance et qui auraient dû l'être, notamment le Rapport complet de la fiduciaire révisant les comptes.

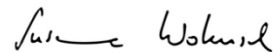
Cugy, le 28 Mai 2026



Eric Heijkoop



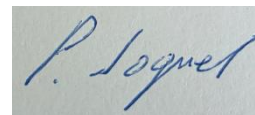
Boris Mischel



Susanne Wokusch



Pierre Charpié



Patrick Soguel-dit-Piquard



La COGEST lors de la visite du patrimoine communal, le 9 mai 2026



Cugy, le 25 juin 2026

Conseil communal de Cugy

1053 Cugy / VD

PROTOCOLE DE DÉCISION

Dans sa séance du 25 juin 2026, le Conseil communal de Cugy/VD a accepté le préavis n° 43-2026 « Comptes et rapport de gestion 2025 » dont les conclusions sont les suivantes :

- Accepter le rapport et les comptes de l'année 2025,
- Donner décharge à la Municipalité de sa gestion et des comptes pour l'année 2025.

La conclusion « accepter les attributions dans le cadre du bouclage des comptes » a été retirée par la Municipalité dans la mesure où elle n'a plus lieu d'être suite au passage au modèle comptable MCH2.

CONSEIL COMMUNAL


La Présidente : Déborah Lopez
La Secrétaire : Myriam Messerli